


MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU CHEVALIER & DU GÉNÉRAL DE LA FARELLE



LE GÉNÉRAL DE LA FARELLE

(1736-1820)

DEUX OFFICIERS FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU CHEVALIER ET DU GÉNÉRAL

DE LA FARELLE

PUBLIÉS PAR E. LENNEL DE LA FARELLE

C'est le souvenir des pères
qui fait le prix de la patrie.

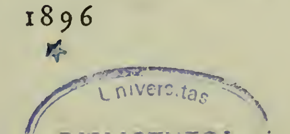
FUSTEL DE COULANGES.



BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS	NANCY
5, rue des Beaux-Arts	Même Maison

1896



Il y a dix ans, nous avons publié sous le titre de Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé *une partie des Mémoires de notre trisaïeul sur les Indes Orientales.*

En faisant un ouvrage à part de ce qui avait trait à la prise de Mahé, nous avons eu pour but de rétablir la vérité sur un point historique tout en faisant rendre à qui de droit la justice qui lui était due. Grâce à l'appui de pièces justificatives irréfutables, nous atteignîmes ce double but, ainsi que l'attestent les comptes rendus de l'ouvrage que nous venons de citer[1].

Aujourd'hui, nous éditons le reste des Mémoires de M. de la Farelle, lesquels sont moins importants que ne l'annonce l'auteur, qui ne put achever son œuvre, ayant été surpris par une mort prématurée à l'âge de quarante et un an, quelques mois seulement après son retour des Indes.

Comme complément de ces Mémoires, nous publions une

1. *Voir ces comptes rendus, page 191 et suivantes.*

longue relation du premier voyage de mer de M. de la Farelle, qui, nommé major de Pondichéry, se rendait à son poste. Cette relation est extraite de deux ouvrages manuscrits, appartenant l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal, et dont l'auteur fut le chevalier d'Albert, commandant du vaisseau sur lequel M. de la Farelle passait aux Indes en 1724.

Nous publions aussi, chacune en résumé, trois relations d'une expédition anglo-française à Porto-Novo, dont le chevalier de la Farelle eut le commandement et qui était dirigée contre un établissement suédois. De ces trois relations, la plus importante et la plus circonstanciée se trouve à la Bibliothèque nationale, dans un ouvrage qui nous fut obligeamment signalé par M. Odhner, chef des archives de l'État à Stockholm, à qui Son Excellence M. Akerman, ministre de Suède et Norwège à Londres, nous avait engagé de nous adresser pour compléter les renseignements que lui-même avait eu l'obligeance de nous envoyer.

Nous mettons de même à profit le hasard qui nous permit de nous rendre possesseur d'une liasse de lettres du chevalier de la Farelle, par l'acquisition que nous en fîmes à une vente de l'hôtel Drouot, dont nous avions été obligeamment avisé par lettres de MM. le comte de Galametz, Alcius Ledieu, de Florival et Prosper Falgairolle.

Outre la correspondance de M. de la Farelle, trouvent aussi place dans cet ouvrage quelques lettres à son adresse et d'un caractère tout intime, que nous avons

relevées dans la correspondance de Dupleix, qui, de même que la relation du chevalier d'Albert, est conservée, partie à la Bibliothèque nationale, partie à la bibliothèque de l'Arsenal, et partie aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise.

Aux documents qui viennent d'être cités, nous ajoutons en extraits ceux que M. le Gouverneur des établissements français dans l'Inde a bien voulu nous faire parvenir et que notre parent, M. Hecquet, ancien maire de Pondichéry et l'un des conseillers généraux de cette ville, a recherchés pour nous, avec une extrême obligeance, dans les archives du Conseil supérieur de Pondichéry.

Ces divers documents, qui forment comme un ensemble de remarques sur les mœurs, les usages, le commerce et l'administration dans les Indes au siècle dernier, rempliront dans ce volume les pages consacrées à la biographie du chevalier de la Farelle.

Quant à la seconde partie de cet ouvrage, nous en avons trouvé les éléments dans les documents laissés par le général de la Farelle (fils du chevalier) sur ses campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Rhin et dans sa correspondance lorsqu'il était inspecteur des Remontes au dépôt de Mons en 1800 et 1801.

D'autre part, les archives historiques du dépôt de la Guerre nous font connaître la pénible campagne qu'eut à supporter M. de la Farelle pendant les cinq années qu'il prit part à la guerre de Sept ans. Sa brillante conduite à l'armée du Rhin est aussi mentionnée dans ces archives.

D'un autre côté encore, de nombreux et intéressants détails sur les dures épreuves qu'il eut à subir pendant la période troublée de la Révolution nous sont fournis par les archives administratives du dépôt de la Guerre.

Les Historiques *des régiments dans lesquels M. de la Farelle servit ou qu'il eut sous ses ordres, soit comme colonel soit comme général de brigade, nous sont aussi d'un bon secours pour la biographie de notre bisaïeul ; et nous relevons dans ces ouvrages, parus dans ces dernières années, les plus belles pages de sa vie militaire*[1].

La plupart des documents cités dans cet avant-propos sont, comme on aura pu le remarquer, ou des ouvrages déjà édités ou des manuscrits appartenant à des dépôts publics. Ces documents ont donc le caractère le plus certain d'authenticité ; nous les publions comme pièces justificatives, les uns in extenso, les autres en partie.

Nous pourrions ajouter, comme la Revue des Deux Mondes *à l'égard des pièces justificatives de notre publication sur la prise de Mahé*[2], *que celles de ce nouvel ouvrage sont aussi « presque toutes fort intéressantes. »*

1. *Voir pages 370, 376, 391 et 393.*

2. *Voir page 191.*

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU CHEVALIER ET DU GÉNÉRAL DE LA FARELLE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Notice sur le chevalier de la Farelle

Simon, chevalier de la Farelle, seigneur de Vedelin, né à Aimargues, près Nîmes, le 22 novembre 1694, appartenait à une des plus anciennes maisons de Languedoc [1].

Son père, Jehan de la Farelle, ancien officier, avait épousé en 1669 Anne de Vidier, dont il eut trois enfants. Après avoir perdu femme et enfants, il épousa à Vergèze, près Nîmes, le 7 juin 1681, Marie Bertrand, fille d'un ancien capitaine de cavalerie. C'est de ce mariage que naquirent

1. La famille de la Farelle a prouvé sa noblesse depuis 1320, suivant acte de maintenue du 7 janvier 1669, dont nous possédons copie du 12 avril 1766.

le chevalier ainsi que deux autres fils[1] et deux filles[2].

En février 1705, le chevalier de la Farelle, à peine âgé de dix ans, embrassait la carrière militaire et entrait comme cadet au régiment de La Force, infanterie, dans lequel son frère aîné, Barthélemy de la Farelle, était alors capitaine.

Au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé lieutenant de la compagnie de son frère aîné; et, le 26 juillet 1710, il passait à la lieutenance de la compagnie colonelle.

Nommé le 26 mars 1712 capitaine dans le même régiment, qui portait alors le nom de Laye, il fut mis à la tête d'une compagnie laissée vacante par un autre de ses frères, Bertrand de la Farelle, qui, faisant comme un échange avec lui, passa à la lieutenance de la compagnie colonelle.

Le chevalier de la Farelle fit avec ses frères les campagnes de Catalogne et de Roussillon (1706-1714); il était

1. Barthélemy de la Farelle, fils aîné, chevalier de Saint-Louis, fut lieutenant-colonel du régiment de Laye, puis commandant pour le Roi à Uzès. Il avait épousé à Toulouse, le 16 septembre 1721, Madeleine de Louet de Nogaret de Calvisson, fille du marquis de Calvisson, lieutenant général en Languedoc.

Bertrand de la Farelle, frère jumeau du chevalier, fut d'abord capitaine au régiment de Laye, puis dans les troupes de la Compagnie des Indes, et maire de Rieux après avoir quitté le service. Il avait épousé à Aigues-Vives, le 1er février 1735, Suzanne de Marguerit.

2. Marie de la Farelle, mariée le 6 juillet 1703 à Pierre de Martin, baron de Laval; et Alexandre (sic) de la Farelle, mariée le 22 janvier 1735 à Louis-Henri de Bonijol, écuyer, seigneur du Brau, commandant d'un bataillon du régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis.

avec eux au siège de Barcelone (1714). L'année suivante, il fut réformé, de même que ses frères, lorsque le régiment de Laye fut versé dans celui de Beauvoisis, le 1er septembre 1715, jour de la mort de Louis XIV.

M. de la Farelle passa ensuite au régiment de Bourbon, infanterie, dans lequel il était capitaine réformé lorsque, après vingt ans de service dans les armées du Roi, il fut élevé, le 28 septembre 1724, au grade de major des ville et citadelle de Pondichéry. Il était à Paris lors de sa nomination et dut partir sans retard pour se rendre à Lorient, son port d'embarquement, où il arriva le 9 octobre, l'avant-veille du départ du vaisseau la *Syrène,* à bord duquel il fit route pour les Indes.

Deux relations de ce voyage ont été faites par le chevalier d'Albert, commandant de la *Syrène*. L'une d'elles, comme tout journal de bord, contient un état des officiers et matelots composant l'équipage, et on y trouve de même une liste des passagers et une autre des « personnes de table », dont le nombre, qui était de quinze au départ de Lorient, fut doublé à l'île Bourbon, par l'embarquement, avec leurs femmes, d'officiers commandant cent hommes de troupes, montés aussi à bord de la *Syrène* et en destination de Pondichéry [1].

On connaît donc les compagnons de route de M. de la Farelle et les convives qui, chaque jour et pendant une longue navigation de neuf mois, prenaient place avec lui

1. Pièces justificatives II, mois de juin 1725.

à la table de la *Syrène,* — dont un état des vivres donne, pour ainsi dire, les menus.

Les cent hommes de troupes qui s'étaient embarqués à Bourbon et dont M. de la Farelle avait pris le commandement, nécessitèrent un supplément de vivres pour leur subsistance durant la traversée. Le commandant du vaisseau en fit un procès-verbal, que signa avec lui le nouveau major de Pondichéry.

Le vaisseau la *Syrène* arriva en rade de cette ville le 5 août 1725. M. de la Farelle et presque tous les autres officiers passagers étaient descendus dans le canot-commandant avant même que le vaisseau eût mouillé et débarquèrent les premiers. Ils furent tous fort bien accueillis par le gouverneur, qui était alors M. de Beauvollier de Courchant.

Grâce aux cent hommes de troupes arrivés par la *Syrène* et à quarante autres, venus aussi de Bourbon, par le vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* la garnison de Pondichéry se trouva dès lors assez forte pour qu'on fût en mesure d'entreprendre une expédition à Mahé, qu'un outrage fait à la nation avait rendue inévitable. Le commandement de cette expédition fut confié au chevalier de Pardaillan, commandant de la *Vierge-de-Grâce,* et celui des troupes, à M. de la Farelle, qui, en même temps, fut chargé par le gouverneur de Pondichéry de choisir dans la garnison quatre cents hommes et le nombre d'officiers nécessaire pour les commander. De son côté, M. de Pardaillan, afin de soutenir cette petite armée, désigna cent matelots

pour servir à terre. Les préparatifs de l'expédition se firent activement ; une petite escadre avait été formée de la *Vierge-de-Grâce,* de trois autres vaisseaux arrivés de France et de deux brigantins ; et, le 18 octobre 1725, les troupes s'embarquèrent.

L'escadre partit le même jour et, après avoir fait relâche à Cochin et à Calicut, arriva devant Mahé le 29 novembre. Le 3 décembre, lendemain même du débarquement, la ville fut prise d'assaut à la suite d'un combat sanglant.

M. de la Farelle, après cette action, fut mis à l'ordre du jour « pour sa bravoure et pour sa conduite prudente [1] ».

Lorsque la nouvelle de la prise de Mahé fut parvenue en France, le Roi voulut en témoigner sa satisfaction en accordant à celui qui y avait eu la plus large part la distinction la plus enviée au siècle dernier, à savoir la croix de Saint-Louis (21 janvier 1727) ; et, afin de récompenser doublement une action d'éclat, Louis XV donna en outre à M. de la Farelle une commission pour tenir rang de lieutenant-colonel (19 février 1727). Ce grade accordé à un officier des colonies était alors une faveur insigne et même tout exceptionnelle, car, à cette époque, « il n'était point d'usage d'accorder ces sortes de grâces aux officiers qui servaient dans les colonies [2] ».

Et, tandis que le major de Pondichéry recevait cette

1. Ministère des colonies, Correspondance générale de l'Inde, 73 C [2], pp. 382 et 384, et Dossier du chevalier de la Farelle, ou Mémoires du même sur la prise de Mahé, pp. 68 et 69.

2. Ministère des colonies, Dossier du chevalier de la Farelle, ou Mémoires du même sur la prise de Mahé, p. 70.

double récompense, à l'âge de trente-deux ans, La Bourdonnais n'eut alors aucun avancement bien que, dans ses *Mémoires*, il a l'audace de s'attribuer toute la gloire de la prise de Mahé ; en réalité, il n'y joua qu'un rôle des plus effacés[1], et n'obtint la croix de Saint-Louis que dix années plus tard, en 1737.

« L'acte de s'attribuer la louange due au labeur d'autrui a son nom dans la sévérité du langage », écrit M. Elie Pajot dans ses *Simples renseignements sur l'île Bourbon*[2] à propos de ce même La Bourdonnais qui, « arrivant à Bourbon comme gouverneur au moment où s'achevait une route commencée depuis vingt-six ans et poursuivie au milieu de difficultés de tous genres par ses prédécesseurs, s'empressa d'en faire l'inauguration en faisant inscrire son nom seul sur la pierre commémorative[3]. »

M. Tibulle Hamont, dans son *Dupleix*[4], écrit de son côté : « Il (La Bourdonnais) ne peut souffrir aucune renommée à côté de la sienne. Ce qu'il désire, c'est qu'on dise, quand il passe : « Le voilà, celui qui a tout conçu, tout conduit, tout fait. » Et on ne saurait soupçonner de partialité M. Tibulle Hamont, qui, ignorant le caractère mensonger des *Mémoires* de La Bourdonnais, avait écrit de bonne foi, jugeant l'homme d'après ses *Mémoires* : « Le sang-froid, l'intrépidité, la décision qu'il (La Bourdonnais)

1. Pièces justificatives I.
2. Saint-Denis, A. Damotte, 1878, p. 59.
3. *Loc. cit.*
4. Paris, Plon 1881, p. 34.

montra dans la prise de Mahé, dont on lui donna le nom, le mirent hors de pair. »

La conquête de Mahé avait été vue de fort mauvais œil par les Anglais établis près de là, et, si l'ennemi, après la prise de la ville, reprit l'offensive, ce ne fut qu'à leur instigation. M. de Pardaillan, pour maintenir sa conquête, dut mettre un grand nombre d'ouvriers à la forteresse ; et, de son côté, M. de la Farelle repoussa l'ennemi par quelques sorties qu'il fit à la tête des troupes.

Lorsque vint la mousson de mai, M. de Pardaillan remit son commandement à M. de la Farelle et quitta Mahé avec cinq de ses vaisseaux, n'en laissant qu'un pour le ravitaillement des troupes.

La guerre continua encore quelques mois ; puis, l'ennemi ayant fait des propositions de paix, le traité qui assura à la France la possession de Mahé fut conclu le 8 octobre 1726 entre le prince de Bargaret, d'une part, et MM. Deidier, ingénieur du Roi, La Farelle, major de Pondichéry, et Mollandin et Tremisot, chefs des comptoirs de Calicut et de Mahé, d'autre part[1].

La paix étant signée et la forteresse en bon état, M. de la Farelle en informa le Conseil de Pondichéry et demanda à être relevé et à retourner à sa première destination, mais il lui fut répondu qu'il était nécessaire qu'il restât encore une année à Mahé pour en assurer la position.

Au lieu d'une année, M. de la Farelle demeura encore

1. Ministère des colonies, reg. C² 74, p. 54.

dix-huit mois à Mahé, et, le 10 décembre 1727, il y recevait la croix de Saint-Louis des mains du commandant du vaisseau la *Marie-Gertrude,* qui venait de mouiller en rade de Mahé. Le commandant de ce vaisseau, en débarquant, était accompagné d'un frère de M. de la Farelle. La joie qu'éprouva le major de Pondichéry en recevant la croix de Saint-Louis fut donc doublée par l'arrivée inattendue de son frère jumeau, Bertrand, qui, venant de France pour le rejoindre, prit commandement dans les troupes avec une commission de capitaine.

Les deux frères passèrent ensemble cinq mois entiers, le nouveau débarqué étant arrivé le 1er décembre 1727 et le major de Pondichéry étant parti le 1er mai 1728.

C'est à bord de la *Minerve* que ce dernier effectua son retour, qui ne fut pas sans péril. Un ouragan ayant éclaté dans la nuit du 4 au 5 mai, la foudre tomba à une heure du matin sur le vaisseau en brisant le mât de hune et en offensant le grand mât. Des voies d'eau s'étaient déclarées; et si la *Minerve* ne coula bas qu'en entrant dans la rivière de Pondichéry, quatorze jours après l'ouragan, ce fut grâce aux efforts de soixante hommes de troupes, qu'heureusement on avait embarqués à Mahé et qui eurent ordre de pomper sans relâche jusqu'à destination. Le débarquement se fit à l'aide des bateaux qu'on avait envoyés au secours des naufragés.

M. de la Farelle qui, on l'a vu plus haut, était parti pour Mahé le 18 octobre 1725 et qui rentra à Pondichéry le 19 mai 1728, resta donc pendant deux ans et sept mois

éloigné de son poste de major de cette ville, dont il avait toutefois conservé le titre.

Peu de temps après son retour de Mahé, il eut, au sujet de ses fonctions de major, un différend avec M. Lenoir, le nouveau gouverneur de Pondichéry ; et, par suite de ce désaccord, M. de la Farelle s'embarqua en janvier 1729 pour se rendre à Paris et exposer ses griefs en haut lieu [1].

Arrivé à Paris en septembre, il représenta au ministre de la marine que, par suite de circonstances qu'on ne pouvait prévoir, il n'avait pas encore eu l'honneur d'être reçu chevalier de Saint-Louis, n'ayant pu se conformer aux ordres du Roi lui enjoignant de se rendre pour sa réception auprès de M. des Boisclairs, officier des vaisseaux du Roi, qui était à Pondichéry, tandis que lui-même était alors à Mahé et n'avait pu quitter son poste. M. de la Farelle ne laissa pas cependant que de porter la croix en attendant de nouveaux ordres et ainsi que, plus tard, un brevet du 25 septembre 1728 l'y autorisa [2]. Sur la demande

1. V. Ire Partie, Chapitre III, Mémoire relatif à ce différend.

2. Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, pp. 50, 61, 67, 69, 70, 71, et l'extrait qui suit d'une lettre de M. des Boisclairs : « M. de Marquaissac m'a remis un paquet contresigné de M. le comte de Maurepas dans lequel j'ai trouvé une croix de Saint-Louis pour M. de la Farelle, major et commandant les troupes à Pondichéry, une lettre du Ministre pour lui avec un ordre du Roi à moi de le recevoir et admettre au dit ordre, ce que ne pouvant exécuter, j'ai fait un paquet contenant la croix de Saint-Louis, la lettre du Ministre à l'adresse de M. de la Farelle et copie de l'ordre à moi donné de le recevoir, ce que j'ai adressé à M. Lenoir pour être envoyé aud. sr de la Farelle à Mahé, où il sert actuellement, auquel j'écris aussi que j'informerai en arrivant en France M. le comte de Maurepas du

qu'il en fit au ministre, il fut reçu chevalier de Saint-Louis à Paris le 26 septembre 1729, par Dugay-Trouin, qui était membre du Conseil des Indes.

En janvier de l'année suivante, M. de la Farelle, pourvu d'une commission de commandant des troupes dans les Indes en date du 6 décembre 1729, quitta Paris pour se rendre à Lorient, où il s'embarqua à bord d'un vaisseau commandé par un M. de Pontevès, des procédés duquel il n'eut guère à se louer, à en juger par ce qu'il en écrit dans une de ses lettres[1].

Ce vaisseau suivit la même route que celui sur lequel M. de la Farelle s'était embarqué en 1724 lors de son premier voyage pour les Indes, et il relâcha de même un certain temps à l'île Bourbon. M. de la Farelle en profita pour régler ses affaires au sujet de plusieurs habitations[2] qu'il possédait dans cette île et dont une en société avec M. de Bonnail, gentilhomme de la duchesse de Bourbon.

De retour à Pondichéry à la fin d'août 1730, il prit part aux fêtes de réjouissance qui eurent lieu pendant tout le mois de septembre à l'occasion de la naissance du Dauphin. On trouvera dans les Mémoires de M. de la Farelle une relation détaillée de ces fêtes.

contre-temps de son absence et de mon départ qui ont empêché sa réception, afin qu'il lui soit envoyé un ordre particulier de porter la croix en attendant qu'il puisse être reçu, tel qu'on a accordé à M. de Beauvoillier et à plusieurs autres en pareilles occasions. »

Signé : DES BOISCLAIRS.

(Min. des colonies, correspondance générale de l'Inde, 74 C 2, p. 141).

1. Ire Partie, Chapitre IV, lettre du 18 janvier 1731.

2. Métairies.

En 1733, il fut chargé d'une expédition à Porto-Novo contre un établissement suédois, qu'il enleva de concert avec les Anglais[1].

M. de la Farelle qui, dès 1725, alors qu'il venait d'arriver aux Indes, s'était lié avec Dupleix (qui était à cette époque premier conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry), avait, à son retour de Mahé, renoué ses bonnes relations avec son ami par un voyage quelque peu accidenté qu'il fit avec lui à Madras et qu'il raconte dans ses *Mémoires* de la façon la plus humoristique. Etait aussi de ce voyage La Bourdonnais, qui, plus tard, se rendit si tristement célèbre par son pacte indigne qui, en livrant aux Anglais cette même ville de Madras, eut pour conséquence l'écroulement du vaste empire formé par Dupleix.

Trois ans après ce voyage, en 1731, Dupleix quittait Pondichéry pour se rendre à Chandernagor dont il venait d'être nommé directeur général. Il entretint dès lors par correspondance[2] ses bonnes relations avec M. de la Farelle qui, de son côté et lorsqu'il fut décidé à quitter les Indes, projeta, en attendant le départ des vaisseaux, d'aller faire ses adieux à son ami, et fit à cette occasion un voyage de quatre mois au Bengale à la fin de l'année 1734.

M. de la Farelle, qui ne comptait retourner en France qu'en 1736, avait modifié ses projets aussitôt que la nouvelle de la déclaration de guerre à l'Autriche fut parvenue aux Indes et pris la résolution de partir par le premier

1. Pièces justificatives III.
2. V. Lettres de Dupleix aux pièces justificatives IV.

vaisseau. Il s'embarqua en janvier 1735 sur l'*Apollon*, commandé par M. de Marquessac, et eut ainsi la bonne fortune de faire son dernier voyage de mer à bord d'un vaisseau commmandé par un de ses amis. Pendant la traversée, M. de la Farelle écrivit une partie de ses *Mémoires* [1].

A son arrivée à Lorient, le 2 septembre 1735, son premier soin fut d'écrire au ministre de la marine pour le prier d'offrir ses services à Sa Majesté [2]. Mais lorsqu'ensuite il arriva à Paris, des négociations de paix étaient déjà entamées, et M. de la Farelle, n'ayant pu obtenir d'aller rejoindre l'armée qui faisait campagne, resta à Paris où il se maria.

Le 9 juin 1736, il mourait en cette ville à l'âge de quarante et un ans. Cette mort prématurée eut pour cause « une malheureuse saignée », ainsi que l'écrit Dupleix dans une de ses lettres.

Le chevalier de la Farelle avait épousé par contrat du 16 octobre 1735 Perrette Garnier de Grandvilliers [3], fille

1. V. dernières pages de ces Mémoires.

2. Ministère des colonies, Dossier du chevalier de la Farelle, ou Mémoires du même sur la prise de Mahé, p. 78.

3. Mariée cinq fois et chaque fois à Paris, elle épousa en premières noces, par contrat du 10 février 1716, Jacques de la Poire, écuyer, seigneur de la Roquette, gouverneur des pages du duc d'Orléans, régent; en secondes noces, par contrat du 3 juillet 1720, Joseph de Lesquen, marquis de la Villemeneust, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment d'Orléans, grand croix de Saint-Louis et député de la noblesse de Bretagne aux États; en troisième noces, le chevalier de la Farelle; en quatrième noces, par contrat du 23 juin 1740, François-Camille de Vaux, écuyer, mestre de camp, maréchal-des-logis de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis; et, en cinquièmes noces, par contrat du 31 mai 1753, Pierre-Aimé de

d'Armand, chevalier, seigneur de Grandvilliers, mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Beaumont-sur-Oise, écuyer et gentilhomme du duc d'Orléans et gouverneur de ses pages.

De cette union naquit un fils posthume, le général de la Farelle, qui fera l'objet de la seconde partie de cet ouvrage.

Corbel Corbeau, comte de Vaulserre, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Belzunce.

La comtesse de Vaulserre, morte veuve à Paris en 1770, laissa postérité des trois premiers lits.

CHAPITRE II

MÉMOIRES DU CHEVALIER DE LA FARELLE SUR LES INDES ORIENTALES

Comme nous l'avons dit en commençant, une partie de ces *Mémoires* a été publiée en 1887. Ce qui suit en est encore un extrait, car nous retranchons de ces *Mémoires*, comme n'étant point l'œuvre de M. de la Farelle, copie d'une *Relation des États et Puissances des deux parties de l'Inde et de ce qui s'y pratique, faite par M. de la Prévostière* [1], *ci-devant gouverneur des ville et forts de Pondichéry*. Nous retranchons aussi copie de lettres des missionnaires de Pékin à ceux de Canton ainsi qu'une traduction de plusieurs édits chinois de 1732, tendant à expulser les missionnaires jésuites.

Le titre que donne à ses *Mémoires* le chevalier de la Farelle est un peu long. Nous le reproduisons afin de rester plus fidèle au texte original :

JOURNAL HISTORIQUE DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DANS LES INDES ORIENTALES APRÈS L'ARRIVÉE

1. Mort à Pondichéry le 11 octobre 1721.

DU SIEUR CHEVALIER DE LA FARELLE, MAJOR DES TROUPES DES FORTS ET DE LA CITADELLE DE PONDICHÉRY, ET MÉMORIAL DE CERTAIN ÉVÉNEMENT MILITAIRE QUI S'Y EST PASSÉ ET DE REMARQUES CURIEUSES ET INTÉRESSANTES, FAITES TANT A PONDICHÉRY QUE DANS LES AUTRES PARTIES DE L'INDE PAR LE DIT SIEUR CHEVALIER DE LA FARELLE QUI, EN ÉCRIVANT CE JOURNAL, N'A EU NULLE AUTRE INTENTION QUE DE CONSERVER UN SOUVENIR QUI PUT LUI ÊTRE AGRÉABLE EN SON PARTICULIER.

Après neuf mois de navigation des plus heureuses, nous arrivâmes à Pondichéry le 5 août 1725. L'accueil bienveillant que j'y reçus du gouverneur[1] et les attentions gracieuses qu'il eut pour moi dépassèrent véritablement mon attente et mes espérances.

A mon arrivée à Pondichéry, je fus surpris et en même temps charmé d'apprendre que, dans cette ville, qui se divise en deux parties dans la même enceinte, à savoir la ville noire et la ville blanche, le nombre des habitants, originaires et domiciliés, était de plus de cent mille âmes, y compris une infinité de Maures, qui, s'y étant établis, y font le commerce et savent même en tirer plus de profit que les Européens et les originaires du pays.

La Compagnie[2] entretient dans cette colonie trente

1. M. de Beauvollier de Courchant, gouverneur du 6 octobre 1723 au 12 septembre 1726.

2. La Compagnie des Indes.

employés qui sont chargés du soin d'expédier les vaisseaux retournant en France et ne transportant que les toiles de coton et toute espèce de mousseline brodée, rayée et unie, mais aucune sorte d'indiennes, la Compagnie n'ayant ni le droit ni le privilège d'en introduire en France.

Il y a à Pondichéry un gouverneur établi par Sa Majesté, un Conseil supérieur composé de cinq conseillers[1] et un procureur du Roi qui administrent toutes les affaires de la Compagnie et connaissent de tous cas et en dernier ressort tant pour ce comptoir que pour ceux de Bengale et de Mahé, qui sont subordonnés à celui-ci. Une assez forte garnison est commandée par un major, deux aide-majors, quatre capitaines et douze officiers subalternes[2], dont la plupart, de même que les employés, sont mariés avec des femmes européennes ou portugaises, nées dans l'Inde, lesquelles sont fort peu sociables et presque toujours désunies par l'esprit de jalousie de fortune qui règne entre elles. J'étais bien venu et bien reçu de ces diverses sociétés, jusqu'à mériter des confidences qui me divertissaient fort.

La race indienne est belle en général. Les hommes, d'une taille plutôt grande que petite, sont noirs, sans l'être autant que les Caffres. Ils laissent croître leurs cheveux, ont les traits du visage bien faits, la physionomie

1. Ces conseillers étaient en 1725 MM. Legou, Dupleix, Vincens, avec l'emploi de procureur général, Dirois et du Laurens. (Arch. du min. des colonies.)

2. Voir Pièces justificatives V.

douce, le regard vif et beau, et sont très dispos et pleins de vigueur malgré le peu de consistance des aliments dont ils font usage. Les femmes sont d'une taille médiocre; elles ont quelque nuance de noirceur de moins que les hommes et une démarche infiniment plus aisée, plus délibérée, avec une physionomie des plus douces et un regard pénétrant, qui n'est point démenti par le tempérament qu'un climat excessivement chaud leur a donné en partage. Leur ajustement consiste en un morceau de toile de n'importe quelle couleur, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'en bas. Le haut du corps reste à découvert.

Les Indiennes mettent toute leur ambition à être ornées de joyaux et de bijoux. Selon leurs moyens, elles portent en pendants d'oreilles des perles fines ou des pierreries, montées sur or ou sur argent, et dont le poids leur fait allonger et détacher le bout des oreilles qui, suivant le goût du pays, sont d'autant plus belles qu'elles sont plus longues. Quelques femmes portent des espèces de bagues au côté du nez; beaucoup ont les bras et même les jambes ornés de quantité de manilles d'or, d'argent ou autres métaux et même de verre ou de grains de corail. Elles portent aussi des bagues aux doigts des pieds comme à ceux des mains. Une grande liberté de mœurs existe pour ces femmes.

Il n'en est pas de même pour celles des plus riches marchands, lesquelles sont tenues séquestrées par leur mari, ou par leur père et mère, et n'ont d'autre liberté que de paraître à la porte de leur maison. C'est là qu'elles se font

voir. Leur vêtement est le même que celui des femmes du commun, à la différence qu'au lieu d'un morceau de toile, c'est une pièce de soie qui leur couvre le bas du corps. Beaucoup portent des ceintures d'or ou d'argent en façon de chaîne et, comme coiffure, elles plantent dans leurs cheveux entortillés une longue et grosse aiguille en or ou en argent, dont la tête est parfois ornée de pierreries. Tout cet ensemble ne laisse pas que d'être fort gracieux.

Les femmes de la plupart des Maures établis dans les Indes sont ajustées dans le même goût, mais avec plus de magnificence, étant plus riches par suite du grand commerce que font leurs maris. Le costume des Maures consiste en une petite veste à manches longues et étroites et une espèce de jupe de femme en mousseline unie, rayée ou brodée, et, à la taille, une ceinture qui, de même que leur turban, est parfois mêlée de fils d'or et d'argent.

Suivant la loi de leur religion, dont ils sont de rigides observateurs, les Maures ne doivent se marier qu'entre familles du même rang et du même état. Un cordonnier, par exemple, devra épouser la fille d'un cordonnier et ainsi des autres métiers. Contracter mariage dans d'autres conditions serait considéré comme une mésalliance. Ils épousent autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir et les regardent comme les esclaves de leur maison. A part la première, qui a l'autorité sur les autres, ils les répudient aussi facilement qu'ils les adoptent. Ces femmes servent leur mari à leurs repas avec beaucoup de déférence, de respect et de soumission, et se nourrissent de

ce qui reste. Les Maures, ne mangeant point de ce qui a vie, ne se nourrissent que d'herbages, de racines et de riz; ils ne boivent ni liqueurs ni vins étrangers et ne font usage que d'une boisson provenant du coco et appelée sourry.

Comme pour faire suite à mes remarques sur les mariages dans les Indes, j'eus l'occasion à Mahé, quelque temps après la prise de cette ville, d'assister à celui du Samorin, [1] auquel j'avais été convié. Je m'y rendis avec quelques officiers et en compagnie de madame Mollandin, femme du directeur de Calicut et de Mahé, qui, étant née dans les Indes, savait parfaitemant la langue du pays et nous expliqua tout le bizarre cérémonial du mariage du samorin. Les préparatifs en commencèrent un mois à l'avance, avec tous les soins imaginables pour rendre cette pompe des plus superbes; et, le jour du mariage, les favoris et les parents du roi, pour rendre hommage à la future reine, allèrent au-devant d'elle, à la tête de quinze mille hommes, jusqu'à environ une demi-lieue du palais du roi, et l'accompagnèrent triomphalement jusqu'au pied du trône, où elle arriva dans un palanquin des plus richement ornés, avec une suite nombreuse de parentes, également en palanquins et escortées de cavaliers, montés sur des chevaux magnifiquement harnachés à la mode du pays.

Lorsque la reine fut arrivée à l'endroit où l'attendait le roi, elle quitta son palanquin avec le braméni [2] qui y

1. Nom que l'on donne au sultan de Calicut.
2. Prêtre de la loi.

était avec elle et qui, on le verra plus loin, jouera le principal rôle dans la cérémonie. Dès qu'elle eut mis pied à terre, on tint au-dessus d'elle un parasol garni d'une longue frange de soie, qu'on faisait tourner sans cesse au-dessus de sa tête, ce qui produisait un effet assez singulier à la lueur des torches et des flambeaux qui étaient sans nombre. Lorsque la reine eut rejoint le roi, et avant que de se mettre en marche avec lui pour passer dans toutes les rues, comme il est d'usage, plusieurs négresses l'entourèrent pour l'arroser d'eau de rose et la parfumer d'encens. Pendant ce temps-là, le cortège défilait pour se mettre en marche au son de la musique, puis le roi et la reine commencèrent à travers les rues illuminées leur promenade, qui dura trois bonnes heures.

Le roi et la reine revinrent ensuite à la porte du palais, avec le même cortège et accompagnés du même braméni; ils entrèrent alors dans une vaste salle où plusieurs beaux tapis de Perse étaient étendus à terre pour servir de nappes au festin que le roi allait donner à la future reine et à toute sa parenté. Il y avait .deux coussins d'étoffe de soie magnifique à l'endroit où vinrent se placer le roi et la reine, et des nattes du pays pour les parents et dignitaires, qui s'assirent les jambes sous le corps. Nous vîmes ensuite apparaître plusieurs jeunes filles, vêtues de blanc et ornées de bijoux, qui servirent avec une grâce parfaite les différents mets et principalement du riz, partie dans des plats de bois, partie dans des feuilles de latanier. Seul, le braméni avait le droit de servir la reine. Pendant

le repas, une troupe de bayadères dansait au son d'une musique discordante composée de flûtes, de tambours à la mode du pays, de bassins d'airain, sur lesquels on battait avec des baguettes de fer, et de plusieurs autres instruments qui n'ont aucun rapport avec les nôtres.

Le repas fini, on apporta, vers onze heures du soir, dans des bassins de cuivre, le bétel et les drogues que l'on y mêle pour faciliter la digestion; puis, on plaça au milieu de la salle deux bancs d'environ un pied de haut sur six de long. Le roi monta sur l'un et la reine sur l'autre pour entendre dans cette position les prières et les invocations que le braméni allait adresser, en marmottant, à l'objet de leur idolâtrie. Debout sur ces bancs, le roi et la reine attendirent assez longtemps et fort patiemment le braméni, qui parut enfin, et qui, après ses prières, s'adressant au roi, demanda avec beaucoup de ferveur, en présence des parents et des témoins, si le plus puissant des rois, pour qui la cérémonie sainte venait de se faire en la présence de la divinité sacrée, voulait recevoir pour sa première et légitime épouse la jeune fille qu'il avait à son côté. Le roi répondit que c'était sa volonté comme souverain; puis, s'adressant à la reine, le braméni lui demanda si son sentiment était conforme à la volonté du roi. Elle répondit fort tristement que oui, ayant presque toujours pleuré depuis qu'elle était montée sur le banc, et se trouvant aussi offusquée de ses larmes que d'une grande mantille de soie qu'on lui avait mise sur la tête. Comme elle se trouva mal, on lui apporta de l'eau après l'avoir fait

asseoir sur le banc, le roi en ayant fait de même sur le sien. La reine, pour boire un peu de cette eau, avait été obligée de paraître à découvert, ce qui nous permit de voir un fort beau visage et la gorge admirablement faite d'une jeune fille de seize à dix-sept ans. Elle avait aux doigts quantité de bagues, aux bras quantité de manilles, des pierreries et des bijoux jusque sur le front et, pendue au côté du nez, une fort belle bague enchâssée d'un riche diamant.

Le roi était superbement habillé d'une cabaye d'étoffe d'or, dont la Compagnie nous avait chargé de lui faire présent en considération de son mariage, et il était, pour ainsi dire, chargé de bagues, de manilles et autres bijoux et pierreries fines, portant une grande ceinture d'or d'où pendaient plusieurs chaînes, et un sabre et un grand couteau à gaîne dont le manche était d'or. Il avait dans la main une espèce de sceptre en bois doré, sur la tête, une toque de soie, tissée d'or et d'argent, et aux oreilles des pendants magnifiques. Dans cet accoutrement grotesque, le roi avait pourtant un air de majesté et de noble fierté que lui donnait sa haute et belle stature et auquel contribuait peut-être la nature ténébreuse de sa race. Nous le considérâmes avec curiosité jusqu'au dénouement de la pièce, qui nous parut le plus singulier et le plus comique du monde, dans un pareil cas.

Le braméni, devenant de plus en plus pressant, de plus en plus attentif par les petits soins dont il entourait la reine, la prit par la main pour l'emmener, sans plus de

cérémonie, dans la chambre destinée à la consommation du mariage, puis il en ferma la porte aux yeux de tout le monde, restant seul avec la reine et à même de profiter du bizarre privilège qu'ont les braménis de passer le reste de la nuit avec la reine.

Quant au roi, il ne quitta pas sa place et resta entouré de ses parents et de ses invités qui, pendant ce temps-là, lui faisaient leurs compliments de félicitation au son de la musique et aux acclamations du peuple. Le roi se retira ensuite dans son appartement ordinaire, attendant que le braméni eût ramené la reine, après la nuit bien écoulée, ainsi que nous l'avons appris plus tard.

Pour nous, nous n'eûmes aucun regret d'avoir été, jusqu'à trois heures du matin, les spectateurs de pareilles cérémonies qui, par l'originalité des scènes, aussi rares que curieuses, surtout la dernière, furent pour nous un sujet de divertissement pendant presque toute la nuit, qui ne nous parut pas des plus longues.

Cette dernière scène, que je regarde comme des plus tragiques pour le samorin, par suite du rôle qu'il y joua, me donne occasion de dire encore un mot de son mariage à l'égard des enfants qui peuvent en provenir. Ce ne sont jamais ceux du roi qui héritent de la succession au trône, mais les enfants de la sœur du roi, par la raison que ceux-là sont bien incontestablement du sang royal au lieu que ceux du roi sont fort douteux, à cause du privilège qu'ont les braménis lors des mariages royaux. Telle est la loi de succession établie à l'égard des souverainetés et

principautés de la côte malabare ; elle est la conséquence des mœurs et usages du pays.

La pluralité des femmes est permise à tous les Indiens, mais la cérémonie que j'ai rapportée ci-dessus ne s'observe que pour la première femme qu'un souverain adopte. De même que les Maures, les Indiens peuvent prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, mais la première a toujours le privilège de ne pouvoir être répudiée, et les enfants de celle-ci héritent seuls du père, sans aucune contestation de la part des autres.

Sur la côte malabare, la principale religion est la gentilité, qui y règne plus que dans aucune autre partie de l'Inde. L'idole la plus adorée est celle qui a la forme d'une figure humaine à trois têtes, qu'on appelle Djaggernat et devant laquelle les malabares exercent leur culte avec un extérieur de dévotion admirable et par des prières réitérées quatre fois dans les vingt-quatre heures, à savoir au soleil levant, à midi, au soleil couchant et le soir fort tard, et toujours en la présence de leur divinité diabolique, qui se trouve dans presque toutes les maisons et à chaque pas, sur tous les grands chemins. Les adeptes de cette religion doivent, au lever du soleil, se laver dans de grands bassins de leurs impuretés de la nuit, car ils sont fort débauchés. Ils ont aussi une grande vénération pour une idole appelée Lingam, qu'ils croient parente de Djaggernat. Elle est faite d'argile et de la hauteur d'un homme, noire, affreuse et ornée de cornes et de queues. D'autres Malabares adorent une tête d'éléphant, faite de bois ou d'argile.

Très superstitieux en général, ils s'attachent au bon ou au mauvais présage ; comme ils croient à la métempsycose, ils ne mangent rien de ce qui a vie et leur principale nourriture consiste en baies, légumes, racines, laitage, riz, graines récoltées dans le pays. Ils doivent aussi s'abstenir de manger de ce qu'un chrétien aurait touché et ils observent exactement toutes ces prescriptions. La plupart des Malabares ne boivent que de l'eau, mais il y en a qui, de même que les Maures, font usage d'une boisson qu'ils appellent sourry. Tous observent la purification de leurs corps avant toutes choses mondaines, mais, suivant les sectes auxquelles ils appartiennent lorsqu'ils ne sont pas de celle de Djaggernat, ils adorent toutes sortes d'animaux, soit un cheval, soit un bœuf, soit un veau, etc., qu'ils font en terre pétrie et qu'ils placent dans les chemins ou dans leurs maisons. Les plus riches font porter leurs idoles dans des temples appelés pagodes, qu'ils érigent en grande cérémonie et qui servent au culte des fidèles.

Des braménis ou prêtres de la loi occupent ces pagodes et y font les cérémonies religieuses, exploitant la crédulité et l'ignorance du peuple en lui persuadant d'établir des revenus pour le soutien et l'honneur de leurs divinités. Beaucoup de Malabares, regardant les braménis comme des oracles vivants et infaillibles, abandonnent soit de leur vivant soit après leur mort tous leurs biens pour ces pagodes, dont beaucoup, ayant plus de revenus que le roi lui-même, sont luxueusement couvertes de grandes plaques de cuivre ou d'argent battu et contiennent des idoles en

bois doré, sculptées magnifiquement et ornées de bijoux et de pierreries fines. Les braménis, avec les revenus immenses de ces pagodes, font beaucoup de charités, donnant sans distinction de croyance ou de religion, du riz, des fruits, même l'hospitalité aux pauvres qui se présentent, et, aux malades des soins jusqu'à parfaite guérison.

Le vêtement fort primitif des braménis ne diffère en rien de celui du reste du peuple et consiste en un pagne ou pièce de toile de coton qu'ils ceignent autour des reins et qui leur couvre seulement leur nudité ; on ne reconnaît leur état qu'à six fils de coton tortillés qu'ils portent en bandoulière. Ils ont pour coiffure une toque ou turban et portent suivant leur rang et leur dignité les cheveux longs ou coupés.

Les braménis sont l'objet de la plus grande vénération dans toute l'Inde et, par le respect qu'ils inspirent, peuvent aller par tout le pays sans crainte d'être arrêtés ou insultés comme cela arrive fréquemment au reste du peuple. Pendant la guerre que nous eûmes avec le prince Bayanor [1], nous avons mis à profit ce caractère d'inviolabilité des braménis en les chargeant de nos lettres pour Pondichéry, d'où ils nous apportaient celles qu'on nous écrivait et même revenaient le plus souvent chargés d'un ou de deux sacs de pagodes d'or qu'ils nous remettaient fort exactement de la part du Conseil de Pondichéry ; et, de notre côté, nous ne manquions pas de les récompenser proportionnellement au grand service qu'ils nous ren-

1. L'expédition de Mahé.

daient. Ces braménis nous servaient aussi d'espions et nous informaient de tout ce qui se passait chez Bayanor et dans son Conseil.

Les naïres sont aussi vénérés que les braménis. Ce sont eux qui représentent la noblesse du pays; ils composent l'armée et reçoivent leurs solde dès l'âge de six ans. Bien que ne fréquentant pas les pagodes comme le reste du peuple, ils sont fort exacts au culte qu'ils doivent rendre à leurs idoles.

Dans l'île de Ceylan, c'est aussi la gentilité qui est la principale religion; et les plus riches habitants vont en pèlerinage à une superbe pagode située au sommet d'une haute montagne appelée Pic d'Adam, que nous vîmes de la mer en passant pour aller à Mahé. On prétend qu'Adam aurait séjourné sur cette montagne, que le paradis terrestre était là [1] et que, dans la pagode construite sur la montagne, il y avait une pierre sur laquelle Adam aurait laissé l'empreinte de son pied. Cette pierre est maintenant dans Candy [2], où elle fut transportée par ordre de l'empereur de ce pays, suivant ce que j'appris de l'aumônier que nous avions à Mahé.

Il est d'usage à Ceylan que les braménis ou chefs des pagodes fassent faire tous les ans une procession à laquelle ils prennent part, montés sur des éléphants richement harnachés et entourés de danseuses qui, au son de la musique, font voir leur légèreté et leur adresse dans des

1. Ceylan est vraiment un paradis dans le sens le plus exact du mot. (*Le Tour du Monde*, livraison du 1er septembre 1894, p. 132.) — Le printemps y est éternel, dit Élisée Reclus.

2. Ancienne capitale de Ceylan.

postures qui, dans notre façon de penser, sont des plus indécentes et des plus immodestes. Mais, s'il paraît y avoir beaucoup de licence permises dans la religion des Indiens, il n'en est pas de même à l'égard du gouvernement; les rois et les princes sont très despotes et il y a en toutes choses de la règle, de l'ordre, de la police, de la discipline, comme dans tous les royaumes d'Europe. Les lois sont bien établies et observées sans infraction.

Le roi de Calicut, dont j'ai rapporté l'histoire du mariage, est si puissant par ses forces militaires qu'il peut mettre sur pied en trois fois vingt-quatre heures, cent vingt mille hommes de troupes bien exercées et bien disciplinées. Il règne par la force de ses armes tant à l'ile de Ceylan que sur toute la côte malabare et remporta plusieurs victoires sur les nations anglaise, portugaise et hollandaise lorsqu'elles voulurent s'établir contre sa volonté dans le pays; et, si ces nations y sont établies aujourd'hui assez solidement, c'est plutôt par la finance que par droit de conquête.

Les Portugais ont possédé maintes années une grande partie du royaume de Calicut, mais, ainsi qu'on peut le voir dans les Relations de Tavernier[1] et de Dellon[2], ils furent obligés de quitter le pays par importunité de longues guerres et d'abandonner plusieurs forteresses qu'ils avaient construites. Quantité de pièces de canon et de cloches

1. J.-B. Tavernier, baron d'Aubonne, célèbre voyageur, né à Paris en 1605, mort à Copenhague en 1689, est l'auteur des *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes,* 3 vol. in-8°, Clouzier et Barbin, Paris, 1676.

2. Médecin et voyageur, né vers 1649, auteur d'une *Nouvelle relation d'un voyage fait aux Indes Orientales,* Amsterdam, Paul Marret, 1699.

leur furent prises par les Malabares et sont conservées à titre de trophées dans divers endroits et surtout dans le palais du roi de Calicut, à Cochin, où nous en avons vu un grand nombre.

Les troupes de ce roi sont armées de fusils à serpentin, de flèches, de sabres, de lances et de serpes. Ceux qui portent le sabre sont pourvus d'une rondelle pour leur défense et apprennent tous les exercices militaires dès leur bas âge, ce qui leur donne tant de sûreté dans les occasions que leur conduite à la guerre est celle de gens vraiment intrépides et déterminés, comme nous avons pu en juger par nous-mêmes à Mahé.

Les princes de la côte malabare étant constamment en guerre les uns contre les autres, leurs troupes ne laissent pas que d'être bien aguerries et possèdent des chefs, qui seraient gens accomplis dans l'art militaire s'ils n'ignoraient celui de maintenir les troupes en bon ordre dans les combats en corps réunis.

Le roi de Calicut a le droit de faire battre monnaie, mais elle n'a cours que dans son royaume et sur les frontières, les autres princes de la côte ayant aussi leur monnaie. Il se fait dans son royaume un grand commerce de poivre, de cardamon, de gingembre et de bien d'autres marchandises, sur lesquelles il prélève des droits considérables. Ce qui rend dans ce pays le commerce très prospère, c'est que beaucoup de Maures s'y sont établis, et les Maures, comme je l'ai dit, sont très entendus dans les choses du commerce. Ils sont, d'ailleurs, d'un naturel très

doux, civils, aimables et d'agréables rapports. La plupart parlent portugais, ce qui m'a donné plusieurs fois occasion de converser avec eux dans des parties de chasse que nous fîmes près de Calicut. Ils nous recevaient parfaitement bien dans leurs maisons et nous offraient tout ce qu'ils croyaient pouvoir nous être agréable, mais en ayant grand soin de faire cacher leurs femmes.

Les maisons des Malabares sont, pour la plupart, construite en bois et couvertes de feuillages, et il n'y a guère que les souverains qui construisent en pierres leurs palais, toujours ornés de figures obscènes ou diaboliques, peintes ou sculptées dans le bois ou dans la pierre.

Enfin, pour terminer ma narration de ce que j'ai vu à la côte malabare, je dois dire que c'est un pays des plus fertiles en toutes choses, surtout pour le riz, qui est la nourriture ordinaire des indigènes. Le terrain humide de cette contrée produit aussi quantité de fruits et de légumes, dont je parlerai après l'avoir fait des animaux les plus singuliers que j'ai vus.

Les éléphants sont fort communs au Malabar. On connaît leur forme en France; il me souvient d'y en avoir vu un, mais on peut ignorer qu'ils soient dressés et habitués à obéir à ceux qui ont le soin de les diriger, qu'on appelle cornaires et qui arrivent, après un certain temps, à rendre ces animaux si dociles qu'ils peuvent monter dessus tout comme sur un âne. L'éléphant en facilite le moyen avançant le pied de devant sur lequel on met le sien, mais ce que j'ai vu plusieurs fois et qui me paraît

le plus singulier, ce sont des éléphants qui, prenant avec leurs trompes par le travers du corps leurs cornaires ou les personnes avec lesquelles ils sont familiers, les lèvent de terre avec un grand mouvement de tête et les mettent sur leur dos. M. de Roussel, lieutenant à Mahé, a eu assez de confiance pour se laisser mettre de cette manière sur le dos d'un éléphant, ce qu'il fit plusieurs fois en ma présence. J'ai vu ce même éléphant prendre à terre avec sa trompe un fanon, qui est la plus petite monnaie d'argent qu'il y eût, et la donner à son cornaire, comme il fait d'ailleurs de tout ce qu'il ne peut manger. Le cornaire se sert d'un fer pointu au moyen duquel, en piquant l'éléphant, il lui fait faire autant de génuflexions qu'il veut pour son roi ou pour quelque prince ou pour lui-même ; il lui fait même mettre ventre à terre quand il lui fait entendre que c'est pour l'honneur et pour la gloire de la pagode. J'ai vu des éléphants de plus de douze pieds de hauteur et magnifiquement ornés. Ces énormes éléphants appartiennent ordinairement aux princes, dont la puissance se reconnaît au plus ou moins grand nombre qu'ils en ont à leur suite à la guerre ou à de certaines cérémonies.

Les chameaux sont aussi connus en France. Ils sont presque tous de la même taille, c'est-à-dire d'environ sept pieds de haut et ne rendent d'autres services que dans le transport de tout ce dont on veut les charger ; il n'est besoin pour cela que d'amener le chameau à côté des effets qu'on veut lui mettre sur le dos ; aussitôt, et de

lui-même, il s'accroupit pour faciliter le chargement ; quand il sent qu'il a la charge qu'il peut porter, il se lève, et c'est ce qu'il ne ferait pas de vingt-quatre heures si on l'avait surchargé. Les gens qui conduisent les chameaux sont au fait de cela et leur mettent sur le dos tout ce qu'ils jugent à propos jusqu'au moment où ils se lèvent de leur propre mouvement. Quoique d'une médiocre corpulence, les chameaux portent jusqu'à deux mille et deux mille cinq cents livres pesant.

Les cerfs des Indes sont moins sauvages que ceux d'Europe et ne commencent à s'effaroucher que lorsqu'on les approche d'assez près, c'est-à-dire à portée de fusil. Nous les chassions rarement ainsi, trouvant beaucoup plus attrayant de leur lâcher des chiens, que nous suivions à cheval. Je me rappelle combien nous avons admiré le premier cerf que nous prîmes, dont la peau olivâtre était chamarrée de mouchetures blanches, de la grandeur de pièces de douze sous, qui formaient des colonnes de mosaïques d'une régularité parfaite. Aussi, après en avoir pris ou tué plusieurs, je voulus en conserver les peaux, mais, à mon grand regret, elles se sont toujours gâtées.

Je vais parler maintenant de deux animaux aquatiques que j'ai vus maintes fois dans la rivière de Mahé. L'un se nomme caïman. Il a beaucoup de ressemblance avec le lézard terrestre, mais il est infiniment plus gros et fort dangereux, et, si on s'avisait de se mettre à l'eau dans les endroits où il peut y en avoir, on risquerait fort d'être dévoré. Le caïman a sur le dos une espèce d'arête appelée

espadron, taillée, dentillée et d'un pouce de long. Son museau est pointu et sa mâchoire est comme celle du requin, c'est-à-dire que la supérieure est plus courte que l'inférieure. Aussi les caïmans sont-ils obligés de se retourner sur le dos lorsqu'ils veulent saisir dans l'eau quelque proie.

Dans la rivière de Calicut, où j'ai été plusieurs fois me promener en bateau, j'en ai vu de monstrueux qui paraissaient avoir quinze pieds de long et aussi gros que les plus gros bœufs de l'Inde. Un jour, avec quelques personnes qui étaient avec moi et un détachement de quinze hommes, nous décidâmes de tirer sur un caïman que nous avions aperçu derrière une grande haie, sur le bord de la rivière, et, ayant mis pied à terre et pénétré dans les terres, nous revînmes directement sur lui et tirâmes tous ensemble au commandement, mais, bien qu'il n'y eût pas un de nos coups qui n'eût porté, nous eûmes le chagrin de le voir couler dans l'eau avec fureur en teignant de sang le bord de la rivière. On le poursuivit longtemps, mais on finit par perdre sa piste. J'en ai vu un de mort, que nos soldats avaient tiré sur le bord de la rivière de Mahé, mais il était de beaucoup moins gros ; c'est le seul que je pus examiner de près ; il avait les pattes à peu près comme celles d'un ours pour la largeur, avec des onglons d'un doigt de long. La peau de ces animaux est très rude et très épaisse, et je crois que, pour les tuer et les faire rester sur place, il faut tirer à la tête et à l'épaule. Celui de Mahé avait reçu le coup dans ces deux parties ; M. de

Pardaillan[1] le fit remplir de paille. Je ne sais s'il a pu en conserver la peau.

Les crocodiles tiennent beaucoup du marsouin, mais ils sont moins gros. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'au lieu de nageoires ils ont quatre griffes semblables à celles du lion, qui leur servent à marcher quand ils sont à terre et à nager quand ils sont dans l'eau. Les écailles transparentes dont leur corps est couvert les font parfois découvrir de fort loin sur le bord des rivières, où ils se mettent soit pour recevoir la chaleur du soleil soit pour attendre les bestiaux qui viennent boire et qu'ils réussissent parfois à surprendre et à dévorer. Partout où il y a des rivières, cet animal est très commun sur la côte malabare.

On voit aussi sur cette côte des chats volants, des salamandres, et surtout des couleuvres, petites et grandes, dont le venin est des plus subtils et les morsures des plus dangereuses. Une fois, étant à la chasse, j'ai tiré sur une couleuvre de dix-huit pieds de long et grosse comme ma cuisse. Comme je n'avais fait que la blesser, je la fis achever par les gens que j'avais avec moi et qui n'en avaient jamais vu de si énormes dans le pays. Inutile fut le soin que je pris pour en conserver la peau, qui se corrompit quelques jours après, ce qui me désola, car elle était fort belle.

Les caméléons diffèrent peu du lézard. J'ai pu constater ce que j'en avais entendu dire, qu'étant plus ou moins animés lorsqu'ils sont pris ou pourchassés, ils paraissent

1. Chef de l'expédition de Mahé en 1725.

de différentes couleurs. J'en ai vu devenir successivement rouges, jaunes, verts, noirs et gris. Quand on les prend, on leur attache une ficelle au bout de la queue, après quoi on les anime avec le bout d'un bâton, et c'est alors que leur rage et leur colère sont plus ou moins vives que l'on perçoit les changements de couleurs. C'est un fait positif, que je puis assurer comme l'ayant expérimenté plus de vingt fois. Ils sont gris de leur couleur ordinaire et leurs pattes sont presque de la couleur du citron.

Il y a aussi sur la côte malabare, et en quantité, des renards et des chiens marrons, qui sont généralement terrés dans le jour et ne sortent que la nuit, poussant alors des cris horribles jusqu'au moment où ils rentrent dans leurs terriers. Il y a, en outre, toutes sortes de gibier, perdrix rouges, perdrix grises, cailles, paons, canards, sarcelles. Les bécassines y abondent six mois de l'année, de même que les lièvres et les sangliers. Le sanglier est au Malabar un manger assez délicat, le bœuf n'y est pas des meilleurs, le veau est passable, le cochon y est un des moins mauvais mangers. Dans toute l'Inde, on fait une grande consommation de volaille, bien qu'elle n'y soit pas des plus succulentes; cependant, lorsqu'on prend quelque soin de la faire engraisser, elle devient passable. Le bœuf est un manger assez rare parce qu'il faut le faire tuer en cachette, surtout à Mahé, par la raison que j'ai dite que le bœuf est adoré par une secte malabare. Il faut avoir aussi la précaution d'en faire enterrer la tête et la peau afin d'en faire disparaître toutes traces, car autrement il pourrait

s'ensuivre quelque effet disgracieux pour les Européens et des entraves pour le commerce du poivre, comme il est arrivé déjà à la nation anglaise[1].

La côte malabare, quoique située par les douze degrés de latitude sud comme Pondichéry, en diffère beaucoup par la température de l'air, qui y est bien moins élevée. Le climat de ce pays passe pour être le plus sain et le plus tempéré de toute cette partie de l'Inde, et on y jouit d'une bien meilleure santé qu'à la côte de Coromandel. J'en parle en connaissance de cause, ayant fait à Mahé un séjour de près de trois années. J'acquis dans ce pays une connaissance parfaite du plant et de la production du poivre et du cardamon, qui constituent les principales denrées du pays et les principaux motifs des établissements européens.

Le poivre croît dans les plaines et surtout dans les hautes montagnes. Il est plus productif dans celles qui sont boisées, parce que c'est une plante qui s'attache au pied des arbres et se répand jusqu'à leur cîme et même jusqu'au bout de leurs branches. La feuille du poivre, semblable, sans qu'elle en diffère en rien, à celle du lierre, est piquante au goût lorsqu'on la met en bouche; les Malabares s'en servent pour quelques-uns de leurs médicaments. A l'extrémité de cette feuille vient une fleur jaunâtre, qui a de la ressemblance avec celle du

1. Le prince de Bargaret, dans son traité de paix, après la prise de Mahé, article 5, stipule qu'on ne tuera point de vaches sur ses terres. (Ministère des colonies.)

laurier et qui, en se développant et en venant à tomber, laisse apparaître une petite grappe, que je ne peux mieux comparer qu'à ces grappes de grosses groseilles que l'on voit en Languedoc. Ces grappes, de vertes qu'elles sont dans le principe, deviennent rougeâtres à leur maturité qu'amènent vite les grandes pluies de la côte malabare, puis elles deviennent noirâtres lorsque la pellicule qui renferme le grain du poivre vient à se sécher. C'est alors que les indigènes commencent à récolter le poivre en coupant, avec un instrument fait exprès, les grappes, qu'ils font tomber au pied des arbres sur des nattes ou de grandes feuilles qu'ils y ont placées, puis ils transportent ces grappes dans des endroits propres et unis pour les faire sécher et, après les avoir égrenées, font sécher les grains à l'ombre et livrent ensuite aux marchands le poivre tel qu'on le voit en France. Les environs de Mahé en produisent d'infiniment meilleur et en quantité bien plus considérable que les autres parties de l'Inde. La Compagnie en envoie chaque année en France une cargaison de deux vaisseaux, dont elle tire de grands bénéfices.

Le cardamon est un petit arbrisseau d'environ deux pieds de haut, qui s'étend en plusieurs branches et pousse dans les hautes montagnes. Il y en a beaucoup dans celles qui sont à trois lieues de Mahé. La feuille en est longue, pointue, fort étroite, et la fleur en est blanche. Lorsqu'elle se dessèche, il s'y substitue une graine de la grosseur d'un pois chiche et quelquefois d'une grosse cerise, dont la pellicule renferme plusieurs grains de cardamon.

Cette graine met plus de temps à sécher que le poivre ; elle est très recherchée des marchands, à cause de la grande consommation qui s'en fait dans l'Inde. On en porte aussi en France, où elle sert dans les médicaments. Lorsque la récolte en est faite, on brûle tous les pieds et toutes les feuilles, mais, la racine subsistant, l'arbrisseau se reforme de nouveau.

Le bétel, de même que le poivre, se plante au pied des arbres et surtout au pied de ceux qui sont le plus garnis de branches, afin que, ayant de quoi étendre les siennes, il produise une plus grande quantité de feuilles. La feuille du bétel ressemble à celle du laurier rose comme forme et comme grandeur, mais elle est beaucoup moins épaisse et moins dure. Pour préparer le bétel, on réunit plusieurs de ces feuilles en façon d'oublie ou de cornet, ou de quelque autre manière, et on y mêle par petits morceaux du castaquembre, de l'arec, du cardamon et du caschonde. Ces deux dernières plantes sont des plus salutaires et d'un goût délicieux. On ajoute de la chaux vive à cette composition afin de combattre l'âcreté et l'acidité du bétel, qui autrement brûlerait les lèvres et la bouche de ceux qui en font usage. Les premières fois que l'on mâche de ces feuillles, on est obligé de cracher bien des fois, mais on vient ensuite à trouver agréable la saveur de cette composition qui, sans aucun doute, aide à la digestion et fortifie l'estomac lorsqu'on en fait usage après les repas, comme c'est l'ordinaire. Le bétel fortifie aussi les gencives, empêche les maux de dents et dissipe les maux de tête.

C'est, en outre, un aliment très substantiel, et beaucoup d'Indiens en mangent faute d'autre chose, surtout en voyage.

La Compagnie fait les frais de plusieurs jardins plantés de bétel et afferme aux marchands de la ville la culture de cette plante, dont je viens d'énumérer les qualités merveilleuses et qui représente pour la Compagnie un des droits les plus considérables, car, en années communes, ses jardins sont affermés de six à sept mille pagodes. Le bétel est d'un grand usage non seulement chez les indigènes mais encore parmi les Européens établis dans l'Inde; chacun en consomme, petits et grands, femmes et hommes.

La première fois que j'en vis faire usage, à mon arrivée à Pondichéry, par les dames portugaises et par nos dames françaises, qui, en mâchant le bétel, avaient une si grande salivation rougeâtre se répandant sur les lèvres et parfois sur les deux côtés de la bouche, j'éprouvai, je l'avoue, un soulèvement de cœur et une répugnance que je croyais insurmontable, mais qu'il fallait bientôt vaincre si je ne voulais renoncer au plaisir d'être admis dans la société de dames fort aimables et qui témoignent des attentions qu'elles peuvent avoir pour quelqu'un en offrant le bétel qu'elles ont préparé de leurs mains. Je ne voulus donc mettre aucun retard à me conformer au goût de ces dames, bien que ce ne fût vraiment point une nouveauté qut me parût pleine de charmes. Je finis pourtant par trouver l'usage du bétel aussi utile à la santé qu'agréable au goût, et inappréciable par les occasions

qu'il fournit de se trouver avec quelque personne qu'on a jugée digne de ses attentions. Aussi ne puis-je m'empêcher de dire que j'en ai regretté l'usage depuis mon départ de l'Inde.

La côte malabare produit des fruits qui, dans leur espèce, sont délicieux. La mangue, qui en est un des plus exquis, ressemble à nos plus grosses pêches autant par la forme que par la superficie de la peau. D'autres fruits, encore bien suaves, sont les ananas, les figues bananes, les goyaves, les papayes, les noix d'acajou, celles-ci ayant absolument le goût des cerneaux et une coque approchant de celle de la noix. Une autre fruit de ce pays-là, qui est regardé comme un chef-d'œuvre de la nature par l'utilité de son emploi, c'est le coco, dont je ferai l'analyse en même temps que celle de la gasque lorsque je parlerai des fruits qu'il y a à Pondichéry et sur la côte de Coromandel ; mais, avant que de passer à cette côte, je vais mentionner les divers oiseaux que j'ai vus à celle de Malabar et quelques animaux comme, par exemple, les singes[1]. Ceux qui sont d'une couleur grisâtre ont des queues de six pieds de long et sont monstrueux. On en voit aussi qui sont tout noirs, à la réserve d'un tour qu'ils ont au cou, en poil blanc comme neige et qui leur forme un collier naturel. Ceux-là n'ont point de queue mais leur poil est infiniment plus long que celui des autres. Nous les avions baptisés et nous les appelions avocats à cause de

1. Les singes pullulent dans l'Inde, où ils sont des animaux sacrés.

la ressemblance de leur collier avec le rabat que portent ces messieurs. On les apprivoise facilement, ce que l'on ne saurait faire des autres qui, on en a plus d'un exemple, dévorent les personnes qui se hasardent seules dans les bois. Aussi prend-on d'ordinaire la précaution, lorsque l'on va à la chasse, de se faire accompagner de gens du pays, armés de gros bâtons et de sabres, et de se tenir les uns près des autres.

Il y a aussi dans les bois de gros perroquets et de petites perruches, auxquelles on apprend facilement à parler, mais qui ne peuvent vivre lorsqu'elles sont transportées loin de leur climat naturel. J'en ai élevé plusieurs qui m'ont donné le plaisir charmant de les entendre parler et dont une, par les soins que j'y avais mis, en était venue à répéter tout ce que je lui disais seulement quatre fois de suite. J'avais appris à cette rare perruche certain langage que m'avait inspiré une jeune Anglaise d'une beauté incomparable, qui était une des filles du gouverneur de Tellichéry.

Il faut que je dise à ce propos que la ville de Mahé, où je passai encore près de deux années après la paix faite, n'est éloignée que d'une petite lieue de Tellichéry, où est établie la nation anglaise, et que cette proximité fut pour moi une occasion de faire la connaissance de M. Adam, qui était gouverneur de Tellichéry. J'allais souvent faire ma cour à Mme Adam et à ses charmantes filles. L'aînée avait à peine quatorze ans, mais son esprit et son jugement suppléaient au défaut de l'âge. Elle parlait, outre l'anglais, le français, le portugais et le mala-

bare. Un frère capucin, qui avait apostasié et qui s'était retiré chez M. Adam, lui avait appris la musique, et un Portugais, établi à Tellichéry, à jouer de la guitare, ce qu'elle faisait avec une grâce parfaite, surtout lorsqu'elle s'accompagnait de la voix, la plus belle que j'eusse jamais entendue. A l'égard de la danse, elle l'ignorait, n'ayant jamais eu l'occasion d'avoir de maître. J'eus le plaisir de lui en offrir un, avec l'agrément de Mme Adam, en la personne d'un de nos soldats que j'avais amené de Pondichéry et qui, par son savoir, pouvait lui donner les premiers principes, ce qu'elle accepta avec joie, ainsi que sa sœur, âgée seulement de douze ans. L'une et l'autre firent de rapides progrès et, ce qui flattait beaucoup Mme Adam et ses filles, c'étaient les occasions qu'elles avaient assez fréquemment de danser avec quelques-uns de nos officiers, qui m'accompagnaient ordinairement lorsque j'allais à Tellichéry.

M. et Mme Adam vinrent à Mahé avec leurs filles pour y passer quelques jours chez Mme Trémisot[1] et voulurent bien m'honorer de leur visite. Je les reçus dans un jardin que j'avais fait faire le long de la rivière et où se trouvait ma savante perruche. J'avais tout fait préparer pour le mieux, et la bonne chère, le bal, rien ne manqua. Mlle Adam ne pouvait se lasser d'admirer et d'entendre la perruche, et je lui en fis cadeau.

Le jour de leur départ, M. Adam et sa famille témoignèrent le désir de s'en retourner par mer. Je m'em-

1. Femme du directeur de Mahé.

barquai avec eux pour les reconduire et, afin de leur faire honneur, je les fis accompagner d'une escorte de cinquante hommes, à qui je donnai ordre de s'embarquer, partie dans notre bateau et le reste sur six autres, dont deux furent montés par quatre tambours et par quatre fifres, qui battirent et jouèrent sans discontinuer jusqu'à notre arrivée à Tellichéry, où je passai quelques jours encore avec ces dames. Je n'avais pas manqué d'embarquer la perruche ; et Mlle Adam la plaça dans sa chambre, où elle put l'entendre parler, et d'un langage qui ne lui était point inconnu, puisque c'était celui dont je l'entretenais chaque fois que je la voyais.

Fort peu de temps après, M. Adam reçut un ordre supérieur de se rendre à Madras pour en prendre le gouvernement, et il fallut obéir sans délai. Le départ de cette famille Adam, qui était pour moi d'un commerce si agréable, me causa les plus vifs regrets ; mais, comme moi-même je quittai bientôt Mahé, je retrouvai mes amis en arrivant à Pondichéry où, s'étant arrêtés, ils avaient été invités par M. Lenoir, gouverneur de cette ville[1], à y passer quelques jours avant de continuer leur route pour Madras. Ce fut pour moi une grande joie de me retrouver encore avec cette aimable famille qui, venant, comme je l'ai dit, de la côte malabare, avait aussi débarqué à Goudelour, comptoir anglais, et passé quelques jours chez M. Pitt, qui en était le gouverneur. La joie que j'éprouvai me fit oublier les dangers et les angoisses de la pénible

1. Gouverneur du 12 septembre 1726 au 19 septembre 1735.

traversée que nous avions eue pour passer de Mahé à Pondichéry [1]. M. et Mme Adam séjournèrent en cette ville l'espace de six jours, pendant lesquels M. Lenoir leur procura tous les plaisirs et les agréments qu'il put. La bonne chère, la danse, la promenade, tout y fut employé.

Avant que de quitter Pondichéry, M. et Mme Adam et leurs charmantes filles m'invitèrent à aller les voir à Madras, et, malgré qu'ils pouvaient être bien persuadés que je ne mettrais aucune mauvaise grâce à me rendre à leur invitation, ils exigèrent de moi la promesse que je ne différerais pas longtemps d'entreprendre ce voyage. MM. Dupleix, conseiller, La Bourdonnais, capitaine de vaisseau, et Febvrier, employé, avaient de même été invités et furent ainsi mes compagnons de route avec deux dames charmantes, que je vais nommer, et l'on peut dire que jamais voyage n'a été plus divertissant ni plus comique que celui-là.

M. Dupleix, homme des plus galants et des plus polis du monde, qui avait entendu dire souvent à Mmes Vincens et Aumont qu'elles seraient charmées de faire le voyage de Madras, fut chez elles en qualité d'ami de l'une et de l'autre pour leur demander s'il leur ferait plaisir de faire ce voyage avec nous et leur dire combien nous en aurions en les accompagnant. Mmer Vincens et Aumont répondirent qu'ellles ne pourraient faire ce voyage en plus gracieuse compagnie et qu'elles acceptaient cet offre avec plaisir [2].

1. Voir p. 8.

2. Un mot sur les compagnes de route de nos voyageurs. Mmes Vin-

Le jour du départ fut bientôt décidé; et, comme Madras n'est éloigné de Pondichéry que de trente et six lieues, nous convînmes que nous ne mettrions, pour nous y rendre, que deux fois vingt et quatre heures. Ayant donc compassé les endroits pour les deux dînées et les deux soupers, nous nous mîmes en marche après avoir envoyé en avant les vivres nécessaires.

M. Dupleix s'était chargé d'y pourvoir afin que rien ne manquât en chemin. Il avait commandé deux pâtés, l'un de dindon, l'autre de canard, et quelques viandes froides. Il avait aussi donné des ordres pour la suite de notre cortège, et nous-mêmes nous avions pris nos palanquins les plus beaux. Les domestiques de chacun portaient les couleurs de leur maître, et soixante pions, que nous avions pour notre escorte, faisaient par la diversité des couleurs un effet charmant.

Les dames étaient dans leurs palanquins, et nous quatre

cens et Aumont étaient deux sœurs. L'une, âgée de vingt-deux ans, était l'épouse d'un conseiller, procureur du roi au Conseil supérieur de Pontdichéry, et la seconde, âgée de seize ans, était mariée depuis quelques mois à un négociant attaché à la Compagnie des Indes. Elles étaient filles de M. Albert, chirurgien-major des troupes, et d'une demoiselle de Castro, d'origine portugaise et née à Madras. Le voyage de Madras avait donc un attrait de plus pour Mmes Vincens et Aumont, désireuses de connaître le lieu de naissance de leur mère; et, à propos de ce voyage, rappelons que Mme Vincens, veuve en 1739, devint en 1741 Mme Dupleix, cette femme célèbre dans l'histoire de l'Inde, qu'Henri Martin appelle : « indispensable auxiliaire des desseins de Dupleix », et M. Tibulle Hamont, dans son *Dupleix,* « âme de héros dans un corps de femme ». Mme Aumont, devenue veuve en 1737, se remaria la même année que sa sœur en épousant M. Combault d'Auteuil, officier dans les troupes de la Compagnie des Indes. Mmes Vincens et Aumont étaient les aînées de deux autres sœurs, dont Dupleix parle dans ses lettres. (Voir pièces justificatives IV.)

messieurs nous étions à cheval, suivis de quatre chevaux de main magnifiquement harnachés. On peut penser que, pour répondre à ce cortège, nous nous étions mis, à l'exemple des dames, le plus superbement que nous avions pu, étant d'usage qu'il doit en être ainsi lorsque l'on va faire visite à quelque personne de nationalité étrangère, et je m'étais, pour ma part, conformé d'autant plus volontiers à cet usage que c'était en faveur d'un voyage qui devait me procurer une fois de plus le plaisir de voir des personnes qui m'intéressaient infiniment. Aucun de nous, d'ailleurs, n'épargna rien de ce qui pouvait faire honneur aux voyageurs et à la nation.

Nous arrivâmes environ vers les onze heures et demie à la première dînée, où nous trouvâmes tout prêt, et, nous étant mis sous des arbres qui formaient un ombrage des plus frais du monde, nous étions fort bien sur des nattes que l'on avait étendues par terre, et sur les oreillers de nos palanquins. Le pâté de canard qu'on nous servit était des plus excellents et des plus exquis. Chacun s'y attacha plus volontiers qu'à toute autre chose et sans soupçonner, en aucune façon, les scènes comiques et divertissantes qui devaient s'ensuivre pour en avoir mangé. Mais, auparavant que de faire mention de notre mésaventure, il faut que je dise qu'indubitablement quelque dame ou cavalier, jaloux de n'être pas des nôtres, avait suborné apparemment le cuisinier, qui avait fait nos deux pâtés, en lui faisant mettre dedans quelque drogue ou médicament purgatif, car, sur les quatre heures du soir, étant en marche et tous

très contents jusqu'alors de notre première halte, nous nous sentîmes, presque tous en même temps, des tranchées si violentes et si douloureuses que force fut à chacun de faire arrêter son palanquin et de s'en aller à l'écart ; nous revînmes ensuite auprès des dames, aussi surpris et aussi étonnés de l'aventure que des fondeurs de cloches. C'était à qui commencerait d'en parler et de s'en plaindre. Les dames furent les premières à rompre la glace et racontèrent tout ce qu'elles avaient souffert pendant quelque temps dans leurs voitures, sans savoir d'abord à quoi elles pouvaient l'attribuer ; et, lorsqu'un chacun eut rapporté ce qu'il avait souffert en son particulier, l'on ne fit aucun doute que c'était un tour que l'on nous avait joué en mettant quelque drogue dans le pâté que nous avions mangé.

Nous fûmes les premiers à en rire et à en plaisanter, puis il fallut nous remettre en marche pour continuer notre chemin ; mais les drogues, opérant de plus en plus, nous obligeaient à tout moment de faire arrêter nos palanquins et de nous mettre au milieu du chemin dans des postures des plus inciviles, sans avoir le temps d'aller chercher un endroit retiré, derrière quelque haie ou quelque buisson, ce qui déplaisait fort à nos dames dans un sens et dans un autre. Elles n'en furent pas moins, pourtant, les premières à plaisanter de ce comique manège, qui se prolongea toute la nuit et encore le lendemain, les uns courant d'un côté et les autres n'en ayant le plus souvent pas le temps. A chaque fois, c'était une occasion

de nouvelle plaisanterie ; chacun disait son sentiment, et les dames n'avaient plus dans leurs discours ni dans leur façon de parler cette retenue qu'elles avaient affectée dans le commencement.

Le lendemain, étant arrivés à la seconde dînée, nous y trouvâmes nos vivres tout prêts, mais nous nous gardâmes bien de manger du second pâté dans la crainte où nous étions qu'il ne fût préparé aussi médicamenteusement que le premier, et nous ne prîmes qu'un peu de jambon et de volaille froide. Nous étant remis en marche, nous fûmes, comme la veille, obligés de nous arrêter bien souvent en chemin.

Sur les cinq heures, il commença à pleuvoir et avec une si grande violence qu'à peine nos boués pouvaient-ils porter nos palanquins. Il fallait pourtant marcher tant bien que mal pour ne pas rester au milieu d'un grand chemin ; nous n'avions plus que trois lieues à faire pour arriver à l'endroit où notre souper nous attendait.

Sur les sept heures du soir, nous arrivâmes à Sadras, où les Hollandais ont un comptoir depuis maintes années ; et, la pluie continuant à tomber, nous délibérâmes si nous devions ou non poursuivre notre chemin. Pour rester à Sadras, il fallait faire le sacrifice du souper qui nous attendait à deux lieues de là, mais, tout bien considéré, nous fûmes d'avis qu'il valait encore mieux sacrifier le souper que de risquer de passer une mauvaise nuit sur le chemin et de rester peut-être exposés aux injures du temps.

A Sadras, nous étions sûrs, du moins, d'un bon abri en restant dans l'endroit où nous venions d'entrer, ancienne église portugaise abandonnée servant maintenant d'asile aux Européens qui vont de Madras à Pondichéry ou autres points de la côte. Il n'y avait que les quatre murailles dans cette église, mais du moins étions-nous à couvert ainsi que nos palanquins, qui devaient nous servir de lit pour la nuit. Par surcroît d'infortune, nous n'étions pas à portée de nos hardes de rechange, que nous avions fait passer en avant avec les vivres, et il fallut nous résoudre à garder nos habits, tout mouillés de la pluie battante que nous avions reçue chaque fois qu'en route il avait fallu sortir de nos palanquins. Les dames étaient le plus mortifiées de ce contre-temps, mais elles durent en prendre leur parti comme de tout le reste.

Comme suite de notre aventure, et ce qui en est l'incident le plus comique et le plus original, c'est que M. de Wanzel, chef du comptoir hollandais établi, comme je l'ai dit, à Sadras, ayant été informé qu'il venait d'arriver à l'église portugaise plusieurs palanquins dans lesquels il y avait des dames françaises et des messieurs, envoya furtivement savoir qui étaient ces dames et les cavaliers. Quelques-uns de nos domestiques firent connaître que c'étaient Mmes Vincens et Aumont, femmes de conseillers, et que ceux qui les accompagnaient étaient tels et tels.

M. de Wanzel, qui nous connaissait tous les quatre de nom, envoya tout aussitôt deux employés pour complimenter les dames et les inviter à venir souper avec nous

à la loge[1] et, si ces dames consentirent à accepter l'offre gracieuse du chef de comptoir, c'est qu'elles savaient que M. de Wanzel était marié.

La pluie ayant cessé, nous nous mîmes en marche pour nous rendre à la loge à la faveur de plusieurs flambeaux qui éclairaient notre chemin, et, à peine avions-nous fait quelques pas, que nous aperçûmes une grande illumination et plusieurs messieurs hollandais qui venaient par politesse au-devant des dames.

Avant que de nous mettre en marche, nous avions pris nos précautions dans l'espoir que nous aurions le temps d'arriver à la loge sans être obligés de nous arrêter en chemin, mais nous avions compté sans l'effet persistant des drogues, et force nous fut de quitter plusieurs fois ces messieurs, mais, autant qu'il nous était possible, les uns après les autres. Les dames voulurent soutenir la gageure mais non sans d'affreuses douleurs, que trahissaient leur contenance et leur visage, changeant à tout moment de couleur. Elles en avaient perdu jusqu'à l'usage de la parole et ne pouvaient répondre aux galants discours que messieurs les étrangers leur faisaient en marchant.

Enfin, nous arrivâmes à la loge, qui ne laisse pas que d'être assez loin de l'église, et nous y fûmes parfaitement reçus par M. et Mme de Wanzel. Après les compliments de cérémonie, qui ne parurent que trop longs aux dames, elles firent leur confidence à Mme de Wanzel, qui se retira avec elles. Dès lors, il nous fut aisé, les dames

1. Habitation du chef de comptoir.

n'étant plus là, de sortir de la maison tout à notre loisir, et c'est ce que nous faisions les uns après les autres.

Lorsque les dames revinrent au salon, plus gaies, plus enjouées qu'auparavant, le moment de se mettre à table était venu; mais, comme il y avait toujours quelqu'un de nous qui manquait, M. de Wanzel, sans chercher à s'expliquer la raison de cette alternative de présents et d'absents, pensa qu'il était de la bienséance d'attendre, pour se mettre à table, que chacun des invités fût là. Nous comprîmes le sentiment de M. de Wanzel, mais, comme ces allées et venues pouvaient encore se prolonger, M. de la Bourdonnais entreprit de faire l'aveu de notre situation et de raconter notre aventure, qui redevint un sujet de plaisanterie.

Mme de Wanzel, qui, à une humeur des plus gaies, joignait une grande vivacité d'esprit, en témoigna infiniment en cette occasion. On voulut avoir le plaisir d'entendre raconter les événements par les dames; Mme Vincens consentit à le faire, et, après avoir demandé auparavant la liberté de sortir pour affaire pressante, elle le fit avec tant de charme que l'on s'en divertit à cœur joie et sans plaindre personne.

Enfin, M. de Wanzel offrit la main à Mme Vincens pour la mener à table, et nous suivîmes cet exemple à l'égard des autres dames. La bonne chère, le vin, qui était excellent, et la bonne compagnie, que nous trouvâmes chez nos hôtes, furent autant de motifs qui nous retinrent à la loge jusques à deux heures après minuit.

M. de Wanzel, qui avait si bien fait les honneurs de la table, ne s'acquitta pas moins bien des politesses que l'on doit aux dames et ne manqua pas d'offrir le bras à Mme Vincens pour la reconduire jusqu'à l'église portugaise. Le second[1] avait de même offert le bras à Mme Aumont, et, quelques instances que ces dames eussent faites pour que ces messieurs ne les accompagnassent pas, il ne leur fut point possible de se soustraire à une politesse dont elles se seraient volontiers passé, vu qu'elles prévoyaient bien qu'elles ne pourraient aller jusqu'à la loge sans faire quelque pause en chemin. C'est ce qui arriva en effet, fort peu de temps après que nous eûmes pris congé de Mme de Wanzel, et, malgré les efforts que Mme Vincens avait faits pour rester au bras de son cavalier, elle s'en dégagea tout d'un coup et, se dirigeant avec précipitation du côté du chemin où il y avait des maisons ouvertes, elle entra dans l'une d'elles. Les habitants de cette maison, croyant à une insulte, se mirent à pousser des cris épouvantables, et, bien que nous fûmes persuadés qu'il n'y eut rien à craindre pour notre compagne de voyage, nous fûmes tous dans cette maison, où notre présence fit cesser les cris. Dans ce moment-là, Mme Vincens jetait à ses hôtes d'un instant un fort beau mouchoir de Mazulipatam pour essayer ainsi de les apaiser, mais, comme il avait servi à tout autre usage que le nez, ces gens crurent à une nouvelle insulte et, prêts à en tirer vengeance, recommencèrent à crier. Pour les apaiser, il ne fallut pas

1. Sous-chef du comptoir.

moins que la présence du chef de l'endroit, qui leur jeta quelques roupies d'argent.

Cette aventure, ajoutée aux autres, ne fut pour nous que l'occasion d'un redoublement de plaisanterie, car nous n'avions plus de gêne avec messieurs les étrangers, qui savaient le tour qu'on nous avait joué. Nous arrivâmes enfin à l'église portugaise; et, après avoir pris congé de MM. les Hollandais en leur faisant mille remercîments de toutes leurs politesses, nous nous remîmes en route sans perdre de temps et nous fûmes bientôt à l'endroit où étaient nos hardes, dont nous avions grand besoin. Nous ne restâmes là que fort peu de temps et partîmes ensuite pour nous rendre à la dînée où nous prîmes quelque repos.

Avant de repartir, les dames firent quelque remède du pays, composé de feuilles de tamarin et de diverses autres plantes. Il nous fallut, à l'imitation des dames, prendre un grand verre de ce breuvage, comparable à tout ce qu'il y a de plus amer et de plus désagréable au goût dans toute la Faculté; puis, nous étant remis en marche, nous nous aperçumes que le remède du moins était bon et qu'il avait bien calmé la violence de notre mal, ce qui nous donnait moins d'inquiétude d'arriver chez les Anglais dans le même état que nous étions arrivés chez les Hollandais. Nous convînmes entre nous de ne parler aucunement de notre mésaventure, à moins d'une nécessité absolue, comme il advint à nous autres cavaliers dès qu'arrivés à Madras, nous fûmes chez le R. P. Thomas, capucin, chez

qui nous avions résolu d'aller loger et à qui nous fûmes obligés de faire la confidence de notre état.

La nouvelle ne tarda pas à transpirer par toute la ville, et, ne pouvant nous en dédire, nous fûmes les premiers à en plaisanter dans les bonnes et nombreuses compagnies où nous nous trouvions.

A la visite que nous lui fîmes en arrivant, le gouverneur de Madras nous reçut le plus gracieusement du monde et nous retint à dîner ainsi que Mmes Vincens et Aumont. Tous les principaux de la ville et nombre d'Anglaises étaient de ce dîner. M. Pitt, gouverneur de Goudelour, qui était alors à Madras, en fut aussi; et, jusqu'à sept heures du soir, et malgré notre mal, nous ne fîmes que boire aux deux nations.

Messieurs les Anglais nous reçurent vraiment avec la meilleure grâce du monde. Pendant les dix jours que nous restâmes à Madras, ce ne furent que fêtes, bals, cadeaux, promenades, et l'on peut dire que M. Adam chercha par tous les moyens à reconnaître l'attention que nous avions eue pour lui et pour sa famille en venant jusqu'à Madras lui rendre la visite qu'il avait faite en passant à Pondichéry. J'étais à Madras chez M. Adam comme j'y avais été à Tellichéry, et je ne saurais oublier les soins prévenants qu'il eut pour moi ni le charme que j'avais à me retrouver avec sa fille aînée, qui faisait tout l'agrément et tout l'ornement de Madras, bien que les dames et les demoiselles y fussent nombreuses.

M. Adam nous pressa de rester plus longtemps à

Madras, mais, après avoir soutenu, dans la situation où nous étions, les fatigues du bal pendant dix jours, nous dûmes partir malgré les efforts que les dames et les messieurs anglais firent encore pour nous retenir.

Notre retour ne fut pas moins disgracieux que l'aller, car nous étions toujours bien incommodés. Il ne se passa rien de particulier dans ce voyage ; ce furent toujours les mêmes haltes forcées, mais nous fîmes si grande diligence que nous arrivâmes à Pondichéry en vingt et quatre heures de temps.

A notre arrivée, nous essuyâmes les railleries de nos meilleurs amis, à qui nous avions déjà fait part de notre situation en leur écrivant de Madras. Les auteurs de la pièce s'en réjouirent secrètement et, tout satisfaits de leur réussite, n'en témoignèrent ni plus ni moins que ceux qui n'y avaient pas eu de part. Ils agirent en cela très prudemment, car tels ou telles s'en seraient vantés qu'ils auraient pu s'en repentir.

La faculté de Pondichéry nous reçut à bras ouverts et nous donna tous les secours possibles, mais cela n'empêcha pas que nous ne fûmes longtemps encore incommodés, surtout M. Dupleix et moi, et que nous ne pûmes prendre part avec nos amis et amies aux parties de campagne et aux fêtes qui se donnaient tous les jours dans la ville.

Peu après mon retour de Madras, j'eus par hasard dans les mains une relation de M. de la Prévostière, ci-devant gouverneur de Pondichéry, qui traite de tout ce qui peut regarder les deux parties de l'Inde, et j'ai trouvé à propos

de la rappeler ici fidèlement plutôt que d'insérer ce qui est venu à ma connaissance et qui ne pourrait être mis en parallèle avec une relation qui est le fruit d'une longue étude et de remarques faites durant quinze années passées dans l'Inde. Je placerai ensuite la mienne qui est faite, sinon d'une façon aussi savante, du moins aussi fidèle, et j'ajouterai le journal que j'ai fait de mon voyage de Pondichéry en France lorsque j'en suis parti en l'année 1729[1].

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne publierons pas la relation de M. de la Prévostière, qui, d'ailleurs, est une histoire des origines non seulement de l'Inde, mais de la Chine, du Japon, etc.; et nous reprenons les mémoires de M. de la Farelle qui, de retour aux Indes, était arrivé à Pondichéry juste à temps pour prendre part aux fêtes de réjouissance qui y furent données les 3, 4 et 5 septembre 1730 à l'occasion de la naissance du Dauphin[2].

Voici la relation de ces fêtes.

Le 2e septembre, l'huissier-audiencier du Conseil supérieur, faisant fonctions de héraut d'armes, précédé de deux trompettes et d'un timbalier, et suivi des interprètes en langues talmoul, telougou et maure, tous à cheval, publia dans tous les carrefours de la ville l'ordonnance du Conseil supérieur, qui enjoignait à tous bourgeois et habitants de faire des feux devant leurs portes et des illuminations devant leurs maisons pendant trois nuits à commencer du lendemain.

Le 3, à midi, la citadelle et les vaisseaux qui étaient en

1. Nous ne connaissons pas le journal de ce voyage.
2. Né le 4 septembre 1729.

rade firent successivement une décharge entière d'artillerie ; et, immédiatement après, se firent entendre les cloches de la citadelle, qui sonnèrent jusqu'à six heures du soir ainsi que celles des églises des Capucins, des Jésuites et de MM. les Missionnaires. Sur les cinq heures, tous les notables se rendirent auprès de M. le Gouverneur pour l'accompagner au *Te Deum,* qui fut chanté solennellement dans l'église de la citadelle au son des timbales, fifres, violons et tambours et, en même temps, au bruit de l'artillerie de terre et de mer et du feu de mousqueterie d'un bataillon qui avait été placé face à l'église et était rangé en bataille sur la place.

Le *Te Deum* chanté, les troupes défilèrent et furent se mettre en bataille près du feu de joie, orné de banderoles aux armes du Roi, de la Reine et du Dauphin et surmonté d'une grande couronne remplie d'artifices qui faisait un effet charmant. Le Gouverneur, accompagné du Conseil et du commandant des vaisseaux, qui était M. de Marquessac, alluma le feu de joie au bruit de trois décharges de mousqueterie, qui furent suivies de pareil nombre de l'artillerie de terre et de mer. Le feu de joie, ainsi que plusieurs fusées et quantité d'autres artifices, qui réussirent à merveille, attiraient toute l'attention pendant que l'on préparait les illuminations de la Porte royale, de la courtine et des bastions qui la flanquent. La Porte royale, qui est d'une architecture noble et guerrière, fut illuminée du haut en bas. Le dessin que formait l'illumination était celui même de la porte dont on avait suivi l'architecture.

Le parapet et la courtine des bastions et des cavaliers, ainsi que les embrasures des canons étaient illuminés, de même que les deux cloches de l'église de la citadelle, entre lesquelles on voyait le petit dôme de la Porte royale. Ces illuminations produisaient un coup d'œil admirable tant par le nombre infini des lampions que par leur arrangement, et c'était un spectacle nouveau dans ce pays, où on n'avait jamais rien vu de pareil.

La compagnie, après avoir admiré ces superbes illuminations, rentra dans le fort et prit place aux tables qu'on y avait dressées, dont deux étaient de trente couverts et les deux autres de vingt-quatre. Sur chacune d'elles était servi un ambigu bien ordonné, où la gaîté ne manqua pas. Tous les convives, aussi bien les messieurs que les dames, étaient parés de la façon la plus riche, et l'aspect des tables offrait un coup d'œil magnifique. Les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin y furent bues, précédées d'une décharge de mousqueterie et au bruit de l'artillerie de terre et de mer. Après le repas, la compagnie sortit de la citadelle pour en voir encore les illuminations ainsi que celles de toute la ville, où chaque particulier avait tâché de se distinguer. On rentra ensuite dans la citadelle, où commença le bal, qui dura jusqu'à trois heures du matin.

Le 4 septembre était le jour destiné à la fête des vaisseaux ; celui qui commandait la rade fit, à la pointe du jour, une décharge de son artillerie et parut en même temps couvert de pavillons, flammes et banderoles, qui

récréaient la vue par leur diversité de couleurs. Les autres vaisseaux répondaient de leur artillerie et la terre aussi de la sienne. L'arrangement des flammes et banderoles avait été fort bien ordonné et faisait de terre un point de vue charmant. M. de Marquessac, ordonnateur de cette fête, avait invité à venir dîner à bord de son vaisseau plusieurs personnes du Conseil et une grande partie des officiers. Tout se passa à bord avec magnificence; les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin y furent bues au bruit des canons des vaisseaux.

Pendant que l'on se divertissait sur mer, la terre ne demeurait point oisive. Mgr l'évêque, accompagné des capucins et des missionnaires, ainsi que les messieurs du Conseil qui n'étaient point allés à bord, se rendaient au fort pour dîner chez M. le Gouverneur. Il ne se trouva point de dames à ce repas, où tout se passa avec le respect dû au caractère de ceux qui s'y trouvaient. On y but la santé du Dauphin. Vers les six heures du soir, les convives s'assemblèrent pour aller voir les illuminations du vaisseau commandant qui avaient été disposées d'une manière ingénieuse et digne de celui qui s'en était chargé.

Avant le souper, M. le Gouverneur, suivi de toute la compagnie, se promena dans les rues de la ville des Français et vit avec plaisir la magnificence des illuminations. Comme la veille, on soupa dans la citadelle, et les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin y furent bues au bruit du canon. Après souper, la compagnie se rendit sur le bord de la mer pour y voir les diverses évolutions

du vaisseau commandant, étincelant de lumières, qui présenta d'abord le côté, puis la poupe, ensuite la proue. Pendant tout le temps de ces évolutions, qui durèrent une heure, quantité de fusées, de serpenteaux et autres artifices sortaient de la chaloupe qui était suspendue à l'arrière du vaisseau.

L'assemblée se tourna ensuite du côté de la citadelle, dont elle revit avec plaisir la magnifique illumination, puis se rendit au jardin de la Compagnie, où un théâtre avait été dressé pour y représenter, en l'honneur du Dauphin, une pastorale, qui fut exécutée aux applaudissements de tous par plusieurs demoiselles et employés de la Compagnie. La pièce finie, on se rassembla dans une grande salle où eut lieu le bal, qui dura jusqu'à six heures du matin.

Le 5, à la pointe du jour, la citadelle, parée des pavillons, flammes et banderoles qui avaient servi la veille aux vaisseaux, fit une décharge de mousqueterie et d'artillerie à laquelle répondirent les vaisseaux et qui fut aussitôt suivie d'une décharge des canons de tous les ouvrages qui entourent la ville, puis d'un feu de mousqueterie parti du haut des remparts et exécuté par les troupes, sous les ordres de leur commandant qui, descendant ensuite le rempart à la tête de tous les officiers, rentra dans la citadelle où avait été dressée, au milieu de la cour, une table à laquelle le commandant et tous les officiers prirent place pour boire aux santés du Roi, de la Reine et de Mgr le Dauphin, lesquelles santés furent saluées en même temps de mousqueterie et d'artillerie. Ce salut, donné contre

toute attente par MM. les Officiers, réveilla MM. les Conseillers et tous autres qui se reposaient des fatigues de la nuit et qui, s'imaginant que ce supplément de cérémonie avait été ordonné par M. le Gouverneur, se rendirent avec précipitation à la citadelle; mais M. le Gouverneur ne laissa pas que d'être surpris lui-même lorsqu'il fut réveillé par le bruit du canon et des mousquets, ce qu'apprenant, le Commandant lui fit aussitôt donner avis que MM. les Officiers avaient voulu célébrer en leur particulier la naissance de Mgr le Dauphin. M. le Gouverneur en fut charmé et, pour témoigner publiquement sa satisfaction, s'habilla en toute hâte et vint rejoindre le corps des Officiers qui tous se levèrent à l'arrivée du gouverneur et le reçurent un verre plein à la main ; puis une décharge de mousqueterie et des canons de la citadelle se fit entendre lorsqu'il prit place à la table, où les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin furent bues et réitérées, lorsque MM. les Conseillers, suivant l'exemple de M. le Gouverneur, eurent pris place à la table, qu'on ne quitta qu'à midi.

On alla ensuite à bord du vaisseau commandant pour y manger une soupe à l'oignon, à laquelle M. de Marquessac avait convié toutes les personnes qui s'étaient trouvées rassemblées le matin à la citadelle, et l'on fut escorté par tous les tambours, fifres, violons et timbales jusqu'à bord, où l'on but de nouveau les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin.

Sur les quatre heures du soir, l'assemblée se reforma à

la citadelle, d'où l'on partit avec le gouverneur pour faire une promenade dont voici le détail.

Le timbalier, avec les trompettes à cheval, ouvrait la marche, suivi de musiciens du pays, d'une foule de pions et de chevaux de main. Venaient ensuite le chef des Malabares, accompagné des plus notables marchands et habitants de la ville, superbement vêtus et montés sur des chevaux de Perse richement harnachés, puis le palanquin du gouverneur, immédiatement suivi d'une infinité d'autres, dans lesquels étaient les messieurs et les dames. Une foule innombrable de peuple accompagnait cette marche pendant laquelle le gouverneur, pour en attirer davantage, jetait de l'argent. Tout cela formait un cortège qui certainement eût été trouvé magnifique en Europe, comme il a paru ici aux gens de goût.

La promenade eut lieu jusqu'à un bosquet situé à un quart de lieue de la ville, et où se trouvait une tente qui abritait plusieurs sièges sur lesquels chacun prit place pour assister à un spectacle de saltimbanques du pays, dont les sauts et les tours, faits avec une légèreté et une adresse surprenantes, captivèrent toute l'attention de la compagnie. Ce spectacle dura jusqu'au moment où M. Lenoir, averti que tout était prêt pour l'artifice, s'y rendit vers les sept heures du soir, précédé du cortège qui l'avait accompagné à la promenade. Cet artifice, posé sur un arc de triomphe orné de peintures et de fleurs de toutes espèces, était d'un effet charmant. Une quantité prodigieuse de fusées, serpenteaux, saucissons de toile

brillante, bombes de feu, s'élançaient à perte de vue dans les airs, accompagnés de pluies d'or, de gerbes et de soleils. Ce superbe feu d'artifice se fit à deux cents pas de la compagnie, et dura plus d'une heure sans interruption avec un bruit que je ne peux mieux comparer qu'à celui du tonnerre. Il se termina par des fusées d'une grosseur extraordinaire qui remplissaient l'air de feu, et par un combat entre gens du pays armés de sabres, de rondaches et de casques artificiels.

L'assemblée, charmée de l'exécution de cet artifice, passa ensuite dans le jardin de la Compagnie, qui était superbement illuminé. D'abord se présenta le parterre, dans lequel se trouvaient un grand nombre de lampions qui étaient placés de façon à former ensemble, en lettres de feu, les mots : *Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive le Dauphin !* Ces mêmes mots se retrouvaient à la porte du fond du jardin, qui était ornée d'un magnifique trophée aux armes du Roi, de la Reine et du Dauphin. Aux arbres pendaient des falots de toile fort claire, dont les bosquets étaient aussi garnis. Toutes ces lumières, par le contraste d'une nuit fort obscure, faisaient un effet superbe. On lança encore quantité d'artifices, que l'assemblée ne pouvait se lasser de voir, puis on rétrograda sur ses pas afin d'admirer à nouveau les deux portes du jardin, auprès desquelles avaient été disposées deux grandes et superbes salles pour le festin et le bal.

Ces salles, décorées de belles glaces et de trumeaux ornés d'un feuillage des plus verts, d'une largeur et d'une

longueur dont on ne peut avoir idée en France, étaient éclairées de grandes lanternes, d'un seul verre, dont la lumière, jointe à celle d'un beau lustre cristal et or et de plusieurs bras de même cristal et or, faisait un effet magnifique. Dans chacune des salles, deux grands buffets, hauts d'environ quinze pieds et chargés de riches porcelaines du Japon, étaient surmontés des armes du Roi, de la Reine et du Dauphin. Les mêmes tables qui avaient servi à la citadelle étaient chargées d'un ambigu bien ordonné ; chacun s'y plaça, et, à côté des dames, ceux qui étaient les plus galants. Les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin y furent bues au bruit des canons de la ville et de ceux des vaisseaux. On resta un assez long temps à table et la gaîté n'y manqua pas. Ensuite commença le bal, qui se termina sur les trois heures après minuit, plus tôt qu'il ne devait finir, à cause d'un orage qui dispersa la compagnie.

C'est ainsi que se terminèrent ces trois jours de fêtes, pendant lesquels on distribuait sur quatre places publiques du riz cuit à tous ceux qui se présentaient ; et, pour éviter du désordre, on avait chargé aussi les Capucins et les Jésuites de distribuer de ce même riz aux pauvres de la ville.

La garnison, qui fut constamment sous les armes pendant ces trois jours de fêtes, n'avait pu en profiter, mais, deux jours après, on donna aux soldats suffisamment de quoi s'en ressentir à leur tour, ainsi qu'aux équipages des vaisseaux d'Europe. Les troupes étaient fort bien tenues, et, toutes et quantes fois qu'elles prenaient les armes, on les voyait

avec plaisir. Le commandant et les officiers n'étaient en uniforme que lorsqu'ils étaient sous les armes, car ils se paraient ensuite de leurs plus beaux habits. Chacun d'eux avait tout sacrifié pour cela ainsi que MM. les Conseillers et autres employés. Plusieurs des principaux officiers et employés avaient fait faire trois habits magnifiques afin d'en avoir un pour chaque jour de fête. Ai-je besoin de dire que les dames firent de même, dans leur ambition naturelle de se parer pour engager messieurs les cavaliers à s'attacher à elles ? Chacun d'eux donnait ses soins à la dame qu'il avait adoptée pour le temps de la cérémonie et quelques-uns les continuèrent après. Enfin, tout se passa avec grandeur et magnificence, et tout le monde, tant Français que Malabares, fut joyeux et content.

Il y eut plusieurs fêtes particulières, qui furent données par M. le Gouverneur et par divers autres messieurs. Elles ne sont point insérées dans la *Relation*, parce que le détail l'aurait rendue trop longue. Je me contenterai de dire qu'elles furent aussi galantes que magnifiques, surtout celle que les dames donnèrent en leur particulier, où il n'y eut d'admis que les garçons. Tous ceux qui étaient mariés, en étant exclus, se rassemblèrent dans une maison particulière où ils se divertirent de leur côté. Les heureux enfants du célibat, tous en uniforme, servaient les dames à table. Chacun avait sa chacune à servir, portant, avec un nom de guerre, ses couleurs et rubans à un nœud d'épaule, d'autres, à leur cravate. Cette assemblée offrait un coup d'œil des plus charmants, et tout le monde, à la réserve

des maris, était fort content et fort satisfait. Tout le temps que les dames furent à table, il n'y eut que le gouverneur qui y fut admis. Les cavaliers s'y mirent ensuite et les dames vinrent les servir ou plutôt en faire la démonstration, car c'étaient les domestiques qui nous servaient. Voilà tout ce que je puis dire de cette fête vraiment singulière. Le bal s'ensuivit jusqu'à cinq heures du matin, et, après le bal, la collation. Enfin, ces diverses fêtes durèrent tout le mois de septembre.

De même qu'à la côte malabare il y a à celle de Coromandel de superbes pagodes. Dans l'une d'elles, située à une lieue et demie de Pondichéry, il se fait à certains jours de l'année de grandes cérémonies en l'honneur et pour la gloire du Lingam, qui est une des idoles les plus vénérées chez les Gentils. Le chef de cette pagode est le plus ancien braméni, supérieur de tous les autres. Celui qui y réside actuellement s'appelle Cépandaron ; il est très âgé et porte une barbe d'environ un pied et demi de long. On le voit assis sur une espèce de trône ; tous les autres braménis restent debout devant lui, et, par marque de respect, lorsqu'ils lui parlent, ils portent la main droite à la lèvre supérieure pour couvrir leur voix.

Dans Pondichéry même, il y a aussi une belle pagode, où réside le patriarche des braménis. Ceux qui la desservent sont obligés, les jours de cérémonies, de porter le Lingam à la pagode principale, qui est celle dont j'ai parlé d'abord, mais, avant que de sortir de la pagode de Pondichéry pour se rendre à la première, les braménis enferment un lièvre

dans une cage et font rendre hommage au Lingam par ce lièvre. Il y a un interprète qui parle pour l'un et pour l'autre. Le Lingam est ensuite placé dans une châsse décorée de peintures obscènes et garnie de morceaux de toile blanche, également peints de personnages dans les attitudes les plus obscènes. Huit hommes vêtus de blanc, ayant à la taille une ceinture de soie et sur la tête une toque de mousseline, portent le Lingam dans cette châsse jusqu'à la pagode principale. Douze autres châsses sont occupées par des braménis qui, la tête ornée de couronnes, le corps couvert de guirlandes de fleurs et les yeux fixés à à terre, gardent une attitude immobile et semblent pétrifiés. Les fidèles qui se joignent au cortège, et dont le nombre peut s'évaluer à vingt ou trente mille, sont pourvus de flambeaux et de torches pour éclairer la route, attendu que cette espèce de procession ne se mettant en marche qu'à six heures du soir, beaucoup de fidèles ne sont même pas encore sortis de la ville à huit heures. Un grand nombre de cavaliers précède le cortège, qui sort de la ville au son d'une musique lugubre et aux acclamations du peuple.

Lorsque cette nombreuse troupe est arrivée dans une plaine qui est à mi-chemin de la pagode principale, elle s'arrête là tout entière, et l'on donne alors la liberté au lièvre, que l'on fait poursuivre par quelques chiens briquets, et si, en sortant de sa cage, il se dirige du côté de la pagode, les assistants sont certains qu'il leur arrivera toutes sortes de bonheurs, qu'ils auront abondance de riz,

succès dans leurs entreprises; tandis que, s'il suit une direction opposée, ils jugent que leurs dévotions n'ont pas été agréables et s'attendent à toutes sortes de malheurs.

M. Lenoir[1] et moi nous avons eu deux ou trois fois la curiosité d'assister à cette cérémonie, et, comme nous y allions à cheval, nous avions le plaisir de poursuivre le lièvre, sur lequel M. Lenoir lâchait six levriers qu'il emmenait avec lui. Une fois le lièvre pris, s'il avait suivi une direction favorable, il était réclamé par les assistants, qui le faisaient porter dans la pagode, tout mort qu'il était. Si, au contraire, il avait suivi une mauvaise direction, il était abandonné aux chiens.

Lorsque les fidèles furent arrivés à la pagode, ils en firent trois fois le tour, en saluant chaque fois qu'ils passaient devant la porte d'entrée. Ensuite on plaça la châsse où était le Lingam dans une niche faite en un mur très épais et éclairée de plusieurs lampions, puis l'interprète supplia le Lingam supérieur, au nom de celui qui était dans la châsse, de vouloir bien répondre favorablement aux demandes qu'il avait à faire pour le bien public. Le braméni chargé de la cérémonie ne manque pas, dans cette occasion, de prescrire à l'interprète les réponses qu'il doit faire en vue d'obtenir pour la pagode de riches présents. Il y a certaines pagodes qui ont un revenu de plus de deux cent mille livres. Celle dont je parle a un droit d'un demi pour cent sur toutes les marchandises qui se fabriquent et qui se vendent à Pondichéry, et ce droit

1. Le gouverneur de Pondichéry, comme on l'a vu plus haut.

représente quelquefois, pour une année, vingt mille écus de France. Tout cet argent sert à orner magnifiquement la pagode et à entretenir les braménis qui y sont agrégés ainsi que les bayadères, qui sont ordinairement choisies parmi les plus jeunes et les plus jolies filles du pays.

M. Lenoir et moi nous sommes allés maintes fois nous promener jusqu'à la pagode supérieure, et, comme nous faisions notre repas auprès de cette pagode, le patriarche, dès qu'il apprenait que nous étions là, ne manquait pas de nous envoyer des présents qui consistaient en laitage, cocos, jagues, figues, bananes, bétel, et, pour la fin de notre repas, ses bayadères, qui dansaient à la façon indienne et au son des instruments de la pagode. Nous faisions plus de cas des bayadères que du reste. Leurs danses, leurs chants, leurs tours faits avec une agilité surprenante, et leurs corps d'une beauté incomparable, tout cela faisait un ensemble enchanteur. Ces danseuses sont chargées de bijoux et de pierreries, qui appartiennent à la pagode et qui, lorsqu'elles meurent, sont donnés à quelques nouvelles agréées.

Je reviens au Lingam pour parler de son retour, qui a lieu la nuit; et, comme il ne doit rentrer dans la pagode qu'après avoir passé, avec son cortège, par toutes les rues de Pondichéry, cette promenade ne dure pas moins de trois nuits, pendant lesquelles la ville est comme en feu. Des fusées et autres artifices partent de tous côtés, et une clarté des plus vives est produite par des machines remplies

d'huile de cocos auxquelles on a mis le feu. Hommes, femmes, filles, tout est confondu pendant ces trois nuits, qui sont l'occasion du plus grand libertinage et, je dirai même, d'un véritable brigandage, qui, si on pouvait l'empêcher, ne serait pas tolérable ; si on ne laissait faire, il y aurait une révolte générale pour s'affranchir de la domination des Européens et tout commerce serait ruiné.

On laisse donc sur ce point toute liberté aux Indiens, qu'on est même obligé de supporter dans la ville blanche, car MM. les RR. PP. Jésuites de Pondichéry, qui ont fait tout ce qui était humainement possible pour arriver à faire démolir une petite pagode qui est tout auprès de leur église, ayant même offert des sommes considérables, n'ont jamais pu obtenir ce qu'ils demandaient. Et pourtant les révérends pères avaient fait valoir les meilleures raisons pour se débarrasser de ce voisinage, qui est un sujet de scandale pour notre religion, les idolâtres étant bien souvent en cérémonies d'adoration dans le même temps que les offices divins se font dans l'église. Les gouverneurs qui se sont succédé à Pondichéry ont employé toute leur autorité pour tâcher de faire droit aux réclamations incessantes des révérends pères sans que cela eût produit le moindre changement. La petite pagode en question appartient aux mainas ou blanchisseurs de toile pour la Compagnie. Elle est la seule qui soit dans la ville blanche.

Outre celle dont j'ai parlé d'abord, il y a encore dans la ville noire une autre pagode, et c'est dans celle-là qu'a lieu, à certain jour de l'année, une cérémonie appelée le

Pongol. Quelques jours avant cette cérémonie, les fidèles s'assemblent devant la pagode pour dresser une espèce de théâtre sur lequel ils placent l'objet de leur idolâtrie, appelé Vichnou. Ce théâtre est fait en charpente et couvert de toiles peintes, représentant des figures obscènes et diaboliques. De grandes illuminations éclairent l'idole, devant laquelle on fait jeter quantité de fusées et d'artifices; et, après vingt et quatre heures de cérémonies, l'idole est placée sur un chariot et suivie par une foule considérable et par un grand nombre de danseurs et danseuses dansant au son de la musique du pays.

De même que dans la cérémonie du Lingam, le chariot qui porte le Vichnou ne doit parcourir la ville que la nuit en passant par toutes les rues, et, comme Pondichéry est une ville fort grande, cette promenade dure ordinairement trois nuits. En tête du cortège, il y a beaucoup de cavaliers, puis viennent des gens à pied qui portent devant le chariot des espèces de bannières peintes dans le goût du théâtre dont j'ai ci-dessus parlé et où, la procession finie, on ramène le Vichnou, qui y reste exposé pendant huit jours. Ce n'est durant tout ce temps-là que danses, jeux de mains et divertissements de toutes sortes pour le peuple.

Le Vichnou, assis sur un petit tréteau, est représenté en bois sculpté et peint de diverses couleurs, sous la forme d'un petit polichinelle sans bras, de deux pieds et demi de haut, ayant sur les épaules une grosse tête et deux petites, et enfin, comme notre polichinelle, une bosse par-devant et une autre par-derrière.

De bonne foi, l'on peut dire que tout ce qui se fait en adoration de cette idole est du plus grand comique ; et, bien souvent, les dames européennes et portugaises de Pondichéry sont venues avec nous, comme en partie de plaisir, pour assister aux cérémonies bizarres du culte de Vichnou.

Dans un grand village nommé Villenour, à deux lieues de Pondichéry dans les terres, se trouve encore une autre pagode, monument des plus complets, à quatre faces régulières, ayant à chacun des angles une tour d'une hauteur prodigieuse. Tous les ans, au mois de janvier, a lieu dans cette pagode une brillante cérémonie à laquelle j'ai assisté trois ou quatre fois. On y accourt de dix lieues à la ronde. Chaque fois que j'y suis allé, accompagnant M. Lenoir, nous avons toujours trouvé sur le chemin quantité de pénitents qui s'étaient mis dans des attitudes des plus gênantes, comme d'avoir un bras levé, d'autres, les deux, et sans les baisser, depuis six heures du matin jusqu'à la nuit ; d'autres restant debout le même temps avec une grosse barre de fer sur le col et les bras par-dessus ; d'autres, simplement debout et immobiles, ou encore avec le visage peint de diverses couleurs et de grandes tresses de cheveux postiches leur tombant jusqu'aux talons, et enfin d'autres, se roulant par terre sans s'arrêter un seul instant ; tout cela, fait dans un esprit de dévotion. Il y en a qui, par marque publique de ferveur, sacrifient même leur vie en restant étendus par terre sur le passage du pesant chariot de Vichnou, qui les écrase et les broie en passant. Ce

chariot est tiré par environ dix mille hommes au moyen de très gros et très longs cordages. Les corps des malheureux qui ont été écrasés sont mis sur le chariot, où on les laisse jusqu'à la fin de la cérémonie. Après quoi, les braménis les brûlent et mettent leurs cendres dans de grandes urnes qu'ils conservent dans leur pagode, dont la décoration est toute diabolique de même que celle du chariot, qui est tout sculpté de personnages dans les attitudes les plus obscènes et les plus lascives.

De toutes les pagodes de l'Inde, la plus fameuse et la plus belle est celle de Chalanbron, qui est située au centre d'une plaine de vingt lieues d'étendue, à huit de Pondichéry et à deux de Porto-Novo, où nous avons une maison et où sont établis les Hollandais, qui y font un grand commerce depuis plus de cinquante ans. J'ai visité deux fois cette pagode, la seconde, par l'occasion que j'eus d'y aller avec M. de Marquessac, capitaine commandant le vaisseau l'*Apollon* et officier du roi, mon ami, avec qui je dois repasser en France au mois de janvier prochain [1], et que les affaires de la Compagnie obligeaient d'aller mouiller en rade de Porto-Novo. M. de Marquessac, avant de s'embarquer, avait engagé Mmes Febvrier [2], de Palmaroux [3] et du Laurens [4] à être de la partie pour aller aux pagodes,

1. Janvier 1735.

2. Femme d'un employé de la Compagnie des Indes, lequel, on l'a vu plus haut, était un des compagnons de route de M. de la Farelle dans le voyage de Madras.

3. Femme d'un officier des troupes de Pondichéry, lequel avait fait l'expédition de Mahé avec M. de la Farelle.

4. Femme d'un conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry.

ce qu'elles avaient accepté avec plaisir, et, lorsqu'il fut à Porto-Novo, il me fit aviser de son arrivée. Je fis alors prévenir ces trois dames qui, dès le lendemain matin et escortées de six cavaliers, partirent de Pondichéry avec moi.

Notre chemin était de passer par Goudelour, où nous fûmes reçus avec toutes les politesses possibles par M. et Mme Pitt, qui nous engagèrent à rester à dîner et à souper. M. Pitt était, comme je l'ai dit précédemment, gouverneur de Goudelour. Après le souper, les parties de quadrille ne manquèrent pas et le bal dura jusqu'à quatre heures du matin. Aussitôt après, c'est-à-dire sur les cinq heures, nous nous remîmes en route et nous arrivâmes à Porto-Novo sur les dix heures du matin, mes compagnes de route s'étant bien récupérées dans leurs palanquins du sommeil qu'elles avaient perdu pendant la nuit, car elles dormaient encore lorsqu'on fut les avertir qu'elles étaient arrivées. M. de Marquessac, que j'avais fait prévenir de notre retard, vint nous recevoir et nous procura tous les plaisirs et agréments possibles pendant les deux jours que nous restâmes à Porto-Novo pour donner le temps de faire les préparatifs de notre excursion aux pagodes, où l'on porta toutes sortes de provisions afin que rien ne manquât à notre arrivée.

Avant de nous mettre en route, j'envoyai en avant demander au gouverneur des pagodes la permission de les visiter, et je chargeai de cela un interprète que nous avions emmené de Pondichéry et que M. de Marquessac fit accompagner de M. de Saint-Georges, second du vaisseau qu'il

commandait. Lorsque nous eûmes reçu avis de la permission, nous nous disposâmes à nous mettre en marche. Plusieurs personnes de Porto-Novo, ainsi que Mme Mollandin[1], qui était de passage en cette ville et que je fus si heureux de revoir, se joignirent à nous, et nous fûmes ainsi au nombre de seize personnes de marque, à cheval ou en palanquin, avec une suite de domestiques proportionnée et surtout de pions ou autrement dits gens armés pour la décoration. J'en avais amené, pour mon particulier, vingt-cinq de Pondichéry, et les autres messieurs en avaient à proportion. Cela formait une troupe qui annonçait que nous étions gens hors du commun ; tout cet apparat est indispensable dans les Indes. De son côté, le gouverneur des pagodes envoya, jusqu'à une demi-lieue à notre rencontre, quatre cents pions de sa garde et un braméni de ceux qui ont le plus d'autorité dans son gouvernement, et avec ordre de nous conduire partout où nous lui demanderions d'aller pour satisfaire notre curiosité.

Les pagodes de Chalanbron se voient de six lieues au moins dans les terres et d'une plus grande distance encore en mer, ce que je puis affirmer pour les avoir vues en allant à Pondichéry ; et, bien que nous eussions souvent entendu parler de leurs proportions colossales, nous n'avions pu nous faire une idée de ce qu'elles sont lorsqu'on les voit de près. Aussi ne puis-je exprimer la surprise que nous éprouvâmes et le grand étonnement où nous fûmes au moment où nous étions près d'y entrer. L'enceinte de

1. Voir p. 20.

ces pagodes est close par un mur de quarante pieds de hauteur sur six environ d'épaisseur, formant rempart en dedans et bâtie de pierres de taille d'une longueur et d'une largeur surprenantes. Il y a de ces mêmes pierres énormes jusqu'au plus haut des quatre tours qui flanquent les angles de la pagode.

Quatre portes donnent accès dans l'enceinte. Le braméni qui nous accompagnait nous conduisit d'abord à la porte principale, dont l'aspect nous surprit tant par sa hauteur que par son architecture dans le goût indien. Deux pierres de soixante pieds environ de hauteur et huit de largeur, et une autre, plus grande encore et posée sur les deux premières, forment les montants et le dessus de cette porte, par laquelle trois carrosses pourraient passer de front et que nous considérâmes un assez long temps, nous efforçant de nous rendre compte des moyens qu'on avait employés pour dresser ces énormes pierres et les mettre en place, ainsi que tant d'autres, non moins énormes, que nous vîmes ensuite dans l'intérieur et qui toutes ont été posées pierre sur pierre, sans mortier ni chaux, comme aux arènes de Nîmes. Nous fîmes questionner là-dessus le braméni par notre interprète ; l'idée qu'il en avait lui-même était qu'on avait fait, au pied des murs, des terrasses qu'on élevait à mesure que s'élevait aussi le bâtiment et sur lesquelles on traînait les pierres, et que ce ne fut qu'à force de temps et de travail qu'on parvint à rendre ces pagodes aussi considérables qu'on les voit aujourd'hui. Il ajouta qu'il ne pouvait imaginer que les anciens eussent eu des

machines pour élever ces pierres à la hauteur prodigieuse où on les voit ici et dans les autres constructions de ce genre. MM. de Nyon, Deidier et Lambert[1], tous les trois ingénieurs du Roi, visitèrent ces pagodes et furent aussi d'avis qu'elles n'ont pu être construites autrement. Les pierres dont elles sont bâties ne se trouvent, suivant eux, qu'à plus de cent lieues dans les terres, et ils estiment d'après cela qu'il a fallu plus d'un siècle et demi pour la construction de ces pagodes. L'un des ingénieurs que je viens de citer, M. de Nyon, aujourd'hui gouverneur de l'île Maurice, a bâti la citadelle de Pondichéry, qui passe pour être la plus régulière et la plus forte de toutes celles que les Européens ont dans les Indes.

Les pagodes de Chalanbron paraissent être aussi anciennes que les plus anciens monuments de l'antiquité, mais on ne saurait préciser de date à leur construction, car les Indiens n'écrivent ni l'histoire de leur pays ni les particularités qui regardent leurs ancêtres. Ils se bornent à ce qui vient à leur connaissance, de leur vivant, et à ce qu'ils peuvent apprendre des plus anciens de leurs contemporains. La tradition de certains événements ne s'est conservée que parmi les braménis; et c'est à eux, comme étant les plus savants, que s'adressent tous ceux qui veulent faire quelque recherche sur les Indes.

Nous entrâmes dans l'enceinte des pagodes par la porte principale et au son de la musique qui leur est affectée,

1. Ces deux derniers faisaient partie de l'expédition de Mahé comme ingénieurs.

puis, après avoir passé par diverses petites portes gardées chacune par un poste de pions, nous arrivâmes au milieu d'une place immense autour de laquelle il y avait de superbes maisons. Nous nous arrêtâmes devant celle du gouverneur pour en admirer la magnificence extérieure. De chaque côté de cette maison s'élèvent deux colonnades de cent cinquante pieds environ d'étendue et dont les colonnes et les chaînes, aussi de pierre, qui les relient en façon de guirlandes, ont été formées d'un seul bloc de pierre, quelque surprenant que cela puisse paraître[1]. Après avoir passé facilement sous ces chaînes, qui ne tombent

1. Dans *Le Tour du Monde*, année 1867[2], à l'article du contre-amiral Paris sur la pagode de Chillambaran (ou Chalanbron), nous trouvons ceci : « On pénètre dans l'intérieur du gombroon par une porte ornée de pilastres d'une seule pierre, longs, dit-on, de quarante-cinq pieds, dont dix-sept enterrés dans les fondations. Je n'y ai pas vu les fameuses chaînes en pierre qui dans la relation de M. Langlès figurent comme reliant des pilastres placés vis-à-vis l'un de l'autre et séparés par un espace de vingt-sept pieds ; leurs anneaux d'environ vingt-deux pouces de circonférence avaient six pouces et demi de diamètre extérieur et un pouce et demi d'épaisseur. Le travail semblait tel que pilastres et chaînes devaient avoir été pris dans un même bloc, monolithe d'au moins soixante pieds de long. Je ne saurais garantir qu'il n'existe pas de vestige de ce tour de force de la patience indoue, mais je n'ai pu le découvrir. »

M. de Marlès, dans son *Histoire générale de l'Inde* (Paris, 1828, t. Ier, p. 314,) fait aussi mention de cette longue chaîne de granit. Ce qu'on peut considérer comme une merveille, écrit-il, c'est une longue chaîne de granit, suspendue en guirlandes de cent trente-sept pieds de long à quatre points de la voûte. Cet étonnant ouvrage, ajoute M. de Marlès, est d'un travail fini ; le granit est si bien poli qu'il réfléchit, comme un miroir, les rayons de lumière. Chaque chaînon a trois pieds un pouce de longueur et deux pouces cinq lignes d'épaisseur ou de diamètre. Ces chaînons, tous enlacés les uns dans les autres, de même que les quatre pierres en voussoir façonnées par le bas en larges anneaux auxquels la chaîne est suspendue, indiquent évidemment que l'ouvrage entier est sorti d'un seul bloc.

qu'à six ou sept pieds de terre, nous continuâmes à suivre notre guide, qui nous fit passer sous une sorte de galerie soutenue par des pilastres élevés. Le corps du bâtiment où se trouvait cette galerie était en bois sculpté et parfaitement doré dans le goût des trois autres pagodes, et le sommet était en forme de tombeau parce que Brahma, le dieu suprême, aurait reposé dans cet emplacement. Tout le dedans de cet édifice, que les fidèles appellent la demeure bienheureuse, est superbement décoré ; quantité de lampions y brûlent jour et nuit, et quatre braménis n'en sortent jamais, c'est-à-dire qu'ils se relèvent et que le même nombre consacré y est toujours.

Sur le toit de la pagode, qui est couvert de grandes plaques d'argent très poli et posées régulièrement les unes contre les autres, se trouvent huit boules allongées faisant un peu l'effet de pommes de pin et surmontées chacune d'un petit panier de fleurs fait de filigranes d'or et formant couronne, ouvrage des plus achevés qui, lorsque le soleil donne dessus, est d'un éclat et d'un brillant à interdire l'usage de la vue. Quant au dessous du toit, dans l'intérieur, il est garni de bois sculpté doré et argenté.

Les braménis sont persuadés que leur dieu a créé le monde, qu'il naquit pauvre, vécut de même et fit des miracles. Il est représenté sous la forme d'un beau jeune homme, ayant quatre mains qui lui servent à distribuer les biens et les maux, et, sous les bras, quatre divinités subalternes auxquelles il commande de faire le bien ou le

mal, suivant le plus ou le moins de zèle des croyants. Notre guide nous fournissait toutes ces explications avec une ferveur de croyance et de dévotion qui, loin de nous toucher, nous donnait plutôt envie de rire.

Par une grâce particulière que fait à la nation française le gouverneur des pagodes, il nous fut permis d'approcher du séjour de la divinité sans quitter nos souliers. Il est d'usage de faire au gouverneur un présent proportionné à la qualité et au caractère des visiteurs ; le nôtre fut de quatre aunes d'écarlate et d'un miroir de vingt écus, et ce présent fut si bien apprécié que nous eûmes libre entrée par toute la pagode.

Lorsque nous en sortîmes pour aller dîner dans un beau jardin qui en dépend, il y avait quatre bonnes heures que durait notre visite. Nous avions fait apporter, comme je l'ai dit, tout le nécessaire pour notre dîner, et le gouverneur nous avait envoyé des tables et même, bien que n'étant pas en usage chez les peuples orientaux, des chaises qu'il avait fait faire exprès pour les visiteurs européens. Il nous envoya aussi les bayadères et les musiciens affectés à la pagode et nous fit apporter toutes sortes de fruits, d'herbage et de laitage, sans oublier le bétel, qui, aux Indes, est une marque de bienvenue et de considération.

Après que nous eûmes dîné assez longuement, au son d'une musique discordante mais sous le charme enchanteur des danses des bayadères, nous revînmes à la pagode, escortés d'environ deux mille hommes armés, qui étaient

venus par ordre du gouverneur pour précéder nos palanquins et nous faire ainsi honneur.

Ce fut encore le même braméni qui nous accompagna et nous conduisit dans les endroits où nous n'étions pas allés. Il nous fit voir d'immenses magasins, bâtis de pierres d'une largeur et d'une longueur surprenantes, dont les uns renfermaient les grains récoltés dans les terres appartenant à la pagode et les autres, les offrandes des fidèles, qui, certain jour de l'année, sont apportées et déposées au pied de l'idole par ceux qui ont des grâces et des faveurs à lui demander. Ces offrandes sont faites de diverses choses, comme du coton, de la soie, du riz, des couronnes de fleurs, des vaches, du lait, etc. Bien que prodigieusement grands, ces magnifiques magasins ne laissent pas que d'être remplis chaque année. Ils se vident de même tant pour la subsistance de ceux qui sont commis à la garde et à l'entretien de la pagode que pour venir en aide aux nécessiteux, lorsque le pays se trouve dans quelque disette de riz ou d'autres grains, comme il arrive souvent dans cette contrée éloignée de Pondichéry. Nous continuâmes à suivre notre guide qui nous fit visiter, toujours dans l'enceinte de la pagode, d'autres bâtiments immenses, construits également en pierres énormes, où logent, dans des chambres séparées et plus ou moins journellement, les quinze cents braménis attachés à la pagode ainsi que les musiciens et les bayadères qui y sont affectés. Dans les mêmes bâtiments sont aussi les logements de la garde, qui est composée de trois mille pions, armés de fusils ou d'arcs et de flèches.

A l'entrée de la nuit, nous sortîmes de la pagode, que nous avions visitée dans ses moindres détails, et, après avoir admiré une dernière fois la porte principale, nous retournâmes à Porto-Novo pour de là rentrer à Pondichéry, dont je vais dire encore quelques mots.

Cette ville a beaucoup gagné sous le gouvernement de M. Lenoir ; elle est changée si avantageusement en toutes choses qu'elle ne serait pas reconnaissable à ceux qui ne l'auraient vue depuis dix ans. Jadis, les gens du pays construisaient leurs maisons en bois et en terre ; M. Lenoir imposa la loi de ne bâtir qu'en briques et de ne couvrir qu'en tuiles, et on construisit des maisons magnifiques et en quantité. M. Lenoir lui-même en fit bâtir trois, qu'il a cédées à des particuliers, et une fort belle église a été construite par les Jésuites. Toutes les rues sont tirées au cordeau et plantées d'arbres des deux côtés, ce qui est d'un aspect charmant. La ville est entourée d'une enceinte de murs de trente pieds de haut avec quatre belles portes et sept bastions, dont deux, du côté de la mer, défendent la rade, où les vaisseaux sont en parfaite sécurité sous la protection de l'artillerie de siège et des mortiers à grosses bombes, qui sont établis sur ces bastions.

Les dehors de la ville sont fort beaux, et les chemins ne sont, à proprement parler, que des allées d'arbres avec des bosquets de distance en distance. A l'entrée de la ville et près de la porte principale, qu'on appelle porte de Madras, on a fait deux étangs qui sont d'une grande utilité pour les blanchisseurs de toile. Tous ces travaux sont

l'œuvre du P. Louis, capucin, qui est très versé dans l'art du génie, ce qui lui donne le privilège d'aller en palanquin. Il n'y a personne à Pondichéry qui ne connaisse le P. Louis, mais les nouveaux arrivés, en voyant un capucin dans cette voiture, ne savent qu'en penser[1].

Il y a un évêque à Pondichéry et on l'appelle l'évêque de Clodiopolis. Mgr Visdelou, qui occupe ce siège, est un homme très âgé, d'un mérite universellement reconnu et qui est en Orient depuis cinquante ans. Il a fait son plus long séjour en Chine pour les progrès de la vraie foi, et il travaille à l'histoire de ce pays-là depuis trente-cinq ans. Son ouvrage n'est pas terminé; on présume qu'il sera d'un prix infini[2]. Mgr Visdelou connaît parfaitement la langue

1. Voici sur le R. P. Louis le jugement d'un ingénieur en chef, que nous avons relevé dans la lettre suivante adressée aux directeurs de la Compagnie des Indes :

12 octobre 1725.

MESSIEURS,

Nous sommes arrivés à Pondichéry le 4 de ce mois. J'ai été agréablement surpris de voir que l'enceinte de Pondichéry était déjà commencée, que la nouvelle porte de Madras et ses corps de garde étaient presque achevés et qu'il y avait déjà un petit bastion de fait à droite de la porte en sortant, le tout du dessin et de la conduite du R. P. Louis, capucin, homme entendu et infatigable; et, quoique ce dessin ne s'accorde pas tout à fait avec mon projet, ce travail cependant n'a pas laissé que de me faire plaisir et je ne changerai même rien à son profil des murs d'enceinte, dont je ne crois pas que nous ayons le temps de régler la figure avant mon départ pour Mahé. Le R. P. Louis pourra toujours continuer pendant mon absence sur l'alignement qui lui a été donné. C'est, en vérité, un trésor que ce père-là; je suis charmé qu'il soit ici, etc.

Signé : DEIDIER.

(Ministère des colonies, *Correspondance générale de l'Inde,* 73 C[2].)

2. M. Castonnet des Fosses, dans *L'Inde française avant Dupleix*, cite cet ouvrage de Mgr Visdelou, dans lequel, ajoute-t-il, on trouve la preuve que le christianisme a été introduit en Chine dès le VIIe siècle.

chinoise, de même que les révérends pères des missions des Indes sont obligés de savoir le Talmoul, qui est la langue se parlant sur la côte de Coromandel, et le Telougou, qui est celle de la côte malabare et qui, étant la plus noble de celles de l'Inde, se parle dans toutes les cours de ce pays et même à celle du Grand-Mogol. Ce qui est fort curieux et qui semble prouver la tiédeur des braménis à l'égard de la religion dont ils sont les représentants, c'est que ce sont des braménis qui apprennent aux RR. PP. Jésuites les langues se parlant aux Indes et leur donnent ainsi les moyens de propager le culte de la seule et véritable religion.

Le zèle des révérends pères pour la propagation du christianisme est porté au suprême degré. Ils exercent de grandes charités pour y parvenir et entretiennent dans les terres, à plus de cent lieues de Pondichéry, trois ou quatre de leurs confrères, qui ne s'y maintiennent que sous le prétexte qu'ils sont venus pour tout autre sujet que la conversion des peuples, et parce qu'ils s'habillent à la mode du pays, ne se couvrant que le bas du corps d'un morceau de toile bleue, portant sur la tête un turban, laissant croître leur barbe et allant pieds nus; ils ne vivent, en outre, comme les Indiens, que de racines, d'herbages et de laitage. C'est ainsi qu'ils réussissent à convertir quantité d'infidèles, sans se laisser rebuter par l'exemple de ceux des leurs, qui sont parfois martyrisés.

Il y a plusieurs mosquées ou temples consacrés au culte musulman aux environs de Pondichéry et plus loin dans

les terres, pour les croyances des Maures ; et, après avoir donné, plus haut, une idée de la religion des Gentils, je vais parler succinctement de celle des Maures et de leur établissement tant sur la côte de Coromandel que sur celle de Malabar. Les Maures, établis dans l'Inde, sont devenus si puissants tant par leur nombre que par la force des armes et leur grand commerce que, sur cette dernière côte, ils ont pu se rendre maîtres d'une ville appelée Vanour ; et, depuis peu de temps, l'île d'Aticara, près de Mangalore, leur appartient aussi.

Ces Maures sont de la secte d'Ali et de Mahomet et sont obligés d'aller tous les trois ans en pèlerinage au tombeau de Mahomet, qui est à La Mecque ; les gens du commun ne sont tenus que d'y aller une fois. Leur extérieur est des plus humbles et des plus touchants lorsqu'ils sont à genoux et en contemplation au lever et au coucher du soleil. Ils s'inclinent plusieurs fois en récitant leurs prières et chaque fois ils baisent la terre et mettent la main au front. Ils se lavent tout le corps dans des étangs consacrés et se croient ensuite en état de grâce. Des mosquées où résident plusieurs Maures sont auprès de ces étangs, auxquels ils ont recours dès qu'ils ont crainte de s'être trouvés en contact avec quelque chose qu'un chien aurait touchée ou dont quelque Européen aurait fait usage.

Les plus belles mosquées sont dans l'empire du Grand-Mogol, où presque tous les nababs ou gouverneurs de province sont Maures d'origine. En général fort riches, soit par leur entente du commerce soit par les hauts emplois

qu'ils occupent, ces nababs font des dépenses inouïes pour l'entretien et l'ornementation des mosquées. Le Grand-Mogol dont ils relèvent a la plus grande confiance en eux, et il leur laisse exercer dans leurs gouvernements une autorité absolue, dont tous se servent pour pressurer le peuple. Ils sont d'ailleurs gens instruits, braves, bons tacticiens et surtout grands politiques et des plus habiles dans le choix des expressions dont ils se servent pour persuader ou se défendre de l'être. J'en parle en parfaite connaissance de cause, ayant vu à Pondichéry plusieurs de ces nababs en visites de cérémonies et de civilités, s'en tirer à merveille et à l'applaudissement général. Plus souvent encore, il vient de ces nababs à Pondichéry pour les affaires du Grand-Mogol, leur maître, et, dans toutes ces occasions, on leur fait quelque présent et on les reçoit le plus magnifiquement possible. Ils sont d'ailleurs très susceptibles à l'endroit des honneurs qu'on leur rend et dont ils tirent grande vanité. Lorsqu'un nabab arrive, on fait tirer le canon ; les troupes, c'est-à-dire les gardes des portes par où il entre, prennent les armes ; le nainar ou grand prévôt va le recevoir hors de la ville avec cent cinquante ou deux cents pions, puis il est conduit, au son de tous les intruments de musique de la ville, par le courtier ou agent de la Compagnie, jusqu'à la forteresse, où le gouverneur et quelques employés sont réunis dans la salle de cérémonie pour le recevoir. Lorsque le nabab est entré dans cette salle, il est d'usage, avant qu'il y ait pris place, que le gouverneur verse le contenu d'une grande fiole d'eau de

roses sur la tête, le cou et les mains de celui qui se présente. Le même cérémonial a lieu pour quelques courtisans de la suite du chef asiatique, puis on entre en séance et le gouverneur entend alors les compliments que lui adresse le nabab. Tous sont fort éloquents dans les louanges qu'ils font et très modestes pour celles qu'ils reçoivent. La magnificence de leur escorte, qui se compose ordinairement de quantité de gens à pieds, cavaliers, palanquins, chevaux de main, et même parfois d'éléphants superbement harnachés, contraste singulièrement avec cette affectation de modestie.

Les femmes des Maures vivent dans le plus grand luxe et sont couvertes de bijoux et des plus beaux diamants, mais elles n'en sont pas moins de véritables esclaves, gardées à vue par des ennuques. Lorsqu'elles voyagent, elles sont si bien enfermées dans leurs carrosses à la mode du pays et traînés par des bœufs, qu'il est impossible de les voir, ainsi que j'ai pu en juger plusieurs fois à Pondichéry, où elles ne vont jamais loger que chez d'autres Maures ou dans des maisons inhabitées. Les femmes européennes et autres sont admises à les voir et c'est d'elles que j'ai appris ce que j'en sais.

Le commerce et surtout le commerce forain n'est pas aussi considérable à Pondichéry qu'à Madras, où l'importance des armements est une source de richesse pour les marchands et surtout pour MM. les Gouverneurs, qui sont les maîtres absolus du commerce. Il n'y en a pas un, depuis trente ans, qui n'ait, pour sa part, amassé moins de

quinze cent mille livres, ce qui est énorme eu égard à la durée de leur charge, qui n'est que de trois ans. Beaucoup ont emporté plus que cela du fruit de leur gouvernement, et, pour n'en citer qu'un, M. Pitt[1], qui, en 1720, vendit à Mgr le duc d'Orléans pour le prix de dix-huit cent mille livres un superbe diamant dont on aura sans doute entendu parler[2] et qui représentait tout au plus la moitié de sa fortune. Son neveu, qui est mon ami particulier, emporte aussi une immense fortune de ce même gouvernement, qu'il a quitté trois jours avant mon départ[3] pour s'en retourner en Angleterre. Je me flatte de le revoir en arrivant à Paris, car nous nous sommes donné nos adresses pour nous y retrouver. Mon ami a toujours ambitionné les voyages aux cours étrangères et il a quitté Madras et l'Inde dans l'intention de satisfaire son goût. Il emmène avec lui le major Roche, qui est un homme de grand mérite et de grand talent.

Les gouverneurs de Pondichéry sont loin d'avoir fait des fortunes comparables à celles des gouverneurs de Madras; et M. Lenoir, gouverneur depuis près de dix ans, qui part au mois d'octobre prochain, emportera tout au plus, suivant les apparences et selon son aveu même, une somme de deux cent mille livres, dont la majeure partie provient des avantages que la Compagnie lui faisait. J'ignore

1. Thomas Pitt, l'aïeul de William Pitt.

2. Ce diamant est estimé douze millions dans l'état publié en 1792 par l'Assemblée nationale. (Michaud, *Biographie universelle.*)

3. En janvier 1735.

qui remplacera M. Lenoir. On croit généralement que ce sera M. Dumas, aujourd'hui gouverneur de l'île Bourbon, et précédemment second à Pondichéry et par conséquent au fait des affaires de ce pays-là. C'est un homme d'un mérite singulier et d'un esprit supérieur. Il a cependant un concurrent, M. Dupleix, directeur à Bengale, qui serait de même un excellent gouverneur et qui a quelque chance de l'être, ayant à Paris de puissants amis[1].

M. Dumas et M. Dupleix sont mes amis particuliers et j'apprendrai avec autant de plaisir la nommination de l'un ou de l'autre. Le premier est marié et fort riche. Il a épousé une demoiselle hollandaise[2], qui possède tous les charmes que l'on rencontre dans le beau sexe de Paris, où elle passa plusieurs années. M. Dupleix est garçon, mais un des mieux faits et des plus galants du monde. L'un ou l'autre ferait l'ornement de Pondichéry, mais surtout le premier, par la raison que j'ai dite de son établissement.

J'ai à parler et assez amplement du commerce que la Compagnie fait à Bengale sous les ordres de M. Dupleix, mais, comme je ne veux pas de transposition dans ce que j'aurai commencé, je n'en dirai rien dans ce livre à cause du peu de papier qui me reste et j'écrirai dans un

1. On verra aux Pièces justificatives IV, que Dupleix, dans le commencement de sa lettre du 19 décembre 1735, laisse percer un certain dépit de ne pas avoir été nommé gouverneur. Il ne le fut qu'en 1742, comme successeur de M. Dumas.

2. Mme Dumas était la sœur de M. de Wanzel, le chef de comptoir de Sadras, cité précédemment par le chevalier de la Farelle à propos de son passage dans cette ville.

autre[1] sur le sujet de Bengale pour en dire ce que j'ai vu et appris par moi-même, ayant fait dans ce pays-là un voyage de quatre mois par pure curiosité, et pour voir mon ami avant mon dernier départ de Pondichéry pour France.

1. Nous n'avons pas connaissance de « l'autre livre » qui pourrait bien n'avoir pas été écrit, la mort ayant surpris M. de la Farelle.



CHAPITRE III

Différend entre le gouverneur de Pondichéry et le major de cette place

A son retour de Mahé, le chevalier de la Farelle, qui avait repris à Pondichéry le commandement des troupes, était lui-même sous les ordres du gouverneur, lequel n'était plus M. de Beauvollier, qui l'avait si bien accueilli lorsque, trois ans auparavant, il arrivait à Pondichéry pour y prendre possession de ses fonctions de major [1]. C'était M. Lenoir [2] qui était gouverneur en 1728, celui que M. Guët,

1. M. de Beauvollier de Courchant, dit M. Guët dans ses *Origines de l'île Bourbon*, était un homme fort intelligent, de caractère bienveillant et d'esprit modéré. Il avait déjà servi à Pondichéry en qualité de major de la place. Homme sans ambition, il ne resta que peu de temps à la tête du gouvernement des Indes et ne fut relevé de ses fonctions que sur sa demande en 1726.

2. « Homme d'un esprit haut et remuant », écrit Dupleix à son frère dans une lettre du 9 novembre 1735. — Le 19 décembre suivant, Dupleix écrivait au R. P. Montalembert : « Je ne suis pas surpris de ce que vous me marquez de M. Dumas. Il n'y a nul doute qu'il prendra le contre-pied de son prédécesseur (M. Lenoir), et qu'autant celui-ci cherchait à faire de la peine, autant l'autre cherchera à faire plaisir. Vous ne perdrez pas au change. M. Dumas a tout ce qu'il faut pour vous faire goûter une tranquillité dont il y a longtemps que vous ne

dans ses *Origines de l'île Bourbon* [1], qualifie de roide, autoritaire et envieux.

L'accord était difficile avec un homme de ce caractère, et il survint bientôt entre le gouverneur et le major un différend qui obligea ce dernier à en référer au Conseil supérieur de Pondichéry en lui adressant un Mémoire de ce qui s'était passé entre lui et le gouverneur.

Copie de ce Mémoire va suivre, exemple, entre tant d'autres, de l'éternelle rivalité du pouvoir civil et du pouvoir militaire.

Mémoire a Monsieur le Président et a Messieurs du Conseil supérieur de Pondichéry

Simon de la Farelle, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-colonel et major de Pondichéry, entre diverses conférences qu'il eut, peu de temps après qu'il fut de retour de Mahé, avec M. le Gouverneur sur le service et sur la discipline des troupes, en eut plusieurs sur ce qui regarde ses fonctions de major, au sujet desquelles M. le Gouverneur lui ayant dit qu'il eût, suivant l'usage pratiqué de de tous temps à Pondichéry et conformément aux ordres

jouissiez pas à Pondichéry ». — Le 9 janvier 1736, Dupleix écrit à M. Dumas : « Votre arrivée aux Indes a fait retourner à Pondichéry beaucoup de monde qui s'était réfugié ici (à Chandernagor) pendant le gouvernement de M. Lenoir. Ils espèrent trouver plus de douceur sous le vôtre et plus de moyens de gagner leur vie que par le passé ». — Le 17 avril 1736, Dupleix écrit encore à M. Dumas : « Je juge assez de votre situation au milieu des créatures de M. Lenoir. Il doit à sa présomption, à son orgueil et à son mépris pour tout le monde ce qui lui arrive aujourd'hui ». (Bibliothèque de l'Arsenal, Ms., n° 4743, *Lettres (copies) de Joseph Dupleix,* écrites de Chandernagor du 27 janvier 1735 au 20 juillet 1736.)

1. Paris, Beaudoin, 1885, p. 279.

de la Compagnie, à ouvrir et fermer les portes de la citadelle et, pour cet effet, à venir au gouvernement chaque soir et matin pour y recevoir de lui les clefs, qu'il aurait soin de lui remettre après l'ouverture et la fermeture des dites portes, il lui représenta que ce point n'était nullement de son ministère, que, conformément aux ordonnances du Roi, c'était le sergent de chaque porte, escorté par deux fusiliers de son corps de garde, qui allait chez le gouverneur prendre les clefs pour les apporter au corps de garde et qu'ensuite le capitaine des portes les fermait en présence du major, après quoi le sergent allait reporter les clefs chez le gouverneur, qu'il ne pouvait tenir une conduite qui différât des ordonnances, lui dont la principale attention était de les faire observer par les personnes qui sont sous son commandement, ainsi qu'il est expressément porté par les provisions qu'il a plu au Roi de lui faire expédier; il ajouta qu'il aurait personnellement des reproches à se faire s'il acquiesçait à ce que M. le Gouverneur lui proposait, quoique cela eût été pratiqué par ses prédécesseurs, à quoi il n'avait rien à dire, qu'à l'égard de la Compagnie il ne croyait pas qu'elle eût jamais donné des ordres dans les pays de ses concessions, qui sont tous sous la bannière de France, qui fussent contraires aux ordonnances de Sa Majesté.

M. le Gouverneur ne reçut pas favorablement ces représentations, quoique faites dans un esprit de conformité et d'obéissance aux ordonnances du Roi et d'union avec un chef sous les ordres duquel il devait servir, mais sans

cependant s'exposer à aucun reproche de la part des officiers de son corps s'ils lui voyaient enfreindre les ordonnances militaires dans un point si universellement pratiqué dans le service du Roi. M. le Gouverneur lui réitéra donc l'ordre qu'il avait donné au sujet des portes de la citadelle, à quoi le chevalier de la Farelle ne répondit alors autre chose sinon qu'il lui fît l'honneur de lui donner par écrit cet ordre, dont ci-joint est copie [1], et dont il lui demanda de signer une ampliation, ce à quoi M. le Gouverneur s'est conformé avec la dernière exactitude le sixième juillet dernier.

Le chevalier de la Farelle forma dès lors le dessein de demander la permission de repasser en France ; il ne l'a cependant fait que dans les premiers jours de ce mois qu'il a représenté à M. le Gouverneur qu'il ne pouvait se résoudre à faire une fonction qui le déshonorerait, que si, M. le Gouverneur voulait supprimer l'ordre du sixième juillet, il continuerait de servir mais que, s'il ne le voulait pas, il le priait de lui accorder son passage pour France sur l'un des vaisseaux qui doivent partir en janvier prochain.

M. le Gouverneur refusa de révoquer l'ordre du six juillet et lui accorda la permission de retourner en Europe.

Le chevalier de la Farelle, pénétré de la reconnaissance la plus sincère des bienfaits qu'il vient de recevoir de la Compagnie, n'a pris qu'avec beaucoup de peine le parti de quitter son service, craignant que sa conduite ne soit

1. Nous n'avons pu retrouver ce document.

imputée à ingratitude, et il a fallu un motif aussi pressant que celui dont il vous entretient pour l'y déterminer et pour le porter, dans l'état où sont les choses à cet égard, à vous faire, Messieurs, un exposé bref mais exact de ce qui s'est passé entre M. le Gouverneur et lui, ayant quelque raison de penser que vous l'ignorez, afin que vous ne le blâmiez pas de quitter le poste de major de Pondichéry, que la Compagnie lui avait confié, et de repasser en France faute d'en savoir la raison, qui n'est autre, ainsi qu'il a l'honneur de vous le protester, que celle qu'il vous a expliquée ci-dessus, en sorte que, s'il avait plu à M. le Gouverneur de supprimer l'ordre par écrit du six juillet, relatif aux clefs, il serait resté dans son emploi et aurait continué d'y donner des marques de son zèle et de son application à en remplir les fonctions comme il a fait jusqu'à présent.

Il vous prie, Messieurs, de lui faire donner acte du présent Mémoire afin qu'il le puisse produire en France à qui il appartiendra.

Fait à Pondichéry, le.....

Signé : Le ch^er^ DE LA FARELLE.

Ce Mémoire, comme on le voit, ne porte pas de date, mais il n'est point douteux qu'il fut adressé au Conseil de Pondichéry dans les derniers mois de l'année 1728.

En effet, si l'on se reporte aux *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé,* on verra que M. de la Farelle quitta cette ville le 1er mai 1728 ; et, le différend entre lui et le gouverneur de Pondichéry étant survenu « peu de temps après son retour de Mahé », ce n'a pu

être que « le 26 juillet » 1728 que M. Lenoir donna par écrit l'ordre relatif aux clefs.

D'après cet ordre, il semble que les fonctions du major n'étaient pas encore bien définies en 1728, tout au moins pour les questions de détail ; et pourtant, l'ancien gouverneur avait déjà demandé en haut lieu qu'on voulût bien les déterminer, et précisément au sujet des clefs de la ville, car voici comment M. de Beauvollier termine une lettre qu'il écrivait le 20 janvier 1724 aux directeurs de la Compagnie des Indes :

« Au cas, Messieurs, que vous envoyiez ici (à Pondichéry) un major ou que vous nommiez pour cet emploi quelque capitaine d'ici, faites-moi savoir, je vous prie, si votre intention est qu'il commande la nuit dans la ville lorsque les portes de la forteresse sont fermées, et qu'on porte chez lui tous les soirs les clefs des portes de la ville, au lieu qu'on les porte chez le second du comptoir, et que ce dernier continue à commander la nuit dans la ville, ou seulement pour les désordres, et le major pour ce qui regarde les troupes et la guerre. Je me conformerai avec plaisir à vos ordres parce qu'ils me délivreront des doutes où je suis et de la crainte de faire quelque chose contre vos intentions [1]. »

M. de Beauvollier, qui avait été major de Pondichéry avant que d'être gouverneur de Bourbon, puis de Pondichéry, avait pu juger par lui-même de la nécessité d'un réglement pour les fonctions du major ; et, dans sa sollicitude pour son subordonné, il avait réclamé des instructions précises, ne demandant qu'à se soumettre lui-même aux ordres des directeurs de la Compagnie.

M. Lenoir, au contraire, se gardait bien de demander pour les fonctions du major un réglement qui ne lui eût plus permis d'être aussi « autoritaire » et que M. de la Farelle réclamait encore en 1731 [2].

La lettre de M. de Beauvollier, dont nous venons de donner un extrait, n'a pu arriver à Paris qu'en septembre, la route des Indes en France ne se faisant pas alors en moins de sept mois, et, selon les apparences, c'est seulement au reçu de cette lettre que l'on pensa à

1. Archives du ministère des colonies, *Correspondance générale de l'Inde*, reg. 1724-1725, f° 69 v°.

2. Voir Ire partie, chapitre IV, fin d'une lettre de M. de la Farelle en date du 18 janvier 1731.

envoyer un major à Pondichéry et que l'on fit choix de M. de la Farelle qui, nommé le 28 septembre 1724, dut, afin de ne point manquer le vaisseau, partir pour Lorient sans retard et probablement le 30 septembre, — le même jour que partirent de Paris les dépêches de la Compagnie, en destination des Indes [1].

1. Min. des colonies, Correspondance générale de l'Inde, 73 C², 171.

CHAPITRE IV

Lettres du chevalier de la Farelle écrites de Lorient, de Pondichéry et de l'ile Bourbon[1]

Dans le Mémoire qui précède, M. de la Farelle fait connaître sa résolution de retourner en France, et, comme il était à Paris en septembre 1729[2], nous savons par là qu'il donna suite à son projet de retour.

D'autre part et d'après la première des lettres qui suivent, M. de la Farelle est en décembre suivant à Lorient, prêt à s'embarquer pour retourner à Pondichéry, où il arriva, d'après ses Mémoires, à la fin d'août 1730.

A Lorient, 21 décembre 1729.

J'ai reçu, mon cher Monsieur, votre lettre en même temps qu'une autre lettre de M. de Bonnail[3]. Vous ne devez pas

1. Acquises par nous à la vente de la collection Marferre, qui eut lieu à l'hôtel Drouot le 23 février 1889.

2. Archives des Colonies ou *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, pp. 75 et 76.

3. Jean-Daniel de Bonnail, chevalier, seigneur du Fesquet, né en 1682, mort à Nîmes en 1756, était capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis et gentilhomme de la duchesse de Bourbon. Il appartenait à une famille du Bas-Languedoc. (Bibliothèque nationale, *Dossiers bleus* et *Pièces originales*.)

douter du plaisir que l'une et l'autre m'ont fait et, si je ne vous ai pas donné plus tôt de mes nouvelles, c'est que je voulais en avoir auparavant de M. Pelot, pour qui je craignais beaucoup, jugeant du mauvais temps qu'il pouvait avoir essuyé depuis son départ d'Orléans par celui que j'avais eu moi-même et combien il devait avoir souffert et couru de risques, en passant par les ponts de Blois, où je fus témoin de deux bateaux qui se perdirent près de nous.

Persuadé que, par l'envie qu'il avait de se rendre incessamment ici pour arriver avant le départ des vaisseaux, il aurait passé par-dessus tous les risques, j'étais fort inquiet de n'avoir reçu aucune nouvelle de lui depuis que je l'avais quitté à Orléans, mais aujourd'hui il m'apprend son arrivée à Nantes et son départ pour ici. Je l'attends ce soir.

Notre commandeur est arrivé aujourd'hui. Je n'ai point de nouvelles de nos soldats, mais, s'ils sont partis le douze, ils ne sauraient être déjà ici. Ils n'ont point à craindre de manquer le vaisseau, qui n'est en rade que d'hier, à cause du mauvais temps, et M. de Foyette[1] assure qu'il ne saurait être prêt avant le 15 du mois prochain.

Comme je veux profiter du courrier qui part aujourd'hui et qu'il ne me donne pas le temps de vous écrire une longue lettre, je vous prie de m'excuser de ne répondre à tous les articles de la vôtre que par le prochain courrier. Les vents sont bons aujourd'hui et l'on espère que les

1. Directeur de la Compagnie des Indes à Lorient.

vaisseaux qui depuis longtemps sont prêts à partir pourront mettre à la voile demain.

Mes compliments, je vous prie, à Monsieur et à Mesdames de Sainte-Catherine lorsque vous les verrez, et croyez-moi, plus que personne au monde, mon cher Monsieur, avec toute l'amitié possible,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le ch[er] DE LA FARELLE.

A Pondichéry, ce 18e janvier 1731.

Vous aurez vu, mon cher Monsieur, par la lettre que je vous ai écrite par le vaisseau la *Diane,* comment, après avoir mûrement considéré toutes choses, nous avions pris un autre parti au sujet de l'*habitation* que nous avions en société à l'île de France, qui était de faire passer nos esclaves à celle de Bourbon dans l'espoir de les employer à cultiver un terrain qui ne fût point douteux et incertain comme l'était celui de l'île de France. Nous avons consulté tous ceux qui avaient fait défricher dans la dite île et principalement aux environs de l'endroit où nous étions, et ils nous ont appris que, par l'expérience qu'ils en avaient faite eux-mêmes, la qualité du terrain n'avait répondu ni à l'attente ni aux apparences. Il a été reconnu ingrat, et, quand même il eût été des meilleurs, nous n'eussions pas moins pris le parti de battre en retraite comme nous avons fait, ayant appris à notre arrivée à l'île de France que, par les ordres de la Compagnie, la plantation du café, qui est

le seul objet que nous ayons en vue, y était formellement interdite.

A notre arrivée à l'île Bourbon, je mis tout en usage pour que la société que nous avions formée pût encore subsister, et, pour cet effet, je crus ne pouvoir mieux faire que de profiter de l'occasion qui se présentait d'acquérir une *habitation,* comme vous l'aurez vu par ma première lettre et par celles que nous écrivîmes, M. Pelot et moi, à M. de Bonnail. Je vous proposai à tous les deux de rester en société avec moi, ou de laisser tout à mon compte, marque que je croyais que l'affaire était bonne comme elle l'est en effet, mais voici la suite.

M. de Bonnail, plein de confiance en M. Lenoir[1], le pria, par la lettre qu'il lui écrivit, de conférer avec moi au sujet des esclaves et des entreprises qu'il avait intention de faire. Nous en avons en effet conféré maintes fois, et M. Pelot toujours présent, mais M. Lenoir ne goûta point le parti que nous avions pris pour cette société, disant que, pour les intérêts de M. de Bonnail, il ne convenait point qu'il y en eût plusieurs. Il ajouta qu'il y avait déjà une société entre M. Dumas et M. Pelot, qui voulait former celle-là, et que cette multiplication de sociétés ne pouvait que tourner au désavantage de M. de Bonnail. Cependant, je me croyais assez au fait de ce qu'était notre *habitation* pour le convaincre du contraire, mais il a été si constant dans son opinion que rien ne put l'en dissuader, malgré tout ce que nous lui dîmes, M. Pelot et moi. C'est ce qui

1. Le gouverneur de Pondichéry.

nous fit prendre le parti à l'un et à l'autre de dissoudre ladite société, dans la pensée que M. de Bonnail et vous, vous pourriez me savoir mauvais gré d'avoir fait pour votre compte quelque chose qui ne fût point du goût de M. Lenoir. C'est ce seul motif, et non point d'autre, mon cher Monsieur, qui nous a déterminés à la dissolution de notre société, qui me reste par conséquent de compte à moitié avec M. des Isles. Soyez persuadé, je vous prie, de tout le chagrin que j'éprouve de ne plus voir nos intérêts en commun comme nous l'avions projeté, ce qui m'aurait donné occasion de vous montrer combien les vôtres m'étaient chers, mais, je vous le répète, je craignais que vous n'ajoutassiez foi à tout ce que M. Lenoir se proposait d'écrire à ce sujet à M. de Bonnail.

M. Pelot vous informe, comme moi, de tout ce qui s'est passé : M. Lenoir fit prendre le parti à M. de Bonnail de commencer une *habitation* sur un terrain m'appartenant en partie et que je lui abandonnai gratuitement et de faire défricher ce terrain par les esclaves qu'il emmène d'ici en assez grand nombre, et qui sont un peu chers à cause de l'abondance de riz qu'il y a eu cette année. Je ne pense pas que c'était là le meilleur parti qu'il y eût à prendre, je le lui ai dit, et, lorsqu'il sera sur les lieux, il en verra les inconvénients et en prendra certainement un autre afin de jouir de suite des revenus plutôt que de faire d'abord beaucoup de dépenses. Une autre observation qu'il y a encore à faire, c'est que la Compagnie est dans l'intention de diminuer à l'avenir le prix du café, sans que les

dépenses qu'on est obligé de faire soient moindres. L'*habitation* que j'ai tout auprès du terrain que j'ai abandonné à M. de Bonnail justifie assez qu'il est plus avantageux, quoiqu'il en coûte davantage, d'entrer dans une *habitation* en valeur et en rapport que d'en commencer une, car mon associé m'a donné, pour la moitié de la récolte de café, quatre mille livres, qui représentent, à peu de chose près, la moitié des fonds que nous avions mis ensemble dans la société.

Les ouvriers de M. Pelot, en arrivant, ont été mis de son consentement dans cette *habitation,* où ils travailleront jusqu'à ce qu'il soit en état de les pouvoir occuper dans celle qu'il va commencer, car jusqu'alors il n'a ni de quoi les faire vivre ni de quoi les loger.

Vos deux soldats suivront le sort des autres. Je vous avouerai, mon cher Monsieur, que je suis au désespoir que vous n'ayez aucun intérêt qui vous puisse indemniser de ces deux hommes-là, à moins que M. Pelot ne les fasse travailler quelque temps pour votre compte. C'est ce qu'il décidera lui-même.

A l'égard de l'argent dont vous êtes en avance et que j'ai reçu pour la société que nous avions faite, je vous en tiendrai un compte fidèle et de façon que vous y trouviez quelque avantage sans rien risquer. Je vous en enverrai les effets, par les vaisseaux qui partiront d'ici, en les adressant à M. de Foyette ou à celui qui sera à sa place, supposé qu'il ne fût plus à Lorient. J'ai reçu cent pistoles à compte et autant de M. de Bonnail, et une lettre de change de

douze cents livres, qui fut tirée sur lui avant que je partisse de Lorient. Je ne sais si vous en avez payé la moitié mais je ferai toujours mon compte comme si cela était ainsi et je vous enverrai des effets pour la somme de seize cents livres, sur lesquels vous pourriez trouver au moins de quatre-vingts à cent pour cent de bénéfice sans courir aucun risque de confiscation, parce que ce sont des effets qui n'en courront aucun.

Je ne vous envoie que deux douzaines de chemises, quatre de mouchoirs et douze cravates longues, parce que je n'ai pu avoir les toiles que je souhaitais pour vous envoyer tout ce qu'il y a de plus beau. J'ai déjà écrit à Mazulipatam pour cela parce que c'est de cet endroit-là que l'on tire les meilleures et les plus belles toiles. Celles d'ici sont inférieures, d'un moins bon usage et infiniment plus chères.

J'ai appris à mon arrivée ici que M. Finiel[1] n'était plus au Pégu et qu'on l'avait fait revenir pour l'envoyer à Mazulipatam comme second. Ce poste est infiniment plus avantageux que celui qu'il avait auparavant. Je lui enverrai votre lettre et ce que je suis chargé de lui remettre, par la première occasion qui se présentera. Jusqu'aujourd'hui, il ne s'en est présenté aucune, les vaisseaux ne faisant que d'arriver des endroits où ils ont hiverné et ne pouvant s'approcher de la côte.

S'il y a quelque autre chose qui puisse vous faire plaisir, je me persuade que vous m'en ferez part. Si vous voulez

1. Sous-marchand aux Indes.

m'envoyer vos armoiries, je pourrai vous les faire mettre sur quelques serviettes à café ou sur un petit service à porcelaine. C'est aujourd'hui le grand goût; tous les officiers des vaisseaux et plusieurs employés en font faire pour commissions pour France.

Je pourrai profiter de l'adresse en question pour vous envoyer quelque chose de compte à moitié, mais il faut que ce soit d'un petit volume et de prix, comme, par exemple, des broderies de Dacca. J'en ai commandé pour l'année prochaine; lorsqu'elles me seront parvenues, je verrai le parti qu'il y aura à prendre, mais je suis bien aise de vous en donner avis auparavant; j'y pourrai joindre quelques belles pièces de chittes, que je fais faire aussi. Voilà ce qu'il convient d'envoyer, parce que, supposé que cela soit arrêté à Lorient, il nous serait aisé d'en avoir la main-levée en représentant que tout cela est pour l'usage de la personne à qui c'est adressé. L'officier qui en sera chargé vous en donnera avis aussitôt son arrivée et vous en serez informé par la lettre que je vous écrirai.

M. de Pontevès[1] a bien voulu se charger de celle-ci, qu'il vous remettra en mains propres, et de ce que je vous envoie. Je crois vous en avoir dit assez sur son compte et sur la mauvaise chère qu'il nous fit faire à bord pendant la traversée. Ainsi, je me réfère à ma première lettre; j'aurais bien envie d'y ajouter un supplément, mais, par prudence, je ne le fais pas[2].

1. Capitaine de vaisseau.

2. Dupleix ne se gêne pas autant dans le jugement qu'il porte sur

M. Pelot a envoyé à M. de Bonnail le Journal de notre traversée et la Relation des fêtes pour la naissance du Dauphin [1]. Ainsi, je ne vous en parle pas.

Je vous prierai, mon cher Monsieur, de me faire le plaisir de m'envoyer deux castors brodés à point d'Espagne un peu large et un autre à la mousquetaire, ce dernier en or et les deux premiers en argent. Joignez-y, je vous prie, quelques rubans de votre goût ou du goût de celle dont vous avez les faveurs.

Je vous prie d'assurer de mes obéissances très humbles toutes vos demoiselles de la maison, et n'oubliez point surtout mademoiselle de Foyette et mademoiselle de Beaumont; elles voudront bien agréer que je leur offre six mouchoirs à chacune, et je les prie de les recevoir comme une marque de mon souvenir. Je leur en aurais envoyé davantage si M. de Pontevès avait voulu s'en charger. Si elles voulaient me charger de quelque commission, qu'elles aient la bonté de faire signer leur mémoire par Madame la Duchesse [2], afin qu'il ne courre aucun risque.

M. de Pontevès lorsqu'il écrit à M. Deidier le 30 novembre 1732 : « Je suis sensible au remerciement que vous me faites des services que j'ai rendus à M. de Pontevès. Il n'en est nullement reconnaissant, et j'ai appris des choses qui me font repentir de m'être employé pour lui. Laissons-le là, il ne vaut ma foi pas la peine d'en parler. » Le 13 janvier 1733, Dupleix écrivait, d'autre part, à M. Hume : « Je vous trouve heureux d'être arrivé sain et sauf en Europe et que l'avarice du sieur de Pontevès ne vous ait pas fait mourir de faim, mais vous aviez eu soin d'y pourvoir. » (Bibl. nat., Ms., nº 8979, f°s 63 vº et 86 vº, Lettres (copies) de Joseph Dupleix, écrites de Chandernagor du 25 septembre 1731 au 18 janvier 1733.)

1. Voir de la page 57 à la page 67 la relation de ces fêtes.

2. La duchesse de Bourbon, généralement appelée dans les Mémoires du temps sous la simple dénomination de Madame la Duchesse.

Il me semble que j'aurais dû vous avoir parlé plus tôt de M. Lenoir pour ce qui me regarde, mais je n'en parle que sur la fin de ma longue lettre, ayant gardé cela pour la bonne bouche, comme l'on dit, mais c'est ici tout le contraire. Nous vivons avec beaucoup de politesse de part et d'autre, mais je m'aperçois que la politique y a beaucoup de part; je suis toujours traversé dans mes droits et privilèges quoique j'aie monté en dignité, et je pourrais bien abandonner la partie et me décider à aller passer quelques années sur mes *habitations* si M. de Bonnail n'obtient pas un réglement pour mes fonctions[1], comme je le prie de le demander à la Compagnie. Je patienterai encore jusqu'à ce que j'aie reçu de ses nouvelles quoique j'aie beaucoup de désagrément et que, par le peu d'appointement que j'ai[2], je me vois obligé de manger de mon bien. Soyez persuadé, mon cher Monsieur, qu'il faut que j'aie l'esprit et le caractère aussi bien faits que je les ai pour ne pas prendre dès aujourd'hui le parti de tout quitter, mais, par considération pour M. de Bonnail, je ne le fais pas.

Je vous envoie une veste peinte et liserée, que je vous prie de recevoir comme une marque de souvenir. J'en envoie une aussi, pour M. de Bonnail, que vous trouverez

1. On a vu, page 98, qu'à la date du 20 janvier 1724 un réglement pour les fonctions de major avait été déjà demandé. On a vu aussi, page 94, les tracasseries que M. de la Farelle eut à supporter de la part du gouverneur.

2. Deux mille livres (voir Pièces justif. V).

dans les chemises. Lorsque je vous enverrai quelque chose l'année prochaine, je vous enverrai le compte du tout.

Il y a, dans ce que je vous envoie aujourd'hui, douze chemises et douze mouchoirs pour M. de la Touche. Vous ne trouverez que vingt-trois chemises; le blanchisseur en a égaré une, que je vous enverrai l'année prochaine.

Cette lettre, qui remplit huit pages in-folio de l'original et qui se termine ainsi au bas de la huitième, avait évidemment une suite, qui aura été égarée.

A Pondichéry, ce 18e septembre 1732.

M. d'Argentière.

J'ai reçu toutes vos lettres en leur temps, mon cher Monsieur, et elles m'ont toutes flatté infiniment par les marques de votre souvenir et de votre amitié. Soyez persuadé que ma sensibilité à tous ces témoignages est inexprimable.

Je commencerai par vous faire mille remerciements de l'eau-de-vie de Cognac et de l'excellent vin de Champagne que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer. Soyez persuadé que le plaisir que j'ai eu en le recevant de votre main ne diffère en rien de celui que vous me témoignez avoir eu en me l'envoyant. Nous l'avons trouvé du plus exquis et nous en avons bu une bonne partie à votre santé avec M. de Marquessac, qui n'a fait ici qu'un très petit séjour. Sa destinée a été pour Bengale et en cela il a trouvé l'accomplissement de ses souhaits, car le Gange est infiniment plus avantageux pour les gens de son métier. J'ai

profité de l'occasion qu'il me fournissait pour écrire à M. Dupleix, directeur de ce pays-là, et le prier de vouloir bien me faire faire deux douzaines de belles chemises de Sana, que M. de Marquessac m'a promis de vous remettre à Paris en mains propres[1] si le brigantin que nous attendons de Mazulipatam arrive avant le départ des vaisseaux pour France. Je vous enverrai par quelqu'un de connaissance des mouchoirs de ce pays-là, car ceux que l'on trouve ici sont aujourd'hui affreux.

1. Cette commission, dont voulut bien se charger Dupleix, lui donna occasion d'écrire les deux lettres suivantes, que nous avons relevées à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits, nº 8979 :

A Chandernagor, ce 15 Xbre 1732.

M. de la Farelle.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis à votre souvenir et vous prie de me continuer votre amitié.

Je vous envoie partie de ce qui était dans votre mémoire. J'ai fait faire les chemises pour M. d'Argentière, j'en chargerai M. de Marquessac. Les bonnets et les gants ne sont pas encore prêts, les brodeurs de Chandernagor étant occupés à un ouvrage considérable, qui m'a été ordonné par la Compagnie. Je vous les enverrai aussitôt qu'ils seront faits.

Ci-joint le mémoire de ce que je vous envoie.

Jé continue à vous faire offre de mes services et vous prie d'être persuadé que l'on ne peut être plus sincèrement que je le suis, etc.

Chandernagor, ce 18e janvier 1733.

M. d'Argentière, à Paris.

Je suis charmé que la commission dont M. de la Farelle m'a chargé me procure aujourd'hui l'honneur de vous écrire. Il s'agit de deux douzaines de chemises, qu'il m'a prié de faire faire et de les remettre à M. de Marquessac, qui s'en est bien voulu charger et qui aura soin de vous les remettre.

Je serais ravi de vous être bon à quelque chose de plus grande conséquence, je m'y emploierais volontiers.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

Je n'ai pas osé vous envoyer le paquet dont il s'agit à l'adresse dont vous m'avez parlé, à cause des difficultés qu'il y a et de l'appréhension de la confiscation. Ces messieurs de Lorient sont vraiment trop rigides. Il vaudrait mieux que la dame en question demandât une permission par écrit au contrôleur général pour deux ou trois paires d'habits brodés et quelques pièces de toile peinte; cela serait jouer à coup sûr. Si elle voulait vous faire ce plaisir-là, je vous prierais d'y faire joindre un lit peint, quatre pièces de tapisserie et autant de rideaux de fenêtre armoriés que j'ai fait faire pour moi[1]. Si vous obtenez cette permission, je pourrai y joindre les serviettes à café que je vous ferai faire avec vos armes.

J'enverrai en Chine, par la première occasion, votre cachet pour le faire mettre sur des tasses à café et pour vous faire faire également une bourse à jetons, de nacre de perle, avec vos armes. Je pense que cela vous fera plaisir.

Je vous ai écrit de l'île Bourbon par le vaisseau le *Bourbon,* mais nous venons d'apprendre par l'arrivée du *Griffon* qu'il était de retour à l'île de France et condamné à rester dans cette île avec la *Syrène,* n'ayant pu doubler le cap de Bonne-Espérance à cause des vents contraires et fort avarié par suite du mauvais temps et de la quantité d'eau qu'il faisait. Le *Duc-de-Chartres* part d'ici plus tôt

1. Les armoiries de la famille de la Farelle sont : *D'azur, à un château d'argent maçonné de sable et donjonné de 3 tours de même.* (Armorial général, Languedoc, Montpellier, pp. 241 et autres.

qu'il ne devait, afin d'aller prendre les marchandises du *Bourbon*, qui sont restées exposées aux injures du temps.

Je vous envoie une lettre de change de quatre cents piastres, dont la moitié est à remettre à M. de la Méterie-Baudran[1], et le reste vous servira à faire des emplettes pour moi à Paris.

Vous aurez reçu par l'arrivée de M. Pelot un compte de vos affaires, et M. de Bonnail aura reçu une lettre de change de 441 piastres pour vous rembourser ainsi que lui de ce que je pouvais vous rester devoir des avances que vous aviez faites pour la Société. Je vous dirai que j'ai tiré un assez bon parti de vos esclaves de permission ; je les ai tous vendus à l'exception de deux qui étaient malades, mais j'ai laissé ordre qu'on les vendît lorsqu'ils seront rétablis. Dès que j'en aurai reçu des nouvelles, je vous enverrai un compte du tout. Je juge, par le prix que peuvent valoir les deux qui restent, que j'aurai retiré de tous environ cinq mille livres argent de France, sur quoi il faudra déduire quelques frais pour ceux dont on a traité les maladies à Bourbon[2]. Je m'attendais à vous envoyer une lettre de change de la moitié de cette somme sur la Compagnie, mais la délibération prise à Bourbon pour la fourniture des cafés sera

1. Capitaine de vaisseau qui, à la prise de Mahé, s'était conduit avec beaucoup de bravoure à la tête d'un détachement de cent matelots. (Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, pp. 9, 21 et 25.)

2. Ces esclaves étaient au nombre de dix-huit, ainsi qu'on le verra plus loin au commencement de la lettre du 23 septembre 1733.

cause que peut-être je ne pourrai pas vous l'envoyer, car il a été décidé que dorénavant on ne fournirait plus les cafés que d'une année à l'autre et que chaque particulier les garderait dans ses magasins. De cette façon-là, c'est un retardement d'une année qui, par l'arrangement que j'avais fait de mes affaires, me porte un très grand préjudice. J'écris cependant à celui qui en est chargé de vous envoyer, s'il est possible, une lettre de quatre cents piastres. Ce que j'ai pu faire de mieux, c'est que vos créanciers aient trois années pour payer et, si ce terme est aussi long, c'est parce que la plupart des habitants ont des engagements avec la Compagnie.

Je ferai la commission de M. de la Touche, mais il faudra un peu attendre, car nous sommes dans le temps des pluies, qui est contraire aux peintures. J'ai reçu tout ce que vous m'avez envoyé ; les chapeaux sont fort beaux et les rubans de même. Je fais mille remerciements à mademoiselle de Beaumont de celui qu'elle m'a fait l'amitié de m'envoyer.

Je n'ai jamais douté que le public n'eût entière confiance en M. de Moras[1] ; il est trop élevé dans les affaires pour n'avoir pas l'approbation générale. Je suis persuadé qu'il est toujours de vos amis, et, comme je ne révoque pas en doute que vous soyez des miens, je vous prie, dans les occasions, de lui demander un peu de part dans son souvenir. Je lui écris aujourd'hui de nous être favorable dans la conjoncture présente, pour faire obtenir à mon frère

1. Maître des Requêtes.

Bertrand, qui est ici capitaine, la croix de Saint-Louis qui m'avait été adressée pour le sieur Vacher, ci-devant capitaine, et dont Dieu a disposé avant que je n'aie reçu la dite croix. Je la demande aujourd'hui pour mon frère à la Compagnie et au ministre en faveur de ses services passés à celui du Roi et de ceux qu'il rend actuellement à la Compagnie. Il faut des amis pour soutenir cette demande, et je me flatte que vous, M. Dumas et M. de Bonnail joindrez vos prières à la mienne[1].

J'ai laissé ordre à Bourbon de payer au magasin de la Compagnie ce que vous aurez vu par l'état que je vous ai

1. Voici la réponse du ministre à cette demande :

A Fontainebleau, le 11 novembre 1733.

M. le cher de la Farelle.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites le 13 septembre de l'année dernière, par lesquelles j'ai vu que vous avez reçu le sr de Bury cher de St-Louis, en conséquence des ordres du Roi que je vous avais adressés, et que le sr Vacher n'a pu l'être parce qu'il était mort lorsque les ordres sont arrivés.

J'aurais fait expédier les provisions du sr de Bury si l'état de ses services, que vous m'avez remis et que je joins ici, eût été certifié par M. Dumas ou par vous en son absence. Vous aurez agréable de me le renvoyer après que vous y aurez fait mettre ce certificat; j'ai gardé celui de catholicité et celui de la réception à l'ordre.

M. votre frère, à qui j'avais marqué de me renvoyer la croix destinée pour feu le sr Vacher, dont vous l'aviez chargé, m'a écrit de Bordeaux qu'il l'avait mise à la poste et elle m'a été remise. Je vous prie d'être persuadé que je coopèrerai avec plaisir à lui procurer la croix de St-Louis, mais il faut que cela soit proposé par les directeurs de la Compagnie des Indes.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Signé : MAUREPAS.

(Archives de la famille.)

La réponse de M. de la Farelle à cette lettre se trouve dans ses *Mémoires sur la prise de Mahé*, p. 77.

envoyé par le *Bourbon*, et cela à la première récolte des cafés.

J'ai reçu le chapeau blanc que le chapelier a joint aux autres. Il est fort beau et bon, mais il n'est pas dans le goût d'en porter; les noirs sont plus convenables. Si cependant il voulait en envoyer une petite quantité, on pourrait lui en procurer la défaite. Voici le prix ordinaire : les vrais et beaux castors coûtent, argent de France, environ vingt livres, et quelque chose de moins les blancs. La Compagnie en a dans ses magasins, et c'est ce qui oblige les particuliers à les donner à meilleur marché. Elle les vend environ vingt-deux à vingt-trois livres, argent de France. Si le prix que je marque là convient au chapelier, il pourra en envoyer quelques douzaines et quelques-uns bordés. Je n'ai point reçu le dessin du lit, je ne sais pas à qui il a été remis.

J'ai appris avec bien du chagrin la mort de notre ami M. de Sainte-Catherine. Je le regrette infiniment et suis touché de la situation de madame et de sa famille. Je vous prie de les en assurer de ma part à la première occasion que vous aurez de les voir.

Nous attendons au mois de janvier le cher de la Franquerie[1]. Il est arrivé en Chine; j'ai eu de ses nouvelles. Vous pensez bien que nous boirons à votre santé et à celle de nos autres amis. Le commerce de l'Inde est fort tombé et les bénéfices sont peu de chose; il n'est bon que pour les capitaines qui montent les vaisseaux, parce qu'ils ne paient ni fret, ni commission, ni droit.

1. Capitaine de vaisseau.

Nous vivons fort amicalement M. Lenoir et moi, mais il y a de sa part un vieux levain. Je m'en aperçois dans bien des occasions, mais j'ai pris sur moi de prendre patience en toutes choses, c'est-à-dire pour celles qui ne sont pas de grande conséquence. Je ne pense plus à la lieutenance de roi de Bourbon, puisque j'ai pris le parti de la retraite après que j'eus vendu assez avantageusement toutes mes *habitations*. Mon frère et moi nous prendrons encore patience pendant deux ou trois années ; après quoi, nous nous rapprocherons de nos amis en retournant en France.

A notre arrivée à Bourbon, je n'ai plus trouvé M. Finiel, qui était parti pour Bengale. S'il est sage, il est dans un pays où il pourra faire ses affaires ; je lui écris par toutes les occasions et lui ai envoyé votre lettre. Je suis charmé que M. son frère soit au Port-Louis. Je lui écris par cette occasion en mettant toutes mes lettres sous l'enveloppe de M. de Bonnail et dans les paquets de la Compagnie.

J'ai oublié de vous dire que je passerai à votre compte les 183 l., 8, que coûte tout ce que vous m'avez envoyé. Marquez-moi toujours ce qui vous pourra faire plaisir de ce pays-ci, je trouverai le moyen par les officiers de vous le faire tenir.

J'ai reçu la lettre que vous avez donnée à M. du Portail. Vous pensez bien le plaisir qu'elle m'a fait et celui que j'eus de voir une personne pour qui vous vous intéressez. C'est assez pour que j'en fasse mon affaire dans la suite. Je l'ai présenté à M. Lenoir, qui m'a paru être fort disposé en sa faveur ; il me fit voir l'article de la Compagnie et

les lettres de MM. de Moras et de Bonnail. La Compagnie lui marque de lui faire faire un an de service de cadet à la paye de soldat et de lui donner ensuite une enseigne si sa conduite répond à sa naissance ; mais M. Lenoir m'a dit qu'il passerait par-dessus tout cela, que je n'avais qu'à faire faire le service de cadet pendant quelque temps à M. du Portail et qu'il le ferait recevoir promptement enseigne, c'est-à-dire après le départ des vaisseaux pour France. A l'égard de sa conduite, j'y tiendrai la main avec autant d'attention que s'il m'appartenait, et soyez certain que je lui dirai dans toutes les occasions tout ce qu'il conviendra de lui dire pour le mettre dans le bon chemin et dans la bonne voie. Il me paraît assez docile ; je l'ai logé dans un poste avec un de mes neveux, et il me fait le plaisir de venir manger ma soupe en famille. Je juge que ce n'est que pour le mortifier de ses fautes passées qu'on l'a fait partir de France comme il est parti. Cependant, je ferai tout ce qu'il convient pour le mettre en état de se produire avec tout le monde, persuadé que vous n'en serez pas fâché. Soyez convaincu d'ailleurs que je ferai tout ce qui pourra vous faire quelque plaisir et que j'en aurai toujours un bien sensible d'y contribuer.

Si vous avez assez de bonté pour me faire remplir le mémoire que je vous ai envoyé de Bourbon, ne demandez pas la permission à la Compagnie de m'en faire passer les effets. Il faut seulement les adresser à Lorient à M. Morin, négociant, qui me les fera passer par le moyen de messieurs les capitaines des vaisseaux. M. Grignon pourra

vous indiquer la voie pour envoyer le mémoire à Lorient avec celui qu'il envoie à M. Dumas à Bourbon. Vous pourrez y joindre ce que vous jugerez à propos.

Vous trouverez un peu de déréglement dans ma lettre, que je n'ai pas le temps de refaire, car on fait partir le *Duc-de-Chartres* dans quelques jours et un mois plus tôt qu'il ne le devait.

Mon frère me charge de vous assurer de ses civilités, quoiqu'il n'ait pas l'avantage d'être connu de vous, et vous demande un peu de part dans votre amitié. Je ne vous exhorte point, mon cher Monsieur, à me donner des nouvelles par toutes les occasions; j'ai vu avec plaisir qu'ainsi que moi vous n'en avez jamais manqué une. Cela me flatte au-delà de tout ce que je pourrai vous dire comme de vous assurer, etc.

Signé: Le Ch^er^ DE LA FARELLE.

P. S. M. Lenoir vient de me dire qu'il écrit à la Compagnie au sujet de M. du Portail et qu'il lui marque que, malgré qu'elle avait écrit de lui faire faire le service de cadet pendant une année, il avait jugé à propos de le faire recevoir enseigne le premier de janvier prochain. Il m'a demandé si je croyais que cela pût être agréable à ceux qui pouvaient s'intéresser à lui, et vous pensez bien quelle a été ma réponse. M. du Portail m'a remis quelques lettres que vous trouverez ci-incluses dans le paquet. Je lui ai signifié qu'il me serait agréable s'il voulait aller tous les jours auprès d'un révérend père jésuite, qui montre la

théorie de la marine et des mathématiques et que cela pourrait lui être avantageux par la suite. Il m'a paru très disposé à faire là-dessus ce que je souhaitais. En effet, cela peut le conduire à quelque chose, sans compter que c'est un temps toujours bien employé que l'occupation qu'il peut se faire là de quelques heures du jour. Soyez persuadé, mon cher Monsieur, que j'aurai attention à tout ce que je croirai lui être favorable et avantageux et qu'il me trouvera, dans les différentes occasions, aussi agréable que sévère. M. de Marquessac ne m'a remis que 21 livres, qu'il avait de reste à l'avoir de M. du Portail, après ses dépenses de Lorient payées. C'est bien peu de chose, je l'ai mis cependant en état de se produire, il en avait besoin et cela convenait à sa naissance et à l'intérêt que vous et autres de ses parents y prenez.

Au dos de cette lettre, et de l'écriture de l'époque, nous trouvons cette suscription :

N° 2.

Lettres de M. le chevalier de la Farelle, écrites des Indes à M. des Vages et mémoire des affaires faites avec lui.

A l'île Bourbon, ce 14e avril 1732.

M. d'Argentière.

Mon cher Monsieur,

Le vaisseau le *Bourbon* vient d'arriver, dans le temps que nous ne comptions plus le voir passer ici pour s'en aller en France, à cause des risques qu'il y a de passer le cap de Bonne-Espérance dans un temps où la mousson est si avancée, mais messieurs les marins en courent toujours

les risques. L'on doute qu'il puisse doubler ce cap, et nous pourrions bien le revoir dans cette île ; mais je vous écris toujours à tout hasard, ne voulant pas avoir à me reprocher d'avoir jamais manqué une occasion de vous écrire et de vous assurer de mon amitié.

Je vous ai marqué par ma dernière lettre que je voyais presque impossibilité de vous envoyer aucune lettre de change pour vos esclaves, parce que messieurs du Conseil n'ont point le pouvoir d'en donner qu'ils n'aient reçu le café. Celle que vous trouverez ci-incluse est de l'année passée, cependant à un an de vue, parce que la Compagnie a fixé à dix mille piastres ce qu'elle voulait qu'on en tirât sur elle, et, après cette somme tirée, l'on ne peut en avoir d'autre que sur les fonds destinés pour l'année d'ensuite. Je vous prie, mon cher Monsieur, de faire en sorte que la lettre de change que je vous envoie puisse être payée avant le départ des vaisseaux qui viendront dans l'Inde, quand vous devriez la négocier, et de vouloir bien employer la moitié, c'est-à-dire deux cents piastres de ce qui est porté sur le mémoire ci-inclus, et faire tenir les deux cents autres à Saint-Malo à M. de la Métérie-Baudran, qui doit vous écrire à ce sujet-là. C'est un de mes amis qui revient dans l'Inde et veut bien me faire le plaisir de m'apporter ce que je lui ai demandé. Si vous remettez le contenu du mémoire à quelqu'un à Paris, il faut, s'il vous plaît, déclarer les effets pour cette île-ci afin d'éviter de payer des droits.

Je vous envoie par M. de Beaulieu, officier sur le vais-

seau le *Bourbon*, quatre paires de bas de coton. Vous ne les trouverez pas des plus beaux, il ne m'a pas été possible de les faire faire comme je le désirais; mais, par les vaisseaux qui partiront après mon retour à Pondichéry, je vous en enverrai douze paires de plus beaux et deux douzaines de belles chemises. J'ajouterai ce que je jugerai qui pourra vous faire plaisir.

J'écris à M. de Bonnail par cette même occasion. Je vous prie de vous entretenir quelquefois de moi, surtout avec les personnes que vous savez. Je vous prie de les assurer de ma tendre amitié et de me croire, etc.

Signé : Le Ch^{er} DE LA FARELLE.

P. S. J'apprends par une lettre de M. Finiel qu'il est de retour à Pondichéry. Il se plaint fort de M. Lenoir et compte passer en France l'année prochaine. Il ne me détaille rien de particulier.

C'est à M. Duperne, officier *ad honores* sur le *Bourbon*, que j'ai remis les quatre paires de bas. Il dit être de votre connaissance; c'est un fort aimable cavalier.

A Pondichéry, ce 23e janvier 1733.

M. d'Argentière,

Je pensais bien avoir l'honneur de vous écrire par cette occasion, mon cher Monsieur, mais je ne pensais pas, il y a quinze jours, que ce serait mon frère qui aurait celui de vous remettre ma lettre, comme il le fera, ayant pris le parti de retourner plus tôt qu'il ne comptait, parce que sa

présence en France est nécessaire pour nos affaires de famille et les siennes eu particulier.

Comme son premier soin sera de venir chez vous pour vous saluer et pour vous remercier de toutes vos bontés, je vous prie, mon cher Monsieur, de le recevoir et de le regarder comme un autre moi-même et de lui être favorable en tout ce que vous pourrez. Si la croix que j'ai demandée pour lui ne lui est pas accordée lorsqu'il arrivera et qu'il soit besoin de sollicitation, je vous prie de l'aider de vos lumières sur cela.

J'ai eu l'honneur de vous marquer par ma précédente que j'avais écrit à Bourbon à ce monsieur qui est chargé de mes affaires, pour qu'il vous envoie une lettre de change sur la Compagnie, mais je doute qu'il le puisse, attendu que ceux qui ont fait achat de vos esclaves ne pourront payer de si tôt. L'arrangement de la Compagnie de ne plus laisser fournir le café que d'une année à l'autre, de même que le rabais de deux sols par livre et le refus de crédit aux magasins, pourraient bien être des raisons pour qu'ils ne se trouvassent pas en état de satisfaire aux engagements qu'ils ont pris pour la fourniture des cafés. Voilà, je pense, des contre-temps qui vous retarderont dans vos affaires et qui m'obligeront d'être dans ce pays-ci plus que je ne comptais.

M. Lenoir a fait recevoir enseigne M. du Portail comme il l'avait promis. Ce jeune monsieur se comporte fort bien et fait voir par ses sentiments d'honneur qu'il est né de condition; vous pensez bien, mon cher Monsieur, qu'il

suffit qu'il vous appartienne et à vos amis et que je veillerai sur sa conduite et vous en rendrai compte. Je l'ai mis en état de se produire dans le monde selon son état et ses facultés, c'est-à-dire modiquement. Vous m'avez marqué que, si sa conduite était sans reproche, on pourrait l'aider d'une pension de deux cents livres. Il en a besoin absolument ; les appointements ne suffisent pas pour son entretien et pour vivre.

Je vous prie de me croire, mon cher d'Argentière, au-delà de toute expression, etc.

Signé : La Farelle.

A Pondichéry, ce 23e septembre 1733.

M. d'Argentière,

J'ai reçu toutes vos lettres, mon cher d'Argentière, en leur temps et toujours avec un plaisir que vous me faites des plus sensibles en profitant de toutes les occasions qui se présentent pour me donner de vos nouvelles. Continuez, à mon exemple, je vous prie, et nous aurons une mutuelle satisfaction.

J'ai vu avec plaisir arriver dans ce pays-ci M. Pelot, mais j'ai eu le regret de le voir partir par le même vaisseau pour Bengale, où il est allé dans l'espérance de se pouvoir mieux défaire des effets et marchandises qu'il apporte avec lui, car le commerce est bien ingrat à Pondichéry. Il m'a fait voir l'état de vos effets; je pense qu'il en tirera un bon parti dans le pays où il est allé. Vous devez être persuadé que, si mes lumières lui avaient pu

être de quelque utilité, je ne les lui eusse point refusées, mais il est aussi bon marchand que bon pilote et faiseur de journal. Sans doute, il ne vous l'a point laissé ignorer. Il compte s'en revenir ici au mois de janvier, et, pour lors, nous serons à portée de pouvoir conférer ensemble sur tout ce qui vous regarde.

A l'égard des avances que j'ai reçues pour votre compte, vous devez être tranquille; j'ai écrit à la Compagnie et lui ai envoyé un état de ce que j'avais donné ordre à mon procureur de payer cette année au magasin de l'île Bourbon, mais M. Pelot, en passant, m'a dit que la Compagnie avait chargé de toutes les avances le compte de M. de Bonnail. Il n'a pas voulu que j'écrive à l'île Bourbon pour qu'on paie cette somme, et il veut savoir auparavant si elle a été payée audit magasin. Je viens d'apprendre par l'arrivée des vaisseaux qu'elle ne doit l'être qu'au mois de décembre prochain, parce que la Compagnie a donné ordre que la fourniture des cafés ne se ferait que dans ce temps-là et d'une année à l'autre. Voilà ce qui a été cause que cette dette n'a pas été acquittée.

Comme je vous l'avais marqué, à l'heure qu'il est, cette affaire, restant à finir entre M. Pelot et moi, vous devez la regarder comme terminée. Je vous envoie de tout cela un compte ci-joint, où vous verrez le bénéfice qu'a produit la vente de vos dix-huit noirs, et, pour le paiement, j'écris à M. Daraussin, mon procureur à Bourbon, de vous envoyer une lettre de change de 400 piastres à compte de ce qui est porté dans le présent compte ci-inclus, malgré

que les personnes à qui j'ai vendu vos noirs ne doivent payer que dans trois années, car je ne veux pas vous faire patienter sur cela puisque je puis vous rendre ce service sur les fournitures que l'on me fait pour la vente de mes *habitations*. Toutes celles que l'on me fit l'année dernière m'ont servi à payer à Bourbon tout ce que je devais pour les lettres de change que je vous ai envoyées ainsi qu'à M. de Bonnail.

Je vous avais envoyé, mon cher d'Argentière, une lettre de change de 400 piastres, dont deux cents à faire tenir à M. de la Métérie, capitaine de vaisseau, pour des commissions qu'il s'était chargé de me faire, mais, comme le *Bourbon* fut obligé de venir relâcher à l'île de France, vous ne pûtes recevoir à temps ladite lettre de change des 400 piastres.

M. Lenoir a écrit à Bengale pour qu'on y laisse encore M. Finiel. J'avais été bien fâché de le voir partir, avec le désagrément de se voir remercier par la Compagnie, mais on me marque qu'il commence à bien faire ses affaires. J'en suis charmé et même surpris, le sachant un peu paresseux de son tempérament.

M. Pelot a emporté tous les dessins et broderies que vous lui avez remis, disant qu'il comptait en faire usage à Bengale. J'y ai consenti à condition qu'il les rapporterait au mois de janvier prochain. Je n'ai point reçu le baril d'huile que vous m'annoncez ; il arrivera peut-être par le vaisseau l'*Amphitrite*, commandé par M. de Canivet, qui devrait être arrivé depuis longtemps, et l'on ne sait que penser de ce retardement.

Je vous suis infiniment obligé des soins que vous avez pris pour le point d'Espagne. Il a été trouvé magnifique par les gens de bon goût. Vous devez avoir reçu par M. de Marquessac vingt-quatre chemises que M. Dupleix lui avait remises à Bengale et qui doivent être très belles [1], à en juger d'après le compte que je vous envoie par mon frère, qui aura eu sans doute l'honneur de vous voir à Paris.

Voici une nouvelle qui va vous surprendre : c'est la mort du pauvre M. du Portail, qui est décédé le troisième du mois de mars dernier après n'avoir été malade qu'environ quinze jours d'un vomissement de sang et d'une oppression d'estomac, provenus, à ce que l'on m'a toujours dit, d'un coup qu'en badinant avec ses camarades il se donna du côté gauche et qui lui occasionna ce crachement de sang. Je vous assure, mon cher Monsieur, que je m'étais fait un plaisir extrême de l'avoir à diriger suivant vos recommandations, et que je le regrette infiniment en mon particulier; mais le Seigneur en a disposé comme vous voyez. Je vous envoie son extrait mortuaire et un certificat du chirurgien-major dans la pensée qu'il vous les faut pour les envoyer à la famille. Comme je vous l'ai écrit, il était arrivé ici avec deux seules chemises, manquant généralement de tout, et je crus que je ne pouvais me dispenser de le mettre en état de fréquenter les honnêtes gens en lui faisant faire des hardes, et, après qu'il fut reçu officier, je lui fis faire un habit uniforme, ne pouvant faire autrement, car c'est la règle. Vous verrez par le compte

1. Voir p. 112.

que je vous envoie les avances que j'ai faites pour lui dans une occasion indispensable et sans lesquelles il n'eût peut-être pu se faire recevoir officier. Vous trouverez ci-joint un état de son inventaire et de ses dettes. Ses parents auront la consolation d'apprendre qu'il a reçu tous les sacrements après une confession générale et qu'il est mort en bon chrétien.

S'il y a quelques commissions que je puisse faire pour vous dans ce pays-ci, donnez-les-moi en réponse à cette lettre, car j'ai pris le parti, sous le bon plaisir de M. de Bonnail, de quitter l'Inde de ce mois d'octobre en deux ans, et cela à cause de tous les désagréments que j'y ai et du peu d'espoir que j'ai d'augmenter ma petite fortune, qui me suffira toujours pour me mettre en état de vivre plus agréablement qu'ici ; car, indépendamment des moments disgracieux que j'y passe, j'ai encore le chagrin, comme l'on dit, de ne faire ici la guerre qu'à mes dépens[1] et, tout considéré, je ne vois qu'intérêt et avantage à prendre le parti de quitter ce pays-ci dans deux années, ne le pouvant faire plus tôt.

Le vaisseau l'*Amphitrite,* que l'on attendait depuis longtemps, paraît à deux lieues d'ici ainsi que la *Galatée,* que l'on attendait aussi. Le bruit court ici que M. Dumas, gouverneur de l'île Bourbon, vient pour l'être ici et que M. de Marquessac va à Bourbon pour le remplacer. Je vous avoue que, si cela était, je n'en serais point fâché, n'ayant

1. Allusion à la mauvaise entente qui persistait entre M. de la Farelle et M. Lenoir, le gouverneur de Pondichéry.

pas lieu d'être fort content du gouverneur que nous avons.

Il ne me reste plus, mon cher Monsieur, qu'à vous assurer, etc.

Signé : Le ch^er^ DE LA FARELLE.

A Pondichéry, ce 6e février 1734.

M. d'Argentière,

Je crois avoir répondu à toutes les lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, mon cher d'Argentière, et aux principaux articles; c'est pourquoi je me réfère à celles que je vous ai écrites. Soyez seulement tranquille pour votre affaire des esclaves; je vous ai marqué l'arrangement que M. Pelot et moi avons pris pour cela. Ainsi, c'est une affaire finie.

Je me flatte que, dans moins de trois années, j'aurai le plaisir de vous revoir, car j'ai marqué à M. de Bonnail que je m'étais disposé à quitter ce pays-ci dans deux ans, n'ayant plus rien à y faire et ne faisant qu'y manger mon bien avec le peu d'appointement que j'ai, et, par-dessus cela, bien des désagréments à essuyer.

D'un autre côté, je ne suis pas en état de quitter ce pays-ci que les fonds que j'ai à l'île Bourbon ne me soient parvenus, tout au moins en partie. Je me flatte que le monsieur qui est chargé de mes affaires dans ce pays-là enverra quelque lettre de change à M. de Bonnail et que, ces fonds me revenant ici, je pourrai payer mes dettes et partir sans avoir rien à me reprocher.

Comme mon départ dans deux années est absolument

décidé, M. de Bonnail, en qualité d'ami comme il m'en a donné tant de preuves, pourrait bien me faire obtenir de la Compagnie une permission, pour une somme médiocre, d'embarquer sur les vaisseaux quelques marchandises ; je le prie de me donner encore cette marque d'amitié, et lui propose de lui rapporter deux commodes d'un très beau bois de ce pays-ci, mais il faudra qu'il écrive à M. Lenoir pour les faire charger par connaissement sur les vaisseaux et à son adresse ou à celle de Mme la Duchesse, car je suis persuadé qu'on ne me permettrait pas de les embarquer autrement. Je ferai visiter le tout par le Conseil et mettre le cachet de la Compagnie.

Si vous souhaitez avoir un bureau fait du même bois que les commodes que je propose à M. de Bonnail, je vous le ferai faire, et écrivez-en alors à M. Lenoir pour qu'il soit emballé sous la halle, qui est l'endroit où l'on emballe publiquement toutes les marchandises. Ce n'est pas sans raison que je vous demande cela ; à bon entendu, demi-mot.

Envoyez-moi, je vous prie, six garnitures de rubans or et argent, des plus belles et à la mode.

Je fais un petit détail à M. de Bonnail d'une expédition dont j'ai été chargé, pour aller enlever à Porto-Novo les employés, matelots et effets de la nation suédoise, qui ne pouvait que nuire et porter préjudice à notre commerce et à celui des Anglais. Conjointement avec ces derniers, nous fîmes cette expédition avec deux cents hommes de

nos meilleures troupes et trois cents hommes du pays[1]. Nous enlevâmes deux des principaux employés, qui avaient pris le parti de la fuite, et trente et sept matelots ou soldats, et je fis transporter toutes les marchandises et matières d'argent à Goudelour, chez les Anglais. On a vu par les livres d'armement que les deux employés ainsi que plusieurs matelots appartenaient à la nation anglaise. Cet armement se peut monter à la somme de quatre-vingt mille pagodes. On enlèvera, en outre, s'il arrive, le vaisseau suédois qui doit revenir du Gange. Voilà une aventure, mon cher d'Argentière, qui pourrait bien disposer la Compagnie à m'accorder l'avantage que je demande par le canal de M. de Bonnail et par le vôtre.

M. Pelot est allé faire un voyage à Jedda, où il a pris pour 8,000 roupies d'intérêt et, outre cela, quelques balles de permission. L'on a fort bonne opinion de ce voyage. Il repassera par ici au mois d'août prochain, à ce qu'il m'a marqué.

Croyez, etc.

Signé : La Farelle.

P. S. Mes compliments à toutes les dames de ma connaissance du palais; offrez-leur mes services de ma part, je vous prie, et à Mmes de Sainte-Catherine.

1. Voir, Pièces justificatives III, plusieurs relations de cette expédition.

CHAPITRE V

Une lettre de Bertrand de la Farelle[1] a son retour des Indes

M. d'Argentière.

Monsieur,

J'aurai l'honneur de vous dire que mon frère m'avait chargé à Pondichéry d'un paquet pour vous, mais, à mon arrivée ici, les maltotiers s'en sont emparés comme de quatre cents mouchoirs qu'ils m'ont pris de six cents que j'en avais tant à moi qu'à mon domestique. J'eus le chagrin de voir que l'on en passait aux pilotes et aux pilotins, et je vous assure que j'ai été traité comme le dernier des matelots. J'en écris par cette occasion à M. le Contrôleur général et aux Messieurs de la Compagnie pour qu'ils me fassent le plaisir de me faire restituer tout ce que l'on m'a pris, attendu que je ne peux croire que le réglement atteint les officiers qui ont des ports permis.

1. Acquise par nous à la même vente que les lettres du chapitre précédent.

J'espère, Monsieur, que, par l'amitié que vous avez toujours témoignée à mon frère, vous voudrez bien me faire le plaisir de parler de cette affaire à M. le Contrôleur général et à Messieurs de la Compagnie. J'en écris pareillement à M. le chevalier de Bonnail et le prie de s'intéresser pour moi. Je suis très fâché de ne savoir ce qu'est devenu un petit paquet que mon frère m'avait donné pour le lui remettre ; je l'ai trouvé de manque lorsqu'on m'a fait visiter mes malles.

Comme je suis incertain d'aller à Paris, je prends la liberté, Monsieur, de vous offrir mes petits services en Languedoc, où je compte d'être le quinze du mois prochain. Je reste ici jusqu'à la fin du mois pour me remettre des incommodités de notre traversée, qui n'a pas été des plus gracieuses, car, si nous étions restés encore cinq à six jours, nous serions tous morts de faim et de soif[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : BERTRAND DE LA FARELLE

A Lorient, en Basse Bretagne, ce 12e août 1733.

1. Voir Pièces justificatives VII.

CHAPITRE VI

Lettres de madame de la Farelle, au sujet des affaires de son défunt mari a l'île Bourbon

A Paris, le 15 janvier 1738.

A M. Dumas, gouverneur de Pondichéry.

Monsieur,

Vous faisiez l'honneur à M. de la Farelle, mon mari, d'être de ses amis ; vous avez appris le malheur que j'ai eu de le perdre après sept mois de mariage. Il m'a laissé un fils posthume, et les intérêts de ce cher enfant, seul gage de son amitié, me font avoir recours à votre justice et à vos bontés en vous demandant de vouloir bien donner votre déclaration que vous n'avez reçu ni le billet ni la somme de 162 piastres de M. Verdière, dont le livre de raison de M. de la Farelle, inventorié après son décès, charge votre compte, de la façon que le sieur Febvrier vous le fera voir dans la lettre que je lui écris. Je suis bien persuadée, Monsieur, que vous ne devez pas cette somme

et je ne vous demande votre déclaration que pour avoir un titre à faire actionner M. Verdière, afin que son serment, s'il n'y a pas de preuve de la dette, me serve de décharge envers mon mineur.

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien ne pas me refuser cette pièce, et être persuadé que j'ai l'honneur d'être, etc.

A Paris, le 15 janvier 1738.

A M. de la Bourdonnais, gouverneur général de l'île de France.

M. de Bonnail voulut bien se charger, Monsieur, de vous adresser, le 19 décembre 1736, ma procuration en blanc avec prière de la remettre au sieur Daraussin [1], ou, s'il était parti pour revenir en France, à celui qu'il aurait chargé des recouvrements des sommes qui restaient dues à M. de la Farelle, mon mari. J'espère que M. Daraussin aura fini ces affaires; cependant, à tout événement, je lui écris la lettre ci-jointe, que je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui faire passer, ou, s'il est parti, à celui qu'il a commis à la suite de ces recouvrements.

Je vous aurai une singulière obligation si vous vouliez bien m'envoyer l'extrait en détail, et signé par le Conseil de l'île Bourdon, des comptes de M. de la Farelle avec la Compagnie des Indes depuis son départ pour France, prévoyant que j'en aurai besoin pour apostiller avec certi-

1. Homme d'affaires de M. de la Farelle à l'île Bourbon.

tude les comptes que doivent me rendre le sieur Daraussin et le sieur Febvrier, de Pondichéry. J'écris au sieur Daraussin de demander cet extrait, mais un mot de votre part ferait bien plus efficacement l'effet que je souhaite.

Je suis, Monsieur, avec beaucoup de considération, etc.

A Paris, le 15 janvier 1738.

A M. Daraussin, à l'île Bourbon.

Je vous confirme, Monsieur, la lettre que M. Fleuret[1], mon beau-frère, vous écrivit le 19 décembre 1736 en réponse à la vôtre du 23 mars précédent à M. de la Farelle, mon mari. J'espère que vous aurez eu le temps et la bonté de finir les affaires dont M. de la Farelle vous avait chargé et que, s'il en est resté quelqu'une en arrière et que vous soyez parti pour revenir en France, vous aurez remis ma procuration à quelqu'un de confiance, auquel, en ce cas, je prie M. de la Bourdonnais, à qui j'adresse cette lettre, de la remettre pour lui servir de règle dans ce qu'il pourra rester à faire pour les affaires de la succession de mondit mari. J'ai reçu les lettres que vous lui avez écrites les 22 novembre 1735 et 16 février 1737, ainsi que la copie de son compte avec la Compagnie des Indes, deux lettres de change à son ordre sur ladite Compagnie, l'une de 3985 piastres, l'autre de 1500, et enfin votre compte particulier.

M. d'Argentière m'a aussi remis le café que vous des-

1. Claude Fleuret, écuyer, contrôleur de la Maison du duc d'Orléans.

tiniez à mon mari et dont j'ai fait remettre à MM. Pelot, Miol et Mazin les portions que vous souhaitiez qu'ils en eussent. Je vous remercie de celle qui m'est restée et je ne vous en suis pas moins obligée que si elle se fût trouvée bonne.

J'ai été payée enfin de l'arrêté de compte avec la Compagnie des Indes, mais ce n'a pas été sans difficultés, et encore a-t-il fallu en déduire par intérim les 1014 livres dont vous parliez dans votre lettre du 23 mars 1736 et les 300 livres que M. de la Farelle avait cautionnées pour la femme de Daniel. On a passé aussi à son débit à l'île Bourbon cette dernière partie; il y a toute apparence que l'autre aura été aussi compensée sur le solde, pour lequel on vous a donné les lettres de change ci-dessus, et qu'ainsi ces deux sommes sont dues à la succession de mon mari. La Compagnie en convient pour les 300 livres parce qu'elles sont passées nommément dans le compte, mais les 1014 livres n'y paraissent pas; elle ne veut pas en entendre parler qu'elle n'ait reçu les livres que les premiers vaisseaux porteront. Il est disgracieux que les particuliers souffrent de ce retardement de livres, et, pour y suppléer, je vous prie de faire ce que vous pourrez pour m'envoyer un extrait en forme, c'est-à-dire signé par le Conseil de l'île Bourbon, des comptes de M. de la Farelle avec la Compagnie depuis son départ, afin que je sois en état de me faire faire raison si les livres de la Compagnie manquent et qu'enfin je sache au juste la situation des affaires avec elle.

J'ai été payée aussi des deux lettres de change ci-dessus, et vous serez déchargé d'autant dans le compte que j'ai à régler avec vous pour la succession de mon mari ainsi que de celle que vous porterez ou aurez remise depuis, je l'espère, à compte des recouvrements que vous vous étiez chargé de faire pour lui.

Je ne suis pas en état, quant à présent, de vous parler de votre compte particulier avec mon mari. Nous le règlerons en même temps que celui de vos recouvrements. Ayez seulement la bonté d'y porter ou d'envoyer toutes les pièces nécessaires pour constater vos recettes et dépenses, car, ayant moi-même un compte à rendre à mon fils, il faut de nécessité que je retire ces pièces pour éviter toute discussion et tout embarras. Vous êtes au fait des affaires, et vous voudrez bien vous prêter à ma nécessité à cet égard et faire la différence qu'il y a de rendre un compte à un vivant ou à un mort.

Si M. de la Farelle vous avait donné quelques commissions de marchandises et que vous ne les ayez pas encore exécutées, je vous prie de les supprimer.

Vous aurez la bonté de m'adresser toujours vos lettres rue Neuve-Saint-Eustache.

Je vous prie de croire, etc.

(Archives de la famille.)

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LE PORTRAIT DU GÉNÉRAL DE LA FARELLE[1]

Le cas particulier d'un officier général non décoré fut celui de M. de la Farelle lorsqu'il fit faire son portrait.

En effet, un ordre de ne plus porter les décorations de l'ancien régime étant arrivé à l'armée du Rhin le 15 septembre 1792[2], par le même courrier qui apporta à M. de la Farelle son brevet de maréchal de camp, il s'ensuivit que le nouveau promu dut renoncer à porter la croix de Saint-Louis du jour où il fut officier général.

Deux ans et demi s'étaient à peine écoulés après la suppression de l'ordre de Saint-Louis qu'une décoration, du nom de Médaillon de deux épées en sautoir, fut accordée à M. de la Farelle par brevet

1. Voir au commencement de ce volume.

2. Archives du dépôt de la guerre.

en date du 11 germinal an III (31 mars 1795)[1].

Ce fut donc pendant deux années et demie que le général ne porta pas de décoration, mais c'est à une période plus courte qu'appartient l'époque de l'exécution du portrait, car il n'a pu être fait alors que M. de la Farelle, destitué de son grade, était détenu comme otage, du 8 novembre 1793 au 28 septembre 1794; et, comme, d'après certaines circonstances que l'on va connaître, ce portrait n'a pas dû être fait dans les six mois qui s'écoulèrent du jour où le général sortit de prison à celui où il fut de nouveau décoré, son exécution appartiendrait donc à l'époque où M. de la Farelle était général à l'armée du Rhin, du 15 septembre 1792 au 8 novembre 1793. C'est bien l'uniforme de cette époque que l'on trouve dans le portrait en pied du général, dont les dimensions mêmes, qui ne sont que de cinq à six centimètres de plus que la réduction placée en tête de ce volume, étaient les mieux appropriées à l'équipage d'un officier faisant campagne.

Peint sur soie, ce portrait, dès qu'il fut verni, a été appliqué contre le verre du cadre de façon que la peinture a été fixée au verre; et, si l'on eut recours à ce procédé qui n'est pas habituel, ce fut, croyons-nous, dans le but de préserver un tableau destiné à courir les risques de plusieurs transports avant que d'arriver à destination.

1. Voir pièces justificatives VIII.

Comme conclusion des remarques qui précèdent, nous ajouterons que le portrait du général de la Farelle, fait, comme il y a toute apparence, à l'armée du Rhin, a été, pour ainsi dire, pris sur le vif.

Prêt à monter en selle, le général tient d'une main un ordre de service et, de l'autre, un tricorne orné d'une cocarde et d'un plumet tricolores, mais dont les couleurs ne sont pas disposées comme elles devraient l'être. C'est aussi ce qui arriva pour le drapeau tricolore, car voici ce que nous trouvons dans le *Dictionnaire universel* de Larousse : « Les gardes nationales des provinces arborèrent le drapeau tricolore ; mais elle ne furent pas d'accord sur la disposition des couleurs, et l'on vit simultanément des drapeaux *blancs, bleus et rouges;* rouges, bleus et blancs ; bleus, blancs et rouges. »

Ce ne fut point seulement parmi les gardes nationales des provinces que la disposition des couleurs des drapeaux était variée, puisque, dans son ouvrage intitulé *Le drapeau national, son historique*[1], M. Lèques, sous-intendant militaire, fait la même remarque pour Paris : « Se tromperait beaucoup, écrit-il, qui s'imaginerait que, dès l'apparition de la cocarde tricolore, il en soit résulté l'adoption immédiate et générale d'un type uniforme d'étendard tricolore pour l'État. Dans la milice parisienne, qui fut pendant quelque temps la seule force armée, il y eut encore des drapeaux anciens pêle-mêle avec des drapeaux portant les trois cou-

1. Paris, 1873.

leurs, *disposées d'une façon tout arbitraire,* et cette situation dura jusque sous l'Empire. »

Pour terminer sur ce sujet, rappelons que l'Assemblée constituante avait ordonné, le 24 octobre 1790, que le pavillon français serait rouge, blanc et bleu, mais que la Convention, en réglant à nouveau la disposition des couleurs, décréta que le drapeau serait bleu, blanc et rouge.

CHAPITRE II

NOTICE SUR LE GÉNÉRAL DE LA FARELLE

Barthélemy-Simon-François comte de la Farelle, seigneur puis maire de Fransart, naquit à Paris le 11 décembre 1736. Fils posthume d'un officier qui avait été pendant dix ans major de Pondichéry, il fut admis dans la compagnie des cadets gentilshommes des colonies entretenue à Rochefort, et y entra le 24 avril 1753.

Sorti de cette compagnie-école le 21 février 1755, il se rendit, après deux mois de congé, à Landau, où tenait garnison le régiment de Belzunce ; et, le 29 avril, il entrait comme volontaire dans ce régiment, avec les recommandations du comte de Vaulserre, son beau-père, époux en cinquièmes et dernières noces de sa mère, lequel, retiré du service à cause de ses blessures, était, quelques années auparavant, lieutenant-colonel de Belzunce.

Le 28 février 1756, M. de la Farelle fut nommé lieutenant ; et, l'année suivante, Belzunce entrant en campagne, il y fit ses premières armes.

Sa destinée se trouvant liée à celle du régiment auquel il appartenait, nous empruntons à l'*Historique,* encore inédit, du 19[e] d'infanterie, ex-Belzunce, le récit de la part que ce régiment prit à la guerre de Sept ans.

« Les hostilités ayant recommencé avec l'Angleterre, Belzunce fit partie du camp de Dunkerque, puis alla passer l'hiver à Metz, où il était allé rejoindre l'armée dite d'Allemagne, commandée par le maréchal d'Estrées. Belzunce quitte Metz le 14 mars 1757, arrive à Wesel le 8 avril, et le 25 à Lippstadt, où il fit quelques travaux de défense. Au mois de mai, le duc de Cumberland vint avec un corps hanovrien reconnaître Lippstadt, mais, voyant la ville en état de faire résistance, il se retira. Les quatre compagnies de grenadiers du régiment se mirent à sa poursuite avec 300 volontaires de Chabot et défirent complètement un corps de douze cents hommes, que le duc avait laissé dans Rittberg pour couvrir sa retraite. Le 26 juillet, Belzunce prit part à la bataille d'Haastenbeck ; sa brigade était à gauche de celle de Picardie. Son colonel fut blessé d'une balle qui lui perça le bras.

« Belzunce suivit ensuite le maréchal de Richelieu dans son expédition de Hanovre et demeura au camp d'Halberstadt depuis le 28 septembre jusqu'au 5 novembre. Obligée de rétrograder après la bataille de Rosbach, l'armée de Hanovre exécuta en plein hiver une retraite difficile et se replia lentement derrière le Rhin. Dans cette marche rétrograde, le régiment trouva encore occasion de se signaler les 10 et 11 janvier 1758 à la surprise d'Halberstadt, au

ravitaillement du château de Reggenstein et à la prise de Quedlimbourg. Le froid fut si rigoureux qu'un grand nombre de soldats et quatre officiers eurent les pieds gelés.

« Détaché au mois d'octobre de l'armée du Bas-Rhin pour aller renforcer celle que le prince de Soubise commandait en Hesse, il prend part au succès de la journée de Lützelberg.

« Il faisait partie du corps de Chevert, qui arriva sur le champ de bataille à deux heures et fut immédiatement arrêté par l'ennemi. Mais celui-ci, impétueusement chargé par la cavalerie française et fusillé à bout portant par un bataillon de Belzunce, qui s'était habilement jeté sur le flanc, fut mis dans un épouvantable désordre, et la victoire fut assurée de ce côté; cinq canons restèrent au pouvoir du régiment.

« Après la bataille de Lützelberg, Belzunce retourna en Westphalie et prit ses quartiers d'hiver à Düsseldorf. Il en sortit pour voler au secours du maréchal de Broglie serré de près dans la Franconie, mais il arriva trop tard à Bergen, et se replia sur Mayence pour y veiller à la conservation du pont. Il se trouva le 1er août 1759 à la bataille de Minden à côté de Picardie.

« La campagne de 1760 fut moins rude pour le corps. »

Nous arrêtons ici l'emprunt que nous faisons à l'*Historique du 19e d'infanterie,* M. de la Farelle n'ayant fait dans le régiment de Belzunce que les campagnes de 1757, 1758 et 1759.

A la fin de l'année 1759, alors que, suivant l'ancien usage, les hostilités étaient suspendues pendant l'hiver,

M. de la Farelle s'occupa de passer capitaine dans la cavalerie ; et, comme les compagnies de cette arme, contrairement à celles d'infanterie, s'achetaient et se payaient dix mille livres, il se pourvut à ces conditions d'une compagnie de cavalerie et, avec une commission en date du 18 janvier 1760, entra comme capitaine dans le régiment royal-Pologne, où il retrouva son frère utérin, Joseph de Lesquen, marquis de la Villemeneust, qui était alors capitaine à ce régiment.

Royal-Pologne avait été tellement épuisé par les premières années de la guerre de Sept ans qu'en février 1758 ses débris ne constituaient plus qu'un escadron. En 1760, il fut renforcé d'un nouvel escadron, dans la formation duquel entra M. de la Farelle, qui, placé à la tête d'une compagnie, comme il est dit ci-dessus, put continuer dans le régiment royal-Pologne la campagne qu'il avait commencée dans celui de Belzunce.

Vers le milieu de l'année 1761, royal-Pologne, envoyé en France, quitta l'armée d'Allemagne et alla s'établir en Normandie, à Caudebec, où il fut chargé de surveiller la côte jusqu'à la signature de la paix, en février 1763[1].

Après la paix, la cavalerie de ligne ayant été réduite de plus de moitié, il s'ensuivit que plus de moitié des officiers de cette arme furent réformés, parmi lesquels se trouva M. de la Farelle, qui, dans ses *Observations sur l'arme de la cavalerie,* note qu'à cette époque « on alla

1. F. Vial, *Le 5e cuirassiers, Histoire du régiment,* Lyon, 1894.

beaucoup trop loin dans la réforme et qu'il en résulta, à la déclaration de guerre en 1792, des difficultés et des dépenses incalculables pour porter la cavalerie au taux proportionnel de l'infanterie[1]. »

Réformé le 23 mars 1763, M. de la Farelle passa la plus grande partie de son temps de réforme auprès de sa mère, qui habitait à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache[2]; et, le 25 juin 1764, nous le trouvons à Champlan, près Paris, où il s'était rendu avec ses deux frères utérins, le marquis et le chevalier de la Villemeneust, pour assister avec eux aux obsèques de leur tante commune, Françoise de Grandvilliers, épouse de Claude Fleuret, écuyer, contrôleur de la maison du duc d'Orléans.

M. de la Farelle ne voulut pas rester sans emploi pendant les dix années qui, ainsi qu'aux autres officiers réformés, lui avaient été accordées pour son « remplacement » (replacement), et, après deux ans et demi de réforme, il put, grâce à sa grande connaissance du cheval, reprendre un service actif en obtenant d'être détaché, avec son grade de capitaine, à l'école d'équitation de Saumur. Il y fut employé depuis octobre 1765 jusque mai 1771.

En quittant l'école de Saumur, M. de la Farelle eut un an de congé, n'ayant été replacé que le 5 mai 1772 à la

1. Dans une lettre du 6 mai 1792, La Fayette, alors commandant en chef de l'armée du Centre, exprime la même opinion en écrivant au ministre : « Je ne puis concevoir, Monsieur, comment on a pu déclarer la guerre en n'étant prêt sur rien. » (Dépôt de la guerre.)

2. Partie de la rue d'Aboukir entre la rue Montmartre et la rue des Petits-Carreaux.

tête d'une compagnie de royal-Pologne; le 24 mars 1774, il devenait major de ce régiment.

Le 18 décembre 1776, il recevait la croix de Saint-Louis, et, dix ans plus tard, une pension de cinq cents livres sur les fonds de l'Ordre.

Nommé le 14 avril 1784 lieutenant-colonel de royal-Pologne, il fut le plus souvent le commandant effectif de ce régiment, le colonel lui confiant ses pouvoirs et « ayant d'autres occupations », c'est-à-dire que, choisi dans la noblesse de cour, le colonel était souvent absent de sa garnison. Aussi trouve-t-on M. de la Farelle chargé du commandement de royal-Pologne en 1786 à Landrecies, en 1789 et 1790 à Livourne, et à Agen en 1791[1].

A cette époque, où les idées révolutionnaires commençaient à être une cause d'agitation par toute la France et surtout dans les départements du Midi, les Agenois ne durent le maintien de l'ordre dans leur ville qu'à l'intervention du régiment royal-Pologne. Ils en témoignèrent leur reconnaissance en adressant une lettre de félicitations[2] à M. de la Farelle, qui commandait ce régiment, — dans les cadres duquel il comptait depuis trente ans.

Nommé par brevet du 25 juillet 1791 colonel du 14e cavalerie, ex royal-Piémont, M. de la Farelle partit d'Agen le mois suivant pour aller à Colmar prendre le commandement de ce régiment, qui, changé de garnison, avait quitté Nevers pour se rendre de son côté dans

1. Pièces justificatives IX.

2. Voir cette lettre aux pièces justificatives IX.

le chef-lieu du Haut-Rhin, où il arriva dans les premiers jours de septembre, suivant une lettre de son nouveau colonel au ministre de la Guerre [1].

Lorsque la guerre éclata en 1792, le 14e cavalerie fut un des premiers à entrer en campagne, et, le 27 avril, huit jours après la déclaration de guerre, il se rendait au camp de Huningue pour y rester jusqu'en août, puis à celui de Wissembourg, où se réunissait l'armée du Rhin [2].

Quelques jours après l'arrivée au camp de Wissembourg du 14e cavalerie, le colonel de ce régiment fut nommé maréchal de camp, sur la proposition de Custine, qui avait demandé que M. de la Farelle continuât, en devenant officier général, de faire partie de son armée. Le courrier qui, le 15 septembre 1792, apporta à M. de la Farelle son brevet de maréchal de camp, en date du 5 septembre, lui remit en même temps un ordre de se rendre au camp de Châlons, qui était en formation. M. de la Farelle resta pourtant avec Custine, qui avait reçu au sujet de cette destination contre-ordre du ministre et avis de garder auprès de lui, suivant son désir, le nouveau promu, qui, on le verra plus loin, justifia par sa brillante conduite à l'armée du Rhin la confiance qu'avait en lui le général en chef.

Après avoir prêté serment le 21 septembre, M. de la Farelle commande à Nussdorf, sous Landau, une brigade d'avant-garde, soutenue de deux pièces de canon et com-

1. Voir cette lettre aux pièces justificatives VIII.

2. Edouard Hache, *Historique du 29e dragons*. Paris, 1890.

posée du 7e régiment de chasseurs à cheval, du 4e bataillon des Vosges et des 9e et 19e régiments de cavalerie.

Le 21 octobre, il est à la prise de Mayence [1].

Il reçoit ensuite le commandement des postes de Bingen et de Creuznac, qu'il occupe pendant soixante-cinq jours. A propos de ce commandement, qu'avait M. de la Farelle, Custine écrit le 1er décembre 1792 au ministre de la Guerre : « ..... Si vous aviez voulu faire Houchard lieutenant général, comme je vous le demande depuis longtemps, Citoyen ministre, j'aurais une avant-garde commandée. Au lieu de cela, c'est trois colonels qui sont à cette avant-garde. Leur rang n'est pas fixé, mes ordres ne sont plus entendus ; il en résulte des bévues, et je déclare tout net que je ne puis me charger de la responsabilité. M. le citoyen la Farelle, maréchal de camp, commande sur la Nahe ; pour celui-là, à la rigueur, je pourrais l'attirer à moi, mais il est très cassé [2], et il me faut un homme sûr dans l'éloignement où il est de moi [3]. »

Par une lettre écrite de Mayence le 18 janvier 1793, Custine donne avis au général la Farelle qu' « il peut permettre aux habitants de Saint-Hoon la libre sortie des denrées achetées à Bingen, sous la condition que le commandant des troupes hessoises fera relâcher les bateaux chargés de marchandises pour des négociants de Mayence.

1. Voir aux pièces justificatives VIII, Lettres des 12 et 11 vendémiaire an IX.

2. On verra plus loin que M. de la Farelle souffrait alors de rhumatismes.

3. Custine avait son quartier général à Höchst.

Le 13 mars 1793, le lieutenant général Munnier convoque en conseil de guerre, pour le lendemain, les maréchaux de camp de son corps d'armée, Falck, la Farelle, Musnier et Vieusseux. A ce conseil, qui se tint à Oggersheim, on décida des moyens de défense et des mesures à prendre si l'ennemi tentait de passer le Rhin.

Le 26 mars, le lieutenant-colonel commandant la 1re division de gendarmerie, Saint-Rémond, écrit au général la Farelle : « Le roi de Prusse est bien certainement parti de Francfort, suivi de cent cinquante chariots chargés de pontons, qu'il espère faire placer sur le Rhin à trois endroits différents, vis-à-vis d'Oppenheim et Germersheim, à trois lieues de Landau et Strasbourg : la tentative en sera faite sous huit jours au plus tard. Plusieurs régiments impériaux, désignés pour cette entreprise, arriveront sous deux jours, s'ils ne le sont déjà, avec leurs effets de campement. »

Les renseignements adressés par le lieutenant-colonel Saint-Rémond au général de la Farelle étaient bien exacts, puisque, « le 27 mars, l'ennemi attaqua la division Neuwinger, en avant de Bingen, et la força à repasser la Nahe pour se retirer sur Alzey et Worms. Le 28 et le 29, l'armée fut encore harcelée par les troupes légères de l'ennemi, et, le 30, une action générale eut lieu entre Alzey et Oberflersheim [1] ».

Le succès de cette journée revient en partie à M. de la

1. A. de Martimprey, *Historique du 9e régiment de cuirassiers*. Paris-Nancy, 1888.

Farelle, car voici ce que nous trouvons dans l'*Historique du 9e régiment de cuirassiers*[1] à propos de la bataille d'Oberflersheim, qui fut « le combat le plus sérieux de la campagne » : « ..... Tandis qu'à notre droite les troupes rivalisaient d'ardeur et de dévouement, l'arrière-garde soutenait des escarmouches à la gauche. La position avantageuse, prise par la brigade Cafarelle[2] (Lafarelle), donna enfin de l'inquiétude à l'ennemi ; il cessa ses attaques et l'armée ne fut plus troublée dans sa marche..... »

Lors de la bataille d'Oberflersheim, la brigade la Farelle, dite brigade de droite de cavalerie ou brigade du 2e régiment de cavalerie, était composée de ce régiment, du 12e de cavalerie, de deux détachements du 14e de cavalerie et d'un détachement de la 29e division de la gendarmerie de Paris ; elle resta ainsi composée jusqu'à l'époque où M. de la Farelle fut, comme on verra plus loin, arrêté et destitué.

Le 28 avril 1793, alors qu'il commandait à Schleithal, près Wissembourg, M. de la Farelle envoyait un état de ses services au ministre de la Guerre, qui le lui avait demandé. Il avisait en même temps le ministre que sa mauvaise santé l'avait obligé de garder la chambre pendant une partie de l'hiver, et qu'il avait attendu la fin de la campagne de 1792 pour faire la demande de sa retraite,

1. Voir Pièces justificatives X.

2. Nom mal orthographié. — Il n'y avait pas de général Cafarelle à l'armée du Rhin en 1793, ce que nous pouvons affirmer comme ayant eu en communication au dépôt de la Guerre un état des généraux qui composaient l'état-major général de l'armée du Rhin en 1793.

basée sur de longs services et sur ses infirmités, mais que, la campagne n'ayant eu aucune interruption[1], il n'avait pas voulu faire cette demande.

M. de la Farelle avait en effet de longs services qui alors, en comprenant ses campagnes de guerre, se comptaient par quarante-sept années, dont près de vingt de grades supérieurs; et, ainsi qu'il l'écrivait dans sa lettre du 28 avril 1793[2], il se trouvait être un des plus anciens officiers en activité de toutes les armées de la République et un de ceux à qui l'ancienneté donnait le plus de titres au grade de général de division, qu'il ne réclamait pas, dans la crainte que ses infirmités ne lui permîssent pas d'avoir l'activité nécessaire à cet emploi.

Le 16 mai 1793, M. de la Farelle quittait Schleithal avec sa brigade pour se rendre en avant de Steinfeld, où l'armée se réunissait par ordre de Custine, qui, nommé au commandement de l'armée du Nord, ne voulait pas quitter celle du Rhin sans avoir tenté un coup de main pour débloquer Mayence et préparait, en réunissant toutes

1. Le 24 octobre 1792, le Conseil exécutif avait « arrêté que les armées françaises ne quitteraient point les armes et ne prendraient point de quartiers d'hiver jusqu'à ce que les ennemis fussent repoussés au-delà du Rhin. » Cependant, à ce moment même, Custine ne cessait de répéter que ses troupes, manquant de tout, ne pouvaient continuer à tenir la campagne. Il suppliait Kellermann, qui commandait l'armée du Centre, de marcher sur Trèves pour se rapprocher de lui. Celui-ci répondait : « Dans le délabrement où les fatigues extrêmes et le temps affreux ont mis mon armée, il faut du repos aux hommes, aux chevaux, qu'elle soit vêtue, chaussée, coiffée. » (Baron Rothwiller, *Histoire du 2e cuirassiers*. Paris, 1877.)

2. Voir cette lettre aux pièces justificatives VIII.

les troupes, le combat qu'il livra le 17 mai à Rilsheim. « Dans ce combat, la brigade de cavalerie faisant partie de l'avant-garde était commandée par M. de la Farelle, qui eut son cheval tué sous lui[1] en chargeant l'ennemi à la tête de sa brigade, qui se montra héroïque. Mais, lorsque la cavalerie, après ses charges brillantes, revint vers son infanterie, un bataillon du Bas-Rhin, qui venait d'arriver sur le champ de bataille et qui marchait dans des seigles dépassant la hauteur d'homme, prit notre cavalerie pour un corps ennemi, fit feu sur elle et y sema le désordre[2] ». L'armée fut obligée de battre en retraite, mais elle rentra dans ses cantonnements, et la brigade la Farelle, dans le sien, qui était à Schleithal.

M. de la Farelle était en cette ville lorsque, devenu suspect, comme la plupart des officiers appartenant à la noblesse, il reçut une lettre du ministre de la Guerre, en date du 7 juin 1793, lui donnant avis que, sur l'ordre du Comité de Salut public et conformément à la loi du 21 avril précédent, il eût, à réception de sa lettre, à cesser de remplir les fonctions de son grade et à s'éloigner immédiatement à une distance de vingt lieues non seulement de l'armée du Rhin, mais même de toutes autres armées de la République et des frontières[3].

1. Seulement blessé. (Voir 2e Partie, Chapitre III.)

2. Voir *Historiques* des 2e, 12e, 9e cuirassiers, et 10e chasseurs à cheval, ou Pièces justificatives XI.

3. Pièces justificatives XII. — A côté de ces mesures arbitraires, qui se commettaient au nom de la liberté, il se fit de sages réformes, et de ce nombre il en est une, dont M. de la Farelle fut le témoin à l'armée du Rhin, l'institution du salut militaire. En effet, un ordre du 1er juin

Par lettre du 18 juin 1793, M. de la Farelle répondait au ministre que les représentants du peuple à l'armée du Rhin et le général en chef Beauharnais ayant reconnu que sa conduite était à l'abri de toutes inculpations, lui avaient prescrit de rester à son poste en attendant une réponse ; et, comme le ministre n'envoya pas de nouveaux ordres, M. de la Farelle conserva son commandement.

Le 2 juillet, il part pour Langenkandel, où un ordre du général Diettmann l'envoyait. Il y arrive le lendemain et s'y établit en cantonnement avec sa brigade.

Le 18 juillet 1793, le général Clarke[1], chef de l'état-major général de l'armée du Rhin, donne ordre au général d'artillerie Ravel de « faire marcher une moitié de la compagnie d'artillerie volante à la tête de la colonne de droite, formée par la division Munnier, et l'autre moitié, à la tête de la brigade du général la Farelle. »

Le même jour, M. de la Farelle reçoit de l'état-major général un ordre de seconder la fausse attaque que le général Ferrier est chargé de faire le lendemain à Gersheim avec son corps d'armée. Beauharnais écrit à ce sujet : « Les fausses attaques du corps d'armée du général Ferrier et des généraux la Farelle et Méquillet sur plu-

1793, émanant de l'État-major général et envoyé aux armées de la République, est ainsi libellé : « On ne saluera plus du chapeau ni du casque. On se contentera d'y porter la main droite ; et, lorsque tout le monde sera accoutumé de porter la main à la coiffure, la gaucherie, surtout pour les casques, n'existera plus. » (Dépôt de la Guerre, Armée du Rhin, Correspondance générale.) — Adopté dans le monde entier, le salut militaire paraît avoir été copié sur la France.

1. Ministre de la Guerre en 1807, comte de Hunebourg en 1808, duc de Feltre en 1809 et maréchal de France en 1816.

sieurs points des lignes de la Queich ont fait une diversion très utile à mes attaques véritables en faisant évacuer les villages de Belheim, Knitelsheim et Ottersheim[1]. »

Le 26 juillet, M. de la Farelle est à Inflingen, et le 27 à Herxheim. « Le 28, la division Férino, qui formait la droite de l'armée, s'étant repliée sans ordre en se voyant menacée par un parti de cavalerie ennemie, Beauharnais craignit d'être tourné par sa droite et dut se mettre en retraite. Pendant ce mouvement, il fut vigoureusement attaqué, mais la brigade du 2e cavalerie (brigade la Farelle) et une autre brigade qui couvraient la retraite ayant repoussé l'ennemi, l'armée put rentrer en bon ordre dans les lignes de Wissembourg[2]. »

Le 1er août, M. de la Farelle est à Schwingen avec sa brigade, le 29 septembre à Alstadt, et le 30 à Schleithal.

Comme on a pu en juger par les extraits que l'on vient de lire des *Historiques* de régiments qu'il eut sous ses ordres, M. de la Farelle se distingua en plusieurs occasions à l'armée du Rhin, et notamment aux affaires des 30 mars, 17 mai, 18 juillet et 28 juillet 1793. Dans ces journées, il rendit de réels services, tant par son habile stratégie que par sa bravoure, qui entraîna sa brigade et valut à celle-ci la qualification d'héroïque[3].

Mais ces preuves de valeur et ces marques de dévouement à la patrie, attestées aussi par les certificats de sa

1. Baron Rothwiller, *loc. cit.*, p. 326.

2. Baron Rothwiller, *loc. cit.*, p. 327.

3. A. de Martimprey, *loc. cit.*, p. 33.

conduite à l'armée du Rhin, ne devaient pas mettre M. de la Farelle à l'abri des excès révolutionnaires ; et, le 8 novembre 1793, son nom était placé en tête d'une liste d'arrestation [1] qu'avaient dressée Saint-Just et Lebas, quelques jours après leur arrivée à l'armée du Rhin [2]. Cet ordre d'arrestation fut remis à Pichegru, arrivé lui-même depuis peu de jours pour prendre le commandement en chef de l'armée ; et, comme, à cette époque, on n'eût plus osé, comme au mois de juin précédent, ajourner l'exécution d'un ordre que rien ne justifiait, Pichegru dut se résoudre à faire exécuter celui qu'il venait de recevoir des représentants du peuple.

Le général de la Farelle fut donc arrêté comme suspect et destitué de son grade ; et, lors de son arrestation, il y avait plus de trois ans qu'il n'avait eu de congé et n'avait quitté son poste. Conduit à la prison nationale de Strasbourg, il y resta dix jours, pendant lesquels sa détention fut mise à l'ordre de l'armée, et, bien que cette mesure n'eût donné lieu à « aucune dénonciation ni suspicion », il fut transféré à la forteresse d'Auxerre, où il entra le 24 novembre 1793 pour y être détenu, jusqu'à la paix, sous la dénomination d'otage.

Fort d'une conduite irréprochable, M. de la Farelle

1. V. Pièces justificatives XII.

2. « La terreur qu'inspirait leur nom était si grande qu'à leur arrivée un grand nombre d'habitants s'enfuirent dans la Forêt-Noire. » *(Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie,* novembre 1895, Les députés de l'Artois à la Convention, par M. A. de Cardevacque.)

s'occupa de s'en procurer les attestations[1]; mais, bien que le général en chef de l'armée du Rhin, dix jours après l'arrestation, eût attesté par un certificat envoyé promptement au Comité de sûreté générale qu' « il ne lui était revenu aucun rapport à la charge du général Lafarelle », ce ne fut qu'après onze mois de détention que ce dernier put recouvrer la liberté, en conséquence d'un ordre d'élargissement en date du 28 septembre 1794.

M. de la Farelle ne fut réintégré dans son grade que le 13 juin 1795, lors du travail de réorganisation des états-majors des armées. Le 3 avril précédent, un brevet de pension de retraite lui avait été accordé, qui était basé sur quarante-sept ans et vingt et un jours de service, y compris sept campagnes de guerre. Cette pension fut de 3736 livres 13 sous, et avait été établie suivant le grade de lieutenant-colonel, M. de la Farelle n'ayant pas eu deux ans d'exercice dans les grades supérieurs à celui-là. Elle fut ensuite réduite à 3000 livres, puis à 1000 livres, et fut enfin fixée à 3956 livres, après l'évacuation du dépôt de remontes de Mons, 21 mars 1801, auquel dépôt M. de la Farelle avait été employé, depuis le 20 décembre 1799, à la levée des 40,000 chevaux, d'abord comme adjudant général, puis comme chargé de la levée générale, et enfin comme inspecteur général, jusqu'à l'évacuation du dépôt[2].

1. Voir, aux Pièces justificatives XII, certificats du 10 septembre 1793 et ceux du 19 brumaire an II.

2. Un état fort détaillé des services du général de la Farelle se trouve dans l'*Historique du 23e dragons;* M. de la Farelle fut colonel de ce régiment.

En 1795, sur le rapport de la commission des armées de terre, en date du 13 juin, M. de la Farelle fut relevé de la retraite et désigné pour servir, avec son grade de général de brigade, dans l'armée des Alpes et d'Italie; mais il ne suivit pas cette destination et il resta dans sa position de retraite.

M. de la Farelle s'était marié en Picardie, ayant épousé à Fransart, près Roye (Somme), le 30 octobre 1786, Mlle du Plessier, dame de Hattencourt et de Fransart[1], fille unique d'un ancien lieutenant-colonel d'artillerie. Ce mariage avait été négocié par une sœur utérine de M. de la Farelle, la marquise Doria, née de la Villemeneust, qui, depuis 1746 et par suite de son mariage, habitait une partie de l'année au château de Cayeux-en-Santerre, à quatre lieues de celui de Fransart.

Pendant la Terreur, et quelques mois après l'arrestation de son mari, madame de la Farelle fut aussi arrêtée comme suspecte, emmenée à Amiens et détenue avec ses enfants en bas âge[2].

A la mort de son oncle Barthélemy[3], décédé sans postérité mâle, vers 1760, M. de la Farelle devint le chef de nom et d'armes de sa maison[4].

1. La seigneurie de ce lieu appartenait, en 1786, depuis plus de trois siècles, à la famille du Plessier ; cette terre appartient encore à un descendant des du Plessier, M. Gaston du Bos. (Alcius Ledieu, *Fransart et ses Seigneurs*. Paris, A. Picard, 1896. Gr. in-8°.)

2. Voir pièces justificatives XIII.

3. Voir, page 2, note sur Barthélemy de la Farelle.

4. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 1770-1784, et Louis de Laroque, *Armorial de la Noblesse du Languedoc*, Montpellier et Paris, 1860.

Comme son oncle, le général de la Farelle (qui avait eu deux fils, l'un mort en bas âge, et le second, officier de cavalerie, tué à la bataille d'Ostrowno [1]), ne laissa qu'une fille, Mme Joseph Buteux, lorsqu'il mourut au château de Fransart le 22 juillet 1820. Son nom fut relevé, en vertu d'un décret présidentiel du 15 janvier 1879, par celui de ses arrière-petits-fils qui publie cet ouvrage.

1. Voir pièces justificatives XV.

CHAPITRE III

UN INCIDENT DU COMBAT DE RILSHEIM, 17 MAI 1793

A une attaque d'avant-postes, près de Landau, un lieutenant-colonel autrichien fut prisonnier pendant quelques instants.

Le général de la Farelle fit de cet incident la relation qui va suivre et que, pour l'intelligence du récit, il a fait précéder de la lettre suivante, à lui adressée et que nous possédons en original.

Mon général,

Je conserverai toute ma vie la reconnaissance de votre procédé et votre générosité lorsque je fus votre prisonnier; je vous ai donné ma parole de vous suivre, parce que l'honneur a toujours dirigé mes actions et celles de mes camarades, que nous serons incapables d'y jamais manquer. Aussi j'étais bien décidé à m'y conformer, mais, au moment que j'ai eu l'honneur de vous avertir du danger que vous couriez quand j'ai vu arriver l'attaque de nos hussards, en répondant à votre généreux procédé, je fus assailli par vos gardes nationaux, qui me tirèrent plus de

vingt coups de feu. L'un d'eux m'a pris par les cheveux et m'abattit de mon cheval ; je fus ainsi traîné à terre, le pied dans l'étrier, et resté sans connaissance jusqu'à ce que nos troupes vinrent me reprendre. Je ne croyais point, Général, qu'une nation, qui, jusqu'alors s'était montrée généreuse, ait pu méconnaître les droits de la guerre pour maltraiter leur prisonnier et chercher à l'assassiner en fuyant. Tout ce que j'ai souffert ne m'a point fait oublier un moment vos procédés honnêtes et généreux, et mon premier sentiment a été celui de la reconnaissance, que je conserverai toute ma vie pour vous, en vous priant de me croire avec le respect le plus profond,

Mon général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : Le comte KLENAU [1].

Lieutenant-colonel du régiment Empereur, dragons.

De Spire, le 18 mai 1793.

1. Le comte Jean Klenau, baron de Janowitz (d'une ancienne famille noble de Bohême, qui s'est éteinte en 1846), était né à Prague le 13 avril 1758. Entré au service dans l'infanterie en 1774, le comte Klenau passa dans la cavalerie en 1777 comme capitaine ; et c'est en mai 1792 qu'il entra, à titre de major, dans le régiment Empereur, dragons, dont il fut nommé lieutenant-colonel le 12 février 1793. En 1795, il est nommé colonel des hussards de Wurmser et fait chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse ; en 1797, général major, et en 1800, maréchal de camp-lieutenant. En 1808, il est nommé membre du Conseil de guerre ; en 1809, commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse ; en 1813, général de cavalerie ; et, en 1815, inspecteur en Bohême. Le comte Klenau avait été appelé l'année précédente au commandement général de la Moravie et de la Silésie, qu'il garda jusqu'à sa mort et dont le siège était à Brünn, où il mourut le 6 octobre 1819, ayant laissé de son mariage avec une demoiselle

Nota. Cette lettre ainsi que la réponse ont été communiquées aux représentants du peuple à l'armée du Rhin, Haussmann, Ruamps, et au général en chef Beauharnais, le 19 mai 1793.

Signé : Le général Lafarelle.

Réponse du général Lafarelle
a la lettre du comte Klenau, lieutenant-colonel
du régiment Empereur, dragons

Au quartier général de Wissembourg, le 18 mai 1793, an 2e de la République.

La lettre, Monsieur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois m'a été remise. Vous attachez trop de prix à la manière dont je me suis conduit envers vous, car je n'ai agi dans cette occasion que comme tout officier français eût fait s'il eût été à ma place.

Je vous prie de ne pas juger de la nation française par la conduite de quelques individus; croyez qu'elle est toujours la même, c'est-à-dire généreuse et qu'elle ne méconnaîtra jamais les droits de la guerre ni les principes de l'honneur, comme je suis à même de vous certifier que nos frères d'armes chercheront toujours par leurs procédés à mériter l'estime des nations avec lesquelles la République française est en guerre.

Je me félicite d'avoir eu l'occasion de vous donner des

Tallian de Visek (qu'il avait épousée en 1800), une fille qui épousa le comte Riesch. (Dr Constant von Wurzbach, *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*, Zwölfter Theil. Wien, 1864.)

preuves des sentiments que je viens de vous exposer et vous prie d'agréer ceux avec lesquels je suis, etc.

Signé : Le général de brigade de cavalerie LAFARELLE.

MOTIFS DE LA LETTRE DU LIEUTENANT-COLONEL KLENAU AU GÉNÉRAL LAFARELLE

D'après le projet du général Custine d'attaquer les avant-postes de l'armée ennemie sur les hauteurs de Belheim en avant de Landau, j'ai reçu ordre, le 16 mai 1793 à huit heures du soir, de partir de Schleithal pour me rendre, avec la brigade du 2e régiment de cavalerie (composée du dit régiment, du 12e, de 60 hommes du 14e[1] et de 50 gendarmes de la 29e division de Paris[2], en tout 654 hommes), en avant de Steinfeld, lieu du rendez-vous général.

Le 17, entre trois et quatre heures du matin, un officier de l'état-major de l'armée m'apporta verbalement l'ordre de rejoindre avec ma brigade la colonne du centre

1. Le capitaine Hache, dans son *Historique du 23e dragons, ex-14e régiment de cavalerie,* page 37, mentionne la belle conduite de deux détachements du 14e cavalerie à l'affaire du 17 mai en avant de Landau. — Le reste du régiment était bloqué dans Mayence.

2. Nous relevons dans une lettre que le chef de brigade de Marne écrit au ministre de la Guerre le 19 mai 1793 : « Les gendarmes du 10 août, qui ont combattu sous mes ordres avec avantage les émigrés à Auberive dans la journée du 28 septembre 1792, viennent encore de donner une nouvelle preuve de patriotisme par leur courage, ayant chargé les premiers, en présence du général Custine, les ennemis, qui ont laissé sur le champ de bataille un assez grand nombre de tués et blessés.

« Après s'être ralliés, ils ont fait une seconde charge sous les ordres du général La Farelle avec la brigade du 2e régiment de cavalerie, et ils n'ont pas moins mérité. » (Dépôt de la guerre, armée du Rhin, 1793.)

et de marcher derrière la brigade du bataillon de Rhône-et-Loire.

Vers les onze heures, le général Custine m'envoya dire par le citoyen Damas, officier au 12ᵉ régiment de cavalerie, d'arriver lestement. Je mis sur le champ la brigade au grand trot et gagnai la tête de la colonne d'infanterie, que je laissai derrière moi ; je passai à dix pas du général Custine, qui était à ma droite et qui me dit à haute voix : « La Farelle, faites former votre brigade en bataille et chargez ce qui est devant vous ! »

A peine une partie de ma troupe fut-elle formée, que j'essuyai une décharge d'artillerie à boulets et à mitraille. Je ne perdis pas un moment pour faire le commandement de haut le sabre, chargez, la droite de la brigade ! Le 2ᵉ régiment de cavalerie se dirigea sur l'infanterie ennemie, composée d'environ 3000 hommes formant un bataillon carré ; à son approche, il essuya une décharge à mitraille de l'artillerie ennemie, ce qui obligea ce régiment à se rallier.

Je continuai la charge à la tête du 12ᵉ régiment, du 14ᵉ et quelques gendarmes, lorsque je fus à trois cents pas d'un régiment de hussards rouges et d'un de dragons blancs dit régiment Empereur. Ces deux troupes ennemies se dispersèrent dans la plaine à droite et à gauche ; ma troupe, emportée par l'ardeur, en fit autant pour chercher à combattre individuellement. Je continuai de marcher en criant aux cavaliers de se rallier ; lorsque j'eus fait encore cinquante pas, mon cheval fut blessé à la tête d'un éclat de

charge à mitraille[1], je fus donc contraint de m'arrêter pour raccommoder le frontal de la bride, qui avait été coupé, et je tirai un clou du front de mon cheval, dont la tête était remplie de sang.

A ce moment, un brigadier du 12e régiment, quelques cavaliers et le citoyen Bellavesne, officier au 2e régiment, m'amenèrent un officier en redingote blanche, monté sur un cheval anglais. Cet officier avait remis son sabre et ses pistolets au brigadier. Je lui fis les questions d'usage, c'est-à-dire de quel grade il était, son nom, etc. D'après sa réponse, qu'il était lieutenant-colonel du régiment Empereur, dragons, qu'il s'appelait Klenau, né en Bohême, etc., les cavaliers me dirent : « Mon général, il parle trop bien français, c'est un f.... émigré, il faut lui couper le col ou lui brûler la cervelle. »

J'imposai silence aux cavaliers en leur disant que, si c'était un émigré, il serait, suivant la loi, fusillé à la tête de l'armée; que, s'il était réellement Bohême et lieutenant-colonel, c'était une occasion pour moi d'en proposer l'échange contre le citoyen Strauss, lieutenant-colonel du 14e régiment, dont j'avais été colonel; qu'enfin c'était contre les lois de la guerre de tuer un homme sans armes et qui s'était rendu prisonnier.

Pendant cette conversation, il arriva à toutes jambes environ deux cents hussards rouges, éparpillés dans la plaine. Des cavaliers me dirent qu'il était temps de se

1. Le général Clarke eut son cheval tué à la même attaque, où il commandait le 2e régiment de cavalerie, faisant partie de la brigade sous mes ordres. (Note de M. de la Farelle.)

retirer ; le lieutenant-colonel prisonnier, ajouta : « M. le général, ce sont effectivement des hussards qui reviennent à la charge ; vous êtes en danger. »

Je me retirai ainsi que les cavaliers et le brigadier, qui, voyant que le cheval du prisonnier ne pouvait pas suivre en main, étant monté, jetèrent à bas le prisonnier, et, en se retirant, autant que j'ai pu l'entendre, lui tirèrent quatre à cinq coups de pistolet, sur lesquels il s'écria : « Ah ! mon Dieu, peut-on en agir ainsi ! »

Vraisemblablement, les coups ne portèrent pas, d'après la lettre que j'ai reçue de cet officier et que j'ai communiquée à plusieurs généraux et officiers de tous grades, qui tous ont approuvé ma conduite.

Ce récit, fait à la hâte et dans la plus exacte vérité[1].

Signé : Le général de brigade de cavalerie LAFARELLE.

M. de la Farelle ajoute au bas de la relation qu'on vient de lire :

Je ne puis me refuser ici mes observations, qui sont que, si le général Custine n'eût pas exigé autant de précipitation dans l'attaque et m'eût laissé le maître des dispositions en me faisant soutenir par l'infanterie, qui resta à plus d'une demi-lieue derrière nous, l'ennemi, fort d'environ 4200 hommes, tant infanterie que cavalerie, aurait été complètement battu et forcé à la retraite. La nôtre s'est faite sans avoir été inquiétée.

(Archives de la famille).

1. Voir aux pièces justificatives XI plusieurs relations du combat de Rilsheim.



CHAPITRE IV

LE GÉNÉRAL DE LA FARELLE AU SERVICE DES REMONTES

Le général de la Farelle, qui avait obtenu sa retraite en 1795 et qui, depuis son arrestation arbitraire en 1793 n'avait plus servi, rentra en activité en 1799 et fut employé à la levée des 40,000 chevaux, d'abord comme adjudant général au dépôt de Mons, vers le 26 décembre 1799, puis comme chargé des opérations de la levée générale au même dépôt, 15 mars 1800, fonctions qu'il remplit jusqu'à l'évacuation totale du dépôt, 21 mars 1801.

La délicate mission qu'avait à Mons le général de la Farelle comme inspecteur général des Remontes lui nécessita une correspondance très active, ainsi que l'atteste un volumineux registre, contenant copies de ses lettres relatives aux Remontes, toutes numérotées et au nombre de plus de huit cents pour quinze mois de service.

Toutes celles qui suivent sont extraites de ce registre.

N° 5.

Mons, le 5 nivôse an 8e.

Ministre de la Guerre.

Le général de brigade Rivaud[1], à qui le général de divi-

1. Fait comte sous l'Empire.

sion Kellermann, inspecteur général des troupes de l'armée du Nord et en Batavie, a confié le soin de la répartition des chevaux qui doivent rejoindre le dépôt de Mons, par suite de la levée des 40,000, me charge d'avoir l'honneur de vous prévenir qu'il va se rendre sur le champ à cette destination ; il me charge également de vous rendre compte que les Conseils d'administration des corps de cavalerie désignés dans le tableau que vous lui avez envoyé ont satisfait aux dispositions de votre lettre du 20 brumaire dernier.

Salut, etc.

N° 11.

Mons, 10 nivôse an 8e.

Commissaire des Guerres
Richard.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Citoyen commissaire, que je suis arrivé à Mons pour, conjointement avec le général Rivaud, faire la répartition des chevaux de remonte de l'armée du Nord et en Batavie. Ce général arrivera sous peu de jours ; il me charge, en attendant, de vous informer que les ordres sont donnés aux corps de cavalerie d'envoyer leurs détachements pour recevoir les chevaux qui leur reviennent. Ces détachements, formant ensemble 1600 hommes, arriveront et partiront au fur et à mesure qu'ils seront servis. Je vous prie de veiller à ce que les logements soient préparés et les vivres assurés.

Je ne puis encore vous faire connaître les jours d'arrivée de ces détachemens; dès que ces corps m'en auront instruit, je vous le ferai savoir.

Salut, etc.

N° 14.

Mons, le 10 nivôse an 8e.

Général Rostolland.

J'ai reçu du ministre de la Guerre l'acte confirmatif de ma nomination au grade d'adjudant général; je vous préviens, en conséquence, que j'ai fait choix du citoyen Marion, sous-lieutenant à la 54e demi-brigade d'infanterie de ligne, pour adjoint. Je vous prie, Général, de m'autoriser à le garder en cette qualité et de faire la demande de sa commission au ministre.

Salut, etc.

N° 32.

Mons, le 21 nivôse an 8e.

Général Beguignot.

Citoyen général,

Ce n'est plus le général Rivaud qui est chargé de la répartition des chevaux de remonte, je ne connais pas encore son successeur, mais, en attendant son arrivée, il m'est ordonné de commencer l'opération. Pour répondre à votre lettre du 15 courant, il est impossible, Citoyen

général, d'envoyer plus d'un homme pour conduire quatre chevaux : 1° parce que les dépôts de cavalerie ne peuvent en fournir un plus grand nombre ; 2° parce que cette disposition est prescrite par le tableau que m'a envoyé le ministre de la Guerre. Quand l'inspecteur général sera arrivé, je lui ferai part de votre demande.

Salut, etc.

N° 44.

Mons, le 3 pluviôse an 8e.

Circulaire aux généraux commandant les divisions militaires.

En vous prévenant qu'il m'a été adressé des chevaux qui n'ont pas les qualités requises par l'instruction du ministre de la Guerre, c'est vous prier de la rappeler à l'officier supérieur que vous avez choisi pour la levée dans votre division.

Le ministre est déjà instruit de cet abus si préjudiciable aux intérêts du gouvernement, qui ne manquera pas de punir ceux des officiers supérieurs qui se sont égarés de ses instructions.

Je vous invite, Citoyen général, de prescrire à l'officier supérieur d'apporter la plus grande attention à ce que les chevaux qu'il enverra aient des fers neufs et non des rassis.

Je me suis aperçu de cette négligence coupable.

Salut, etc.

N° 62.

Mons, le 5 pluviôse an 8e.

Général Augereau.

Citoyen général,

D'après l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à la mission dont je suis chargé, lorsque j'eus l'honneur de vous voir à votre passage ici, je crois de mon devoir de vous informer des mauvais chevaux qui me parviennent et vous prier de me seconder auprès du gouvernement pour obtenir une décision sur l'emploi que je dois en faire. L'officier supérieur dans le département de la Meuse-Inférieure vient de m'envoyer un convoi de 50 chevaux, parmi lesquels beaucoup sont inacceptables, entre autres deux borgnes. J'en instruis le ministre de la Guerre et le général commandant ce département, et j'en fais de sévères réprimandes à l'officier supérieur qui a pu admettre de pareils chevaux.

Vous voyez, mon général, que, si je dois les comprendre dans ma répartition, je recevrai nécessairement des reproches de la part des armées ou services auxquels ils seront désignés. Je me charge du contraire du moment où vous voudrez bien prendre part à ma délicate opération.

Salut, etc.

N° 65.

Mons, le 6 pluviôse an 8e.

Conseil d'administration
du 11e régiment de chasseurs.

J'ai reçu, Citoyen, votre lettre du 1er pluviôse, qui m'annonce l'arrivée d'un détachement de 50 hommes de votre régiment. D'après vos observations, basées sur le bien du service, je me contenterai de ce détachement.

Le général Rivaud est remplacé dans sa mission; son successeur n'est pas encore connu. Je suis chargé provisoirement de la répartition et vous vous adresserez à moi pour toutes vos demandes.

Salut, etc.

N° 70.

Mons, 7 pluviôse an 8e.

Circulaire aux officiers supérieurs
chargés de la levée des 40,000.

Je dois vous prévenir, Citoyen, que je vois avec peine que plusieurs officiers supérieurs, chargés de la levée des 40,000 chevaux, ne sont guère jaloux de remplir avec dignité l'honorable mission que leur a confiée le gouvernement. Les prémices de leurs opérations doivent les en convaincre. J'ai déjà reçu trois convois montant à 184 chevaux, et, parmi eux, je n'en puis disposer de 25 pour une arme. Vous conviendrez avec moi qu'il est impossible

qu'on ait fait son métier et qu'il faut, pour avoir fait de pareilles réceptions, que l'on ait mis de côté l'instruction du ministre de la Guerre.

Je vous préviens, Citoyen, que le ministre sera instruit de cette manière de gérer. Il fera connaître son ressentiment à celui qui n'aura pas fait son devoir, comme il comblera d'éloges celui qui s'en rendra digne.

Les chevaux qui me sont envoyés manquent presque tous de licols et sont mal ferrés.

Vous devez, pour faciliter la vérification des signalements et l'opération du classement, indiquer pour chaque cheval un numéro d'ordre, marqué au ciseau sous la crinière.

C'est contre mon cœur et ma manière de servir que je vous adresse la présente. Je me flatte que vous vous en pénètrerez et que ce sera pour la dernière fois que j'aurai à me plaindre.

Salut, etc.

N° 73.

Mons, le 7 pluviôse an 8e.

Général Kellermann.

Depuis ma dernière du 3 courant, il m'est parvenu deux convois, l'un de 50, de la Meuse-Inférieure, et l'autre de 94, du département de la Lys. Les défauts trop essentiels qu'ont la majeure partie des chevaux prouvent avec évidence le peu d'attention de ceux qui les ont reçus, ou plutôt leurs dilapidations. Il est de mon devoir d'en donner

les preuves. J'adresse par le présent courrier au ministre de la Guerre copie de chaque contrôle qui m'a été envoyé et leurs défauts sont énoncés à la colonne d'observation. Il y verra, d'après leur prix, combien leur estimation est exagérée. Je ne m'en rapporte pas à mes seules connaissances pour juger de ces trop malheureuses vérités ; les artistes vétérinaires, les officiers qui me secondent sont tous du même avis.

Lors de son passage ici, j'ai eu l'honneur de voir le général Augereau. Je lui ai fait les mêmes observations, il m'a promis d'en écrire au gouvernement. Secondez-moi, je vous prie, mon général, et faites en sorte de votre côté que j'aie réponse aux différentes demandes que j'ai adressées au ministre. Vous verrez que je suis seul chargé de cette importante opération ; j'ai donc impérieusement besoin d'instructions pour savoir si je dois recevoir des chevaux ruinés, hors d'âge, borgnes, aveugles, tiqueurs, quelques-uns près d'être morveux, etc.

Je suis au désespoir de n'avoir à vous écrire que des choses aussi affligeantes pour ceux qui n'entendent que le bien du service.

Salut, etc.

N° 85.

Mons, le 11 pluviôse an 8e.

Général Kellermann.

Je m'empresse de vous faire part que le ministre, en me chargeant en chef de la répartition des chevaux pour

l'armée du Nord, m'autorise à renvoyer les chevaux tarés dans leurs départements respectifs. J'ai reçu aussi plusieurs décisions satisfaisantes pour l'opération qui m'est confiée.

J'ai l'honneur, citoyen Général, de vous adresser mes remercîments pour la peine que vous vous êtes donnée d'intercéder pour moi auprès du ministre.

Salut, etc.

N° 87.

Mons, le 11 pluviôse an 8e.

Général Augereau.

Citoyen Général,

J'ai l'honneur de vous faire part que le ministre de la Guerre, par sa lettre du 7 courant, en me chargeant en chef de la répartition des chevaux de remonte pour l'armée du Nord, m'autorise à renvoyer dans les départements les chevaux tarés qui m'ont été adressés, ainsi que tous ceux qui me le seraient à l'avenir, après avoir fait constater leur état par des experts.

J'expédie une circulaire aux officiers supérieurs chargés de la Levée en leur communiquant cette disposition. Il faut espérer qu'ils s'en pénètreront et que je n'éprouverai que de la satisfaction dans l'opération qui m'est confiée.

J'ai fait partir ce matin un convoi de 25 chevaux pour le 10e régiment de dragons. Je désire que la composition de ceux que j'enverrai à l'avenir lui ressemble.

Salut, etc.

N° 103.

Mons, le 15 pluviôse an 8e.

Général Augereau.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la vôtre du 10 courant, par laquelle vous m'annoncez que je ne suis plus compris sur le tableau des officiers généraux employés en Batavie. Je ne puis satisfaire à votre ordre qui me prescrit de me rendre à Paris; j'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 11, qui vous instruit de la mission qui m'est confiée.

Malgré mon éloignement, citoyen Général, je n'en suis pas moins sous vos ordres et je réclame de votre indulgence de m'aider de vos conseils.

Ma correspondance m'apprend que la Levée se fait avec succès.

Salut, etc.

N° 274.

Mons, le 20 ventôse an 8e.

Général Augereau.

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que m'a adressée le ministre de la Guerre, en date du 18 de ce mois. Elle vous convaincra, mon Général, qu'il ne dépendra plus de moi de bien monter les côrps de cavalerie qui me sont confiés. Autant je trouvais de la satisfaction dans mon opération par le droit que j'avais de n'admettre que de bons chevaux, autant à l'avenir j'éprouverai de déplaisir et

de peine à en livrer qui ne pourront jamais servir. J'aurai toujours cependant à me flatter d'avoir fait part au gouvernement de la mauvaise gestion qui a existé dans la levée des 40,000 chevaux qu'il a ordonnée.

Salut et respect.

N° 356.

Mons, le 5 germinal an 8e.

Ministre de la Guerre.

Citoyen Ministre,

Ce n'est point vouloir contrarier les nouvelles dispositions que vous m'avez transmises le 18 ventôse, par lesquelles vous m'enjoignez de ne plus exercer de réforme sur les chevaux levés, que de vous soumettre encore une fois que la levée des 40,000 chevaux ne produira pas un heureux résultat. Il ne me parvient pas un convoi dans l'état désirable. Sur chacun, j'ai des chevaux incapables de servir ; je ne puis me persuader qu'ils aient été reçus aussi mauvais, et, s'ils sont tels que je les reçois, on doit en accuser les conducteurs qui, malgré les recommandations, se rendent coupables de la plus grande insouciance.

Hier, il m'est arrivé un convoi de 33 chevaux du département des Deux-Nèthes, qui n'a pu me procurer un cheval sur lequel il n'y eût rien à dire.

Par mes premières mesures, j'avais l'espérance, citoyen Ministre, de recevoir des compliments de la part des corps qui ont leur remonte à prendre au point d'arrivée établi

à Mons : aujourd'hui je la perds et ne dois m'attendre qu'à des plaintes, mais aussi je n'aurai point de reproches à me faire puisque par moi vous aurez été instruit de tout et que j'aurai ponctuellement obéi à vos ordres.

Salut et respect.

Mons, le 20 germinal an 8e.

Ministre de la Guerre.

. . . .

Vous me mandez l'obligation de n'admettre que de bons chevaux. Je suis à même de vous faire connaître qu'il n'en a été reçu qu'ayant les qualités requises, jusqu'à l'époque du 18 ventôse, où le ministre Berthier a ordonné de ne plus exercer de réforme et de lui faire mention sur les contrôles de réception des tares reconnues aux chevaux, se réservant les réprimandes à faire aux officiers supérieurs qui les avaient envoyés. Cette disposition a été suivie et le sera jusqu'à nouvel ordre de votre part. Jamais je ne procède à une réception que je ne sois forcé d'envoyer des chevaux à l'infirmerie.

. . . .

Salut, etc.

(Archives de la famille.)

Les régiments qui se remontèrent au dépôt de Mons, durant la levée des 40,000 chevaux, sont, suivant le relevé que nous en avons fait dans les lettres (copies) du général de la Farelle :

Les 4ᵉ, 5ᵉ et 8ᵉ d'artillerie.

Les 11ᵉ, 17ᵉ 19ᵉ et 24ᵉ de cavalerie.

Les 4ᵉ, 5ᵉ, 7ᵉ, 11ᵉ, 15ᵉ et 16ᵉ de chasseurs.

Les 2ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 16ᵉ de dragons.

Le 12ᵉ de hussards.

Les Équipages militaires.

La Légion des Francs.

Les dépôts des Remontes étaient en 1799 :

A Versailles, au Bec, à Colmar, à Metz, à Mons, à Sampigny, à Lyon et à Milan.

(Dépôt de la Guerre.)

CHAPITRE V

Observations d'un ancien officier supérieur sur l'arme de la cavalerie

Sous le titre ci-dessus, M. de la Farelle donne ainsi qu'il suit son appréciation :

L'arme de la cavalerie est, sans contredit, dispendieuse pour un gouvernement. Suivant le calcul fait par les plus renommés généraux, elle doit être en proportion du septième de l'infanterie, mais, d'après l'expérience, je crois imprudent en temps de paix de la réduire par économie au taux où elle le fut à la Paix de 1763. Autant que ma mémoire peut me le fournir, il existait à cette époque cinquante-deux régiments de cavalerie de ligne ; il en fut réformé quatre et les quarante-huit autres furent doublés et réduits à vingt-quatre. Par suite, les compagnies furent également doublées. Bref, la moitié de la cavalerie de ligne se trouva réformée. Il en est résulté, au moment de la guerre, des difficultés et des dépenses incalculables pour

la porter au taux proportionné à l'infanterie, sans compter l'inconvénient d'entrer en campagne avec de jeunes chevaux et des cavaliers sans instruction. Dans les dragons et troupes légères, il fut fait une réforme à peu près correspondante à celle de la cavalerie de ligne. Pour remédier à ces inconvénients, on devrait borner l'économie en temps de paix à une réforme de dix chevaux par compagnie dans les régiments de cavalerie de ligne et de quinze dans les chasseurs et dragons[1].

Chaque compagnie conserverait les hommes démontés sous la dénomination de surnuméraires ou cavaliers à pied, dont l'instruction ne serait pas interrompue, puisqu'ils rempliraient les vides faits par les maladies, les congés, etc. Cela éviterait, en outre, l'inconvénient de faire panser par corvée les chevaux des absents. Cette réforme de chevaux n'existerait que pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement des haras désignés pour chaque arme, dans les départements les plus favorables ; pour la cavalerie de ligne, la ci-devant Normandie, le Poitou, etc., et pour les troupes légères, les Ardennes, les Vosges, etc. Au bout de cinq ans, c'est-à-dire la sixième année et par suite chaque année, on pourrait remonter deux hommes par compagnie, ce qui au bout de dix ans remettrait les troupes à cheval sur le pied de guerre et composées d'hommes instruits et de chevaux vigoureux.

1. L'expérience a prouvé qu'il était beaucoup plus facile en France de se procurer cette espèce de chevaux que ceux d'une taille plus élevée. (Note de M. de la Farelle.)

Quant à l'administration de la nourriture des chevaux, elle peut se faire plus économiquement qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Le seul avantage qu'il y ait à avoir recours à des fournisseurs ou entrepreneurs consiste dans les avances qu'ils peuvent faire des fonds nécessaires pour former des magasins, mais ce mode prête à des abus considérables. Il serait donc plus avantageux de confier ces achats à des officiers actifs, intelligents, qui seraient surveillés par les membres du conseil d'administration; les chevaux y gagneraient, tant pour la quantité des fourrages que pour le poids, et la dépense serait au moins d'un quart au-dessous du prix convenu avec les fournisseurs. L'expérience en a été faite au régiment royal-Pologne, aujourd'hui 5e cuirassiers; les fournisseurs à Belfort recevaient seize sous de la ration, et, quand le régiment fut chargé de se pourvoir, la ration n'est revenue que de onze à douze sous. Il en est même résulté des économies qui, par un abus toléré, formaient une masse assez considérable, dont le produit était employé, sous la surveillance des chefs, à des actes de bienfaisance pour le régiment, comme secours en vin pour les convalescents sortant de l'hôpital, suppléments de pain pour les jeunes recrues, etc.

J'avais remarqué qu'il y avait au régiment royal-Pologne beaucoup de bons sujets qui, faute de savoir lire et écrire, n'étaient susceptibles d'aucun avancement, et, avec l'approbation du colonel, j'avais établi sur les fonds d'économie dont je viens de parler une école pour quatre hommes par compagnie. Cette école était dirigée par un brigadier à

raison de douze livres par mois et un cavalier à raison de six livres. Papier, plumes et encre fournis par le bureau, la dépense totale, poèle et chandelles compris, pouvait revenir pendant l'hiver à trente livres par mois. Je puis certifier que plus de moitié des hommes ont été en état de remplir des places de sous-officiers ; il serait à désirer que pareils établissements fussent formés dans les corps de troupes à cheval sous la surveillance d'un porte-étendard et d'un adjudant.

DES CONSCRITS OU RECRUES

Nul inconvénient en temps de paix d'admettre les conscrits de cinq pieds et de l'âge de seize à dix-huit ans ; l'expérience a prouvé que les plus beaux cavaliers et grenadiers provenaient, au bout de quelques années, de cette classe de recrue.

L'âge de vingt ans n'a d'autre avantage que d'avoir en temps de guerre des jeunes gens plus robustes, et il résulterait de prendre les recrues de seize à dix-huit ans en temps de paix celui de fournir aux communes agricoles des hommes plus en état de leur être utiles. La population y gagnerait aussi, car, de l'avis des maires et curés, c'est de vingt à vingt-cinq ans que les gens de la campagne pensent à s'établir. Depuis deux ans, il ne se fait pas la vingtième partie de ce que l'on comptait de mariages auparavant, et, d'ailleurs, le soldat marié est un médiocre soldat, surtout le conscrit qui laisse femme et enfants sans secours de travail.

La taille de cinq pieds à vingt ans me paraît présenter des inconvénients pour le maniement des armes et ne peut être admissible que pour les troupes légères, la marine, les pionniers. On n'y reviendrait pour les régiments de cavalerie qu'en temps de guerre, où il faut faire usage de tous les moyens.

Le conscrit pourrait se faire remplacer par un homme de l'âge de seize à dix-huit ans, de la taille de cinq pieds, et, au-delà de dix-huit ans, même jusqu'à trente, par un homme d'au moins cinq pieds un pouce.

Le terme de cinq ans de service me paraît court, surtout pour les troupes à cheval. Un cavalier n'est réellement un bon cavalier qu'au bout de trois ans; il ne peut donc donner que deux ans d'un service qui ne laisse rien à désirer. Si ce terme ne peut se prolonger que par les rengagements, je croirais plus avantageux, pour les multiplier, de donner au cavalier la faculté de se rengager moyennant une somme une fois payée, car le soldat, en général, n'est séduit que par le comptant. Pour le premier engagement, il recevrait une somme de vingt à trente francs en sus d'une haute paye fixée; enfin, on ne saurait trop employer de moyens pour se conserver des cavaliers instruits, et l'argent comptant m'a paru le plus persuasif. Les uns en envoient une partie à leur famille, d'autres l'emploient à se renipper, et le plus grand nombre célèbre au cabaret ce qu'ils appellent leur mariage. Pendant dix-sept ans que je fus officier supérieur au régiment royal-Pologne, j'ai toujours vu qu'un rengagement célébré

au cabaret en amenait d'autres; la haute paye ne produit qu'une petite somme tous les mois ou tous les trois mois, mais elle est nécessaire pour les deuxième et troisième rengagements.

(Archives de la famille.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Comptes rendus des mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé

Les comptes rendus qui vont suivre sont le plus bel éloge de MM. de Pardaillan et de la Farelle, et ils attestent que La Bourdonnais n'eut à la prise de Mahé qu'un rôle des plus secondaire.

On ne connaissait guère, jusqu'ici, de la prise ou plutôt de la reprise de Mahé, en 1725, que ce que La Bourdonnais en a dit dans ses *Mémoires* vingt-cinq ans après l'événement. Le récit du chevalier de la Farelle, major de Pondichéry, et, en cette qualité, chargé du commandement des troupes de l'expédition, modifiera, sur plus d'un point, celui de La Bourdonnais. Corroboré qu'il est par de nombreux documents inédits pris aux Archives de la marine, et presque tous fort intéressants, il occupera donc sa place parmi les témoignages les plus certains qu'il y ait de notre histoire coloniale. Et, puisque ce volume n'est qu'un premier extrait des *Mémoires* du chevalier de la Farelle, nous espérons que les éditeurs ne voudront pas s'en tenir là.

Cette histoire de la conquête et de la perte de l'Inde, sous Louis XV, est encore obscure, et on ne saurait trop faire pour l'éclaircir.

(*Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1886.)

Eine aufgedeckte Geschichtsfaelschung. Ein liebens würdiger Franzose, seit mehr als zwölf Jahren ein ständiger Wintergast in Wien, dem er seitdem nur ein einzigesmal seiner Jungen Frau zuliebe die Saison in Paris vorzog, Herr E. Lennel de la Farelle, hat soeben durch die Veröffentlichung der Memoiren eines seiner Vorfahren der Geschichte seines Vaterlandes einen Dienst erwiesen. Die Publication führt den titel : « *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé, 1725, mis en ordre et publiés par E. Lennel de la Farelle* ». Französische Colonisten in Mahé, einer stadt von etwas mehr als 8000 Einwohnern, an der Küste von Malabar, Indien, waren auf anstiften der benachbarten Engländer 1725 verjagt worden. Nachdem der Gouverneur von Pondichery vergeblich versucht hatte, auf friedlichem Wege Genugthuung zu erhalten, hatte er eine Expedition organisirt, welche die Erstürmung von Mahé zur Folge hatte. Die französischen Geschichtschreiber, verführt durch im Jahre 1750 erschienene Memoiren von La Bourdonnais, einstigem Gouverneur von Isle de France und Bourbon, hatten dem letzteren allein den Ruhm dieser Waffenthat beigemessen. Aus den in Familien-Archiv vorgefundenen Memoiren des Chevalier de la Farelle, welche mit den erst neuerdings behobenen amtlichen Berichten im Archiv des Ministeriums der Marine und der Colonien übereinstimmen, hatte sich La Bourdonnais, nachdem die Helden selbst gestorben waren, mit fremden Federn geschmückt. Die Expedition, welche die Erstürmung von

Mahé nach blutigem Kampfe zur Folge gehabt, war dem Chevalier de Pardaillan für die Kriegschiffe und der Befehl über die Landungstruppen dem Major von Pondichery, Chevalier de la Farelle, anvertraut worden. In dem officiellen Berichte de Pardaillan's wird der Name Bourdonnais nicht einmal genannt. In dem 158 Octavseiten umfassenden, prachtvoll ausgestatteten Buche sind der historisch berichtigten Erzählung die Urkunden als anhang beigegeben.

(*Neue Freie Presse* des 21ten October 1886.)

Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé

Comme on le voit, cet ouvrage n'a point rapport à la Picardie, mais son éditeur est notre compatriote, et, à ce titre, nous tenons à en dire un mot.

M. Lennel de la Farelle a fait une bonne action en publiant ce fragment des Mémoires de son trisaïeul, qui jette un jour nouveau sur une expédition dont, jusqu'à ce jour, on avait attribué tout le mérite à la Bourdonnais. Après avoir lu le récit du chevalier de la Farelle, on verra au contraire que la Bourdonnais ne joua en cette circonstance qu'un « rôle tout au plus secondaire. »

La vérité historique se trouve donc rétablie, et, à l'avenir, les historiens qui auront à s'occuper des Indes devront tenir compte, dans la plus large mesure, des Mémoires du chevalier de la Farelle.

Pour que l'on ne mît point en suspicion la relation de son ancêtre, M. Lennel de la Farelle a pris le soin de rechercher tous les documents officiels qui se rapportent à l'expédition de Mahé et les donne en pièces justificatives.

L'intérêt que présente cette publication la fera bien

accueillir, nous n'en doutons point, car on ne s'est peut-être jamais plus occupé de colonies que dans ces derniers temps.

Signé : Alcius Ledieu.

(*Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, octobre 1886.)

La prise de Mahé ne date point d'hier, tant s'en faut, mais elle n'en est pas moins demeurée dans notre histoire comme un des faits les plus glorieux dont nos armes puissent revendiquer l'honneur. Donc, en 1725, des Français établis à Mahé en furent chassés à l'instigation des Anglais, qui avaient un comptoir dans le voisinage. Après diverses négociations qui n'aboutirent point, le gouverneur de Pondichéry décida de venger par les armes l'outrage fait à l'honneur national. L'expédition de Mahé fut résolue. On sait comment elle se termina par la reprise glorieuse de cette ville. C'est l'histoire de cette courte campagne qui fait l'objet du présent volume. Jusqu'à ce jour, on ne la connaissait que par les Mémoires de La Bourdonnais, qui s'en attribue toute la gloire. S'il faut en croire, au contraire, M. de la Farelle, le rôle du célèbre Malouin aurait été singulièrement grossi par lui-même, au détriment des deux principaux chefs de l'expédition, le chevalier de Pardaillan, commandant en chef, et le chevalier de la Farelle, major de Pondichéry, commandant des troupes. C'est pour rétablir la vérité sur ce point historique qu'un des descendants de ce dernier a publié un fragment de ses mémoires, en le faisant suivre de pièces authentiques sur l'expédition de Mahé, copiées textuellement aux archives du ministère de la marine.

(*Nouvelle Revue* du 1er novembre 1886.)

Beaucoup de personnes assurément possèdent, parmi leurs papiers de famille, des mémoires historiques, dont les doubles n'existent pas dans nos dépôts d'archives. Il faut savoir gré aux possesseurs de ces écrits inconnus, de les mettre intelligemment au jour. Lorsqu'ils offrent un sérieux intérêt, l'histoire peut en faire son profit, et d'autant mieux que leur publication est généralement suivie des documents authentiques qui sont de nature à corroborer ces informations privées.

C'est ici parfaitement le cas de M. Lennel de la Farelle qui vient d'exhumer, des mémoires de son trisaïeul, un épisode fort intéressant sur la prise de Mahé par les Français, en 1725, et s'est fait un devoir d'accompagner son travail de pièces très curieuses sur le même sujet, dont les originaux sont conservés aux archives coloniales du ministère de la marine.

Mahé, comme on sait, est un de nos comptoirs sur la côte de Malabar, dépendance de Pondichéry, à cent lieues ouest de cette ville, presque sous la même latitude. Son heureuse situation à l'embouchure d'une rivière navigable, jusqu'à trois lieues dans l'intérieur, par des bateaux de 60 à 70 tonneaux, en faisait un pays très envié. En 1720, notre Compagnie des Indes ayant obtenu de Bayanor, possesseur de la contrée, la concession d'un terrain à Mahé et la faculté de s'y établir pour faire le commerce, y fit construire des magasins, non loin du fort qui défendait ce pays.

Les Anglais établis dans le voisinage, vivement contrariés de voir prospérer le poste français, tourmentèrent Bayanor pour le faire revenir sur la concession accordée par lui.

Ce fut en vain. Le prince ne tint pas compte de leurs instances, et, pour montrer combien il faisait cas de ses nouveaux alliés, il leur permit d'élever un mât dans un endroit appelé Anjicoudy et d'y arborer le pavillon français.

Ce fait eut lieu le 18 décembre 1722 « au bruit de 21 coups de canon de terre et de 21 autres du bord de l'*Argonaute* », vaisseau de la Compagnie des Indes, de passage à Mahé.

Le déplaisir des Anglais ne connut plus de bornes « quand ils virent battre le pavillon ». Ils firent à Bayanor toutes sortes d'avanies, jusqu'à lui couper les vivres, pour l'obliger à se soumettre à leurs exigences. Durant trois années, le prince dédaigna les offres de ses persécuteurs et ne cessa de soutenir ses protégés. Mais un jour vint où, menacé de périr de faim, lui et son peuple, il se vit dans la triste nécessité de céder aux Anglais et de chasser les 50 soldats ou employés de la Compagnie française qui se trouvaient dans le comptoir.

M. Beauvollier de Courchant, alors gouverneur de Pondichéry — l'un des meilleurs que nous ayons eus à Bourbon et dans l'Inde — voulut venger sans retard cet affront. Mettre à profit la circonstance pour s'emparer du territoire avantageux de Mahé si vivement disputé, était tout indiqué. Une expédition fut organisée sous les ordres de MM. de Pardaillan, lieutenant de vaisseau, et de la Farelle, major des troupes à Pondichéry. Quatre navires et deux brigantins avec 400 hommes environ partirent pour Mahé.

Aller plus loin serait déflorer au lecteur l'intérêt du récit mouvementé du major de la Farelle. Contentons-nous de dire ici que l'action eut lieu les 2 et 3 décembre 1725 et qu'elle fut des plus chaudes et des plus sanglantes.

Les *naires,* soldats indiens, que les Anglais avaient dressés à combattre, se défendirent en vraies troupes aguerries. L'ennemi perdit dans la lutte 400 hommes environ. De notre côté, nous eûmes à regretter 3 braves officiers et 14 soldats qui furent tués. De plus, 24 soldats furent mis hors de combat, dont plusieurs par la suite périrent de leurs blessures. A ce prix, le fort de Mahé,

glorieusement conquis, resta en notre pouvoir, et l'établissement français fut sérieusement réoccupé.

Néanmois Bayanor, toujours par crainte des Anglais, hésita longtemps à signer avec nous un traité de paix et de commerce. On ne put l'obtenir que le 8 octobre 1726.

Bien des raisons portent à penser que, sans la mémorable affaire de 1725, qui fixa notre influence à Mahé, cet établissement nous aurait échappé dans l'avenir. Rappeler ce souvenir n'était donc pas inutile. La publication de M. de la Farelle a de plus l'avantage de montrer avec quelle entente du métier de la guerre la prise de Mahé fut conduite, et avec quelle vaillance l'affaire fut soutenue par chacun des officiers et par la troupe qui se trouvèrent à cette brillante action. Le principal honneur en revint à M. de Pardaillan et au major de la Farelle qui, notamment, y gagna la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant-colonel.

Cela n'empêcha pas, — ainsi que M. Lennel de la Farelle le fait remarquer — que, vingt-cinq ans après, M. Mahé de la Bourdonnais, ayant écrit ses mémoires, s'y montra comme étant le véritable auteur de la prise de Mahé où, en réalité, il n'avait eu qu'un rôle des plus effacés. De là à laisser entendre que la Compagnie des Indes avait donné le nom du *héros* à ce point de la côte de Malabar, il y avait si peu loin que plusieurs écrivains franchirent ce minime espace en faisant de la Bourdonnais, le parrain de Mahé. Pure coïncidence cependant! La petite ville indienne portait ce nom bien avant que l'illustre marin parût dans l'Inde.

En sommes, nous félicitons M. de la Farelle de sa publication. Les 156 pages qu'il y a consacrées font honneur à son ancêtre et lui-même en retire quelque récompense pour la bonne idée dont il s'est fait l'éditeur.

Signé : J. GUËT [1].

(*Revue maritime et coloniale,* novembre 1886.)

1. Ancien chef de bureau et archiviste-bibliothécaire des colonies.

M. Lennel de la Farelle vient de publier, à la librairie maritime et coloniale de Challamel aîné, les *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé.* On sait que des Français établis à Mahé en furent chassés en 1725 par les Anglais, qui avaient un comptoir dans le voisinage, et que le gouverneur de Pondichéry, n'ayant pu, par les voies pacifiques, obtenir satisfaction, résolut de venger par les armes l'injure faite à notre nation.

Les troupes qui prirent part à cette expédition furent commandées par le chevalier de la Farelle, major de Pondichéry, lequel a laissé des mémoires sur son séjour dans les Indes. C'est de ces mémoires que M. Lennel de la Farelle a détaché la relation de la prise de Mahé comme étant l'épisode le plus intéressant de la vie de son aïeul, et parce qu'elle détruit toutes les erreurs qui pèsent encore sur cet important fait d'armes.

(*Revue britannique* du 25 novembre 1886.)

Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé

Ceci n'est pas seulement la publication pieuse d'un descendant à la mémoire de son ancêtre. C'est une véritable contribution à l'histoire, dans un point peu important en lui-même peut-être, mais qui jette un jour plus clair — et peu favorable — sur la figure de celui dont les querelles avec Dupleix nous firent perdre l'Inde, le Malouin Mahé de La Bourdonnais. On a dit que La Bourdonnais avait donné son nom à la ville conquise par lui en 1725 ; on a dit, au contraire, qu'il avait pris son nom de la ville en souvenir de sa victoire. La vérité est que « La Bourdonnais, comme l'atteste son acte de naissance, portait le nom de Mahé tout simplement parce que c'était le nom

de ses pères », et que, quoiqu'il en dise dans ses mémoires, il ne joua, dans l'expédition de Mahé qu'un rôle « tout au plus secondaire ». Les vainqueurs de Mahé furent le commandant en chef de l'expédition, le chevalier de Pardaillan, enseigne des vaisseaux du Roi, et, sous lui, le chevalier Simon de la Farelle, major de Pondichéry, à qui le commandement des troupes avait été confié. Dans son rapport et dans différentes lettres, mis ici en appendice, le chevalier de Pardaillan, qui appelle la ville Mayé, ne dit pas un mot de La Bourdonnais, et cite au contraire avec éloges plusieurs officiers, particulièrement le major La Farelle, à qui sa conduite dans cette affaire valut plus tard[1] la croix de Saint-Louis et le grade de lieutenant-colonel.

Les pages que M. E. Lennel de la Farelle a détachées des Mémoires de son aïeul sont intéressantes et font regretter qu'il n'ait pas jugé à propos d'y puiser davantage, mais elles ont, répétons-le, cet inappréciable mérite de rétablir la vérité sur un fait dénaturé à dessein par La Bourdonnais après la mort des deux principaux intéressés.

(*Le Livre* du 10 décembre 1886.)

L'histoire se complète et se rectifie tous les jours par une étude plus attentive des documents renfermés dans les archives publiques ou privées. C'est à un travail de ce genre que nous devons les Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé en 1725, mis en ordre et publiés par un de ses arrière-petits-fils, M. E. Lennel de

1. Nous croyons devoir faire observer que la nouvelle de la prise de Mahé, envoyée de Pondichéry seulement en février 1726, n'a pu arriver à Paris qu'à la fin de l'année et que les brevets de chevalier de Saint-Louis et de lieutenant-colonel, en date des 21 janvier et 19 février 1727, ne pouvaient guère être accordés plus tôt à M. de la Farelle.

la Farelle. Ces Mémoires contiennent le récit exact de l'expédition commandée par le chevalier de Pardaillan, alors enseigne des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, qui fut glorieusement tué en 1741 à bord de l'*Aquilon*[1]. On confia le commandement des troupes de débarquement au major de Pondichéry, le chevalier Simon de la Farelle, qui mourut à Paris en 1736. Il était originaire d'Aimargues, près de Nîmes, fils de Jehan de la Farelle et de Marie Bertrand.

M. de la Bourdonnais, second du vaisseau la *Badine*, faisait partie de l'expédition ; il y prit une part glorieuse à la tête d'un détachement qu'il commandait avec M. de la Métérie-Baudran, mais il ne fut pas le *héros de Mahé*, et le nom de cette ville ne lui fut pas donné, par la raison que c'était son nom patronymique, ainsi que l'atteste son acte de naissance. Cette conformité de nom avec celui du Malouin a fait croire à d'autres auteurs qu'au contraire son nom avait été donné à la ville conquise.

C'est encore une erreur, ainsi que le fait justement remarquer M. Lennel de la Farelle, d'après les documents des Archives coloniales de la marine et des colonies. En effet, cette ville, dont nous avions été chassés en 1724 à l'instigation des Anglais, s'appelait Mahé bien antérieurement à la prise par les Français. Il y a confusion avec l'île de Mahé, ainsi nommée en 1744 par Lazare Picault qui, en prenant possession, au nom du roi, des îles du nord-

1. Le vaisseau l'Aquilon, qui faisait partie de la division d'Épinay et que commandait M. de Pardaillan, venait d'entrer dans les eaux de Gibraltar, le 25 juillet 1741, à onze heures du soir, après avoir hissé son pavillon. Reçu à coups de canon, sans avertissement et en pleine paix, par le vaisseau anglais le *Dragon*, capitaine Barnett, l'*Aquilon*, dont le capitaine fut tué par un des premiers boulets, riposta. L'engagement dura jusqu'à trois heures du matin. Au jour, un canot, avec pavillon parlementaire porta au commandant de la division française les excuses du capitaine Barnett. (Troude, *Batailles navales de la France*, Paris, 1867.)

est de Madagascar, donna à la principale le nom du gouverneur des îles de France et de Bourbon.

On verra dans les Mémoires du chevalier de la Farelle par quelle heureuse et habile stratégie une poignée de Français parvinrent à reprendre une position qui nous rendait maîtres de la côte de Malabar et dont le succès rétablissait notre prépondérance dans la mer des Indes. Le récit du chevalier de la Farelle est confirmé et corroboré par une multitude de pièces et de documents puisés dans les Archives de la marine, et nous devons savoir gré à l'éditeur de ce travail et des éclaircissements dont il a entouré un point d'histoire aussi glorieux pour son aïeul que pour les compagnons d'armes qui furent associés à son expédition.

Signé : L. R.

(Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, février 1887, p. 126.)

LE CHEVALIER DE LA FARELLE

ET

LA PRISE DE MAHÉ

D'après une publication récente

PAR

PROSPER FALGAIROLLE

Membre de la Société française d'archéologie et de l'Académie de Nîmes

Nîmes, Gervais-Bedot, 1887

Entourée encore du large fossé qui baignait ses anciens remparts, la petite ville d'Aimargues, coquettement assise au milieu d'une immense plaine, a conservé son aspect topographique d'autrefois. Les nombreuses garnisons qu'elle eut à loger, — des premières guerres civiles jusqu'à la Révolution, — amenèrent dans ses murs bon nombre de

représentants de la noblesse française, qui s'y fixèrent après l'achat des petites seigneuries de son territoire, ou bien par suite de leurs alliances avec les familles indigènes.

Les archives communales nous montrent l'importance de ce centre aristocratique pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Les d'Anglas, de Balestrier, Buade, Besson, de Bonijol du Brau, Coursule, d'Esgrigny, La Farelle, Ginhoux de Saint-Vincent, Galhault, Lacroix, Moynier, Ricard et Saporta y faisaient alors leur résidence habituelle.

Si les archives de ces familles étaient ouvertes aux chercheurs, d'intéressantes biographies pourraient être écrites sur certaines figures originales qui, certainement, n'ont pas joué un grand rôle mais ont cependant rendu d'importants services au pays, dans la carrière qu'elles avaient embrassée. Trouverait-on, par exemple, une petite ville de 2,000 âmes, comme celle d'Aimargues, qui, à la veille de la Révolution, pouvait compter parmi ses habitants une vingtaine de chevaliers de Saint-Louis ?

Ces réflexions nous venaient à l'esprit en lisant les intéressants *Mémoires sur la prise de Mahé*[1], dus à la plume du chevalier de la Farelle et que vient de publier un de ses descendants.

La Compagnie française des Indes établie à Pondichéry avait obtenu en 1721, du prince Bayanor, souverain de la côte de Malabar, une concession de terrain aux bords de la rivière de Mahé, pour y établir un comptoir de commerce. Les Anglais qui possédaient un comptoir dans le voisinage employèrent toute leur influence auprès du prince en vue de lui faire révoquer sa concession, ce qu'ils obtinrent après quelques années de persévérantes instances (1725).

Mais le Conseil supérieur de Pondichéry vit avec peine

1. Publiés par M. E. Lennel de la Farelle, Paris, Challamel aîné, 1887, 1 vol. in-8o.

la perte de cette nouvelle possession si utile au commerce français dans l'Extrême-Orient. Aussi, les négociations pacifiques ayant échoué, résolut-il d'employer la force pour reprendre la concession de Mahé.

Une expédition fut décidée et l'on arma une flottille de quatre vaisseaux montés par 400 hommes de troupes et placés sous la direction suprême du chevalier de Pardaillan-Gondrin, enseigne des vaisseaux du Roi. Le chevalier de la Farelle reçut le commandement des troupes, M. de Beaugrand, celui de l'escadre.

« M. de la Farelle, dit un document de l'époque, a beaucoup servi dans la dernière guerre et il est venu fort à propos pour commander sous M. de Pardaillan ; il paraît tel qu'il faut être pour bien mener une troupe. Ses empressements pour aller à la côte malabare ont confirmé l'estime que ses autres belles qualités avaient fait concevoir pour lui[1]. »

Tous les préparatifs de l'expédition étant terminés, la flotte partit de Pondichéry le 18 octobre 1725 et arriva en rade de Mahé le 29 novembre suivant. Le lendemain, M. de Pardaillan fit reconnaître la côte et l'on constata que, sur près d'une lieue, l'ennemi avait élevé des retranchements. Deux vaisseaux canonnèrent vivement ces fortifications afin de permettre aux matelots de construire les radeaux destinés au débarquement des troupes. Le 2 décembre, 500 hommes embarqués sur les radeaux abordèrent facilement à la côte, et attaquèrent les retranchements qu'ils prirent sur l'ennemi, après un combat assez vif. Un camp formé près d'une ancienne poudrière permit aux troupes de se mettre à l'abri.

« Pendant ce temps-là, écrit M. de la Farelle, nous conférâmes conjointement, M. de Pardaillan, M. Deidier

1. Lettre du gouverneur de Pondichéry, *Mémoires sur Mahé*, pièces justificatives, p. 107.

et moi, sur le parti que nous aurions à prendre pour le lendemain. Nous fûmes du sentiment unanime de former deux détachements, l'un de 150 hommes et l'autre de 100 hommes, qui iraient, dès le point du jour, à la découverte du pays et surtout de la forteresse...[1] »

Suivant ce programme, les deux détachements commandés par MM. de Pardaillan et de la Farelle marchèrent séparément à l'assaut de la *Montagne rouge* sur laquelle l'ennemi avait établi de forts retranchements, dont il était nécessaire de se rendre maître avant de faire le siège de la forteresse de Mahé, située au bas de cette montagne.

Mais les troupes n'eurent pas la peine d'attaquer ces fortifications ; lorsqu'elles eurent escaladé la hauteur, les chefs constatèrent que l'ennemi les avait abandonnées.

Rassemblant alors tous ses soldats en un seul corps, le chevalier de Pardaillan marcha contre la forteresse après avoir sommé inutilement le *nambiar* qui la commandait de vouloir la rendre. Aucun ennemi ne paraissant sur le mur extérieur du fort, les Français l'escaladèrent par le coin d'un bastion en y montant les uns après les autres, en passant sur des planches trouvées dans le fossé. Les naïres (ennemis) venaient alors d'abandonner le bastion et la courtine et se réfugiaient en courant dans une maison située au centre de la forteresse et entourée d'un fossé de vingt pieds de profondeur et de huit de largeur.

« Nous fîmes mettre baïonnette au bout du fusil, dit M. de la Farelle, avec défense de tirer sans ordre, et, nous étant mis en marche, nous arrivâmes à l'entrée de la maison où s'étaient retirés les naïres. J'ordonnai à M. de la Métérie de se poster près de cette entrée et je marchai ensuite jusqu'à l'endroit où je trouvais, comme je l'avais pensé, une autre entrée à cette maison ; il y avait là un

1. *Mémoires sur la prise de Mahé*, p. 16.

nombre infini de gens en grande rumeur ; voici ce que c'était.

» Les naïres avaient donné ordre à un certain nombre des leurs, qu'ils avaient aux environs du fort, de venir se joindre à eux, et, pour leur procurer une entrée dans le fort opposée à la nôtre, ils avaient fait dresser tout auprès de la porte de la maison une planche pour les faire entrer. Au moment où j'arrivai en cet endroit, nous nous rencontrâmes face à face. Leur surprise ne fut pas moins grande que la nôtre en nous voyant ainsi les uns près des autres, ce qui me fit naître dans l'instant un trait de prudence que je crus convenable dans la situation, les ennemis n'ayant pas encore tiré sur nous un coup de fusil. Ce fut de me présenter seul devant les naïres qui montaient les uns après les autres dans le fort et de les désarmer, et défense à tout autre de mettre la main sur eux, de façon que la surprise et l'étonnement où ils furent ne leur permirent pas de faire la moindre résistance.

» J'en avais désarmé une cinquantaine en les obligeant à rentrer dans la maison retranchée où étaient les autres ; et, comme je faisais ma disposition pour entrer après eux et que j'en faisais donner avis à M. de la Métérie, j'entendis tout à coup un bruit terrible et des plus effrayants, que firent ceux qui étaient auparavant dans la maison pour en chasser les naïres qui s'étaient laissés désarmer et les obliger à reprendre leurs armes et à commencer à faire feu sur nous.

» En effet, le chef de ceux qui étaient entrés, ayant paru à la porte, sortit précipitamment, et, quand il eut aperçu les armes auprès de la porte où je les avais fait déposer, il se jeta dessus, donnant ainsi l'exemple à ceux qui le suivaient. Voyant que ce chef ennemi s'était emparé d'un fusil, je le lui arrachai des mains ; mais, comme il avait une serpe pendue au poignet, il s'en saisit et l'éleva

pour m'en donner un coup sur la tête. J'évitai le coup par le mouvement que j'avais fait pour prendre le fusil. S'étant aperçu de ce qui venait de se passer, le grenadier qui était derrière moi se servit fort adroitement de sa baïonnette en la passant au travers du corps du chef ennemi, qui tomba à mes pieds... »

Après la mort de leur chef, les naïres essayèrent de faire une sortie en tirant sur les troupes, mais on les refoula dans l'intérieur de la maison, où l'on mit le feu, et, après deux ou trois heures d'un combat opiniâtre, la forteresse de Mahé fut conquise.

Ainsi, notre influence se trouvait rétablie au Malabar, et le commerce français, en étendant ses transactions dans cette contrée, y fit pénétrer en même temps les bienfaits de notre civilisation.

Tel est le résumé succinct de la relation du chevalier de la Farelle ; il faut la lire en entier pour se rendre compte des difficultés de cette expédition et pour comprendre l'immense intérêt qui s'attachait à la prise de Mahé.

M. Lennel de la Farelle donne à la suite du récit de son aïeul des pièces justificatives très intéressantes qu'il a tirées de ses archives de famille et surtout des archives du ministère de la marine.

Remercions M. Lennel de la Farelle d'avoir publié les mémoires intéressants de son aïeul et surtout d'avoir détruit la légende qui attribuait à La Bourdonnais la direction et le succès de l'expédition de Mahé lorsqu'il est prouvé péremptoirement que cet illustre marin était simple officier dans les troupes de débarquement.

(*Revue du Midi,* de Nîmes, juillet 1887.)

Cuique suum, dit un adage bien connu non seulement en jurisprudence, mais aussi en histoire et en littérature, et auquel il est souvent nécessaire de recourir pour prévenir ou faire cesser de véritables injustices. C'est cet adage que vient invoquer devant le public en faveur de son grand aïeul M. Lennel de la Farelle. Un Malouin assez célèbre dans les annales maritimes de la France, François-Bernard Mahé de La Bourdonnais, s'était adjugé ici la part du lion, en prétendant que la prise de Mahé sur la côte de Malabar, en 1725, était son œuvre personnelle et que toute la gloire lui en revenait ; tandis que, de fait, il ne joua, dans ce hardi et heureux coup de main, qu'un rôle secondaire et bien inférieur à celui du chevalier de la Farelle, arrière grand-père de l'auteur de la brochure sur laquelle nous appelons en ce moment l'attention de nos lecteurs. Le plaidoyer de celui-ci nous paraît de nature à rétablir sur ce point particulier les droits de la vérité d'une façon péremptoire ; car l'auteur peut en appeler, non seulement au texte littéral des mémoires encore inédits du chevalier de la Farelle, mais aussi à celui des rapports officiels, qui furent rédigés sur cette affaire au moment où elle se passa, par le commandant général du corps expéditionnaire, par l'ingénieur et par d'autres témoins oculaires. On comprendra d'ailleurs sans peine comment La Bourdonnais a pu de bonne foi se décerner, en 1750, des éloges quelque peu exagérés, si on réfléchit qu'il n'écrivait ses mémoires que vingt-cinq ans après les événements et dans les jours où, victime de l'injustice et de l'infortune, il avait à défendre sa réputation et ses actes d'une foule d'accusations que des ennemis acharnés à sa perte faisaient peser sur lui.

Quoi qu'il en soit à cet égard, la brochure de M. Lennel de la Farelle nous semble appelée à répandre une vraie lumière sur le fait historique auquel elle est consacrée

uniquement. L'avant propos et la courte notice sur le chevalier de la Farelle, qui en font le début, le chapitre des mémoires du même chevalier, qui en est la partie saillante, enfin les documents officiels, qui en sont comme le couronnement, concourent également au même but, et fourniront, sur ce point particulier de nos annales maritimes, des renseignements aussi abondants que dignes d'inspirer confiance et de faire autorité auprès des historiens futurs de notre marine et de nos colonies.

Signé : Dom François Plaine.

(*Bibliographie catholique*, tome LXXVI, nº 1. — Juillet 1887.)

Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé, 1725, mis en ordre et publiés par *E. Lennel de la Farelle*. Paris, Challamel, 1887, gr. in-8 de v-157 p.

M. Lennel de la Farelle, qui appartient par le côté maternel à la famille du chevalier de la Farelle, dont il a été autorisé à relever le nom, nous donne dans cet ouvrage des éléments d'information fort intéressants sur un point d'histoire qui a été dénaturé. La Bourdonnais, dans ses *Mémoires* (dont l'auteur nous donne un passage en *appendice*) s'attribue tout l'honneur de la prise de Mahé, sans le moindre souci de rendre à qui de droit la justice qui lui est due : de là des erreurs acceptées sans contrôle par les historiens. Nous voici enfin en possession de la vérité. Quand on aura lu le récit du chevalier de la Farelle, major de Pondichéry, extrait des *Mémoires* consacrés à son séjour dans les Indes, les rapports de M. de Pardaillan-Gondrin, commandant l'escadre envoyée à Mahé, et les autres documents rassemblés avec soin et publiés par

M. Lennel de la Farelle, on ne pourra plus hésiter à faire honneur à MM. de Pardaillan et de la Farelle, sous les ordres duquel était La Bourdonnais, de l'événement qui nous rendit maîtres de Mahé. La Bourdonnais n'est même pas nommé dans les rapports de Pardaillan, qui fait le plus bel éloge de La Farelle.

Aux textes que nous venons de mentionner, l'éditeur a joint diverses pièces concernant le chevalier de la Farelle ; des documents sur l'expédition de Mahé (causes, préparatifs, prise), et le texte du traité de paix conclu à Mahé le 8 octobre 1726. Toutes ces pièces sont extraites des archives de la Marine.

M. Lennel de la Farelle nous dit que ce qu'il publie des Mémoires du chevalier de la Farelle n'est qu'un extrait. Nous faisons des vœux pour qu'il donne au public le texte complet des récits laissés par son aïeul ; ce sera un nouveau service ajouté à celui qu'il vient de rendre par cette excellente publication.

Signé : EMM. d'A.

(*Revue des questions historiques,* tome XLIII, 1er janvier 1888.)

M. Dupiney de Vorepierre, dans son *Dictionnaire historique et géographique,* signale notre publication sur la prise de Mahé, bien qu'il n'eût eu connaissance de cet ouvrage qu'après que la livraison de son dictionnaire, où se trouve le mot Mahé, fût composée. Mais, comme le tirage n'était pas fait, M. de Vorepierre put encore supprimer de son article sur Mahé l'éloge qui y était fait de La Bourdonnais, le soi-disant héros, et trouva ainsi place pour mentionner les *Mémoires* de notre trisaïeul sur la prise de Mahé.

Nous empruntons au dictionnaire de M. de Vorepierre son *historique* de cette ville, et nous regrettons de ne pouvoir insérer ici la charmante description, le tableau enchanteur, que Pierre Loti a fait de Mahé dans ses *Propos d'exil.* Citons pourtant de cet ouvrage un passage qui confirme

ce que M. de la Farelle écrit sur la race indienne, aux pages 17 et 18 : « Voici les bonnes sœurs de l'école qui passent aussi, suivies d'une rangée de petites Indiennes marchant deux par deux bien correctement : — des amours de diablotins fauves, très amusants à regarder. Je les croise de près ces écolières, dans le sentier en relief qui ne permet pas d'écart ; elles ont des petites poitrines déjà formées, des petites tournures parfaites. Toutes, l'une après l'autre, lèvent sur moi leurs beaux yeux, qui sont profonds comme des abîmes noirs et qui m'en disent très long. » Et encore ce passage : « Ici c'est l'Inde ; c'est dans l'Inde que je suis, dans l'Inde des poitrines de bronze et des beaux yeux de velours noir, — dans l'Inde chaude, exubérante, splendide !... »

Mahé, ancienne Mahi, ville de l'Inde française, sur la côte de Malabar, à 55 kil. N. de Calicut, et à 450 kil. O. de Pondichéry, par 11° 42' lat. N. et 73° 12' long. E. Pop. 3000 hab. ; avec le territoire avoisinant, 8000 hab. La superficie totale du pays est de 585 hectares. Le port est situé à l'embouchure d'une petite rivière ; mais une barre de sable en obstrue l'entrée et ne laisse accès qu'aux navires de 60 à 70 tonnes ; les vaisseaux plus importants sont obligés de mouiller au large. Depuis quelques années on y a établi un dépôt de charbon. La situation de cette petite ville est pittoresque et gaie ; une végétation luxuriante l'entoure[1]. Le commerce, peu considérable, consiste en poivre, cannelle, arak, cacao, vanille, sandal, huile de coco ; on y pêche beaucoup de poisson. Le climat y est très chaud, mais sans variations sensibles. — Cette v. fut prise en 1725 ; de 1761 à 1783 et de 1795 au 22 février

1. A propos de cette végétation luxuriante de Mahé, Pierre Loti commence ainsi le chapitre de ses *Propos d'exil,* intitulé Mahé des Indes : « Vendredi 1er janvier 1884. — Un petit pays tranquille, sous une voûte de palmes. La voûte est ininterrompue, jetée en velum sans fin au-dessus des gens et des choses. Les palmes géantes laissent à peine des trouées sur le ciel, par où des rayons descendent..... On circule dessous (ces palmes) dans une ombre qui est éternelle, dans une transparente nuit verte. »

1817, elle fut occupée par les Anglais. Pour l'histoire de la prise de Mahé, consulter l'ouvrage de E. Lennel de la Farelle (Paris, Challamel, 1887, in-8°).

(*Dictionnaire historique et géographique des noms propres,* par Dupiney de Vorepierre, livraison parue en septembre 1887.)

ASIE FRANÇAISE

LA PRISE DE MAHÉ

MÉMOIRES DU CHEVALIER DE LA FARELLE

Publiés par Lennel de la Farelle

Challamel, Paris, 1887.

L'Inde est à peu près oubliée en France, et bien à tort. Sans rappeler que nous sommes redevenus une puissance de l'Extrême-Orient, il ne faut pas oublier que nous avons joué un rôle brillant dans l'Inde au XVIIIe siècle. En publiant les mémoires de son arrière-grand-père, sur la prise de Mahé, qui eut lieu en 1726, M. de la Farelle a fait œuvre utile. L'on y voit comment avaient lieu les expéditions coloniales, au siècle dernier. De plus, une erreur historique est rectifiée. Le nom de Mahé vient du mot Maïhi ou Mayé. C'est bien à tort qu'on a prétendu que le nom de Mahé avait été donné à notre conquête, en l'honneur de Mahé de la Bourdonnais. Ce dernier ne figurait à l'expédition que comme lieutenant de la *Badine,* et son rôle fut tout à fait effacé.

Signé : H. Castonnet des Fosses.

(*Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris,* 1892, tome XIV, n° 5.)

II

Voyage du chevalier d'Albert aux Indes Orientales

1724-1726

Le chevalier de la Farelle écrit, en commençant ses *Mémoires sur la prise de Mahé,* qu'il passa aux Indes sur le vaisseau la *Syrène,* commandé par le chevalier d'Albert, et qu'il n'oubliera jamais l'affinité parfaite qu'il y eut entre lui et le commandant du vaisseau pendant le cours du voyage.

On trouvera bien des preuves de cette « affinité parfaite » dans le récit qui va suivre et qui contient une relation de la prise de Mahé, avec des détails qu'on ne trouve ni dans les Mémoires du chevalier de la Farelle ni dans les archives des Colonies.

Journal du voyage que je vais faire, avec l'aide du Seigneur, dans les Indes Orientales, sur le vaisseau la Syrène, *de la Compagnie des Indes, de conserve avec le petit navire le* Vautour *jusqu'à l'île Bourbon, et de là jusqu'à Pondichéry et le Gange, avec le vaisseau la* Vierge-de-Grâce, *commandé par le chevalier de Pardaillan, pour revenir ensemble à Lorient.*

Le vaisseau la *Syrène,* du port de quatre cent cinquante tonneaux, est à plates varangues. Sa longueur, de l'étrave à l'étambot, est de cent trois pieds et celle de sa quille,

portant sur terre, de quatre-vingt-treize pieds. Ce vaisseau est armé de trente-deux pièces de canon, six de huit à la batterie d'en bas, vingt de six sur le pont et six de trois sur le gaillard, avec cent vingt-deux hommes d'équipage et des vivres pour dix-huit mois, hors en légumes que pour dix.

Le *Vautour,* vaisseau de la Compagnie de douze canons, n'en ayant que six de montés, commandé par M. de la Butte, doit rester à l'île Bourbon pour les voyages de l'île de France et de Madagascar.

Fait à bord de la *Syrène* dans la rade de Pennemanec le 10e octobre 1724.

Je suis arrivé à Lorient le 23e juin au soir pour commander la *Syrène ;* j'avais pris à Paris le carrosse de Rennes le 12e juin et une litière de Rennes à Lorient.

M. de la Franquerie, directeur de la Compagnie, n'a pas voulu que j'eusse d'autre maison que la sienne, où j'ai mangé tout le temps que j'ai resté à Lorient.

J'ai trouvé, en arrivant, le radoub du vaisseau fini, le navire en bon état et fortifié. Le vaisseau la *Syrène* a été construit à Hambourg du tems de M. Law[1]. Il est d'une construction grossière, vaisseau fait avec négligence, tel qu'on les fait pour des étrangers. Depuis son arrivée de Hambourg, il a fait un voyage dans les Indes Orientales ; il n'était nullement lié à son retour, ses membres et bordages s'ouvrant de toutes parts, à quoi on a remédié dans son radoub par des porques d'un bout à l'autre, des gouttières, serre-gouttières et tout ce qui a été nécessaire pour faire un vaisseau très fort.

Le 3e juillet, nous avons mis le vaisseau sur le côté pour le caréner d'un bord, dédoubler, paterafer les coutures

1. On sait que Law s'était fait concéder le monopole de la Compagnie des Indes.

où il n'y avait point d'étoupes et goudronner le tout. Le 8e, on a mis le vaisseau de l'autre bord et le 13e, toute la besogne était finie et le vaisseau mis à flot.

Du 22 au 27, le vaisseau encore amarré au ponton, nous avons commencé à embarquer du fer pour leste, et du charbon de terre, des barils de plomb et d'acier pour cargaison. Le 27e, nous avons quitté le ponton, fait avancer le navire pour être plus paré pour aller en rade, et amarré sur le vaisseau le *Triton,* derrière la patache. Le 28e, pour chauffer nos soutes à pain, mis le feu qui y a resté trois jours. Nous avons ensuite travaillé peu à peu et très lentement aux agrès du vaisseau, calfatages, cuisines et autre travail de charpentage et d'armement.

Continué le même travail dans le mois d'août et à embarquer ce qui était prêt de notre cargaison. Nous avons pris du leste pour mettre entre nos porques depuis la première en avant du grand panneau jusques à l'avant, afin de pouvoir arrimer nos futailles à eau ; nous avons aussi arrimé notre biscuit dans nos soutes à pain un à un, à la façon de Saint-Malo, travail fort long. On travaillait dans le même temps à notre arrimage et à nos pièces d'eau. Du 16 au 17, nous avons débarqué et pris à bord la charge d'une barque de sel, le tout montant à douze muids.

Nous commençâmes le 18e à embarquer des bouteilles remplies de vin de Bordeaux, bien conditionnées avec du fil d'archal qui couvrait les bouchons ; nous avions ordre d'en prendre huit mille. M. de la Franquerie avait destiné, pour les placer, bien arrimées avec du sel, le parc aux boulets, en arrière de l'archipompe du grand mât, et une cambuse en avant entre pont. L'embarras de placer un si grand nombre de bouteilles n'est pas petit ; nous en avions déjà rempli le parc à boulets, commencé à remplir la cambuse et arrimé près de trois mille bouteilles lorsqu'il vint

un ordre de ne pas les mettre dans du sel, ce que nous n'avions pas fait sans beaucoup de peine, de soins et d'embarras. Il s'en est cassé beaucoup en les retirant du sel, qui s'était pris et avait durci. On voulut les arrimer dans les mêmes endroits dans du sable, mais, dès le premier tanguage, tout se serait brisé. Nous avons, après bien du travail inutile, pris le parti de les mettre en barrique avec de l'étoupe; quarante barriques furent destinées à cela, mais comme chacune ne contenait que de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-dix-huit bouteilles, nous ne pûmes embarquer que trois mille huit cents bouteilles au lieu de huit mille.

Nous avons embarqué sur la fin du même mois nos vivres et cargaisons, montant à quatre cent vingt-huit tonneaux et demi, sur lesquels on ne compte rien de ce qui est dans le vaisseau pour son armement comme canons, boulets, armes, cordages, ancres, câbles, voiles, rechanges et ustensiles de tous les maîtres, qui ont tous embarqué à proportion pour une campagne de deux ans, non plus que les chambres, coffres des officiers et des matelots, en grand nombre, et ce qui peut s'être glissé sans que je l'aie su quoique j'y eusse eu beaucoup d'attention. Tout le fond de cale était bondé, l'entrepont plein ou du moins très embarrassé, et généralement tout le vaisseau, si bien que je compte que, tout compris, nous n'avions guère moins de cinq cents tonneaux.

Le 5e septembre, à quatre heures du matin, les pilotes accompagnés de M. Carbonnet, capitaine du port, nous remorquant avec leurs chaloupes, ont mené le navire dans la rade de Pennemanec, où nous avons mouillé par les brasses fond de vase, affourchées avec deux grosses ancres, celle du flot empennelée avec une ancre à thoué.

Nous étant aperçu, la charge du vaisseau étant la plus grande partie de l'avant, que le navire était absolument

sur le nez, nous avons, le 19e, trouvé à placer quatre tonneaux et demi de leste sous nos soutes à poudre et fait faire des caissons babord et stribord dans la Sainte-Barbe, où nous avons placé nos boulets ainsi que le plomb et les ferrures de rechange de toutes espèces, ce qui a un peu remis le navire en assiette.

Le 27e, on a fait la revue de notre équipage, auquel on a payé six mois d'avance ; M. de Boisquenel, commissaire de la marine au Port-Louis, et M. de la Fond, commissaire pour la Compagnie, sont venus à bord, où ils ont dîné. Nous les avons salués l'un et l'autre en sortant de cinq fois *Vive le Roi !* Le 28e, par un fort mauvais tems, huit officiers du régiment d'Anjou et le major de Port-Louis sont venus aussi à bord, accompagnés du contrôleur et du trésorier de Lorient.

Le 2e octobre, M. Hardancourt, directeur de la Compagnie, arriva à Lorient, venant d'une vente qui avait été faite à Nantes des marchandises des Indes. Le lendemain, MM. Goden et Cavalier, ses collègues, venant de la même vente, arrivèrent aussi avec M. de la Motte-Bigot, commissaire général de la marine à Nantes. Le premier, étant arrivé sans être attendu, M. de la Franquerie, en buvant à sa santé à l'hôtel de la Compagnie, fit tirer d'une batterie de canon de terre, dans l'enceinte du parc, onze coups de canon ; les deux autres directeurs arrivèrent la nuit. Le 4e octobre, à huit heures du matin, la même batterie tira onze autres coups pour les saluer, tous les vaisseaux du port et de la rade ayant pavillon ; ceux de la rade étaient au nombre de cinq, trois qui devaient aller à Angola, la *Syrène* et le *Vautour*. Tous les directeurs étant allés le 4 à Port-Louis pour faire des visites dans le carrosse à eau de la Compagnie, les vaisseaux de la rade les ont salués lorsqu'ils ont passé devant eux, de neuf fois *Vive le Roi !*, la *Syrène*, de sept fois, et les autres, de cinq coups de

canon. Au second cri de la *Syrène,* les quatre autres vaisseaux ont commencé, et, à son second coup de canon, de même. J'avais donné les ordres le matin et n'allai point au vaisseau.

Le 5ᵉ octobre, tous les directeurs vinrent dîner à bord. M. de la Franquerie arriva le premier ; il fut salué, avant que de monter, de neuf fois de la voix et il empêcha, quand il fut monté, qu'on mît feu au canon. Les autres directeurs furent salués neuf fois aussi de la voix, et, lorsqu'ils furent montés, de onze coups de canon. Lorsque nous étions au fruit, M. de Rigbourg, commandant de Port-Louis, arriva à bord ; il fut salué en entrant comme l'avaient été les directeurs, en sortant, de même, les soldats étant aux armes sur le gaillard pendant tous les saluts. Les directeurs ne sortirent que la nuit, salut épargné ; ils partirent tous le 7ᵉ.

Nous n'attendions, pour mettre à la voile, que les dernières instructions de la Compagnie, qui arrivèrent le 8ᵉ de ce mois.

M. de la Farelle, capitaine réformé au régiment de Bourbon, infanterie, qui va à Pondichéry comme major, arriva à Lorient l'avant-veille de notre départ avec des lettres de la Compagnie pour passer avec nous. Le R. P. du Croz, qui part pour les missions des Indes et de la Chine, en avait de pareilles et arriva dans le même temps pour s'embarquer. On leur a fait dans la grande chambre, à chacun d'eux, une petite chambre avec des pieds droits et de la toile babord et stribord.

M. de Bernade, de Grenoble, s'est aussi embarqué avec un ordre de M. de la Franquerie, directeur à Lorient, ainsi qu'un jeune homme d'Hennebont, qui a pareillement apporté un billet de M. de la Franquerie, ce qui, avec le laquais de M. de la Farelle, fait le nombre de cinq passagers.

ÉVÉNEMENTS ET REMARQUES DE CHAQUE MOIS

Octobre 1724

Il est inutile de prévenir que les jours marqués dans ce journal comme dans tous les autres commencent et finissent d'un midi à l'autre, à cause de la hauteur méridienne qui détermine le point, et qu'à la note d'un jour il n'est marqué que ce qui est arrivé depuis midi du jour auparavant.

Le mercredi 11 octobre, à huit heures du matin, à demi-flot, nous avons appareillé de la rade de Pennemanec. M. Carbonnet, capitaine du port de Lorient, et ses pilotes étaient à bord avec leurs chaloupes et celles des vaisseaux le *Solide* et la *Diane,* qui étaient mouillés dans la même rade, prêts à partir pour la côte d'Angola. M. le chevalier du Ruais et M. Terrier, capitaines desdits vaisseaux, étaient aussi à bord.

La nuit approchant sans nulle apparence de vent, nous avons pris le parti de mouiller devant Groais à quatre heures du soir. Le vaisseau le *Vautour* mit à l'ancre à petite portée de canon de nous, S. E. $\frac{1}{4}$ E.

Le lendemain, à la pointe du jour, nous mîmes à la voile et fîmes route pour Cadix, où nous devons prendre 40,000 marcs de piastres, partie pour nous, et l'autre moitié pour le vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* que nous rejoindrons dans le port S. E. de l'île de France, pour lequel port j'ai ordre de faire route en droiture en partant de Cadix. Nous devons partir de là ensemble pour l'île Bourbon, où j'ai à débarquer ainsi qu'à l'île de France la cargaison que j'ai prise à Lorient.

Quelques précautions que nous eussions prises avant notre départ, le navire était trop sur le nez et fort mauvais voilier, gouvernant assez bien, trop ardent et toujours prompt à venir au vent, d'ailleurs se comportant bien à la mer, tanguant un peu trop.

Le 24e, avant-midi, vu la terre, cap de Saint-Vincent au S. E. de nous, à onze lieues.

Le samedi 25e, après-midi, sur plusieurs plaintes de vol faits dans le vaisseau, nous fîmes mettre tout l'équipage sur le pont. Le coupable était un soldat, qui fut mis aux fers.

Le 26e, à cinq heures et demie du matin, nous avons vu une côte éloignée et basse, que nous avons reconnue pour celle qui est entre la rivière de Séville et Cadix. En accostant la pointe S. E. de Saint-Leucar, nous avons reconnu à six heures la ville de Cadix, où nous sommes arrivés heureusement, ayant essuyé pourtant, pendant la traversée, des coups de vent assez pesants, des grains fréquents, assez grosse mer. Nos trois violons et un joueur de basse de viole, que nous avons dans le nombre de notre équipage, n'en ont pas moins fait leurs fonctions, et nos gens se sont également exercés à la manœuvre et à la danse, le bal n'ayant pas manqué le soir dès que le tems le permettait.

La plupart des bâtiments marchands qui étaient mouillés dans la rade nous ont salués lorsque nous y sommes entrés, les uns de cinq, les autres de sept et de neuf coups de canon. Après avoir mouillé, nous avons rendu quinze coups de canon pour tous.

Le *Vautour,* en passant auprès de nous auparavant que de mouiller, nous a salués de sept fois *Vive le Roi !* rendu cinq ; de cinq coups de canon, rendu trois ; a répondu pour remercier.

Nous avons trouvé dans la baie de Cadix cent vingt à

cent quarante vaisseaux, tant grands que petits, de toutes nations, dont trente-six marchands français et cinq navires de guerre hollandais, dont la force était de cinquante à soixante canons, hors une frégate qui n'en avait que quarante, mais tous de fonte. Ce bâtiment à un seul pont et deux gaillards, est un excellent voilier qui, peu auparavant, avait amené dans le port une prise de quarante canons, joli vaisseau algérien, contre lequel venait de croiser l'escadre dont il fait partie et qui se prépare à retourner en Hollande.

Il y avait aussi dans la rade deux vaisseaux de guerre anglais, l'un de cinquante, l'autre de vingt-six canons, et deux autres vaisseaux de guerre de cinquante à soixante canons, qu'on armait pour le roi d'Espagne, à ce qu'on nous a dit, contre les interlopes de la côte de Carac.

Je ne dirai rien de la ville de Cadix, connue de tout le monde pour l'une des plus riches de la mer et la plus riche de l'Espagne. On nous a assuré qu'il y avait cent vingt à cent trente mille âmes de communion à Cadix.

J'envoyai, dans le moment que nous fûmes mouillés, M. Hocquart[1] et l'écrivain chez MM. Fortier et Casaubon, négociants français auxquels j'étais adressé pour les quarante mille marcs de piastres, avec les lettres de la Compagnie et celles du directeur de Lorient. Ces messieurs, sachant que je devais aller à terre après le dîner avec M. de la Farelle et quatre ou cinq de mes officiers, vinrent m'attendre sur le môle.

Nous fûmes chez eux ensemble et de là tous chez M. Partyer, consul de la nation, avec qui nous allâmes chez le gouverneur de la ville, qui n'était pas chez lui. Quoique j'y fusse retourné une seconde fois, nous n'avons vu que Madame.

1. M. Hocquart de Blaincourt, un des lieutenants du vaisseau la *Syrène*.

Le même jour, 26e, à dix heures du matin, la ville commença la cérémonie funèbre pour la mort de son défunt roi Louis Ier. En signe d'un deuil, commun aux deux nations par la perte d'un roi du sang de France et arrière-petit-fils de Louis XIV, nous mîmes, comme d'ailleurs les autres navires de la nation, notre pavillon à mi-bâton d'enseigne et nos vergues en croix.

Du jour de notre arrivée à Cadix à celui de notre départ, on a donné du pain frais et de la viande fraîche à nos équipages des deux vaisseaux. On a même continué dans la *Syrène,* étant à la mer, pendant une douzaine de jours pour la viande.

Nous avons pris les cinq bottes de vin de Cherest (jérez) de retour, qu'on nous avait fait débarquer à Lorient, une sixième pour M. de la Farelle, dont le directeur m'avait parlé et qu'il m'avait chargé d'embarquer ici.

Nous avons pris aussi le bois, l'eau et généralement tout ce qui nous était nécessaire, suivant l'état, joint ici à celui de nos vivres et rafraîchissements[1]. On nous a porté le tout à bord dans des bâtiments du pays, car nous avions assez de travail dans le navire à compter, peser, arrimer nos piastres, faire leurs caisses, désarrimer notre fond de cale pour y placer nos bottes de vin de Chérest, fortifier notre beaupré d'un arc-boutant, remplacer la vergue de hune du *Vautour,* qui avait cassé la sienne en venant de Lorient, rider et reprendre nos haubans, sans compter les embarras inévitables pour se préparer à une aussi longue traversée.

MM. Fortier et Casaubon m'ont paru d'un grand zèle et d'une grande exactitude pour le service de la Compagnie et ils ont eu pour moi en particulier toutes sortes de politesses et d'attentions. Ils nous donnèrent, le lendemain de

1. On trouvera cet état de vivres à la suite de cette relation de voyage.

notre arrivée, à dîner en cérémonie, au consul et aux officiers que j'y menai, et n'ont pas voulu qu'eux et moi nous mangeassions ailleurs quand ils ont su que nous étions à terre; j'y ai été assez souvent manger, et deux fois chez le consul. Nous menâmes une fois nos violons chez M[lle] Partyer, sa fille; les marionnettes, que l'un d'eux fit jouer l'après-dînée, amusèrent la société, et le bal dura jusqu'à trois heures après minuit. Il y avait cinq ou six dames et bonne et nombreuse compagnie en hommes, que je fus obligé de quitter dès le commencement pour aller coucher à bord, les portes de la ville fermant avant la nuit [1].

M. le consul, MM. Fortier, Casaubon et cinq ou six officiers de la marine d'Espagne vinrent dîner chez moi. Le canot, avec mon capitaine en second [2], les fut prendre et les mena à bord.

Le consul fut salué en sortant, un peu auparavant minuit, de sept fois *Vive le Roi!* et de neuf coups de canon; les officiers du roi d'Espagne et autres, qui sortirent peu après, le furent de la voix cinq fois. Le *Vautour* et l'*Union,* vaisseau marchand commandé par le capitaine Laure, des attentions duquel j'ai lieu de me louer, saluèrent après moi, et de la façon dont je leur avais donné l'exemple, lorsque les canots passèrent auprès d'eux.

Novembre

Le mercredi 8[e], à cinq heures du matin, nous sommes

1. Le chevalier de la Farelle écrit dans ses *Mémoires sur la prise de Mahé:* « Je n'oublierai pas notre passage à Cadix, où nous restâmes quinze jours, que nous avons passés avec tout l'agrément du monde, dans la société des dames, les bals et les fêtes. »

2. M. le Blanc.

partis de Cadix, le vaisseau tirant seize pieds et demi d'arrière et quatorze pieds d'avant. Notre eau fut réglée dès le lendemain matin (une pinte par homme et chopine et demie à la chaudière pour chacun) et ménagée avec soin, n'en ayant que deux cent sept barriques et long chemin à faire.

Le samedi 18e, de onze heures à minuit, un orage survint. Le petit vaisseau le *Vautour* était dans nos eaux quand le coup de vent a commencé ; nous ne l'avons plus vu le lendemain et nous l'avons perdu depuis lors. Il aura sans doute été forcé de faire vent arrière, ce qui n'aura pas été sans péril pour lui, la mer étant horrible. Nous avons fait un procès-verbal dans les formes, n'y ayant ni de sa faute ni de la nôtre.

Le lundi, 20e, ayant fait vingt lieues depuis une heure après minuit, nous avons vu la terre à onze heures du matin et reconnu au S. E. de nous, environ à dix lieues, l'île Lancerote. Nous nous sommes trouvés à vingt lieues plus E. que nous ne croyions, à quoi nous nous attendions d'autant moins que les courants nous avaient portés au S. O. deux jours auparavant.

Décembre

La cérémonie du baptême se fit le 27e au matin, après avoir passé sous la Ligne pendant la nuit. Les mascarades et farces ordinaires n'y ont pas été oubliées ; on n'a pas épargné non plus les seaux d'eau salée.

Notre consommation d'eau a été bien plus forte que le mois passé, par suite de beaucoup de coulage dans nos pièces. Nous avons depuis notre départ de Cadix soixante-quatre barriques bues, reste à cent trente-six et dix d'eau

de pluie pour nos cochons. Nos poules et nos bestiaux n'en consommeront plus guère; il ne nous en reste presque plus ni de rafraîchissements. La disette et la mauvaise chère n'ont pourtant pas encore altéré la santé ni la gaîté.

ANNÉE 1725

Janvier

Une navigation qui devient ennuyeuse par sa longueur a rempli ce mois comme celui de décembre passé. La fête des Rois et celle de la Saint-Antoine l'ont un peu égayée. Ce jour était celui de ma fête, qu'on a su je ne sais comment. Il m'a fallu essuyer le rôle du roi de la fève dans l'une et dans l'autre et suivre l'usage de ces vaisseaux en faisant donner quelques bouteilles de vin de plus à l'équipage, et consommer dans ces deux jours les précieux et presque les derniers restes de nos rafraîchissements.

Nous avons eu pendant presque tout le mois de beaux jours, peu de vent, la mer très belle, vraie navigation de dame, moins de chaleur que le mois passé et à peu près telle que pendant l'été on la ressent en Provence.

La santé est toujours bonne, grâce à Dieu, point de malades; notre équipage est aussi frais et aussi sain que s'il sortait du port, et danse tout son saoûl.

Février

Toujours naviguer, faire le plus de voile et le plus de chemin possible et ne pas avancer selon nos désirs, a été

notre occupation pendant ce mois comme dans le précédent.

Le mardi 6e, à une heure après-midi, nous avons vu aux côtés du vaisseau une grande quantité de pierres blanches, de diverses grosseurs, qui surnageaient et marquaient le sillage du navire. Les matelots en ont ramassé quelques-unes, qui nous ont paru de vraies pierres ponces ou calcinées, plus blanches que celles qu'on a en France. Avec le canot, nous avons ramassé un grand nombre de ces pierres, dont il y en avait de grosses, mais toutes légères, ainsi que du goëmon, charrié aussi par la mer. La surface de l'eau était absolument couverte de ces pierres, qui semblaient former des bancs. Le navire a passé pardessus l'un de ces bancs et faisait en séparant ces petites pierres un bruit pareil à celui que fait un canot passant sur de gros gravier. Pendant le cours d'environ dix-huit lieues de chemin, depuis une heure après-midi jusqu'au lendemain dix ou onze heures du matin, nous avons toujours trouvé de ces pierres en plus ou moins grande quantité, débris affreux, que je crois devoir attribuer à quelques volcans des îles voisines, que nous croyons être celles de Tristan et d'Acugnan.

Le même jour, nous vîmes nombre de grands oiseaux, à larges envergures, pareils à ceux qu'on voit à la Sonde, du banc des Aiguilles.

Le 20e février, en courant la bordée du N. E. $\frac{1}{4}$ E. sur la terre, nous avons vu à deux heures de l'après-midi un vaisseau qui cherchait la terre; il était au vent avec nous et venait, toutes ses voiles dehors. Nous avons préparé nos batteries, et, après avoir reviré de bord au large, comme il était proche de nous, nous avons mis notre pavillon. Il a répondu en mettant le sien, qui était hollandais, et il passa à grande portée de canon de nous sans vouloir nous parler. Il faisait route pour aller mouiller au Cap. La

relingue de notre petit hunier a rompu, et la voile s'est déchirée après que nous eûmes reviré de bord et lorsque le vaisseau hollandais approchait à la portée de canon, accident qui aurait pu avoir de tristes suites en temps de guerre, si le vaisseau avait été ennemi.

Ce mois-ci a été un petit hiver pour nous, à tel point que nous dûmes toujours garder nos justaucorps de drap. Le cap de Bonne-Espérance nous a donné aussi un peu de froid.

Nous avons à présent quelques malades de différentes maladies. Quatre hommes de l'équipage sont morts et ont été jetés à la mer.

Mars

Ce mois-ci, le cinquième de notre traversée depuis notre départ de Cadix, nous a paru plus long que les autres à cause du scorbut qui, vers la fin de février, commença d'affliger notre équipage.

Avril

Le nombre des malades scorbutiques excède les trois quarts de l'équipage.

Le 7e, dernier jour du cinquième mois depuis notre départ de Cadix, étant toujours traversés par des vents directement contraires, nous avons commencé à diminuer les rations d'eau de l'équipage, ce que nous avons corrigé en leur donnant en vin leurs trois repas, dont ils avaient deux en eau-de-vie depuis deux mois.

Nous n'avons rien diminué de l'eau des malades, qui en consomment beaucoup, en ayant un pot un huitième pour leurs potages, bouillons et autres besoins.

Demain, si le vent contraire continue, notre marmite sera renversée et l'eau de la chaudière de l'équipage diminuée à proportion, nécessité fâcheuse dans la conjoncture des maladies mais indispensable par le malheur des vents contraires, ce qui s'est fait jusqu'à la vue de l'île Maurice.

La nuit du 8ᵉ au 9ᵉ, nous avons essuyé une pluie effroyable, depuis sept heures et demie du soir jusqu'à neuf heures du matin, avec tonnerre et éclairs, à la seule lueur desquels on pouvait voir. Les vents ont pendant la nuit fait deux ou trois fois le tour de la boussole. Les apparences d'orage et de mauvais temps nous avaient fait mettre à sec sur le soir ; ainsi, le vaisseau n'a pas souffert et encore moins l'équipage, qui a profité de l'eau, dont nous avons ramassé onze barriques, secours considérable dans la situation présente. Nous avons attribué à cet orage le changement des vents et celui de la mousson, qui nous a été favorable deux jours après.

Le 18ᵉ, à six heures du matin, nous avons découvert la terre, que l'on reconnut peu après pour l'île Maurice. Nous arrivâmes le 19ᵉ devant le port S. E. de cette île, nommé à présent port Bourbon, lieu de la résidence de M. de Nyon, gouverneur, et, comme j'étais chargé d'embarquer, de concert avec lui, sur le vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* que j'y devais trouver, ou sur la *Syrène,* deux compagnies de soldats destinées pour Pondichéry, je n'ai pu me dispenser de paraître devant ce port, mais je me gardai bien de m'y engager, sachant qu'on ne peut en sortir si l'on n'est point favorisé par les vents de terre, qu'il faut attendre souvent des mois entiers ; et, n'osant quitter le vaisseau, je pris le parti d'écrire à M. de Nyon et de lui envoyer, pour lui détailler les raisons qui me retenaient en

rade, mon capitaine en second avec M. de la Farelle, major de Pondichéry, qui voulut bien l'accompagner.

Le gouverneur reconnut que j'avais eu raison de ne pas m'engager dans son port, et convint de tout pour le mieux avant que je fisse route pour le port du N. O. de la même île, nommé Port-Louis, duquel on sort sans difficulté, où on trouve de la chasse en abondance, des secours pour les malades et des rafraîchissements.

Je reçus le même soir, avec le retour du canot, la réponse de M. de Nyon en conséquence de ce qu'il était convenu avec M. de la Farelle et avec mon capitaine en second, à savoir que la *Vierge-de-Grâce,* qui allait partir pour Madagascar, serait à son retour chargée du transport des troupes, ce que j'approuvai fort, vu que nous manquions de vivres.

J'envoyai, le 23e, après-midi, étant presque par le travers de l'Ile-Longue, ma chaloupe avec un officier pour nous rapporter de la tortue, dont on m'assurait que l'île était remplie. Ma chaloupe revint le lendemain à bord, lorsque nous allions mouiller, sans qu'on eût rien rapporté, après avoir parcouru d'un bout à l'autre cette île, où l'on ne trouva qu'un grand nombre de tortues brûlées, de même que tout ce qui était dans l'île et tous les lataniers, du fruit desquels les tortues se nourrissent. On attribue ce brûlement à deux vaisseaux de la Compagnie, qui, après avoir pris quatre à cinq cents tortues sur les rochers, ont mis le feu par mégarde ou par méprise.

Le 24e, après avoir couru quelques bordées pour pouvoir gagner le mouillage du port du N. O., refusé par le vent, nous ne pûmes gouverner, et, craignant de donner sur les récifs de l'entrée du port, nous dûmes, quoique nous ne fussions pas dans le chenal, laisser tomber notre ancre pour nous touer dans le port, ce que nous n'avons

pas fait sans un grand travail et sans risque. Nous étions un peu trop près des récifs de stribord, et, en nous touant, le vaisseau avait porté sur leur extrémité par les trois brasses et demie fond de roche ou de corail, pendant l'espace d'un quart d'heure. A onze heures et demie du soir, nous laissâmes tomber l'ancre dans le chenal, distant seulement de deux câbles des plus prochains récifs. Nous continuâmes à travailler jusqu'à la pointe du jour, et nous mouillâmes à trois heures après-midi du 25[e] dans le port du N. O., bien fatigués par une longue traversée de cinq mois et dix-sept jours, sans aucune relâche.

Nous avons trouvé à l'île de France les officiers et les soldats bien dépourvus, manquant le plus souvent du nécessaire. Pendant le séjour que nous avons fait, ils n'étaient payés qu'en monnaie de cuivre ; leur découragement et leur misère sont extrêmes. Aucun ne peut et ne veut entreprendre de travailler à des *habitations*.

Il y a présentement dans cette île quarante ou cinquante nègres marrons, qui, ayant enlevé des négresses, se multiplient, connaissent tous les endroits de l'île les plus reculés, y font toutes sortes de maux et insultent même les corps de garde et les quartiers. Ce sont presque tous nègres de la Compagnie, qui ont gagné les bois les uns après les autres.

Mai

Après avoir resté dans le port l'espace de dix jours, pendant lesquels nous avons débarqué tout ce que nous avions à remettre à cette île, fait notre eau, tout notre bois jusque dans le Gange, et donné du secours à nos scorbutiques, dont pas un seul n'est mort et qui se sont rétablis dans le

port à Saint-Denis de l'île Bourbon, nous avons appareillé le 5ᵉ de l'île de France pour Bourbon, où nous mouillâmes le 7ᵉ à dix heures du soir dans la rade de Saint-Denis, devant laquelle il faut passer avant que d'arriver à celle de Saint-Paul, résidence du gouverneur de l'île. L'air de Saint-Denis étant meilleur pour nos malades, les rafraîchissements y étant plus abondants et le leste meilleur et plus facile à faire, je comptais y rester une douzaine de jours et partager dans les deux rades mon séjour dans l'île.

A peine fus-je mouillé, la nuit du 7ᵉ, devant Saint-Denis, que j'appris que le vaisseau la *Vierge-de-Grâce* était encore à Saint-Paul, où il avait été retardé pour donner du secours à la frégate la *Ressource,* qui avait échoué et était prête à se perdre. Cette circonstance engagea M. Desforges, gouverneur de Bourbon[1], à me solliciter d'aller promptement à Saint-Paul joindre le chevalier de Pardaillan, mon camarade, qui, de son côté, me pressait aussi beaucoup. Pour répondre à leurs instances, je débarquai promptement mes malades sous la conduite du chirurgien-major et tout ce qu'on me pria de laisser à Saint-Denis, et, avec un pilote côtier, j'appareillai de la rade de Saint-Denis le samedi 12ᵉ à une heure après minuit, et je mouillai le même jour à trois heures et demie après-midi dans celle de Saint-Paul, près du vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* qui, amenant la flamme, me salua de onze coups de canon, que l'on a rendus coup pour coup. Dans l'instant que j'étais prêt à mouiller, la corvette la *Ressource* est venue à flot et a été mise hors de danger.

Quoique l'usage des vaisseaux de la Compagnie soit de saluer, en arrivant dans les îles, le pavillon de la résidence du gouverneur, MM. des Boisclairs et de Pardaillan, mes camarades, officiers des vaisseaux, n'ayant pas cru devoir

1. Du 21 août 1723 au 1er novembre 1725, époque de sa mort.

suivre cet usage, je comptais ne pas saluer afin de ne pas désapprouver leur conduite, mais le chevalier de Pardaillan, prévenant mon intention, m'avait écrit la veille pour me prier de saluer et d'obliger par là le gouverneur, qui était son ami, s'excusant de ne l'avoir point fait sur ce qu'il en ignorait l'usage, et M. des Boisclairs, sur son exemple, que lui-même comptait réparer cela en revenant de son voyage de Madagascar. Il ajoutait que, indépendamment de l'usage, je portais moi-même des ordres de la Compagnie pour que tous ses vaisseaux saluassent de sept coups de canon, auxquels le gouverneur ou le Conseil supérieur nouvellement établi rendrait deux coups de moins et même obligerait de saluer ceux qui voudraient y manquer [1]. Ce nouvel ordre (que je crus ne devoir pas reconnaître, la Compagnie n'étant nullement en droit de régler ni de diminuer les honneurs des officiers du Roi, qui, hors l'engagement qu'ils ont contracté avec elle par les instructions de leurs voyages, ne doivent suivre que les ordonnances du Roi), m'aurait empêché sans doute de saluer, quoique le gouverneur m'eût fait écrire qu'il me rendrait coup pour coup, y joignant plusieurs discours obligeants sur ce qu'il devait à gens comme nous, et que j'eusse écrit moi-même qu'à la délicatesse près de vouloir sur cela l'agrément de mon camarade, mon sentiment n'était point de contester une politesse que je croyais

1. En réponse aux ordres de la Compagnie des Indes arrivés par la *Syrène*, le Conseil de Pondichéry, par une lettre du 15 octobre 1725, répondait aux directeurs généraux de cette Compagnie : « La Compagnie nous ordonne dans sa lettre du 12e décembre de ne rendre que cinq coups de canon aux sept dont les vaisseaux saluent la forteresse ; il nous paraît, Messieurs, sauf votre avis meilleur, qu'il serait plus à propos de leur rendre coup pour coup. Cette distinction ne servirait peut-être qu'à chagriner vos capitaines. Nous vous prions de nous prescrire au juste votre intention. La même chose se fait chez les Anglais. « (Ministère des Colonies, Correspondance générale de l'Inde, vol. 73 C [2], p. 211).

raisonnable mais à laquelle pourtant je n'aurais pu me déterminer si je n'avais trouvé dans l'ordonnance du Roi un article qui me le permît.

Désirant donc, tout en soutenant le droit de l'officier du Roi, répondre aux politesses que j'avais reçues de M. Desforges, j'envoyai à terre, étant à une demi-lieue du mouillage, M. Hocquart, le chargeant très expressément de dire mot pour mot au gouverneur qu'il venait pour lui apprendre mon arrivée dans cette rade, que j'avais quitté celle de Saint-Denis pour m'empresser de venir l'aider en tout ce qui pourrait dépendre de moi, et qu'à l'égard du salut, quoique l'usage en Europe et l'ordonnance me défendîssent de saluer dans les ports du Roi, puisque mon camarade avait par sa lettre fait cesser ma délicatesse là-dessus et que les ordonnances du Roi, les seules que je reconnusse, permettaient à ses officiers, dans les ports éloignés, de saluer les places à la condition seulement qu'ils enverront auparavant un officier pour être assurés du nombre de coups qui leur seraient rendus, il avait été envoyé par moi pour remplir ce qui n'était qu'une formalité, puisque je savais d'avance ses intentions et que je connaissais d'ailleurs sa politesse. L'officier revint à bord dans le moment que j'étais mouillé. Je saluai après de neuf coups de canon, qui me furent rendus dans l'instant.

Le chevalier de Pardaillan était venu à bord auparavant que j'eusse mouillé. Je fis mettre mes soldats en haie pour le recevoir et le fis saluer en sortant de cinq cris de *Vive le Roi !* Nous descendîmes à terre ensemble et nous trouvâmes, sur le bord de la mer où il nous reçut, le gouverneur, qui venait de faire déséchouer la corvette. Je fus salué de sept coups de canon en passant devant le pavillon pour aller chez lui.

Autre riote, les premiers jours, pour les honneurs militaires : quoique la garde prît les armes et battît aux champs

lorsque je passais, un simple sergent m'avait donné le mot, à quoi j'avais cru d'abord ne devoir faire nulle attention, mais, le 7e ou 8e jour après, comme je me promenais avec MM. Dioré, capitaine de l'île, et Fonbrune, lieutenant de roi, un officier vint leur donner l'ordre en ma présence dans le même temps que le sergent venait de me le porter, quoiqu'on ne fît que rappeler pour le lieutenant de roi et qu'on ne rendît, comme de droit, nul pareil honnneur au capitaine. Cette façon d'agir me parut trop opposée à l'usage du service pour m'en taire ; et, le lendemain, ayant d'ailleurs d'autres sujets de mécontentement, je fis dire au gouverneur que je ne recevrais plus à l'avenir l'ordre du sergent, que je n'en avais que faire, et qu'il me paraissait peu dans les règles qu'on battît aux champs pour quelqu'un à qui un simple sergent donnait le mot, surtout lorsqu'un officier le donnait à celui à qui on ne saurait rendre un pareil honneur, que, supposé que je reconnusse le Conseil, duquel j'avais protesté au gouverneur que je ne dépendais nullement, j'avais de son aveu le rang avant le lieutenant de roi.

Bien que m'ayant assuré que M. des Boisclairs, commandant une escadre, s'était contenté de recevoir le mot du sergent, le gouverneur ne put trouver de prétexte à un arrangement aussi malentendu et me promit qu'à l'avenir un officier irait me porter le mot, ce qui a été exécuté depuis très exactement ; et, si le gouverneur s'y détermina avec quelque répugnance, il le fit du moins avec souplesse en me rendant les honneurs en tout et pour tout, en quoi il a suivi l'exemple de tous les directeurs, ses supérieurs à Lorient, et de tous ceux que j'ai rencontrés pendant ma campagne[1].

1. Si nous avons donné place ici aux revendications du chevalier d'Albert, c'est à cause du rapport que nous trouvons entre la conduite

Pour les honneurs qui m'étaient dus comme étant l'ancien de tous, tant de ceux qui commandent les escadres que des capitaines qui sont dans l'Inde, je me trouvais dans le droit des plus grands de porter la flamme et de commander sur tous les vaisseaux de la Compagnie lorsque je les rencontrerais, sans pouvoir pourtant déranger ni changer leur marche, comme il est réglé par les ordonnances du Roi.

Comme je devais attendre à Bourbon jusqu'au 30e juin le retour de la *Vierge-de-Grâce*, je m'établis à terre le jour même de mon arrivée dans une case assez jolie, avec les commodités nécessaires pour tenir la table, et nous avons vécu honorablement, évitant pourtant, avec plus de soin que si c'eût été à mes dépens, les moindres superfluités et abus. Malgré les épines et les embarras que je trouvai d'abord à Saint-Paul, comme les plaisirs et les peines marchent ensemble, la bonne compagnie que nous trouvâmes et surtout celle des dames Dioré et Fonbrune, nous firent oublier les premiers dégoûts, et nous avons respiré pendant leur séjour ici un petit air de France. Elles mangeaient assez souvent chez nous, les violons n'étaient pas oisifs ni même les marionnettes. Elles nous quittèrent, à notre grand regret, à la fin du mois pour s'en retourner dans leur quartier. Nous fûmes les accompagner, M. de la Farelle et moi, jusqu'à la *possession*, à deux lieues de Saint-Paul.

Les maisons ne sont encore que de bois à Mascarin[1], mais elles y sont assez grandes et propres. On pourra y bâtir en pierres avec le temps; tout ce qui est nécessaire pour cela, hors la chaux, y étant commun. Les accidents

du gouverneur de Bourbon à l'égard de M. d'Albert et celle du gouverneur de Pondichéry à l'égard de M. de la Farelle. (Voir page 93.)

1. Ancien nom de l'île Bourbon.

de feu sont très à craindre et fréquents, ce qui oblige à construire les cases à une grande distance les unes des autres, grande incommodité pour la société, surtout dans un pays aussi chaud, quoiqu'on n'y connaisse pas les coups de soleil.

Juin

Ce mois, que nous avons passé dans la rade de Saint-Paul, ou, pour mieux dire, à terre, nous a paru bien court, le séjour de la terre et le repos paraissant bien doux à qui vient de la mer. Nos équipages, après tant de fatigues, avaient heureusement trouvé par les soins de MM. les Gouverneurs, tant à Bourbon qu'à Maurice, de la viande fraîche et les rafraîchissements nécessaires ; cependant, j'ai été obligé, pour la table et pour nos malades, de donner quelque argent, en faisant un procès-verbal que M. de la Farelle et moi avons signé.

Quelque dépourvu de vivres que je fusse, ayant même passé de Lorient cinq passagers [1] pour lesquels je n'en avais pas reçu, j'en ai pourtant fourni quelque peu ici et dix-huit quarts de viande salée, enfin tout ce que j'ai pu pour subvenir, au-delà de mes forces, aux besoins de l'île. Je n'ai retenu que le vin, dont je manque pour les passagers de table, au nombre de quinze, que j'y prends, faisant, malgré notre disette, les avances pour la nourriture de cent sept personnes dont je suis chargé en passant toutes les troupes de l'île de France, qui sont d'un grand embarras pour cette île.

Le 21e du mois, la corvette la *Ressource* est arrivée,

1. Arrivés au moment où le vaisseau était sur le point de partir. (Voir page 218.)

amenant les deux compagnies de Maurice destinées pour Pondichéry, avec les officiers et leurs épouses. Le tout est descendu à terre en attendant le 30e du mois, jour fixé pour le départ.

Le 22e, le vaisseau le *Vautour* est arrivé et vint mouiller auprès de nous en nous rejoignant le huitième mois de notre séparation, ce qui nous a causé une grande joie, ayant eu lieu de craindre pour lui quelque malheur le jour du coup de vent qui nous sépara et qui fut terrible sur les côtes de Portugal, puisque M. de la Butte et ses officiers nous ont assuré avoir vu à Rio-de-Janeiro, où ils ont mouillé, des lettres attestant que cet orage avait fait périr cent trente-cinq vaisseaux dans la baie de Lisbonne. Le *Vautour* avait relâché à Gorée, puis, pour nous chercher, à ce qu'il nous fut dit, à l'Ile-Grande, près de Rio-de-Janeiro.

Le 25e, je quittai la case à terre et vins m'établir à bord afin de préparer de la place pour les passagers des troupes de Maurice, dont je compris que j'aurai l'endosse seul, ne voyant point arriver le vaisseau la *Vierge-de-Grâce*. Quoique ces troupes fissent les deux tiers de tout ce qui doit passer à Pondichéry, je n'ai pas cru devoir les laisser, étant à charge à l'île Bourbon. Le chevalier de Pardaillan en sera d'autant débarrassé et en sera quitte pour passer l'autre tiers. J'ai pris de plus deux dames et quelques officiers des troupes de Mascarin, auxquels j'avais promis d'avance, si bien que, de dix-sept personnes de table pour les deux vaisseaux, il n'en restera que deux à mon camarade. J'ai quatre dames sans compter deux femmes de soldats, des petits enfants sans nombre et un embarras proportionné ; les bœufs, moutons et provisions, dont j'ai été bien pourvu, quoique très nécessaires, ne l'ont pas diminué. Nous avons mis à tout cela le meilleur ordre qu'il nous a été possible.

J'ai laissé trois personnes de mon équipage malades à l'île Bourbon et pris cent sept passagers tant des troupes de l'île de France que des officiers et dames de l'île Bourbon, dont quinze personnes de table, ce qui, avec les quinze du vaisseau, fait le nombre de trente personnes de table.

Les quinze *personnes de table* du vaisseau étaient, d'après le tableau suivant, qui est en tête du journal de voyage du chevalier d'Albert :

CAPITAINE Le chevalier d'Albert officier des vaisseaux du Roi CAPITAINE EN SECOND M. Le Blanc LIEUTENANTS M. Hocquart de Blaincourt Le chevalier de Plaisance ENSEIGNES MM. Solain Baron Mamyneau Brunet ENSEIGNES AD HONORES MM. de Saint-Michel De Meurs	PASSAGERS Le R. P. du Croz, pour les missions de l'Inde M. de la Farelle, major de Pondichéry M. de Bernade, de Grenoble Guy Macé, jeune enfant, qui va à l'île Bourbon Le laquais de M. de la Farelle MM. Cossé, écrivain Poizot, chirurgien-major Mre Rabbia, aumônier

Comme nous ne comptons au nombre des personnes de table ni le jeune Macé, qui débarqua à l'île Bourbon, ni le laquais de M. de la Farelle, nous ne trouvons dans le tableau ci-dessus, pour la table de la *Syrène* à son départ de Bourbon, que le nombre de quatorze convives au lieu de quinze.

Voici l'état des officiers de la garnison de l'île de France, embarqués sur la *Syrène* pour passer à Pondichéry :

Officiers et cadets qui font ensemble dix personnes de table	M. le chevalier de Changeac, capitaine [1].		(Officiers) 8 personnes
	Mme son épouse et leur enfant, cy .	3	
	Le sieur Descobant, lieutenant [2] avec son épouse, un enfant . .	3	
	Le sieur de Saint-Amand, lieutenant	1	
	Le sieur de Seissel, lieutenant [3]. .	1	
	M. le chevalier de Palmaroux.		(Cadets) 4 personnes
	Andoche de Palmaroux [4].		
	Vanelly [5].		
	Brousse de Pigmas, garçon major de l'île.		

PASSAGERS DE L'ILE BOURBON

Dont cinq personnes de table, qui, jointes aux dix de l'île de France, font quinze personnes de table	MM.		8 personnes
	Hochereau de Gassonville, aide-major et lieutenant	1	
	De Belmane de Montigny, lieutenant [6] et Mme son épouse . . .	2	
	Bourlet d'Hervilliers [7], Mme son épouse, un enfant, une négresse.	4	
	Un enfant, fils du chirurgien-major de Pondichéry, appelé le sieur Ferrier	1	

1. Capitaine des grenadiers dans l'expédition de Mahé, tué le 3 décembre 1725 à la prise de cette ville. (Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé,* pages 23 et 120.)

2. Le nom est Decoublant, suivant une lettre signée de ce lieutenant, datée à Pondichéry le 15 octobre 1725. (Archives du Ministère des Colonies.)

3. Tué à Mahé. Il était aide-major de M. de la Farelle. (Voir *Mémoires sur la prise de Mahé,* p. 43.)

4. Jean et François Dorlet de Palmaroux. (Archives du Ministère des Colonies.) — Le chevalier de Palmaroux fit partie de l'expédition de Mahé. (Voir *Mémoires sur la prise de Mahé,* p. 45.)

5. Tué à Mahé. (Voir même ouvrage, p. 33.)

6. Louis-François de Balmane de Montigny, ancien garde de la Marine à Brest, était fils d'Emmanuel, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la Marine. (Archives du Ministère des Colonies.)

7. Nommé conseiller au Conseil supérieur de Chandernagor, se rendait à son poste. (Archives du Ministère des Colonies.)

Ce qui, joint à un petit noir de surplus de M. d'Hervilliers et à un ancien commis de la Compagnie, nommé ...., que nous découvrîmes le lendemain du départ, fait ensemble le total de . . . . 109 personnes[1].

Pour tenir parole, j'appareillai à onze heures du soir, le 30e et dernier jour du mois, et je partis seul, le vaisseau la *Vierge-de-Grâce* n'étant pas encore de retour de Madagascar.

Juillet

Le vent nous a été aussi favorable pendant ce mois qu'il nous avait été contraire auparavant, surtout depuis le cap de Bonne-Espérance, dont la traversée jusqu'à Maurice consuma soixante-quatre jours. Le bon vent que nous eûmes nous fut d'un bon secours avec tous nos passagers et passagères, qui n'ont pas cessé d'être malades et leurs enfants de crier.

Suivant le Mémoire qui m'a été donné par le Conseil de Bourbon pour la route de Pondidhéry, nous passâmes par le N. de Madagascar et nous avons trouvé cette île beaucoup plus éloignée de Mascarin que toutes les cartes ne la marquent, si bien que nous avons navigué et passé sur cette île d'un bout à l'autre, suivant nos cartes tant hollandaises qu'anglaises, sur lesquelles on ne saurait compter.

Le jeudi 12e, sur les sept à huit heures du soir, nous avons coupé la Ligne par les 62° environ de longitude par mon Petergoos et les 65° par ma carte hollandaise.

Nous avons passé par les îles Maldives, entre les îles

1. Compris les sergents et soldats, dont nous négligeons de donner ici l'état, nous étant contenté de donner les noms des officiers.

Pracel et Cabello, selon les apparences, le 26e. Le clair de la lune, pendant toute la nuit, nous a servis et nous a rassurés dans le passage, où nous essuyâmes cinq à six jours de pluie, du vent et grosse mer, sans pouvoir prendre hauteur.

Le samedi 28e, nous vîmes passer des couleuvres le long du bord, et, à dix heures du matin, nous accostâmes de fort près la terre et la côte de Malabar, où nous vîmes sur le bord de la mer plusieurs chaumières auprès d'une grande maison ou petit fort, puis nous reconnûmes, par les îlots qui sont au N. O. du cap Comorin, que nous étions proche de ce cap.

Les courants nous ont beaucoup portés vers le S., et, le bon vent ne nous ayant pas quittés de tout le mois, nous a conduits sur la côte de l'île de Ceylan, mais nous avons payé cet avantage par l'incommodité d'une grosse mer presque continuelle et d'un grand roulis, la *Syrène* étant devenue frégate plus encore par le défaut que par sa marche.

Aout

Le dimanche 5e de ce moïs, et le 36e jour depuis notre départ de l'île Bourbon, nous sommes arrivés et avons mouillé dans la rade de Pondichéry, le passage par le N. nous ayant épargné bien du temps.

Mon canot ayant débordé avant que je fusse mouillé et ayant mené M. de la Farelle, major de Pondichéry, M. de Changeac, capitaine, et presque tous nos officiers passagers, je les ai salués de cinq cris de : *Vive le Roi !* et de neuf coups de canon. Le vaisseau le *Duc de Chartres,* que monte M. des Boisclairs, commandant l'escadre qui était mouillée à Pondichéry, portait la flamme, et, comptant, sans me

connaître, que mon salut était pour lui, rendit dans l'instant les neuf coups. J'ai fait recharger promptement et je les lui rendis auparavant que de mouiller; mais le fort, par une suite de méprise, prenant les neuf derniers coups pour lui, a répondu de même. Cependant, ma flamme restant toujours, les chaloupes de tous les vaisseaux sont venues à bord à l'Ordre. M. des Boisclairs y est venu aussi et a fait amener sa flamme, le commandement et les honneurs restant à moi seul comme à l'ancien. J'ai salué le premier jour M. des Boisclairs, à sa sortie du vaisseau, de cinq cris de : *Vive le Roi !* et de neuf coups de canon, M. de la Franquerie[1], sortant après lui, de cinq cris de : *Vive le Roi !* puis les dames[2], de sept cris et de onze coups de canon.

J'avais envoyé un officier à M. le Gouverneur[3] pour prévenir avant de saluer le fort, suivant l'ordonnance. La méprise du salut de la citadelle termina le cérémonial.

Ne devant faire que peu de séjour à Pondichéry, je pris un logement à terre seulement pour moi et quelques-uns de mes officiers. J'avais, pour sortir, un palanquin que la Compagnie me donnait avec quatre pions, gens du pays armés, qui me servaient de garde comme commandant. Je payai les boués, porteurs du palanquin, et autres domestiques, qui n'étaient pas en moindre nombre de quinze, à quoi le faste mal entendu du pays m'a obligé.

Les douze jours que j'ai passés à Pondichéry m'ont paru fort courts; M. le Gouverneur me donna le dernier jour le régal d'une fort bonne troupe de sauteurs, danseurs de cordes et joueurs de gobelets, qui sont fort adroits dans ces pays. Le séjour de Pondichéry vaut celui d'une bonne

1. Capitaine d'un vaisseau de l'escadre de M. des Boisclairs.

2. Épouses des officiers embarqués sur la *Syrène* et dont on a vu les noms, p. 239.

3. M. de Beauvollier de Courchant.

ville d'Europe, aux chaleurs près, qui étaient extrêmes et qui m'ont fait changer de peau.

Après que j'eus remis à terre, suivant mes instructions, les 40,000 marcs de piastres, le fer et les passagers que j'avais, Messieurs du Conseil m'ont expédié promptement pour Bengale, me chargeant de laisser, en passant à Mazulipatam, un de leurs sous-marchands pour un comptoir dans les terres et dix barils d'argent pour leur directeur en ce pays-là. Ils m'ont aussi fait rembarquer quatre-vingt-dix-sept balles de coton, dix-huit caisses de piastres, qui contenaient, je crois, 15,000 marcs, plus des cloches de fonte et dix canons de fer. J'eus aussi quelques passagers pour Bengale.

Comme on n'avait pu me fournir à Pondichéry les cordages dont j'avais besoin et surtout une pièce d'orin, dont je manquais, très nécessaire dans la rivière du Gange, j'ai dit à Messieurs du Conseil que je passais à Madras pour m'en pourvoir, le garde-magasin m'ayant donné pour cela une lettre adressée à l'agent de la Compagnie en cette ville.

J'ai mis à la voile de Pondichéry le vendredi 17e, à sept heures du matin, et je mouillai le lendemain à midi dans la rade de Madras, où il pouvait y avoir une vingtaine de navires anglais.

Prévenu des impolitesses qui avaient été faites à Madras à quelques conseillers et officiers de Pondichéry, j'envoyai à terre mon canot avec deux officiers, l'un pour revenir le même jour me rendre réponse, et mon capitaine en second, qui parle anglais, avec ordre de faire les compliments ordinaires à M. le Gouverneur et le prévenir sur le salut suivant les ordonnances du Roi, simple formalité, car on rend coup pour coup à tous les vaisseaux dans l'Inde. J'étais convenu d'un signal à terre pour ne pas retarder le salut de plus que le temps qu'il fallait pour

prévenir le gouverneur, à qui mon envoyé était chargé de dire que, quelque empressement que j'eusse de lui rendre mes devoirs, je ne pourrais aller à terre que le lendemain à cause de la barre et qu'il était tard. Je voulais éviter ainsi un mauvais accueil, suivant la réponse du gouverneur.

Le gouverneur était dans son lit, tourmenté de la goutte; il ne put voir mes officiers, mais il me fit dire qu'il ferait ses efforts pour me recevoir le lendemain comme il le devait. Il avait connu, disait-il, un chevalier de mon nom à Malte, et son secrétaire, qui l'avait été de milord Exeter à Paris, disait aussi m'y avoir vu chez M. le comte d'Albert. Je crois que le gouverneur fut bien aise de profiter de la venue d'un vaisseau de la Compagnie et de l'officier commandant dans l'Inde pour se réconcilier avec Pondichéry, car il fit dire à mes officiers qu'il ferait tout pour le mieux. Il me tint véritablement parole le lendemain : tous les conseillers, le major, le capitaine et les officiers vinrent me recevoir sur le bord de la mer; toutes les troupes étaient sous les armes, bordant la haie depuis la porte de la ville et tout autour de la citadelle, devant laquelle je devais passer; les tambours rappelaient et le fort me salua de vingt et un coups de canon.

Le gouverneur, malgré son mal, s'était levé et habillé et donna un dîner de quarante couverts, où les santés des deux rois furent saluées de treize coups de canon chacune. Il me pressa si instamment de rester, comptant rassembler chez lui toutes les dames de la ville, que je ne pus lui refuser. Il n'est sorte d'attentions qu'il n'ait eues pendant les deux jours que j'ai mangé et couché chez lui; il me força de donner l'ordre les deux jours et il avait fait mettre une garde à ma porte. Les dames ne purent venir, et, à leur défaut, il eut chez lui toutes les danseuses du pays et tous les faiseurs de tours de souplesse et joueurs de gobelets.

Le jour de mon départ, le gouverneur, toujours très malade et ne pouvant me reconduire, me fit, comme le premier jour, bien des excuses, et je fus accompagné avec la même cérémonial qu'en arrivant. Je m'embarquai donc le lundi 20[e], à sept heures du matin ; le fort me salua encore de onze coups de canon.

La ville de Madras, fermée de murailles tant pour les blancs que pour les noirs, est très peuplée et beaucoup plus que ne l'est Pondichéry, qui, pourtant, à ce qu'on m'a assuré, n'a pas moins de cent mille personnes.

Le château de Madras n'est pas grand et point du tout comparable à la citadelle de Pondichéry.

Le mardi, 21[e], j'appareillai de la rade de Madras à dix heures du soir, faisant route pour Mazulipatam, où j'ai mouillé le vendredi 24[e], à dix heures du matin, fort loin de terre et en vrai vaisseau de guerre, le vent m'ayant obligé de rester à près de trois lieues de terre.

J'appareillai pour le Gange le 28[e] au matin.

Septembre

Le vendredi 7[e] de ce mois, à onze heures du matin, nous avons mouillé dans la rade de Balassor à quatre lieues au S. O., mais au vent du bon mouillage, à cause de la marée et des courants qui nous étaient contraires.

Nous avons vu, en mouillant, au N. E. de nous, un vaisseau qui me paraissait être en bon mouillage et que j'allai joindre. C'était le vaisseau de la Compagnie et de l'escadre de M. des Boisclairs, nommé l'*Hercule,* commandé par M. Le Guac. Ce vaisseau était chargé et allait partir pour Pondichéry, où on l'attendait au commencement de ce mois. Lorsque je mouillai auprès de lui, il m'a salué de sept cris de : *Vive le Roi !* et de onze coups de canon ; rendu de même. Le capitaine en second est venu à bord,

le premier étant fort malade, mais, le lendemain matin, malgré sa maladie, il a voulu venir me voir et a pensé mourir pendant sa visite. Il a été heureusement en état de se rembarquer à deux heures et demie après-midi avec M. Burgos, conseiller de Chandernagor, qui retourne en France.

Le 9[e], à cinq heures du soir, faisant route par les brasses, nous avons vu un navire avec pavillon blanc, qui cherchait le mouillage de Balassor. J'amenai mes humiers ; c'était le signal convenu avec la *Vierge-de-Grâce,* qui devait carguer ses basses voiles, ce que fit le navire après mon signal, mais c'était pour mouiller avant la nuit, qui était proche, et j'appris, quatre jours après, dans la rivière, que le vaisseau que je croyais être celui de mon camarade était un marchand, chargé pour le compte de particuliers de Chandernagor, nommé le *Saint-François,* venant des Maldives et chargé de coris.

Le 14[e], notre pilote, après nous avoir mouillés devant le village de Pierciring, partit pour aller au-devant des autres vaisseaux à Balassor, comptant que le nôtre serait en sûreté ; mais les grandes pluies qui avaient grossi la rivière empêchèrent le navire de résister au courant et le mirent en danger pendant plusieurs jours.

Je quittai le vaisseau le 16[e] et arrivai le 17[e] à Chandernagor, n'ayant laissé que deux officiers de garde dans le navire, qui commençait à désagréer. Mon séjour à la Loge [1] a été heureusement plus utile, m'y étant trouvé à portée de procurer au vaisseau les pilotes et les secours nécessaires. J'ai reçu, en y arrivant, des honneurs et de la fumée comme à l'ordinaire. M. de la Blanchetière, directeur, et tous ces messieurs du Conseil n'oublièrent rien pour me procurer tous les agréments qui dépendaient

1. Habitation du directeur.

d'eux, et je trouvai une belle maison, où tous mes officiers et moi nous avons été logés pendant notre séjour.

Octobre

Quoique les pluies cessent ordinairement à Bengale au commencement de ce mois, nous n'en avons pas été quittes à si bon marché. Elles ont été continuelles cette année pendant tout le mois d'octobre et n'ont fini qu'au commencement de novembre. Aussi, peu de gens de notre équipage ont résisté à l'air malsain du pays ; chacun en a eu sa part, la mienne n'a pas été la moindre ; les clous ont commencé, puis les abcès, les dartres, pendant tout mon séjour à Bengale et bien après encore.

Novembre

Notre batterie d'en bas était noyée et hors d'état de pouvoir servir, et, d'ailleurs, le vaisseau étant chargé, je pris le parti de laisser six canons au comptoir de Chandernagor, qui en manquait.

A la fin de ce mois, le travail pour charger la *Syrène* et la mettre en état de commencer un nouveau voyage a été continué sans interruption.

Décembre

Quelque diligence qu'on eût pu faire à Chandernagor, nous y passâmes encore presque tout ce mois, occupés à faire notre cargaison, dont la plupart des meilleures marchandises se firent beaucoup attendre. Le 25[e], jour de Noël, je quittai pourtant Chandernagor ; je rejoignis le

vaisseau le 27e, et, étant parti le 28e pour passer les brasses, je fis route le 29e pour Pondichéry avec la *Marie-Gertrude,* que nous avions rencontrée dans le Gange à la fin du mois de septembre et qui nous avait appris l'arrivée à Pondichéry de la *Danaé* et du *Triton,* ainsi que celle du vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* dont la destination avait été changée à l'arrivée du dernier vaisseau, venu de France avec des ordres exprès d'établir le comptoir de Mahé [1].

J'ai perdu pendant mon séjour dans la rivière du Gange trois ancres, la première de 2,200; la 2e, de 1,800 et une ancre à Thoué, de 600; j'ai remplacé ces trois ancres par une de 1,400 et une de 1,000.

Il m'est mort quatre hommes à Bengale ou en partant, et neuf ont déserté. J'en ai laissé trois, deux soldats au service de la Compagnie et un jeune mousse pilotin pour apprendre la rivière. J'ai pris en remplacement quelques matelots français qui se sont présentés et le surplus en anglais déserteurs, dont j'ai rendu mon équipage complet et passé le surplus à Pondichéry pour y servir sur les autres vaisseaux.

J'ai passé de Bengale à Pondichéry MM. de Séverac, capitaine d'une compagnie, et de Beauregard, capitaine d'un vaisseau d'Inde en Inde. Je leur ai donné les deux petites loges de la grande chambre [2]. J'ai passé aussi les RR. PP. Hippolyte, jésuite, et Antoine-Marie, capucin, le premier pour Pondichéry et l'autre pour France, tous les deux Italiens, et vingt-sept passagers de toutes nations et professions.

Le vaisseau, en partant de Bengale, était bien pour son arrimage et a marché beaucoup mieux ou moins mal

1. On a vu, page 4, que la *Vierge-de-Grâce* fut le vaisseau commandant de la petite escadre qui partit le 18 octobre 1725 pour l'expédition de Mahé.

2. Voir page 218.

qu'auparavant. Il tirait quinze pieds huit pouces d'arrière et quatorze pieds trois pouces d'avant.

ANNÉE 1726

JANVIER

En passant devant Madras, je fus charmé de trouver l'occasion de marquer à M. Macré, son gouverneur, le souvenir de toutes les politesses que j'en avais reçues, et, m'étant approché de la ville le plus près que je pus sans vouloir y mouiller, je fis carguer mes basses voiles et le saluai de quinze coups de canon, qui me furent rendus.

Le jeudi, 10ᵉ, et le douzième ou treizième de notre départ de Bengale, hors des brasses, nous avons mouillé en rade de Pondichéry et y avons trouvé le vaisseau l'*Hercule,* que nous avions rencontré en rade à Balassor. Nous apprîmes par l'officier qui vint à bord que le pauvre M. le Guac, son capitaine, était mort en chemin, et que le vaisseau, ayant manqué d'un jour son commandant, qui était M. des Boisclairs, avait été retenu par le Conseil pour m'attendre et retourner avec moi à la place du vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* qui est arrivé à Pondichéry cinq jours après que j'en étais parti.

Nous avons appris par les officiers du vaisseau l'*Hercule,* commandé à présent par M. de la Rigaudière de Pradelle, capitaine en second, l'heureux succès de la prise du fort de Mahé ; on en avait chanté depuis deux jours le *Te Deum* au fort. Comme cette prise est un objet considérable pour la Compagnie et pour l'État et, de réputation pour la nation dans l'Inde, j'en donnerai ici une brève relation.

Le retardement du chevalier de Pardaillan à l'île Bourbon, causé par des vents contraires, qui le tinrent vingt-trois jours en chemin de Madagascar à cette île, a été la cause de son bonheur en lui faisant changer un voyage de commerce en une campagne de guerre brillante.

Lorsque j'arrivai à Pondichéry, l'on pensa à moi comme l'ancien pour l'entreprise de Mahé, mais, quelque envie qu'on pût avoir d'enlever ce poste, on n'avait pas assez de troupes ni suffisamment de vaisseaux, ceux de l'escadre de M. des Boisclairs retournant en Europe ; et, comme la saison pour le Gange était avancée, je dus, de mon côté, suivre ma destination sans perdre un jour de temps. Après mon départ, trois vaisseaux d'Europe étant arrivés à Pondichéry avec des troupes et des ordres pour établir le comptoir de Mahé, le Conseil n'hésita plus à entreprendre une expédition avec ces trois vaisseaux et celui de Pardaillan, qu'ils retinrent pour général de l'entreprise.

Le troisième vaisseau d'Europe, nommé la *Badine* et commandé par M. de la Feuillée, arriva à Pondichéry au commencement d'octobre avec des troupes et M. Deidier, ingénieur de réputation[1]. Aussi eut-on lieu d'espérer un heureux succès, M. Deidier et le chevalier de la Farelle étant de bons aides et d'un grand secours pour notre camarade. L'escadre de Pardaillan partit de Pondichéry le même jour que les trois vaisseaux de M. des Boisclairs et était composée de son vaisseau la *Vierge-de-Grâce,* de la *Danaé,* commandée par M. de Beaugrand, du *Triton,* par M. de la Métérie-Baudran[2], de la *Badine,* par M. de la Feuillée, et d'un brigantin nommé le *Triton.* Outre les soldats de l'armement de ces vaisseaux, ils avaient embar-

1. Voir page 84, lettre de M. Deidier annonçant son départ pour Mahé.

2. Voir note 1 de la page 114.

qué quatre cents hommes de bonnes troupes avec leurs officiers et toutes les munitions de guerre et de bouche nécessaires pour faire un siège et un débarquement.

Cette petite armée arriva devant le fort de Mahé le 29 novembre; le vaisseau la *Badine* et le brigantin le *Triton,* qui tiraient moins d'eau que les autres vaisseaux, furent destinés le même jour à faire feu et à tirer continuellement sur les retranchements que les ennemis avaient faits pour empêcher nos gens de débarquer. Le chevalier de Pardaillan fut le lendemain reconnaître dans son canot les retranchements, qui avaient près d'une demi-lieue, depuis le S. du bâton de pavillon de la Loge française jusqu'à l'embouchure de la rivière de Mahé, avec des postes de distance en distance et fortifiés de canon, le tout garni d'un nombreux peuple noir qui travaillait à force pour se bien défendre. Ceux qui s'en étaient chargés sont appelés nahers; ils se prétendent très nobles et leur unique fonction est de porter les armes, ce qui les fait infiniment respecter de leurs compatriotes et regarder dans les Indes comme des braves de réputation. Cette journée et le lendemain furent employés à construire des radeaux et à faire les préparatifs pour la descente, la *Badine* tirant toujours pour interrompre les ennemis dans leurs travaux.

Le 2e décembre, le chevalier de Pardaillan, avec ses troupes au nombre de cinq cents hommes, compris cent hommes des vaisseaux, tant soldats que matelots, commandés par M. de la Métérie, aborda à terre à six heures du matin et força les retranchements, ayant pris deux pièces de canon, avec perte médiocre des nôtres, qui marchèrent de suite à la poudrière de la Compagnie, espèce de fort qui avait été abandonné et servit à nos gens, qui le gardèrent pour s'assurer une retraite.

Le lendemain, au jour, M. de Pardaillan, ayant formé

deux détachements de ses troupes et en donnant un à commander au chevalier de la Farelle, marcha à la tête de l'autre pour aller attaquer par deux endroits différents un second retranchement des ennemis sur une hauteur nommée la Montagne-Rouge, prenant en y allant une batterie de revers. Les ennemis abandonnèrent encore ce poste, d'où, après y avoir laissé des troupes et avoir auparavant envoyé M. de Changeac, capitaine des grenadiers, reconnaître la forteresse, M. de Pardaillan partit encore avec ses troupes, passant à portée de pistolet de la citadelle et par des défilés où vingt hommes auraient pu en défaire mille. Le commandant de la forteresse fut sommé de se rendre, mais il fit attendre sa réponse, ne cherchant qu'à gagner du temps.

Nos gens, s'étant approchés, pendant ce temps-là, des retranchements qui entourent le fort, se saisirent de trois pièces de canon, et, ayant trouvé dans le fossé deux longues poutres, les dressèrent sur l'extrémité du bastion du fort qui domine la mer et par où nos troupes, après avoir passé à la file sans trouver de résistance, allèrent attaquer un petit poste, entouré de retranchements, qui se trouvait au milieu du fort. Trois ou quatre cents braves nahers, qui s'y étaient réfugiés, firent une longue et vigoureuse résistance, dont on ne serait jamais venu à bout qu'avec beaucoup de perte si, après avoir jeté des grenades sur ce poste, on ne se fût avisé d'y mettre le feu, qui prit aux poudres, conservées dans ce poste, et fit sauter ceux qui étaient dedans. Nos gens furent par là absolument maîtres de la forteresse et du pays.

M. de Changeac fut tué dans cette dernière affaire, ainsi qu'un lieutenant. Outre ces deux officiers, on a perdu dans toutes ces différentes attaques une quinzaine d'hommes et environ cinquante, tant morts que blessés. Du nombre des derniers sont MM. de la Métérie, capitaine du *Triton*,

de la Gèverie, capitaine d'une compagnie [1] et un lieutenant.

Si l'on n'eût pas brusqué ces attaques, on y aurait sans doute perdu plus de monde, d'autant plus qu'il serait arrivé tous les jours de nouveaux secours aux ennemis, qui avaient tout le pays pour eux.

On a trouvé plus de trois cents des ennemis morts sur la place et, parmi eux, trois ou quatre Anglais, qui ont été reconnus à la couleur. On a pris dix ou douze pièces de canon.

Le chevalier de Pardaillan, établi à terre depuis ce jour avec ses gens, a, sans discontinuer, fait travailler non seulement à rétablir mais à fortifier de nouveau et régulièrement cette place, qui serait présentement, suivant les derniers courriers arrivés à Pondichéry, en état de résister à toutes les force des Indiens, même à celles des Anglais, et de ne plus craindre les trames sourdes de ces derniers non plus que l'infidélité des autres. Sept à huit cents travailleurs sont employés aux travaux de la forteresse et tout le pays est présentement déclaré pour nous comme les plus forts.

M. de Pardaillan, avec ses vaisseaux, sera obligé, à la mousson de mai, d'abandonner la côte, mais il y laissera, je crois, une bonne partie de ses troupes pour conserver et établir solidement ce poste, qui est de grande conséquence pour rendre la Compagnie de France maîtresse de l'épicerie nommée cardamon, dont les Indiens font un très grand usage, outre le poivre qui vient des terres par la rivière dont j'ai déjà parlé.

J'ai dit que nous avions mouillé en rade de Pondichery le 10e décembre. Le vent et la grosse mer m'ont empêché de descendre jusqu'au 12e au matin, que la

1. Mort trois jours après de ses blessures.

chelingue de la Compagnie vint me prendre, la mer étant encore grosse ; le palanquin du gouverneur m'attendait sur le bord de la mer.

J'ai été salué, en entrant dans le fort, de vingt et un coups de canon, le gouverneur et le Conseil m'attendant dans la cour du gouvernement. Ils m'ont fait espérer que, si le temps le permettait, le vaisseau l'*Hercule* et le mien pourraient être prêts à partir pour France dans dix ou douze jours, mais le vent ne nous permit pas d'appareiller avant le 30ᵉ.

En partant, au soleil couchant, je saluai M. de Beauvollier de vingt et un coups de canon, qui m'ont été rendus.

Février

Nous avons passé ce mois à la mer, coupé la Ligne dans la nuit du 11 au 12ᵉ, après quoi, nous n'avons eu que des vents contraires, calmes et pluies pendant cinq ou six jours sur la Ligne et pendant dix à douze par les 5 ou 6° de latitude, à la rencontre du soleil.

Nous nous sommes visités et avons mangé assez souvent les uns chez les autres avec messieurs de l'*Hercule,* mais nous avons trouvé, avec l'agrément d'avoir compagnie, l'incommodité d'un navire encore plus charrette que le nôtre. Il nous a fait perdre beaucoup de chemin quoiqu'il eût toujours fait voile du mieux qu'il a pu.

Nous avons profité des pluies fréquentes pour ménager notre eau, qui est réglée depuis notre départ de Pondichéry comme lorsque nous partîmes de Cadix.

Mars

Les calmes et les vents contraires, qui ont continué jusqu'au milieu du mois, nous ont fait craindre de ne pouvoir passer le cap de Bonne-Espérance en avril, mais nos bons amis les vents de S. E. et d'E. sont venus à notre secours le 16[e] ou le 17[e] et nous ont constamment servis jusqu'à la fin de ce mois, à deux jours de demi-calme près, si bien que nous nous flattons, même à présent, d'être de l'avant de nos points et de pouvoir passer le Cap dans le mois prochain au plus tard.

Vers le commencement de ce mois, je me suis aperçu que notre consommation de biscuit était plus forte qu'à l'ordinaire, car on en donnait aux bœufs et bestiaux, dont les foins et les herbes avaient été pourris par les pluies ou consommés, et, ayant fait visiter les fontes, je fis faire un état exact du biscuit qui restait à bord. Le grand nombre de passagers qu'on m'avait donné à Bengale pour Pondichéry en avaient consommé beaucoup, et surtout les Anglais, M. de Beauvollier n'ayant pas voulu les laisser débarquer pendant notre séjour à Pondichéry, pendant lequel temps on n'avait pu me donner ni pour mon équipage ni pour eux du pain frais, comme c'est l'usage ordinaire. De plus, j'avais été chargé à Pondichéry de neuf passagers pour France, et, étant à la voile, j'avais trouvé, d'après mon rôle d'équipage, six hommes de plus sur le nombre des Anglais restés dans le vaisseau, de façon qu'il ne me restait plus de pain que pour quatre mois et demi.

J'ai été obligé d'envoyer à bord de l'*Hercule* prier M. de la Rigaudière de faire le calcul du sien et de partager

également en biscuit les équipages de nos deux vaisseaux, qui sont liés l'un à l'autre. Le calcul fait, il a été en état de me céder cinquante quintaux de biscuit de Bengale, que j'ai fait porter à bord dès le lendemain afin de pouvoir le consommer promptement, car il commençait à se gâter.

Nous nous sommes visités assez souvent pendant ce mois, le beau temps nous l'ayant permis ; et, sans perdre chemin, nous partagions le bœuf que l'on tuait tous les samedis dans l'un des deux vaisseaux.

Nous avons passé le tropique du Capricorne dans la nuit du 23 au 24 avec un beau temps.

Avril

Ce mois a été le plus rude à supporter à cause de la grosse mer et du mauvais temps que nous avons essuyés depuis le commencement jusqu'à la fin, et il n'a pas été question de se visiter pendant ce mois ni de tuer le bœuf en commun. La mortalité de nos volailles et le manquement de nos provisions ont joint au mauvais temps le mal de faire très mauvaise chère, et, pour surcroît de peine, le scorbut a recommencé d'attaquer quelques-uns de notre équipage et de faire craindre ses progrès, si bien qu'il ne fallait pas moins pour nous consoler que le bon vent, qui nous fit heureusement doubler le Cap le 30e au soir.

Notre consommation d'eau a été de quarante-quatre barriques, reste à soixante-seize, et quelques-unes de pluie.

Dès les premiers jours d'avril, nous fûmes par le travers de l'île de Madagascar quoique nous n'y fussions pas arrivés par notre estime. Ce voisinage aussi bien que le golfe de

Mozambique nous firent ressentir un climat et des parages différents de ceux que nous venions de quitter. Notre hiver a commencé et s'est fait ressentir par le froid.

Nous avons atterri le 15ᵉ sur la côte de Monomopata, à l'E. du cap de Bonne-Espérance, par le travers, à ce que nous avons cru, de la rivière de l'Infanto.

Les mauvais temps avaient tellement ouvert notre avant et les jottereaux que l'eau, entrant par cinq ou six endroits différents, nos voies d'eau des deux bords étaient devenues un mal sérieux. Nous faisions jusqu'à dix-sept pouces par ampoulettes, et nos gens ne quittaient plus leurs pompes de l'arrière. Les courants nous avaient éloignés la nuit du vaisseau l'*Hercule,* que nous ne vîmes plus le matin que du haut des mâts, et nous fûmes obligés de faire de la voile et de profiter du peu de vent favorable pour tâcher de gagner le plus tôt qu'il serait possible l'île de Sainte-Hélène, lieu de notre rendez-vous.

Mai

Après avoir passé le cap de Bonne-Espérance, nous nous sommes trouvés, pour ainsi parler, dans un autre pays et dans une mer différente, quoique nous n'ayons eu constamment que vers le 6ᵉ du mois, les vents alisés de S. E. et S. S. E. et de beaux temps et la mer presque toujours belle que par les 28 et 29° de latitude. Nos violons ont repris leurs fonctions, qui avaient été interrompues depuis longtemps, et nous avons régulièrement donné le bal après le soupé à nos équipages, précaution d'autant plus utile que le scorbut commençait à se faire sentir et que l'exercice qui plaît est un souverain remède.

Nous avons rejoint l'*Hercule* le 7ᵉ de ce mois, ce qui nous a causé à tous les deux une grande joie; et, le 21ᵉ,

nous sommes arrivés et avons mouillé tous les deux dans la rade de l'île de Sainte-Hélène, destinée pour notre relâche et pour y faire de l'eau et des rafraîchissements, dont nous avions grand besoin, les ayant tous consumés en trois mois et vingt et un jours de notre navigation depuis le départ de Pondichéry. D'ailleurs, nous avions beaucoup de malades dans le vaisseau l'*Hercule,* et ceux qui se portaient le mieux ne laissaient pas que d'être affaiblis par vingt mois de campagne. Nous avons heureusement trouvé l'île dans sa plus grande abondance à cause des pluies continuelles qu'il y eut cette année, sans quoi, suivant les apparences, à peine aurions-nous eu de l'eau.

Il y avait dans la rade un vaisseau anglais venant d'Europe, qui nous apprit que tout était en paix et que le Roi avait épousé la fille du roi de Pologne. Nous trouvâmes aussi dans la rade les deux vaisseaux anglais que nous avions rencontrés au mois de mars, venant de Madras. Les capitaines de ces vaisseaux avaient prévenu le gouverneur des politesses et du bon accueil que j'avais reçus à Madras, ce qui fit tout l'effet que cela devait produire sur l'esprit d'un homme grossier comme l'était le sieur Jean Smith, gouverneur de Sainte-Hélène, vrai matelot et homme d'une avarice sordide, ne cherchant qu'à piller et, à vrai dire, naturellement ennemi des Français, comme le sont en général les Anglais.

Le 22e et le lendemain de mon arrivée, je descendis à terre avec M. de la Rigaudière et presque tous les officiers des deux vaisseaux, et nous fûmes voir le gouverneur. Un détachement de six soldats et un sergent vinrent me recevoir sur un petit quai en avant de la forteresse ; le gouverneur, à la tête de ses soldats, m'attendait à la porte du fort en buvant à mon arrivée à ma santé et nous dinâmes chez lui. Je crois que c'est la réception ordinaire qu'il fait aux capitaines des vaisseaux de la Compagnie anglaise.

Juin

Le commencement de ce mois ne m'aurait pas trouvé à Sainte-Hélène, si je n'avais été forcé d'y faire un plus long séjour pour donner le temps à nos malades, et surtout à ceux de l'*Hercule,* de se remettre un peu afin d'être en état de supporter le voyage jusqu'en France.

J'aurais voulu mettre à profit le temps que je passai dans l'île, mais il ne nous a pas été permis, même à moi, de nous promener et d'aller dans les montagnes, les Anglais cachant avec soin ce qui regarde leurs colonies. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que l'île de Sainte-Hélène est fort petite, ayant à peine huit lieues de tour, et que son terrain est fort élevé, hérissé de montagnes d'un aspect horrible et qui paraissent nues. La forteresse est bâtie de pierres sur le rocher et passablement fournie de canons sur toute la batterie d'en bas, qui battrait presque à fleur d'eau. Il y a environ cent soldats de garnison, la plupart créoles de l'île, bien vêtus et de bonne mine. Je ne crois pas qu'il y ait plus de sept à huit cents habitants, tant blancs que noirs, dans cette île, qui a un aspect triste mais dont la situation est infiniment commode aux vaisseaux qui y font relâche, partageant ainsi le voyage des Indes en Europe et diminuant de beaucoup la fatigue et les maladies, que les trop longues traversées causent inévitablement.

Nos malades commençant à se rétablir, je n'ai pas eu de plus grand empressement que de partir, d'autant que nous n'avions pas lieu de nous louer des procédés du gouverneur, qui en agissait en tout assez mal avec nous ; nous avons donc appareillé de l'île de Sainte-Hélène le 5e de ce mois, après-midi, et avons en partant, et suivant l'usage,

salué la forteresse de onze coups de canon, qui furent rendus à l'instant.

Je pris pour passager un signor portugais, n'osant lui refuser passage, eu égard à toutes les politesses et aux services que les vaisseaux de la Compagnie ont reçus depuis deux ou trois années dans les ports des Portugais[1].

Je comptais mouiller en rade de l'île de l'Ascension, au cas où nous l'eussions rencontrée sur notre route, afin de prendre des tortues pour soulager nos malades, mais, n'ayant point vu cette île, nous avons profité d'un fort beau temps, qui nous a fait doubler la Ligne le 18e à la pointe du jour et nous permit de faire toujours chemin.

L'espoir d'une courte et heureuse traversée de Sainte-Hélène en France nous donnait beaucoup de joie et de satisfaction, et nous n'avions presque plus de malades, mais cette joie fut interrompue le 29e par la mort prompte de M. de la Rigaudière, capitaine du vaisseau l'*Hercule*. Il s'était plaint quatre jours auparavant d'une fluxion à la mâchoire et le mal augmenta si fort que le vaisseau l'*Hercule* me donna avis le 28e que son capitaine était à toute extrémité d'un mal dans la tête. Je fus le voir et le trouvai fort mal. Le lendemain dimanche, à huit heures du matin, il expira. Le vaisseau m'en fit le signal en mettant son pavillon à mi-bâton d'enseigne, et je fis mettre le mien de même et ma flamme sous les barres de hune.

J'envoyai dans le moment un ordre à M. de Belbedée, lieutenant en pied du vaisseau et, depuis la mort de feu M. le Guac, capitaine en second, de commander le vaisseau jusqu'en France. Outre que c'était une espèce de droit de succession, la capacité, l'expérience dans la marine et le discernement de M. de Belbedée me l'auraient fait choisir.

1. Voir, comme exemple de ces services, *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, page 39.

A midi, je commençai à tirer du canon de demi-quart d'heure en demi-quart d'heure, le vaisseau l'*Hercule*, tirant après à même distance jusqu'à cinq heures du soir que se devait faire l'enterrement. J'envoyai mon aumônier et un capucin passager pour assister à la cérémonie. Lorsqu'elle commença, l'*Hercule* tira un coup de canon hors de son rang, et nous tirâmes à tour de rôle, de minute en minute, jusqu'à ce que le corps fût jeté à la mer. L'*Hercule* salua ensuite de onze coups de canon, tirés de demi-minute en demi-minute, et je saluai de même.

Après les honneurs funèbres rendus au défunt, le nouveau capitaine fut reconnu et salué dans son vaisseau de trois cris de : *Vive le Roi !* Le lendemain, à la pointe du jour, il me salua, et, lorsqu'il vint à bord, je fis crier cinq fois : *Vive le Roi !*, après avoir fait mettre les soldats en haie, comme j'avais fait pour feus MM. Le Guac et La Rigaudière, la première fois qu'ils vinrent à bord.

La consommation d'eau a été forte ce mois-ci, mais, comme les beaux temps ne nous font pas craindre d'en manquer, nous ne la ménageons pas.

Juillet

La joie d'avoir des beaux temps, qui nous faisaient espérer d'arriver dans le mois prochain, a été bien troublée le 5[e] de ce mois par la voie d'eau découverte dans le vaisseau l'*Hercule*, qui l'a mis hors d'état de continuer sa route et nous a obligés de relâcher avec lui à la Martinique. Nous y avons trouvé en arrivant quatre vaisseaux de la Compagnie, le *Duc du Maine*, l'*Africaine*, le *Philippe* et le *Fortuné*, ainsi qu'un petit vaisseau nantais, qui mit à la voile le lende-

main de mon arrivée. Je chargeai ce vaisseau de porter en France la Relation sur l'affaire de Mahé, que j'ai reçue de M. le chevalier de Pardaillan à Pondichéry, mais je n'ai pas osé lui confier les paquets que l'on m'avait remis de la prise de cette ville.

L'île de la Martinique est trop bien connue en France pour qu'il soit nécessaire d'en faire une relation, et, ce que je me bornerai à en dire de particulier, c'est que le café de Moka, dont on lui a porté des plantes depuis deux ou trois années, y vient fort bien, et que les habitants commencent à en concevoir de grandes espérances.

Août

Nous partîmes le 3e de ce mois, et nous avons eu beau temps et un bon vent, qui a continué jusqu'au 13e par les 27° de latitude, que les calmes et les vents du N. nous ont contrariés jusqu'au 28e, par les 25° environ de latitude, que les vents d'O. et de S. O. sont venus à notre secours et nous ont fait faire bon chemin depuis.

Septembre

Pendant tout le mois, jusqu'au 21e, jour de notre arrivée et mouillage dans l'île de Groais, nous eûmes de bons vents d'O., du N. O. au S. O., mais grosse mer.

Le 22e, nous avons mouillé dans la rade de Penmarc ou Pennemanec, d'où le vaisseau a été amarré le lendemain

sur le parc de Lorient et nous remit à terre, grâce à Dieu, en bonne santé.

M. de Foyette, capitaine de vaisseau, est maintenant à Lorient à la place de M. de la Franquerie. J'ai trouvé en lui un bon ami, et, dans sa maison, tout le secours dont j'avais besoin au retour d'un voyage long et fatigant, qui avait beaucoup altéré ma santé.

Je n'ai perdu pendant mon voyage que neuf hommes, de différents accidents ou maladies.

(Bibliothèque nationale, Mss., Fonds français, nº 9090, et bibliothèque de l'Arsenal, Mss., nº 3553.)

On a vu, pages 238 et 239, les noms des cônvives de la table de la *Syrène*. Voici un état de vivres qui en donne, pour ainsi dire, les menus :

ÉTAT des Vivres embarqués sur le vaisseau en partant de Lorie[nt]

Vivres du vaisseau prises à Lorient	Armement		Rafraîchissements pour la table et pour les malades	Pris à Lorient
Farine, quart	121	21,371 L. pesant 175 ou 180 chaque	Bœufs en vie	2
Biscuit	22,000 L. recuits ordin. 29,502 L.	en soutes 45,605 L. en sacs 5,897 L.	Vaches ou Vedelles	16
Vin de Bordeaux	Barriques 66	de 240 pintes chaque barrique	Cochons	16
Vin de borderie de retour	Barriques 77	id.	Moutons	40
Eau-de-vie	pour 1 année 18 pièces, 1 quart, 1 ancre	9,327 pintes	Dindons	40
Lard salé	21 quarts	4,200 L.	Canards	47
Lard salé de retour	16 barriques 6 quarts	6,000 L.	Poules	492
Bœuf salé	19 quarts	3,420 L.	Pigeons	
Bœuf salé de retour	30 quarts	6,000 L.	Jambons	4 pesant 41 L. 1/2
Morue sèche		1,186 L.	Langues de bœuf salées	233
Fromages	d'Hollande 244	1,497 L.	Langues de cochon salées	231
Pieds et têtes	8 quarts 8 ancres	2,160 L.	Œufs	29 douzaines 1/[2]
Pois	4 pièces cerclées de bois	2,326 L.	Prunes	1 baril 247 L. 1/2
Fèves	24 barriques	7,479 L.	Amandes	barriques, 1 247 L. 1/2
Riz	3 barriques	1,186 L. 1/2	Sucre	92 L. 13 onces
Huile d'olive	3 quarts à manger 2 à brûler	757 L.	Beurre	Barils, 3 185 L. 10 onces
Vinaigre	5 quarts	760 pintes	Lard à larder	185 L. 10 onces
Sel	1 barrique	5 minots	Saindoux	185 L. 10 onces
Vin de Cherest 5 bottes prises à Cadix	6 bottes	de 240 pots chaque pièce	Raisins secs	
			Potiches d'olives	
			Figues	
			Câpres	
			Menus grains, foin, paille pour bêtes	55 minots blé noir, orge ou avoine
			Herbes, fruits	30 quintaux de foin

Le Rôle de la dépense faite à Cadix, soit pour le vin de Cherest, les rafraîchissements mentionnés dans les états, ou ustensiles et munitions nécessaires pour le vaisseau, le tout extrêmement surpayé à ce qu'il m'a paru, se monte, suivant le rôle que j'ai conservé et dont on a envoyé copie à la Compagnie et à M. de la Franquerie, à

pour la *Syrène*	1,337 piastres	1 R.
pour le *Vautour*	299	7
TOTAL	1,637 piastres	

Comme complément des vivres il y avait dans le vaisseau, d'après l'arrimage et le plan 132 barriques de vin de borderie, et 200 barriques

u pris à Cadix pour notre voyage, et des Rafraîchissements

Pris à Cadix	En remplacement de ce qui a été consommé	Pour 3 officiers majors, sur lesquels on n'avait pas compté	Pour accomplir l'état d'armement de Lorient	Pour le journalier de la rade de Cadix	Total de ce qui restait en partant de Cadix
6	3		la compagnie doit 18 onces farine à chaque personne par jour	3	2
			ou bien 18 onces biscuit par homme par jour		16
2			en vin pinte 1/2 pour officiers majors. Pinte 1/8 pour officiers mariniers		18
41	6	10	3/4 de pinte pour ration 23 ordinaire	2	73
48	12 dont 5 morts	29	en eau-de-vie 9/32 de pinte pour officiers mariniers 3/16 par homme	7	63
8	8 dont 3 morts		7 onces 1/2 lard salé pour officiers mariniers 5 onces par homme		4
156	132			24	492
104			bœuf salé 12 onces pour officiers mariniers 8 onces par homme	24	80
38 pesant 122 L. 1/2			422		430
			4 onces pies ou taies pour officiers mariniers ou 1 once 1/2 de fromage		233
					231
38 douzaines	29 douzaines 1/2	58 douzaines	30 douzaines 1/2	20 douzaines	118 douzaines
			1/4 pois ou fève par homme, ou 12 onces de riz		237 L.
150	150				247
42 blancs					114
					160 L.
					160 L.
					165 L.
barils, 2 240 L.			240		240 L.
24 pots					24 pots
225 livres					225 L.
baril, 1					baril, 1
remplacé à Cadix					
e qui s'était consommé					

u fond de cale, 72 barriques de vin de Bordeaux, 3,800 bouteilles du même vin, 'eau en 24 pièce de 3, 43 de 2 et 12 barriques.

(Bibliothèque nationale, Mss., Fonds français, n° 9090.)

Outre l'état de vivres qui précède, le *Journal de voyage* du chevalier d'Albert contient un état des noms des officiers, hommes de l'équipage et passagers, un tableau des dimensions et proportions du vaisseau et de ses agrès, plusieurs états de la cargaison du navire et de son arrimage, ceux de consommation par chaque mois, un exposé des signaux de jour, de brume et de nuit entre la *Syrène* et le *Vautour,* des instructions pour le voyage, et les observations de chaque jour sur l'état de la mer, sur l'aire des vents et leur force, ainsi que sur les latitudes estimées et observées.

Il y a, en outre, dans le *Journal de voyage* du chevalier d'Albert, de longues descriptions des îles Maurice et de Bourbon ainsi que de la ville de Pondichéry, avec un historique de ces îles et de cette ville.

III

L'affaire du vaisseau suédois la *Ulrique-Éléonore* a Porto-Novo

Parmi les lettres du chevalier de la Farelle, que nous avons acquises à une vente de l'hôtel Drouot, il en est une dans laquelle est racontée brièvement une expédition à Porto-Novo, dont M. de la Farelle eut le commandement et qui fut entreprise contre un établissement suédois [1].

Les recherches que nous fîmes à Paris, tant au ministère des Colonies qu'à la bibliothèque de l'Arsenal, ne nous fournirent aucun renseignement sur cette expédition. Nous pensâmes alors à diriger nos recherches du côté de la Suède; et, dans ce but, nous nous adressâmes à Son Excellence M. Akerman, ministre de Suède et Norwège à Londres, que nous avions connu à Vienne lorsqu'il y occupait ce même poste.

M. Akerman, dont nous avions eu déjà occasion d'apprécier l'extrême obligeance, nous envoya, en réponse à notre demande, le résumé qui suit d'une relation de l'affaire de Porto-Novo.

« La Compagnie suédoise des Indes fut créée le 14 juin 1731, pour quinze années.

« Le second navire, expédié de Gothembourg pour les Indes, en février 1733, fut la *Ulrique-Éléonore,* capitaine P, Utfall.

1. Voir page 131.

« A son arrivée à Porto-Novo, le capitaine, ayant obtenu du nabab d'Arcate la permission d'y établir une factorie, y laissa le subrécargue Barrington avec une grande partie de l'équipage et reprit la mer pour le Bengale.

« Le gouverneur anglais de Madras, M. Pitt, aussitôt qu'il fut informé de ce nouvel établissement, résolut de mettre fin à la concurrence éventuelle de la factorie suédoise, et, dans ce but, il s'adressa au gouverneur français à Pondichéry en lui faisant la demande d'une action commune contre les Suédois.

« Le gouverneur français, M. Lenoir, ayant hésité, M. Pitt se rendit en personne à Pondichéry et obtint qu'une troupe, composée de cent soldats français et cent soldats anglais, serait envoyée à Porto-Novo sous le commandement de M. de la Farelle, dont les instructions lui prescrivaient d'exiger l'extradition de tous les sujets anglais et français faisant partie de la factorie suédoise et de faire main basse sur toutes les marchandises qui ne seraient pas propriété suédoise.

« Le 30 octobre 1733, jour de son arrivée à Porto-Novo, avec les troupes qu'il commandait, M. de la Farelle pouvait déjà mander qu'il avait arrêté, avec cinq autres Anglais, l'Anglais préposé à la factorie par M. Barrington, qui avait pris la fuite. Les marchandises suédoises furent saisies par M. Pitt et transportées au fort Saint-David, où les matelots suédois, restés sans chef et minés par les maladies, furent également internés.

« Plus tard, dans une lettre du 29 décembre, M. Pitt écrivit à M. Lenoir qu'il avait trouvé dans une lettre de M. Barrington la preuve que la cargaison du navire suédois appartenait à des Anglais, et qu'à cause de cela on devait agir de nouveau en commun pour s'emparer du navire à son retour du Bengale. Un navire français et un navire anglais vinrent donc stationner dans la rade de Porto-

Novo pour observer le retour de la *Ulrique-Éléonore,* qui, à son arrivée, fut immédiatement reçue par des décharges d'artillerie. Le capitaine Utfall, voyant son infériorité, fit voile pour Gothembourg, où il arriva en février 1735.

« Le 1er juillet suivant, des dépêches furent adressées par le cabinet de Stockholm au ministre de Suède à Paris (baron Gedda) et à celui de Londres (baron Sparre), afin qu'ils demandassent réparation. Le gouvernement français rejeta toute responsabilité sur le gouvernement anglais et ne se prêta à aucun dédommagement; et les négociations qui se poursuivirent pendant six années n'aboutirent, le 6 octobre 1740, qu'au paiement par le gouvernement anglais d'une somme de 12,000 livres au lieu des 66,000 demandées par la Compagnie suédoise. »

(Gœteborgs Kongl. Vetenskaps och vitterhets samhälles handlingar, J. F. Nystrœm, De swenska Ostindiska Kompanietna. Gothemburg, 1883.)

Voici, d'autre part, ce qu'il y a au sujet de l'affaire de Porto-Novo dans une *Histoire des batailles navales de la Suède* par l'amiral baron Gyllengranat, ancien ministre de la marine à Stockholm.

« 1733. — La Compagnie des Indes-Orientales continuait à armer et à envoyer des navires aux Indes, mais l'expédition de cette année par le navire la *Ulrique-Éléonore,* sous les ordres du capitaine Utfall, n'eut pas un résultat heureux. A peine ce navire fut-il arrivé à Porto-Novo, sur la côte de Coromandel, que des tiraillements surgirent entre Français et Anglais d'abord, puis entre ceux-ci et les Suédois. Les premiers, comme les plus forts, ravagèrent la factorie suédoise et, avec des forces supérieures, donnèrent la chasse au navire, qui, après un voyage en pure perte, revint en Suède en 1735. Des négociations diplo-

matiques prolongées se poursuivirent plus tard à ce sujet, mais sans qu'on eût obtenu de dédommagement. »

(Gyllengranat, *Sweriges Sjoekrigshistoria,* II, 41.)

Nous ne connaissons pas la date de publication de cet ouvrage, mais nous savons que l'amiral Gyllengranat, son auteur, est né en 1787 et qu'il est mort à Paris en 1864.

En nous envoyant les deux notes qui précèdent, M. Akerman, par sa lettre du 11 mai 1895, nous avait engagé, si nous désirions plus de détails, à nous adresser à M. Odhner, chef des archives de l'Etat à Stockholm. Nous écrivîmes donc à M. Odhner, qui, à notre demande d'une copie des documents relatifs à l'affaire de Porto-Novo, répondit en nous apprenant obligeamment qu'il existait une relation fort détaillée de cette affaire dans un ouvrage édité au siècle dernier.

Cet ouvrage, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et que nous eûmes facilement en communication, contient en effet une relation des plus circonstanciée de l'affaire de Porto-Novo, laquelle relation, bien que publiée dans une revue allemande, est écrite tout entière et par exception en français.

Nous ne publions qu'un extrait ou plutôt un résumé de cette relation, qui remplit trente pages in-4° et qui peut servir, avec les *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé* [1] et avec tant d'autres ouvrages, à démontrer que les menées des Anglais étaient autrefois les mêmes qu'elles sont encore aujourd'hui.

Les circonstances de l'affaire de Porto-Novo n'étant pas bien connues, voici des faits et des preuves.

En 1732, la Compagnie suédoise des Indes-Orientales envoya en Chine son premier vaisseau, nommé *Fredericus Rex Sueciæ*, et, au mois de février de l'année suivante, elle

1. Voir cet ouvrage aux pages 20, 38, 39, de la page 45 à la page 48, de la page 91 à la page 97, de la page 138 à la page 141, et enfin à la page 144.

fit partir, sous le commandement du lieutenant de l'Amirauté, Peter von Utfall, un second vaisseau, nommé la *Ulrique-Éléonore*, en destination de Porto-Novo, place ouverte à toutes les nations, sur la côte de Coromandel.

La Compagnie n'avait pu trouver des Suédois suffisamment entendus dans cette navigation de commerce, et ses directeurs s'étaient vus obligés, à l'exemple de bien d'autres nations, d'engager quelques marchands et officiers de marine étrangers, qui, attirés par les avantages promis par la Compagnie, vinrent s'établir à Gothembourg. C'est de là qu'ils firent voile le 9 février 1733, et ils arrivèrent en rade de Porto-Novo le 1er septembre suivant.

Dès qu'on eut mouillé l'ancre, le capitaine Utfall alla à terre pour demander au phousdar ou gouverneur des nègres la permission d'aborder, qu'on lui accorda facilement. Là-dessus, les subrécargues mirent aussi pied à terre, amenant avec eux tous les malades; et le premier subrécargue, Charles Barrington, alla faire sa révérence au gouverneur, et en obtint la permission de trafiquer. On loua ensuite des maisons pour établir une factorie et pour loger les malades, et, après que la rétribution qu'on devait payer pour le droit de commerce eût été convenue avec le phousdar, la permission fut donnée d'arborer le pavillon suédois sur la factorie et on transporta à terre la cargaison et une grande partie de la provision. Le nabab d'Arcate avait même promis dans une lettre sa protection aux Suédois et leur permettait de bâtir un fort, s'ils le jugeaient à propos pour leur sûreté.

Mais, à peine le vaisseau était-il arrivé à Porto-Novo qu'un quartier-maître, avec dix hommes de l'équipage, désertèrent et se réfugièrent dans les places voisines des Anglais et des Français. Le capitaine Utfall en prit occasion d'écrire au gouverneur français à Pondichéry et au sous-gouverneur anglais du fort Saint-David et leur communiqua

en même temps copies de ses passeports. Les lettres du capitaine furent mal accueillies par les Anglais et les Français, qui cherchaient à faire croire aux habitants que les passeports étaient faux et que l'équipage n'était composé que de pirates.

Lorsqu'on eut vendu la cargaison du vaisseau et fait préparer celle qu'on jugeait nécessaire pour le retour, on résolut, dans l'intérêt de la Compagnie et pour éviter les vents et les tempêtes du mois d'octobre, d'envoyer le vaisseau à Bengale jusqu'à ce que le temps orageux fût passé, et on engagea quarante lascars ou matelots nègres à la place d'un pareil nombre de l'équipage, qu'on laissa à Porto-Novo pour la garde de la factorie et des magasins, puis le vaisseau fit voile le soir du 29 septembre pour Bengale, n'ayant à bord que le subrécargue Charles Irvine et, de toute la cargaison, qu'environ ce qu'il en fallait pour acheter quelques marchandises de Bengale comme cargaison de retour.

Dès que le vaisseau fut parti, les Français et les Anglais firent éclater leur mauvaise volonté, dans le but d'étouffer dans sa naissance le commerce des Suédois aux Indes. Les premiers effets de leurs desseins se firent sentir par les chicanes que le phousdar commença à faire, dans toutes les occasions, à ceux qui étaient restés à Porto-Novo pour y trafiquer, à savoir au premier subrécargue, Barrington, et au quatrième, Thomas Thomssen.

C'est ainsi que le phousdar défendit à un marchand nègre de prendre le fer qui était resté de la cargaison du vaisseau et dont le prix avait été convenu, et empêchait d'autres, sous divers prétextes frivoles, d'avoir rien à démêler avec les subrécargues. Barrington se vit obligé d'écrire au vice-roi d'Arcate pour se plaindre des infractions faites à la convention qui avait été conclue entre eux, mais il ne reçut la réponse du nabab qu'après que la

factorie avait été pillé. Le vice-roi mandait par sa lettre que les Suédois trouveraient toutes sortes de sûreté à Porto-Novo, bien que messieurs de Madras, c'est-à-dire les Anglais, eussent quelque mauvais dessein contre eux.

En effet, le gouverneur anglais, M. Pitt, avait écrit deux fois au gouverneur français, M. Lenoir, pour lui demander de concourir avec lui à ruiner l'expédition de commerce des Suédois et se rendit lui-même à cet effet à Pondichéry, où il fut convenu qu'un détachement français de cent hommes et un pareil nombre de soldats anglais seraient envoyés incessamment à Porto-Novo sous les ordres d'un major français nommé de la Farelle.

A ces deux cents hommes de troupes européennes, on joignit cinq cents nègres[1], engagés au service des Anglais et des Français; et, le 20 octobre 1733, toutes ces troupes, bien armées et divisées par pelotons, arrivèrent à Porto-Novo dans sept ou huit bateaux venus par terre, et, ayant débarqué à huit heures du matin, elles se réunirent devant la porte de la factorie suédoise, où le pavillon suédois était arboré.

Le premier subrécargue, Barrington, voyant l'impossibilité de défendre la factorie contre des troupes aussi nombreuses, eut à peine le temps de se retirer de l'autre côté de la rivière, avec une escorte de six hommes. Quant au quatrième subrécargue, Thomssen, resté dans la factorie, on lui cria, en le voyant se présenter à la porte, de mettre bas les armes et de se rendre, ce que le petit nombre de Suédois restés dans la factorie se vit obligé de faire. Là-dessus, les Anglais et les Français entrèrent, baïonnette au bout du fusil, dans la factorie et en prirent possession. Le subrécargue Thomssen et son secrétaire Thomas Combes furent faits prisonniers; et, après qu'on eut désarmé les

1. Trois cents, suivant M. de la Farelle. Voir page 132.

soldats suédois, on chercha dans tous les coins si quelque armée n'était pas cachée.

Le major de la Farelle produisit ensuite une longue spécification des Français et des Anglais, qui devaient se trouver parmi l'équipage. Sept Anglais, qui en faisaient partie, furent arrêtés, et, comme il ne se trouvait aucun Français dans la factorie, le major demanda combien il y en avait à bord du vaisseau. On lui répondit qu'il n'y en avait qu'un seul, qu'on avait embarqué par compassion, en quittant l'île Santiago, où un capitaine anglais l'avait abandonné dans un piteux état. Le major s'emporta alors en jurant, et, le regard furieux, il déchira la spécification qu'il avait dans les mains, par où ceux qui étaient présents jugèrent qu'on avait supposé plus d'étrangers qu'il ne s'en trouvait dans l'équipage, et que le gouverneur anglais en avait imposé au gouverneur français par une fausse spécification.

Après cela, on visita les godowois ou magasins, où l'argent, les draps, etc., de la cargaison du vaisseau étaient gardés. Le major y mit le scellé ; il en fit autant sur les hardes que le subrécargue Barrington avait laissées. Après quoi, on mit dans la factorie une garde composée d'un enseigne français, deux sergents, quatre caporaux et soixante soldats, moitié français, moitié anglais. Thomssen et Combes furent mis dans une chambre avec défense de mettre le pied hors de porte. Le gouverneur Pitt, extrêmement irrité contre Barrington, envoya quarante soldats nègres à sa recherche, avec ordre de le ramener, mais ils revinrent sans l'avoir pu trouver. Le bruit courut que ce gouverneur avait promis une récompense à qui le livrerait mort ou vif, et que, croyant que Barrington s'était caché à Tranquebar, il écrivit au gouverneur danois pour l'engager à s'en saisir et à le mettre entre ses mains.

Le même soir, le subrécargue Thomssen envoya au

major de la Farelle une protestation par écrit contre tout ce qui s'était passé ce jour-là, laquelle lui fut remise en mains propres.

Le lendemain, 21 octobre, il ne se passa rien sinon qu'on fit relever la garde par un enseigne anglais, ce qui fut fait de même le 22 au matin par un autre enseigne de la même nation, desquels on apprit qu'ils ne savaient pas encore eux-mêmes ce qu'ils avaient à faire, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres du gouverneur Pitt. Vers les trois heures de l'après-midi, le major de la Farelle, accompagné d'un capitaine anglais nommé Wilson, d'un membre du Conseil anglais au fort Saint-David, nommé Barriman, et du secrétaire français Dulaurent[1], vint dans la factorie annoncer à Thomssen qu'il avait ordre de faire transporter au fort Saint-David tout ce qui se trouverait dans la factorie et dans les magasins. On commença par emporter les armes et six lanternes de glace, qui pendaient dans la factorie ; les coffres et cassettes de Thomssen et de Combes furent aussi activement visités. Thomssen protesta encore contre ce procédé par une lettre portée le soir même à la loge des Français.

Le 23, dès le matin, on emporta tous les ballots et marchandises pendant qùe le conseiller Barriman et le secrétaire Dulaurens pesèrent l'argent, qui fut pareillement emporté. La factorie étant ainsi vidée, on passa aux magasins, dont tout le fer, le plomb, les planches, etc., de la cargaison et de la provision du vaisseau furent enlevés, et on envoya le tout ensemble au fort Saint-David sous escorte française commandée par un officier français. On ne laissa pas seulement les portes dans les magasins, ni les tables ni les chaises dans la factorie, quoique ces dernières eussent été faites dans le pays et empruntées des

1. Conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry.

habitants de la ville. Le tout fut emporté, de façon qu'il ne resta pas même une cruche d'eau.

Pendant que tout cela se passait, le capitaine anglais Wilson tâchait d'engager l'équipage suédois de le suivre au fort Saint-David, l'assurant qu'il y recevrait de quoi subsister et que peut-être on lui paierait la solde. Les hommes de l'équipage, se voyant menacés de mourir de faim s'ils restaient dans la factorie, vingt-sept d'entre eux se laissèrent persuader et furent envoyés le lendemain matin, 24 octobre, sous bonne garde, au fort Saint-David. On ne laissa que le second chirurgien, Jonas Munck, et un domestique du subrécargue, nommé Antoine Bengtson, lesquels, en présence de tous, avaient demandé à rester auprès du pavillon suédois, qui était encore arboré sur la factorie. L'enseigne qui y était de garde eut ordre de quitter ce poste et se retira avec ses soldats anglais et français à la loge des Français à Porto-Novo.

Après le départ de ceux-ci, plusieurs marchands nègres et malabares vinrent dans la factorie marquer à ceux qui étaient restés combien ils prenaient part à ce qui venait de se passer et leur demandèrent s'ils avaient de quoi vivre, leur offrant tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Ils témoignèrent en même temps de la curiosité de savoir de quelle nation ils pouvaient bien être pour que les Anglais et les Français les eussent si maltraités.

Le soir du 26 octobre, les troupes anglaises et françaises partirent de Porto-Novo et n'y laissèrent que quarante soldats nègres avec ordre d'arrêter Barrington en cas qu'il parût.

Voilà en peu de mots l'histoire, sans exemple entre nations vivant en paix et en bonne harmonie, de la violence inouïe avec laquelle on traita la Compagnie suédoise des Indes-Orientales. Il en ressort clairement que le gouverneur anglais Pitt, de propos délibéré, s'était

déterminé de ruiner entièrement le commerce des Suédois dans ces parages, et d'empêcher qu'aucun vaisseau suédois n'osât plus à l'avenir y aborder et qu'il a effectivement exécuté son projet d'une façon tout à fait barbare, qu'il a aussi imaginé plusieurs mensonges afin d'engager les Français de se joindre à lui pour emporter par la force et à main armée ce qu'il n'eût pu obtenir autrement.

Le gouverneur Pitt, après de si beaux succès, considéra néanmoins que, tant que le vaisseau, qui était allé à Bengale, ne serait pas entre ses mains, il n'aurait fait que la moitié de la besogne pour anéantir cette première tentative des Suédois; et, afin d'achever son œuvre, il ne songea plus, après le pillage de la factorie, qu'à se rendre maître dudit vaisseau. Il avait fait déjà un assez beau commencement, pour empêcher le retour du vaisseau en Europe, en enlevant des magasins de Porto-Novo toutes les provisions qu'on y avait laissées et qui étaient destinées pour le retour, attendu que dans ces parages on ne saurait trouver de la viande salée et les autres provisions nécessaires pour un long voyage; et, d'ailleurs, sachant bien que le vaisseau ne pourrait faire voile sans matelots à bord, il avait eu soin de débaucher les gens de l'équipage, restés à Porto-Novo, en leur faisant abandonner le pavillon suédois.

Craignant pourtant que tout cela ne suffirait pas, M. Pitt écrivit au gouverneur anglais à Bengale pour le prier d'arrêter le vaisseau avec l'équipage, mais ce gouverneur fut trop prudent pour commettre une pareille violence, de sorte que le gouverneur de Madras se vit frustré dans son attente. Mais il ne se rebuta point; et, recourant à ses premiers artifices, il se servit de nombre de faussetés pour obtenir encore une fois l'assistance du gouverneur français afin d'enlever le vaisseau dont il était si avide, ce qui est prouvé clairement par la correspondance entre

les gouverneurs anglais et français, MM. Pitt et Lenoir, dont le ci-devant garde des sceaux, M. de Chauvelin, a lui-même donné copie, le 2 janvier 1735, à M. le baron Gedda, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, résidant à la cour de France.

Dans ces lettres, le gouverneur Pitt écrivait, entre autres choses, qu'il avait vu par celles de Barrington, qu'on avait interceptées, que sur le vaisseau on était d'intention d'user de représailles ; et, quoiqu'il sût bien que cela n'était point possible puisqu'il tenait une bonne partie de l'équipage entre ses mains, il ajoutait qu'il était nécessaire de se tenir sur ses gardes, car il avait eu des nouvelles certaines que ceux qui étaient restés sur le vaisseau se préparaient à se venger, et que leurs menaces avaient fort alarmé les habitants de Golgondah et de Chandernagor. Il priait donc le gouverneur Lenoir de vouloir bien l'assister avec un vaisseau de guerre français, auquel il joindrait un vaisseau de guerre anglais, afin d'épier et d'enlever le vaisseau suédois à son retour à Porto-Novo. C'est par ces fausses allégations et par de tels moyens que M. Pitt obtint du gouverneur français qu'il équipât en toute diligence un vaisseau, sur lequel, de même que sur le vaisseau anglais, on mit plus de deux cents soldats européens au-delà de l'équipage ordinaire.

Le 31 janvier 1734, les deux vaisseaux se postèrent en rade de Porto-Novo pour épier le retour du vaisseau la *Ulrique-Éléonore,* qu'on attendait de Bengale.

Dans ce pays-là, le vaisseau suédois avait été fort bien accueilli ; et le capitaine Utfall, après avoir fait notifier son arrivée dans le Gange au gouverneur du pays et à ceux de toutes les nations européennes qui étaient établis à Bengale, en avait reçu des réponses pleines de civilités et les assurances qu'il ne serait mis aucun obstacle au commerce des Suédois. Sur quoi, le subrécargue Irvine avait

commencé à vendre ce qu'il avait apporté et à acheter ce qu'on pouvait trouver et quelques provisions et rafraîchissements pour le retour. On radouba aussi le vaisseau.

Le 24 décembre 1733, alors que l'on commençait à se préparer pour le retour, on fut instruit par les amis d'une colonie anglaise à Calcutta de ce qui s'était passé à Porto-Novo, et, le bruit universellement répandu de cette nouvelle ayant mis l'épouvante parmi l'équipage, le subrécargue ne songea plus à faire achat de marchandises, et tâcha seulement de vendre celles qui restaient et même une partie de celles qu'on venait d'acheter, afin de se pourvoir de ce qui pourrait être nécessaire pour la défense et pour la provision du vaisseau.

Le 28 janvier 1734, le vaisseau fit voile pour Porto-Novo, où, à cause d'un grand calme qui était survenu, il ne put arriver que le 9 du mois suivant vers le soir. Au moment où on se disposait à jeter l'ancre, on fut attaqué par les deux vaisseaux de guerre français et anglais. Le capitaine, trouvant la partie trop inégale pour tenir tête, se vit contraint de remettre à la voile pour tâcher d'échapper et fut poursuivi pendant trente-six heures par les deux vaisseaux, qu'enfin on perdit de vue, soit que le vaisseau suédois fût meilleur voilier ou que peut-être aussi les autres n'eussent pas voulu risquer tout ce qu'ils eussent pu faire, dans la crainte de trouver quelque résistance et de perdre par là une partie de leur équipage.

Le vaisseau la *Ulrique-Éléonore,* après avoir vogué longtemps et essuyé plusieurs dangers et incommodités, qu'il serait trop long de détailler ici, passa l'hiver dans un fort triste état chez les Français de l'île Maurice, à présent île de France, et arriva à Gothembourg, contre l'attente de tout le monde, le 4 février 1735.

Dès que la nouvelle de l'acte de violence de Porto-Novo fut parvenue en Suède, la Compagnie des Indes-Orientales

en fit très humblement rapport à Sa Majesté, laquelle, ayant toujours eu à cœur le bonheur de ses fidèles sujets, fit expédier des ordres à ses ministres à la cour de France et à celle d'Angleterre, de représenter avec la plus grande fermeté jusqu'à quel point on manqua de respect pour le pavillon de Sa Majesté, malgré la bonne intelligence qui existait entre la Suède et les deux couronnes de France et d'Angleterre. MM. les Ministres agréés auprès desdites cours ne manquèrent pas d'exécuter les ordres de Sa Majesté avec leur zèle ordinaire, mais il ne fut donné que fort peu d'attention à leurs remontrances et aux justes revendications de la Compagnie. Enfin, après une longue attente, on finit par avoir des réponses, qui, loin d'être satisfaisantes, étaient remplies d'expression blessantes pour la majesté du Roi.

La Compagnie suédoise n'obtint satisfaction ni du côté de la France ni même du côté de l'Angleterre, bien qu'on eût pu s'attendre à une solution meilleure de ce côté, puisque, par tout ce qui a été dit précédemment, il est clair que c'est le gouverneur de la Compagnie anglaise à Madras, M. Pitt, qui, par ses représentations et ses artifices, a porté le gouverneur français à l'assister dans l'acte de violence dont on a usé, que, par conséquent, il en a été le premier mobile, sans compter que tous les effets des Suédois étaient restés entre les mains des Anglais.

La relation, dont on vient de lire un résumé, n'est pas signée. Son auteur, ainsi que nous l'apprit M. l'archiviste de l'Etat à Stockholm, fut M. Lagerstrœm, secrétaire de la compagnie suédoise des Indes-Orientales; et l'ouvrage dans lequel parut cette relation est une revue allemande intitulée : *Magazin für die Neue Historie und Geographie*, (X^ter Theil, D. Büsching. Halle, 1776.)

Voici, de l'avis de Dupleix, la conduite qu'il y avait à tenir à l'égard des vaisseaux portant pavillon suédois, prussien ou polonais.

A Chandernagor, ce 30 novembre 1732.

A Mgr le comte de Maurepas.

Monseigneur,

. . . .

Au surplus, le terme d'interlope ne convient qu'aux vaisseaux des nations qui ont chez elle des compagnies formées, comme la France, l'Angleterre, la Hollande et le Danemark. Ce sont véritablement, Monseigneur, les vaisseaux de ces quatre nations, qui, venant dans l'Inde sans la permission d'une des compagnies, doivent être réputés interlopes et, en cette qualité, peuvent être pris et arrêtés en conséquence des édits et octrois que ces nations ont obtenus de leurs princes ; mais, pour ceux qui pourraient venir sous les pavillons suédois, prussien, polonais, ils ne peuvent être réputés tels, puisqu'ils sont porteurs de commissions de ces souverains, qui leur permettent de venir aux Indes, et nous ne pouvons faire attaquer ni prendre ces vaisseaux sans des ordres du Roi. Ceux de notre Compagnie ne sont pas suffisants, et, quoique ses employés, nous n'en sommes pas moins sujets de Sa Majesté, dont les traités d'alliance avec les différents souverains nous lient de telle façon, que, quelque ordre que nous puissions recevoir de la Compagnie dans ces sortes de cas, nous ne pouvons agir sans nous exposer à quelque événement très disgracieux, tant que Sa Majesté n'aura pas eu la bonté de nous faire déclarer ses véritables intentions.

C'est donc à vous, Monseigneur, que je prends la liberté de m'adresser, afin qu'instruit par le ministre du Roi des volontés de Sa Majesté, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Dupleix.

A Chandernagor, le 23 novembre 1733.

A MM. les Syndics et Directeurs
généraux de la Cie des Indes, à Paris.

Messieurs,

. . . .

Nous venons d'apprendre dans le moment l'arrivée dans le Gange d'un vaisseau suédois. Nous ne savons pas encore quel parti prendront les Hollandais et les Anglais. Nous aurons soin de nous conformer aux ordres que la Compagnie nous a donnés au sujet des vaisseaux suédois, polonais, etc., et nous l'instruirons par les derniers vaisseaux de ce qui se sera passé au sujet du navire qui vient d'entrer.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très profond respect, Messieurs,

Signé : DUPLEIX, BURAT, G. GUILLAUDEU, BOURLET D'HERVILLIERS, DE LA CROIX, DE SAINT-PAUL, GROISELLE.

Et par le Conseil : DESPLATS DE FLAIX.

A Chandernagor, ce 31 décembre 1734.

A Mgr le comte de Maurepas.

Monseigneur,

Le vaisseau suédois dont j'eus l'honneur de vous entretenir l'année dernière, après avoir échappé des deux vaisseaux anglais et français, qui l'attendaient à Porto-Novo,

a été rencontré par le *Maurepas* à l'île Rodriguez assez mal en ordre. Le dessein du capitaine était de passer en Europe cette année. Je doute qu'il l'ait pu faire ; il aura été forcé de relâcher au cap de Bonne-Espérance.

Je suis, etc.

Signé : DUPLEIX.

(Min. des Colonies, Corrce gale de l'Inde, 75 C 2, pp. 60, 95 et 142.)

Au sujet de l'affaire de Porto-Novo, voici les documents qui nous ont été envoyés en extraits par M. le Gouverneur des Établissements français dans l'Inde.

Du 29 octobre 1733.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . . C'est pourquoi il a été délibéré de faire partir demain pour Porto-Novo un détachement de cent hommes, commandé par M. de la Farelle, lequel prendra, en passant au fort Saint-David, pareil nombre de soldats anglais, qui seront aussi par lui commandés, suivant la convention faite cejourd'hui entre MM. Lenoir et Pitt. Il a été décidé aussi qu'il sera donné au dit sieur de la Farelle les ordres et instructions convenables.

Fait et arrêté en la chambre du Conseil supérieur au fort Louis à Pondichéry les jour et an que dessus.

Signé : LENOIR, DELORME, DULAURENT, DIROIS, DUMESLIER, SIGONARD.

Au fort Louis à Pondichéry, le 1er novembre 1733.

M. de la Farelle, à Porto-Novo.

Le Conseil a reçu, Monsieur, la lettre que vous lui avez écrite hier, par laquelle vous lui rendez compte de ce que vous avez fait en conséquence des instructions qu'il vous avait remises. Comme vous demandez des ordres pour ce qu'il y a à faire des effets qui appartiennent aux Suédois et sur lesquels vous avez sagement mis le scellé, le Conseil a pris le parti d'envoyer M. Dulaurent à Porto-Novo pour, conjointement avec la personne que M. Pitt y enverra du fort Saint-David, dresser un procès-verbal et faire inventaire de ces effets, qui doivent rester en la possession et à la garde des Anglais, attendu qu'ils sont plus à portée que nous de veiller à la garde de ces effets. Nous écrivons à M. Pitt en conformité ; il convient que vous restiez avec votre détachement à Porto-Novo jusqu'à ce que cet inventaire soit fait.

A l'égard de l'arak et du ris, dont l'avaldar[1] n'a pas voulu vous permettre le débarquement, M. Pitt est plus à portée que nous de vous en envoyer. Nous lui écrivons d'y avoir attention.

Au fort Louis à Pondichéry, le 1er novembre 1733.

M. Pitt, gouverneur du fort Saint-Georges,
au fort Saint-David.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre et celle de M. de la Farelle, auquel le Conseil fait réponse que vous enverrez

1. Chef du pays.

à Porto-Novo une personne pour, avec M. Dulaurent, que nous y envoyons, et les personnes chargées des effets des Suédois, faire inventaire de ces effets. Ce sera à vous d'en prendre soin, puisque, aucun Français n'étant sur le vaisseau suédois, nous ne faisons, dans cette occasion, que vous prêter main-forte pour en retirer vos gens. M. Dulaurent, qui vous remettra la présente, vous informera du surplus de ce dont nous sommes convenus.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LENOIR.

Au fort Louis à Pondichéry, le dernier décembre 1733.

M. Dulaurent.

. . . .

. . . .

. . . .

Nous faisons passer à Porto-Novo le vaisseau le *Saint-Pierre* avec un détachement de cent hommes, et nous vous prions d'envoyer à bord de ce vaisseau un détachement de quarante hommes de votre garnison aux ordres de M. de la Farelle. Nous donnons avis de votre demande à M. Pitt ; nous sommes persuadés qu'il ne désapprouvera pas ce que vous ferez en cette occasion, parce que, l'affaire de Porto-Novo étant commune aux deux nations, il convient qu'elle soit soutenue conjointement, et le vrai moyen d'empêcher le sieur Barrington de rejoindre le vaisseau suédois sera d'avoir un détachement de troupes à bord et un autre à terre.

Sans signature.

Au fort Louis à Pondichéry, le 4 janvier 1734.

M. le chevalier de la Farelle.

Le Conseil, ayant pris le parti de faire passer le vaisseau l'*Amphitrite* à Porto-Novo, a cru vous devoir donner avis, Monsieur, qu'il a chargé de ses ordres le sieur Canivet, capitaine de ce vaisseau, qui veillera à tout ce qui se pourrait passer à la mer et donnera les ordres nécessaires aux sieurs Duchemin et Desjardins ainsi qu'à l'officier qui commandera le détachement du *Saint-Pierre*. Vous prescrirez à cet officier de ne contrevenir en rien à ce qui lui sera ordonné par ledit sieur Canivet, et, à votre égard, comme nous aurons trois vaisseaux en rade de Porto-Novo, qui seront plus que suffisants pour tenir en respect les Suédois, le Conseil vous prie de rester à terre et de veiller à ce qu'il ne s'y passe rien de contraire au service. Vous pourrez faire débarquer le nombre d'hommes que vous voudrez pour cela et vous en reviendrez par terre avec votre détachement, aussitôt que le *Pondichéry* sera parti, en laissant à bord du *Saint-Pierre* les soldats qui y seront.

Nous sommes très parfaitement, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé par le Conseil.

Au fort Louis à Pondichéry, le 17 janvier 1734.

M. le chevalier de la Farelle,
à Porto-Novo.

Le Conseil a reçu, Monsieur, la lettre que vous lui avez écrite le 5 de ce mois, par laquelle vous lui marquez que,

s'il se passait quelque action entre le vaisseau suédois et les nôtres, il vous serait désagréable de rester à terre spectateur, et demandez qu'au cas où vous jugeriez à propos d'aller à bord, le commandement des troupes vous soit déféré. Nous sommes bien éloignés de croire que le vaisseau suédois ose rien entreprendre sur les nôtres ; l'*Amphitrite* seul est plus que suffisant pour nous faire respecter. C'est pourquoi votre présence ne sera pas nécessaire à bord au lieu qu'elle le sera à terre tant qu'il y aura des employés et des marchandises. Nous avons autant à craindre le ressentiment de l'avaldar que celui des Suédois et nous sommes persuadés que, s'il trouve occasion de nous nuire, il en profitera ; soyez donc sur vos gardes à terre et observez ses démarches afin de ne pas être surpris. Dès que les employés et les marchandises seront embarqués, vous vous en reviendrez avec votre détachement sans attendre que les vaisseaux soient à la voile.

Nous sommes très parfaitement, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé par le Conseil.

(Registres des délibérations et de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry.)



IV

Quelques lettres de Dupleix

M. de la Farelle, dès son arrivée aux Indes, avait lié avec Dupleix les meilleures relations, qu'il entretint par correspondance lorsque celui-ci fut devenu directeur général et commandant à Chandernagor.

Avant de quitter l'Inde, M. de la Farelle voulut revoir son ami et il entreprit dans ce but le voyage de Bengale. De retour à Pondichéry, et avant de s'embarquer pour retourner en France, il écrivit à Dupleix, qui répondit par la longue lettre qui suit.

A Chandernagor, ce 19 décembre 1735.

M. de la Farelle.

J'ai reçu avec toute la satisfaction possible les deux lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, l'une, de Pondichéry, et l'autre, de l'île Bourbon. Elles m'apprennent que vous jouissiez d'une parfaite santé, je vous en félicite et souhaite qu'elle vous dure longtemps de même.

Votre oracle, non plus que celui de toute l'Inde, n'a pas été juste, c'est M. Dumas qui relève M. Le Noir [1], et je n'en ai point été surpris, et je ne me suis jamais attendu à y aller. Au reste, comme vous êtes de ses amis, vous apprendrez cette nouvelle avec plaisir, d'autant mieux que

1. Comme gouverneur de Pondichéry.

je vous assure qu'elle ne m'a causé aucune peine et que, le titre à part, je suis mieux ici. Je compte aussi que ce sera une raison pour me faire plus tôt prendre le chemin de ma patrie.

Que direz-vous de la nomination de La Bourdonnais au gouvernement des deux îles? Il n'a rien épargné pour obtenir ce poste; tout a été employé. Je ne sais si la Compagnie aura lieu d'être satisfaite de ce nouveau gouverneur. Il a trop promis pour ne point manquer en beaucoup de choses; vous le connaissez, je n'en dirai point davantage[1].

J'apprendrai avec plaisir que vous ayez rencontré le cher frère à Paris[2]. Il est toujours par voie et par chemin, ce

1. « Lorsque j'appris cette nouvelle (la nomination de La Bourdonnais), écrit Dupleix, le 4 août 1735, à M. Burat, les bras m'en sont tombés. Il faut croire que la tête a tourné à la Compagnie ou qu'elle veut perdre les îles. » — Le 19 décembre suivant, Dupleix écrivait à M. Dumas, qui venait d'être nommé gouverneur de Pondichéry : « La nomination de M. de la Bourdonnais à votre place aux îles m'a surpris ainsi que toute l'Inde. Dieu veuille que la Compagnie n'ait pas lieu de s'en repentir; la vivacité et la pétulance du sujet me le font craindre. Je regarde ce gouvernement comme le plus difficile de l'Inde et auquel son humeur ne convient nullement. » Dupleix écrit à la même date à M. Hardancourt, l'un des directeurs généraux de la Compagnie des Indes : « Je souhaite que la Compagnie retire des talents de M. de la Bourdonnais tout ce qu'elle en espère. Il n'y a dans toute l'Inde qu'une voix sur son chapitre; il est vrai qu'elle ne lui est pas avantageuse. Peut-être se trompe-t-on; il faut le souhaiter pour l'honneur de la Compagnie. » — Dans une autre lettre du 19 décembre 1735, Dupleix écrit à M. de Marquessac : « Je vous laisse toute la liberté de réfléchir sur les moyens que La Bourdonnais a pu mettre en œuvre pour obtenir le poste de gouverneur des deux îles. Je ne comprends pas la Compagnie; Dieu veuille qu'elle ne se repente point. » (Bibliothèque de l'Arsenal, Mss., nº 4743.)

On sait que La Bourdonnais (à qui les *Anglais* ont élevé une statue à l'île Maurice) nous fit perdre les Indes. Les craintes de Dupleix ne se sont donc que trop justifiées.

2. Le frère de Dupleix était un des directeurs généraux de la Compagnie des Indes.

qui me fait craindre qu'il n'aura pu avoir l'honneur de vous embrasser aussi tôt que je le souhaiterais. Vous y trouverez toujours la belle-sœur, qui, dit-on, reçoit bien son monde ; vous y serez toujours reçu mieux qu'un autre, sinon je les renie pour mes parents, c'est ce que vous pouvez leur dire de ma part.

Je compte que vous serez exact dans la promesse que vous me faites de me donner de vos nouvelles et de tout ce qui viendra à votre connaissance. Je m'attends à recevoir de vous un gros paquet l'année qui vient, peut-être me trompais-je et que l'air de Paris, les beautés, les spectacles, vous auront fait oublier que je suis toujours dans l'Inde votre serviteur et votre ami. Je crois devoir vous rendre assez de justice pour penser tout le contraire; je souhaite ardemment de n'être point trompé.

Je suis charmé d'apprendre que vous ayez fini une partie de vos affaires à l'île de Bourbon ; il eût été fâcheux pour vous que les vaisseaux n'y eussent point touché.

Vous avez raison de dire que la folie est naturelle à tous les ingénieurs ; il est assez particulier que le renvoi du sieur Cassigny en France se trouve en même temps que celui du sieur Rebutty à Pondichéry. Nous n'entendons plus parler de celui-ci. Il ne vous disait pas ce qu'il pensait lorsqu'il vous assurait que ses vues étaient du côté de la France ; il est vrai qu'elles y étaient, mais c'était pour obtenir le gouvernement de Pondichéry en répandant de tous côtés bien de l'argent ; Grignon pourrait en dire des nouvelles.

Il n'était point nécessaire de vous presser pour les 71 roupies que vous me devez. Je ne crois pas que M. Febvrier les ait remises à personne.

J'ai appris que Guidy avait été employé à l'île de Bourbon. M. Dumas avait fait là une belle trouvaille.

Les nouvelles de Pondichéry sont que votre neveu et

Coulange avaient décampé à Goudelour par rapport à un nommé Chardon. Cela s'est passé avant l'arrivée de M. Dumas, qui sans doute aura remis la paix, qui était bannie depuis longtemps dans cette colonie[1]. Vous serez sans doute amplement instruit de cette affaire.

Vous n'apprendrez qu'avec peine la perte considérable que nous a occasionné le naufrage de notre vaisseau de Jedda, deux jours après sa sortie de cet endroit, où il avait bien vendu ses marchandises. Cette perte se monte à plus de 400,000 roupies[2]; j'y suis fourré pour une somme considérable. Notre ami Vincens[3], Beaumont, du Gairosse, Lhostis, avec soixante-dix autres personnes, se sont sauvés en chemise dans la chaloupe et le canot, où ils ont été neuf jours à ne boire qu'une coupe à thé d'eau par jour et un morceau de biscuit gros comme le pouce. Vincens, plus altéré que les autres, buvait son urine et la trouvait, dit-il, bonne. Il a beau me le persuader, je n'en crois rien. Enfin, après avoir souffert tout ce que l'on peut souffrir, ils sont arrivés à Moka, où ils se sont distribués sur les différents vaisseaux que nous avions d'ici et de Pondichéry.

Chadeau, avec trente hommes, sont restés. L'on n'en a eu aucune nouvelle; il y a toute apparence qu'ils sont submergés[4]. Cette perte, jointe à plusieurs accidents arrivés à presque tous nos vaisseaux, m'avait frappé sans cependant m'abattre; j'ai entrepris de continuer tous nos mêmes

1. Allusion au gouvernement de M. Lenoir. — Voir note 2 de la page 93.

2. Près d'un million de francs.

3. Premier mari de madame Dupleix.

4. Dans une lettre du 15 décembre 1736 à M. du Gairosse, Dupleix écrit à ce sujet : « J'ai reçu votre lettre du 8 juillet, par laquelle vous me faisiez part du naufrage de l'*Aimable* et de la triste fin du pauvre Chadeau et de ceux qui étaient avec lui. Je vous remercie de ce détail. »

voyages et j'y ai, grâce à Dieu, réussi, et c'est le *Chandernagor,* ce beau vaisseau, qui va à Jedda cette année.

Vincens y retourne pour tâcher de réparer sa perte et n'a point accepté l'emploi qu'il avait déjà à Pondichéry et que la Compagnie lui a offert. Il méritait toute autre chose de sa part; elle n'a pas cherché à s'attacher à ces bons sujets. Il sollicite l'emploi de second ici ou à Pondichéry [1]; il l'obtiendra sans doute si vous voulez vous en mêler et faire agir vos amis. Je ne sais s'il vous en écrit; je n'en doute point; cependant, ne faites rien qu'il ne vous le marque.

La Rivière, toujours malheureux, a pensé perdre son vaisseau en sortant de Suratte; il a resté touché trois jours de suite, et nous ne devons qu'à la bonté de ce vaisseau de le revoir ici. Il va à Manille en qualité de subrécargue en second; je lui ai conseillé de prendre ce parti et de quitter celui de la marine. Il se tirera mieux d'affaire dans la plume.

Rosette [2] est mariée avec M. d'Arboulin, et sa sœur [3] doit se marier avec M. de la Gatinais, de Saint-Malo, qui est un fort bon sujet. Ainsi, voilà la mère débarrassée de toutes ses filles.

Madame de Saint-Paul est morte d'une fièvre traitée par

1. M. Vincens n'obtint ni l'un ni l'autre de ces postes. Il est mort en 1739; et sa veuve, comme on l'a vu, par la note 2 de la page 45, épousa Dupleix en 1741.

2. Rose Albert s'était mariée en janvier 1735. Elle était sœur de madame Vincens, qui, veuve en 1739, épousa Dupleix en 1741, et de madame Aumont, remariée cette même année 1741 à M. Combault d'Auteuil.

3. Ursule Albert devait épouser M. Tréhoüart de la Gatinais, mais ce mariage ne se fit pas. Elle épousa le 26 novembre 1736 un veuf, M. de Saint-Paul, conseiller à Chandernagor, que Dupleix, devenu plus tard son beau-frère, prit pour son second lorsqu'il fut gouverneur de Pondichéry.

les gens du pays. Elle ne croyait pas être si mal, elle n'a reçu aucun sacrement.

Madame Guillaudeu s'en va en France, vous m'en direz, s'il vous plaît, des nouvelles. Je serais fort heureux de la voir aux Tuilleries ou dans une loge; je vous trouve heureux de pouvoir avoir ce bonheur. Ne manquez pas au moins de la bien régaler et de lui rendre tous les repas que vous avez reçus d'elle à Chandernagor [1].

De Nehou [2] est remercié de la Compagnie. L'on ne dit pas la raison, mais l'on pense que c'est l'affaire qu'il a eue avec de Ricoux qui en est la cause. On y a sans doute donné une mauvaise tournure.

Miraillet et Maccaffry sont capitaines, et il nous manque trois lieutenants. L'on dit aussi qu'il en manque beaucoup à Pondichéry.

Je compte bien que vous me parlerez de madame Fournier ; cette figure aura paru originale en France. Son mari me marque de l'île de France qu'elle se portait à merveille ; je crois qu'il en enrage [3].

A Dieu, Monsieur et cher ami, voilà assez vous ennuyer de toutes mes fariboles. Aimez-moi toujours comme je vous aime; donnez-moi souvent de vos nouvelles et souvenez-vous du vin de Champagne. J'en ai reçu d'excellent cette année; vous en aurez peut-être bu de pareil avec le cher frère, car c'est lui ou sa femme qui me l'a envoyé. A Dieu, je ne saurais finir ; soyez persuadé que personne

1. On se rappelle que M. de la Farelle fit un voyage de quatre mois au Bengale. (Voir page 91.)

2. Capitaine dans les troupes de Chandernagor.

3. Dans une lettre du 7 janvier 1739, Dupleix écrit à M. Lenoir : « MM. Fournier et Guillaudeu sont bien arrivés; je pense qu'ils ont pris le bon parti en retournant dans l'Inde. Leurs femmes enfumées auraient toujours été pour eux un sujet de mortification; je ne puis comprendre comment ils ont osé les produire à Paris. » (Bibl. nat. Mss., nº 8981.)

ne vous estime et ne vous considère plus que moi, qui ai l'honneur d'être, etc.

(Bibliothèque de l'Arsenal, Mss., nº 4743, page 52, Lettres (copies) de Joseph Dupleix, écrites de Chandernagor du 27 janvier 1735 au 20 juillet 1736.)

On sait qu'autrefois le trajet le plus rapide de Bengale en France était d'au moins sept mois. La lettre qui précède n'a donc pu arriver à Paris du vivant de M. de la Farelle, et celle qui suit a été écrite, jour pour jour, sept mois après sa mort :

A Chandernagor, le 10 janvier 1737.

M. de la Farelle.

Monsieur,

Si vos lettres m'ont fait plaisir en me donnant de vos chères nouvelles, elles m'en ont en même temps annoncé de bien tristes[1], qui m'ont causé un tel chagrin que j'ai couru risque d'y succomber, ayant été près de trois mois fort mal par un cours de ventre considérable, qui me prit le même jour de la réception de mes lettres d'Europe. Si quelque chose a pu me consoler dans mon affliction, c'est de voir la part que mes amis y ont prise, surtout vous, qui m'êtes un ami si cher et pour qui je veux conserver toute ma vie les sentiments les plus précieux et les plus sincères. Rendez-moi, mon cher monsieur, la réciproque ; aimez deux frères qui vous estiment et honorent comme vous le méritez.

1. Ces tristes nouvelles étaient la mort, arrivée coup sur coup, de presque tous les plus proches parents de Dupleix, celle de son père, de sa belle-sœur, d'un oncle, M. de Montault (la veille d'être fait maréchal de camp, écrit Dupleix), et enfin la mort de deux de ses neveux, fils de son frère. (Bibl. de l'Arsenal, *loc. cit.*, Mss., nº 4744, pages 15 et 29).

Je vous remercie des soins que vous avez bien voulu prendre pour faire embarquer mes caisses. Je les ai bien reçues sans aucune avarie aussi bien que les cent bouteilles de vin de Champagne dont vous me faites présent, dont la plus grande partie se sont trouvées gâtées, ainsi que celles de M. de Sichterman[1], à qui j'ai remis le nombre qui lui revenait et dont il m'a fait le paiement en trois urnes et deux cornets de porcelaine, que j'ai fait mettre sur le vaisseau la *Paix* et dans le connaissement de la Compagnie. Il les passe à 130 R. ar. [2]. Le surplus, consistant en 156 R. ar., m'a été payé, sur quoi, ayant défalqué 71 R. C. que vous me deviez, j'ai fait tenir le surplus, consistant en 85 R. ar., à M. Febvrier à Pondichéry.

Je vous envoie par M. Dufay vingt-quatre paires de manchettes brodées, dont il y en a quatre paires d'une nouvelle façon et très difficiles à avoir. Je souhaite qu'elles soient de votre goût ainsi que les nattes de Maldives, que vous recevrez par la même occasion et dont vous pourriez vous faire honneur auprès de Madame la Duchesse[3].

Pour les peaux de tigre, on me les promet. On m'en a apporté plusieurs qui ne valaient rien. Si je les reçois avant le départ du dernier vaisseau, je vous les enverrai.

Je ne puis que vous féliciter de votre établissement, que l'on dit être très avantageux; je ne vois plus d'apparence que vous reveniez dans l'Inde. Ainsi, pour avoir le plaisir de vous voir, il faut que j'aille en France rejoindre mon cher frère, qui m'appelle avec empressement. Je suis bien mortifié que mes affaires ne me permettent point d'y aller si tôt; vous savez combien je suis embarrassé, il ne

1. « Conseiller des Indes et directeur général pour la noble Compagnie de Hollande à Chinsurah. » (M. I. Guët, *Origines de l'Inde française*, p. 57. Paris, 1892.)

2. La roupie arcate vaut 2 fr. 40.

3. La duchesse de Bourbon.

conviendrait pas que j'abandonnasse tout. Je vais faire tous mes efforts pour le contenter et moi aussi, et Vincens, que vous allez voir, vous dira quels sont mes projets. Il faut, s'il vous plaît, garder ce secret et le servir de votre crédit et de celui de vos amis, qui sont puissants. Il porte avec lui sa recommandation ; il est inutile de vous persuader sur ce qui le regarde ; je suis bien persuadé que vous emploierez le vert et le sec pour le faire parvenir à son but. J'en écris dans les mêmes termes à mon frère, à qui je l'adresse comme le plus sincère ami que j'aie dans l'Inde et celui à qui je puisse mieux confier mes affaires. Joignez-vous donc à lui, mon cher monsieur, pour faire réussir son projet et le mien, qui est le premier que j'aie fait de mes jours. Je ne sais trop s'il réussira.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me marquez de Saint-Hilaire. Il a fallu, ici comme en France, que ses amis fissent ses affaires. Il a été assez heureux d'en trouver de sincères, ce qui est cause de sa fortune.

Je souhaite que Saint-George obtienne ce qu'il demande. J'en doute un peu, par le nombre de concurrents que je vois et le dessein que la Compagnie paraît avoir de ne point faire de passe-droit.

Vous aurez sans doute vu votre camarade Le Noir. L'on parle diversement sur sa réputation en France. Nous en saurons quelque chose cette année ainsi que de l'affaire du Suédois, dont vous ne me dites rien [1].

Nous avons été obligés d'interdire le sieur de Miraillet [2] et de l'envoyer à Pondichéry, par la mauvaise conduite qu'il a observée dans le voyage qu'il vient de faire à Patna. Il me paraît que vous connaissiez bien le sujet ; je ne crois pas qu'il y ait une seconde âme aussi basse que la sienne.

Je compte qu'après que mon frère sera sorti du grand

1. Voir page 267, III.
2. Voir page 294.

deuil où il est, il vous engagera souvent à venir manger sa soupe et à lier plus fortement les liens de l'amitié que lui et moi nous vous avons vouée. Ne m'oubliez pas au moins dans vos bonnes parties, je vous ai toujours présent à l'esprit.

Mademoiselle Albert[1] a épousé Saint-Paul, veuf depuis quinze mois de sa première femme, mademoiselle Joly Bruno, et mademoiselle de la Bat, un certain de Touche, que vous ne connaissez peut-être pas.

La petite Vincens est toute aimable. Elle devait se marier avec le frère de Dumas[2], mais, quand la fille a été ici, elle a changé de sentiment et a dit tout net à ses père et mère qu'elle n'en voulait plus. Voilà les nouvelles de Chandernagor; je laisse à Vincens le soin de vous dire le reste.

Donnez-moi de vos nouvelles le plus souvent que faire se pourra. Vous ne sauriez trop souvent me procurer ce plaisir; je cherche toujours vos lettres avec empressement dans le nombre de celles que je reçois par nos vaisseaux.

Permettez-moi d'assurer madame votre épouse de mes respects; je vous souhaite, à l'un et à l'autre, bien du bonheur et la postérité d'Abraham, de Jacob et d'Isaac.

J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments les plus sincères de la plus parfaite estime, etc.

(Bibliothèque de l'Arsenal, Mss., n° 4744, page 54, *Lettres (copies) de Joseph Dupleix, écrites de Chandernagor du 23 juillet 1736 au 10 avril 1737.)*

A propos du mariage de M. de la Farelle, Dupleix écrit le 10 janvier 1737 à M. d'Argentière :

« Je félicite votre ami La Farelle d'avoir trouvé un si bon parti. Je suis heureux que le séjour de l'Inde ne lui

1. Voir page 293, note 3.
2. Le gouverneur de Pondichéry.

ait porté aucun préjudice auprès du beau sexe; quoique moins âgé que lui [1], je crains bien à mon retour n'être point si heureux. »

A la même date, Dupleix écrit à son frère :

« Jai reçu des lettres de Saint-George et de La Farelle. Tous les deux me parlent de toi en termes qui me font plaisir. Ce sont d'honnêtes gens, que je regarde comme de vrais amis, surtout le dernier, que je te prie de cultiver et qui, étant bien dans la maison de Madame la Duchesse [2], peut nous rendre service à l'occasion et à nos amis. Il m'écrit qu'il a fait une bonne rencontre dans une veuve d'un maréchal de camp, qui a quinze mille livres de rente. Il fallait cela à La Farelle; il aime la bonne chère et il est fort généreux. Je ne doute pas que vous ne vous voyiez souvent. Assure-le bien de mon souvenir et prie-le de me continuer son amitié. »

(Bibl. de l'Arsenal, Mss., nº 4744, pages 60 et 68.)

Parmi les lettres de Dupleix, conservées à la Bibliothèque nationale, deux font ainsi mention de la mort de M. de la Farelle.

Chandernagor, ce 26 juillet 1737.

M. de Marquaysac (Marquessac).

Monsieur,

. . . .

Je vous remercie des nouvelles d'Europe. Elles confir-

1. Dupleix était né le 1er janvier 1697. Il avait donc deux ans de moins que M. de la Farelle.

2. Voir page 296, note 3.

ment celles que nous avions déjà reçues par les vaisseaux anglais, qui sont venus cette année de fort bonne heure.

La mort du pauvre La Farelle m'a véritablement surpris. Fort et robuste comme il paraissait l'être, il semblait devoir vivre longues années; une malheureuse saignée le met au tombeau.

. . . .

Chandernagor, ce 27 juillet 1737.

M. Febvrier.

Monsieur,

. . . .

La mort du pauvre La Farelle m'a véritablement surpris. Ma première crainte a été que vous ne fussiez fourré avec lui pour une grosse somme, mais M. Brignon m'a rassuré à ce sujet et je vous en félicite. J'y suis fourré pour un habit brodé d'or; la perte n'est point grande et je souhaiterais qu'il m'en coûtât davantage et qu'il fût encore en vie.

(Bibl. nat., Fonds français, Mss., n° 8980, ff. 13 v° et 16 v°.)

Deux autres lettres de Dupleix sont adressées, l'une à M. Fleuret, beau-frère de M. de la Farelle [1], et l'autre à madame de la Farelle :

Chandernagor, ce 28 décembre 1737.

M. Fleuret.

Monsieur,

La mort de M. de la Farelle m'a causé un vrai chagrin,

1. Voir page 149.

je perds en lui un ami, qui me faisait la grâce de m'estimer et pour lequel j'avais des sentiments bien vifs; Dieu lui fasse la paix.

Par la lettre que j'avais l'honneur de lui écrire le 10 janvier dernier, que madame sa veuve aura reçue, elle aura vu que je n'avais aucun compte avec le défunt et que j'avais remis à M. Febvrier à Pondichéry le surplus de ce qu'il me devait, montant à 85 roupies arcate. Sans doute que ce dernier, qui est allé lui-même à Paris, en tiendra compte à la succession.

Par la même lettre, vous verrez que les cent bouteilles de Champagne qu'il m'envoyait étaient un présent qu'il me faisait, en retour de bien d'autres que je lui avais fait pendant son séjour ici, et que je lui envoyais encore vingt-quatre paires de manchettes et des nattes, de façon que, bien loin de lui être redevable, c'est lui qui me doit un habit cannelle foncée brodé en or avec une veste brodée de même. Cet habit m'avait coûté ici plus de 400 roupies[1]; il me l'avait demandé à condition de m'en renvoyer un autre, et, par l'extrait de sa lettre ci-jointe, vous verrez qu'il avait donné l'ordre au tailleur de travailler à celui qu'il devait m'envoyer en échange, et que, la mort de mon père étant survenue, il avait remis la chose à l'année suivante, de façon que deux morts ont jusques à présent empêché que je ne reçusse cet habit. J'espère que madame sa veuve et vous, Monsieur, voudrez bien donner des ordres pour qu'il me soit envoyé du meilleur goût; je l'attendrai en réponse de la présente.

Vous avez aussi ci-jointe la copie de sa lettre, où il parle des cent bouteilles de vin de Champagne.

Je prends la liberté d'assurer madame de la Farelle de

1. 968 francs.

mes respects et la prie de me regarder comme un des plus intimes amis du défunt, son mari. Je souhaiterais de tout mon cœur trouver l'occasion de lui donner des marques de la sincérité de mes sentiments pour le défunt.

(Bibl. nat., Fonds français, Mss., n° 8980, p. 143.)

Chandernagor, ce 12e janvier 1739.

Madame de la Farelle.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 janvier dernier. Certainement j'ai partagé la douleur que la perte de votre mari vous a occasionnée. C'était un ancien ami, à qui je rendais la justice qu'il méritait et que je regrette infiniment.

Je vois que vous avez reçu les vingt-quatre paires de manchettes brodées et les six nattes de Maldives, que je lui envoyais ainsi que les urnes et cornets de M. de Sichterman[1].

J'ai fait tenir à M. Febvrier, dans le temps, les 85 R. C., que j'avais de plus de ce que le défunt me devait. Cette dette provenait de quelque argent que je lui prêtai avant son départ de Pondichéry ; je n'en pris point de reçu, la chose n'en valait point la peine et je me remboursai sur les 156 R. C. et Ar. Je ne puis, Madame, vous donner d'autres éclaircissements à ce sujet ni quittance, puisque je n'ai jamais eu de billet de lui.

Vous pouvez en toute sûreté passer au compte de M. votre fils 83 R. C., 14 Ar., 35 G., et le surplus en votre nom, sans engager votre conscience en rien du tout.

M. Febvrier a été en France. Il aura sans doute eu

1. Voir page 296.

l'honneur de vous voir et de vous expliquer de quoi il s'agit.

Je ne suis pas étonné que vous ne trouviez rien à ce sujet sur les livres du défunt ; il n'était pas fort au fait de les tenir, et la somme était de si peu de conséquence qu'il a pu l'oublier. J'ai fait tenir à M. de Sichterman celle que vous aviez mise sous mon couvert.

Je serais charmé de trouver l'occasion de vous être utile et de vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

J'attends réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. Fleuret le 28 décembre 1737.

(Bibl. nat., Fonds français, Mss., nº 8982, page 5.)

V

A propos des conseillers au Conseil supérieur de Pondichéry et de la garnison de cette ville, dont il a été parlé, page 17, il nous a paru intéressant de relever au ministère des colonies un État des appointements des divers fonctionnaires de Pondichéry à l'époque où M. de la Farelle était major de cette place.

État de la dépense annuelle a faire a Pondichéry

6 octobre 1727.

	Appointements et subsistance
Gouverneur.	15,000 livres
Second du fort	3,000
Premier conseiller et teneur de livres . . .	2,500
2e conseiller, garde-magasin des matières d'or et d'argent	2,000
3e conseiller, garde-magasin pour les marchandises	1,800
4e conseiller	1,800
5e conseiller et procureur général	1,500
Notaire et greffier.	1,000
Receveur de la douane et garde-magasin des agrès et apparaux	1,500
Six sous-marchands à 1,000 livres chacun.	6,000
Cinq commis à 800 livres chacun.	4,000
Cinq commis à 600 livres chacun.	3,000
Trois sous-commis à 500 livres chacun . .	1,500

Deux aumôniers à 400 livres chacun . . .	800 livres
Dépense de la chapelle pour bougie, vin et gages du sacristain noir	300
1er chirurgien.	1,500
2e chirurgien	800
Un maître charpentier	600
Un maître armurier.	500
Un maître tonnelier	400
Un maître forgeron maréchal	300
Un maître jardinier.	300
Employés noirs pour la justice et le commerce, et pions, par estimation	13,000

État-Major

Un major	2,000
Deux aides-major à 800 livres chacun. . .	1,600
Un ingénieur en chef.	6,000
Un second ingénieur	1,000

Quatre compagnies d'infanterie de 120 hommes chacune

Première compagnie

Un capitaine	1,080
Un lieutenant.	720
Un sous-lieutenant	600
Un enseigne	540
Six sergents à 18 livres chacun par mois .	1,296
Quatre caporaux à 15 livres chacun par mois	720
Quatre anspessades à 13 livres 10 sols chacun par mois.	648
Quatre tambours et fifres à 15 livres chacun par mois	720
Soixante-deux fusilliers à 12 livres chacun par mois	8,928

Topazes (ou troupes indigènes)

Deux caporaux à 8 livres chacun par mois	192 livres
Trente-huit soldats à 6 livres 10 sols chacun par mois	2,964
Un capitaine d'armes	500
Un maître d'artillerie bombarbier	800
Un maître canonnier	600
Dix-huit aides à 300 livres chacun par an	5,400

Trois autres compagnies

Coûtant chacune, et comme la première, la somme de 18,408 livres	55,224
Un pensionnaire à	400
Deux pensionnaires à 300 livres.	600
Un capitaine de port	900
Un lieutenant de port	600
En total	157,132 livres

(Mémoire sur l'état présent des établissements et affaires de la Compagnie dans l'Inde.)

Voici, en outre, un aperçu de l'uniforme des troupes de la Compagnie des Indes :

« Les troupes de la Compagnie des Indes (créées en 1721, licenciées en 1763) portaient habit, doublure et culottes bleus ; parements, revers et vestes rouges ; boutons et boutonnières blancs ; chapeau brodé de blanc. (Susanne, *Ancienne infanterie française,* Paris, 1853, VIII, 321.) —
D'autre part, nous relevons au ministère des colonies, dans

un Mémoire non signé : « 7 octobre 1727. — M. Lenoir a jugé que le drap bleu dont j'avais apporté de quoi habiller la garnison ne convenait pas pour la couleur. Il l'a fait vendre avec quelque bénéfice et demande à la Compagnie de lui envoyer du gros drap rouge et lui explique les raisons pour lesquelles il trouve cette couleur plus convenable. » (Correspondance de l'Inde, vol. 74 C [2], p. 138.)

VI

Le chevalier de la Farelle, major général a Mahé et a Pondichéry

Les documents qui suivent nous ont été envoyés en extraits par M. le gouverneur des Établissements français dans l'Inde.

Extrait de la délibération du Conseil supérieur de Pondichéry, du 7 aout 1726

Les sieurs Trémisot, chef, et de la Farelle, major général du fort de Mahé, nous ayant représenté que, dans les temps de troubles où le pays est réduit par la guerre, ils ne peuvent absolument pas se soutenir avec les appointements qu'ils ont, ne pouvant qu'à grand peine et avec beaucoup de dépenses avoir les choses les plus nécessaires à la vie, il a été délibéré, sur le bon plaisir du Conseil, d'augmenter de trois cents livres les appointements du sieur Trémisot, qui sont de quinze cents livres, et aussi de trois cents livres ceux du sieur de la Farelle, qui ne sont également que de quinze cents livres.

Nous sommes persuadés que la Compagnie ne désapprouvera jamais que le Conseil donne en son nom des marques de sa générosité envers deux sujets, qui l'ont si bien servie dans une affaire d'une aussi grande importance

que la prise de Mahé et qui continuent de donner tous les jours des marques de leur zèle pour son service et pour la conservation et le soutien de cette place.

Signé : Beauvollier de Courchant, Legou, Dupleix, Vincens, Dirois, Dulaurent.

Extrait de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry, du mois d'octobre 1726

La Compagnie, en reconnaissance des services rendus par le sieur de la Farelle, lui accorde cinq cents livres de gratification annuelle, dont vous ferez note sur vos états de dépenses.

La Compagnie a demandé pour lui au Roi la croix de Saint-Louis et une commission de lieutenant-colonel, qu'elle espère obtenir et qui pourront lui être envoyés par le premier vaisseau qui partira en février prochain[1].

Extrait de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry, du mois de janvier 1727

Nous avons demandé au Conseil de l'île Bourbon un secours de troupes, dont nous avions besoin. Le Conseil nous a répondu, le 4 août, que vous aviez envoyé des troupes à Pondichéry par le vaisseau le *Lys* et qu'il ne

1. Comme on l'a vu, page 8, c'est le 1er décembre 1727 que M. de la Farelle reçut la croix de Saint-Louis, avec un brevet du 21 janvier 1727 ; mais sa commission de lieutenant-colonel, en date du 19 février suivant, fut envoyée plus tard et par un autre vaisseau. — Pour les commissions et brevets du chevalier de la Farelle, voir ses *Mémoires* sur la prise de Mahé, de la page 57 à la page 66.

nous enverrait point celles de Saint-Paul, que nous lui avions demandées, mais seulement les sieurs Mascle et Levacher, qui, en effet, sont arrivés[1].

Nous destinons le sieur Mascle pour la première compagnie de Mahé, et nous ferons revenir M. de la Farelle pour occuper ici la place de major.

Le Conseil de l'île Bourbon n'aurait pas dû manquer de nous envoyer les troupes que nous lui avions demandées puisque nous avions écrit en avoir besoin, quoique nous fussions en paix, et qu'elles ne sont d'autre utilité que pour la parade à Saint-Paul, où les habitants se seraient gardés volontiers . . . .

. . . .

. . . .

Au fort Louis à Pondichéry, le 1er octobre 1727.

M. de la Farelle.

Nous avons reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de nous écrire le 27 août dernier.

L'accident arrivé à Mahé par le feu nous cause bien de la douleur ; cela ne provient que du peu de subordination d'un officier, qui a négligé de se conformer à l'ordre général qu'il y a d'éteindre les lumières à une certaine heure. Si cependant l'on y eût tenu la main en faisant faire quelques rondes à différentes heures de la nuit, ce malheur ne fût point arrivé, qui a pensé vous coûter à tous la vie et à la Compagnie un nouvel établissement.

Nous vous sommes obligés, Monsieur, et à MM. les

1. Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé*, page 49.

officiers du mouvement que vous vous êtes donné pour arrêter les hommes; nous croyons comme vous qu'il y a justice à leur rembourser ce qu'ils ont perdu, suivant les mémoires qui nous ont été envoyés, et nous en donnons ordre à M. Trémisot.

Nous vous prions dans la suite de veiller avec exactitude à ce que pareille chose n'arrive pas; point de prédilection ni de complaisance pour personne, ordonner une ronde après huit heures pour faire éteindre les lumières, et, si quelque officier malade en a besoin, qu'il la fasse garder à vue par quelqu'un.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : Lenoir, Delorme, Legou, de Bellegarde, Dupleix, Vincens et Dulaurent.

Au fort Louis à Pondichéry, le 13 octobre 1727.

M. le chevalier de la Farelle.

Nous avons reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de nous écrire le 14 septembre dernier.

Nous sommes très satisfaits que la Compagnie ait rendu justice à vos services et à votre mérite en vous accordant une gratification annuelle de cinq cents livres; nous le serons encore plus si elle obtient de la cour ce qu'elle vous fait espérer. Nous avons même lieu de penser que vous l'aurez par les premiers vaisseaux. Nous le souhaitons, ayant l'honneur d'être véritablement, Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : Lenoir, Delorme, Legou, de Bellegarde, Dupleix, Vincens, Dirois et Dulaurent.

P.-S. Le vaisseau le *Solide* a mouillé hier soir en cette rade ; le capitaine nous a remis une lettre de M. des Boisclairs, qu'il a trouvé à la mer. Nous vous transmettons cette lettre, à laquelle vous trouverez jointe une croix de chevalier de Saint-Louis[1] ; nous vous en faisons notre compliment.

Extrait de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry

Du 25 janvier 1728.

Il faut que vous fassiez repasser à Pondichéry le sieur de la Farelle, major, et que vous laissiez une garnison suffisante, commandée par le sieur de la Farelle, capitaine, sous les ordres du sieur Trémisot, afin que les choses rentrent dans l'ordre naturel et qui convient au commerce de la Compagnie ; et, lorsqu'il sera nécessaire de tenir un conseil de guerre, il sera composé et tenu conformément à l'ordre du Roi, qui vous a été remis l'année passée.

Du 26 juillet 1728.

MM. Deidier et de la Farelle sont de retour, par les vaisseaux la *Marie-Gertrude* et la *Minerve,* arrivés en cette rade les 19 et 20 mai dernier[2].

Vous serez informés, par un des articles de notre lettre

1. Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé,* pages 49 et 50.

2. Voir *Mémoires du chevalier de la Farelle sur la prise de Mahé,* pages 51, 52 et 53.

générale, des officiers et soldats qui composent la garnison [1].

Nous vous avons donné avis, par notre lettre du 25 janvier 1728, du Conseil de justice que nous avons établi. A l'égard de celui de guerre, il y sera composé et tenu conformément à l'ordonnance du Roi du 25 janvier 1727.

. . . .

. . . .

. . . .

(Registres des délibérations et de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry.)

1. Voir pages 306 et 307.

VII

Deux lettres, l'une, relative a l'arrivée aux Indes de Bertrand de la Farelle, et l'autre, relative a son départ

20 septembre 1727.

Conformément à vos ordres, nous avons fait passer à Mahé le sieur Bertrand de la Farelle, frère du major, pour être capitaine d'une des compagnies. Les officiers de Pondichéry ont été mortifiés de ce que vous avez envoyé un capitaine de France pour la compagnie que vous vous proposez d'entretenir à Mahé; ils prétendent . . . .

. . . .

. . . .

Mais, comme il est très important à la Compagnie, surtout dans un établissement naissant et disputé, d'avoir à Mahé un officier de service et d'expérience, elle a fait choix pour capitaine de ladite compagnie du sieur de la Farelle, frère du major de Pondichéry, qui a les qualités ci-dessus, ayant servi pendant toute la dernière guerre, où il s'est trouvé à plusieurs sièges et affaires[1]. Vous lui choisirez pour lieutenant et enseigne ceux que vous reconnaîtrez, parmi les officiers de ce grade, avoir le plus de sagesse et d'expérience dans le fait de la guerre.

Comme, par cette nomination, vous auriez un capitaine

1. Voir pages 2 et 3.

de trop, vous ferez reprendre au sieur Cordier sa place de premier aide-major, la Compagnie lui conservant ses appointements de capitaine avec l'expectative de la première compagnie vacante . . . .

. . . .

Pondichéry, 25 janvier 1733.

Le sieur Bertrand de la Farelle, capitaine d'une des compagnies d'infanterie de cette garnison, a demandé, le 22 de ce mois, un congé de dix-huit mois pour aller en France vaquer à ses affaires et revenir ensuite prendre le service. M. Lenoir ne lui a accordé que la permission de passer en France, sauf à lui de se pourvoir auprès de la Compagnie pour obtenir la permission de son retour.

Comme ce voyage ne peut être moindre de dix-huit à vingt mois et qu'il ne serait pas juste que les lieutenants, lorsqu'ils font le service de capitaine un aussi long temps, fussent privés des appointements de ce grade, le Conseil, considérant que le sieur Marie de Vaucourt doit être chargé, comme étant le plus ancien lieutenant, du soin de la Compagnie du sieur Bertrand de la Farelle, a délibéré de le faire recevoir capitaine et de le charger du commandement de la compagnie dudit sieur de la Farelle, à la condition que, si la Compagnie accorde au sieur de la Farelle, la permission de revenir et qu'il n'y eût point alors de place vacante, ledit sieur Marie de Vaucourt reprendra sa place d'aide-major [1].

(Registres de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry.)

1. Peu de temps après son retour en France, Bertrand de la Farelle se maria, ainsi qu'on l'a vu page 2, et il ne retourna pas aux Indes.

VIII

Commissions, brevets et état des services du général de la Farelle

Suivant une note du général de la Farelle, ses certificats de campagne, qu'il adressa aux bureaux de la Guerre en 1776 pour l'obtention de la croix de Saint-Louis, sont restés dans ces bureaux ; et ses anciens brevets, envoyés de même aux bureaux de la Guerre en 1793, lors de son arrestation, ne lui furent pas non plus rendus.

Plusieurs de ces brevets ont été égarés, à savoir ceux de capitaine, de major et de colonel. Les autres nous furent remis, le 5 décembre 1893, à titre de restitution à la famille. En voici les copies conformes.

Certificat de Cadet des Colonies pour Lafarelle

Antoine Louis Rouillé, Cher Comte de Joüy et de Fontaine-Guérin Ministre d'Etat, Coner du Roy en tous ses Conseils, secrétaire d'Etat et des Commandements de Sa Majesté, ayant le Departement de la Marine et des Colonies françoises de l'Amerique, Certifions à tous qu'il apartiendra que Lafarelle ——————————
a été cejourd'huy employé sur la liste des Gentilshommes destinés pour servir dans la Compagnie des Cadets des

Colonies établie au port de Rochefort[1]. En Foy de quoy Nous lui avons accordé le present Certificat signé de notre main, contresigné par l'un de nos Secretaires et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le 24 Avril 1753.

Signé : ROUILLE.

Par Monseigneur,

Signé : LAPORTE.

Enregistré au controlle de la Marine à Rochefort le seize Juin mil sept cent cinquante trois.

Signé : LEVASSEUR.

Au dos est écrit : Receu Le 15 Juin 1753.

Signé : Le ch. DAMPIER.

(Orig. pap.)

1. « Une ordonnance du 27 mai 1730 institua au Port de Rochefort une *compagnie de cadets pour le service des troupes des colonies*. Placée sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau commandant et d'un enseigne commandant en second, cette compagnie se composait de 2 sergents, 2 caporaux, 2 anspessades et 24 cadets, âgés de 15 à 22 ans. Les places de sergents, données d'abord à des gardes-marine, devaient être dans la suite remplies par des cadets. Les cours étaient professés par les différents maîtres des gardes-marine.

« L'habillement, fourni par les cadets, consistait en un justaucorps de drap gris blanc, avec doublure bleue et boutons de cuivre doré ; la veste et la culotte étaient de drap bleu ; les bas étaient bleus aussi ; le chapeau était bordé d'un galon d'or fin. La solde était fixée par mois à 50 livres au commandant et 30 au commandant en second, outre leurs appointements d'officier de vaisseau. Le sergent recevait 30 livres ; le caporal, 21 ; l'anspessade, 18, et le cadet, 15. Le tambour attaché à la compagnie avait la même solde que les cadets.

« Aucun officier des troupes entretenues dans les îles d'Amérique ne devait dorénavant être pris en dehors de ces cadets, ou d'officiers déjà pourvus de commissions dans les armées de terre et de mer.

« La compagnie des cadets de Rochefort ne fut supprimée qu'à la Révolution ». (Léon Hennet, *Les compagnies de cadets-gentilshommes et les Ecoles militaires,* p. 7. Paris, Baudoin, 1889.

De Par le Roy

Il est permis au s[r] de Lafarelle Cadet des Colonies dans la Compagnie entretenüe au Port de Rochefort de se retirer du service, Sa Majesté estant satisfaite de ceux qu'il lui a rendus en ladite qualité.

Fait à Versailles le XXI. fevrier M VII[c] cinquante cinq.

Signé : Louis.

Et plus bas : Machault.

(Orig. pap.)
(Archives de la famille.)

M. de la Farelle, volontaire au régiment de Belzunce[1]

Je soussigné colonel du régiment d'infanterie de Belzunce certifie que monsieur de lafarel a commencé à y servir volontaire le 24 avril 1755 qu'il a esté nomé a une lieutenance le 28 février 1756 et y a servi en cette qualité jusqu'au mois de février 1760 qu'il a esté nomé à une

1. « Les volontaires étaient des jeunes gens qui venaient servir dans les régiments pour apprendre le métier des armes. Ils ne recevaient aucune solde, n'avaient aucune attache officielle et pouvaient se retirer comme ils étaient venus. Il suffisait, pour se faire admettre comme volontaire dans un régiment, d'être agréé par le colonel ou le mestre de camp, sur la présentation du capitaine qui voulait bien vous prendre dans sa compagnie. La plupart des volontaires étaient fils d'officiers. » (Léon Hennet, loc. cit., p. 9.)

compagnie de cavalerie dans le régt de royal pologne en vertu de quoy je lui ai donné le présent certificat fait à *(illisible)* ce 19 janvier 1761.

Signé : Belzunce.

(Dépôt de la guerre, Arch. admin.)

M. de la Farelle, nommé lieutenant au régiment de Belzunce

Mons. Le Victe de Belsunce ayant donné à Barthélemy Simon françois de Lafarelle la Charge de Lieutenant en la Compagnie de La Blachère dans le régiment d'Infrie de Belsunce que vous commandés, vacante par la promotion de Veines à une compagnie

Je vous Ecris cette Lettre pour vous dire que vous ayiés à le recevoir et faire reconnoître en lad. charge, de tous ceux et ainsi qu'il apartiendra ; Et la présente n'étant pour autre fin, Je prie Dieu qu'il vous ait Mons. Le Victe de Belsunce en sa Sainte Garde. Ecrit à Versailles le vingt huit fevrier 1756.

Signé : Louis.

Et plus bas : M. Denoyer D argenson.

Au dos est écrit : A Mons. Le Victe de Belsunce Colonel d'un Regiment d'Infie Et en son absence a celuy qui commande la Compagnie de La Blachere.

(Orig. pap.)
(Archives de la famille.)

La commission de M. de la Farelle comme capitaine au régiment royal-Pologne est du 18 janvier 1760. Elle nous manque; et, à son défaut, voici une note relative à une pension accordée à M. de la Farelle comme capitaine réformé à ce même régiment.

Barthélemy de la Farelle, né en 1736.

Pension de 108 livres accordée en 1763 et provenant d'intérêts d'arrérage d'une pension qui lui a été accordée en qualité de capitaine réformé du régiment royal-Pologne et qui a été supprimée le jour de son remplacement.

(Liste des pensions militaires du Roi.)

La note qui précède nous a été remise en 1886, lors d'un de nos séjours à Vienne, par Son Excellence M. Akerman, alors ministre de Suède et Norwège à Vienne, qui voulut bien s'intéresser à nos recherches. Elle est extraite des nombreux documents que possède Son Excellence le prince Lobanow, ambassadeur de Russie à Vienne à la même époque.

D'octobre 1765 à mai 1771, M. de la Farelle fut employé, avec son grade de capitaine, à l'école d'équitation de Saumur, puis replacé, le 5 mai 1772, à la tête d'une compagnie du régiment royal-Pologne.

(Archives de la famille. Note de M. de la Farelle.)

On a vu plus haut que M. de la Farelle avait acheté une compagnie de cavalerie moyennant dix mille livres. Cette somme dut lui être remboursée, d'après le brevet qui suit.

Brevet de retenue de 7500[1] sur la charge de Major du Régiment Royal Pologne pour le S. La Farelle

Aujourd'hui vingtieme du mois de May mil sept cent soixante dix sept ; le Roi étant à Versailles. Sa Majesté ayant, par son Ordonnance du vingt-cinq Mars mil sept cent soixante-seize, supprimé la Finance de tous les Emplois Militaires en ses Troupes, Elle a réglé de quelle maniere son intention étoit que cette suppression fût effectuée. En conséquence, Elle a statué, par l'Article premier de cette Ordonnance, que tous les Emplois de ses Troupes auxquels il étoit attaché une Finance quelconque, et de quelque sorte qu'elles vinssent à vaquer, supporteroient, à chaque mutation, une diminution du quart du prix de leur Finance actuelle ; de maniere, qu'a la quatrieme mutation, ils fussent entièrement libérés. Dans cette vue, Sa Majesté a ordonné, par l'article II. de la même Ordonnance, qu'il seroit expédié à l'Officier sur lequel devoit porter la premiere reduction, un Brevet de retenue des trois quarts du prix auquel son Emploi avoit été fixé ; à celui qui lui succéderoit, un Brevet de retenue de moitié, et ainsi, en diminuant, jusqu'à l'entiere extinction. Et le S. La Farelle, Major du Régiment Royal Pologne, ayant ci-devant déposé la somme de dix mille livres, Sa Majesté lui a assuré et assure, à titre de retenue, celle de sept mille cinq cents livres faisant les trois quarts du prix en question. Veut sa Majesté, qu'en cas de vacance de lad. Charge, lad. somme de sept mille cinq cents livres soit payée comptant aud. S^r^ La Farelle, ou, en cas de son décès, à ses héritiers ou ayant causes, par celui qu'elle aura agréé pour lui succéder

dans ladite Charge, lequel ne pourra en être pourvu ni être reçu en icelle, qu'il n'ait rapporté le présent Brevet duement acquitté. Et, pour assurance de ce qui est en cela de la volonté de Sa Majesté, Elle m'a commandé d'en expédier led. présent Brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi son Conseiller-Secretaire d'Etat, et de ses Commandemens et Finances.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Le duc DE MONTBAZON.

(Orig. parch.)

(Archives de la famille.)

Cavalerie. RÉGIMENT ROYAL POLOGNE

Nous membres du Conseil d'administration du Rég[t] Royal Pologne, cavalerie, certifions que Monsieur de La farelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t] Louis, Lieutenant colonel commandant ledit régiment, ne doit rien à la caisse dudit corps.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat pour servir et valoir ainsi que de raison.

Fait à Landrecy le 3. mai 1786.

Signé : DE VAUCLEROY BERU D'ARDENNE
DE GANTÈS
DE PONTDEVAUX [1]

Au bas est écrit : M[r] DE FORGET

1. Neveu de M. de la Farelle, Alphonse-Jacques Conneau, chevalier, seigneur de Pontdevaux, capitaine au régiment royal-Pologne, était fils de Melchior Conneau, chevalier, seigneur de Pontdevaux, près Lusy en Bourgogne, et de Marie-Alphonsine de la Poire de la Roquette, sœur utérine de M. de la Farelle.

18 juin 1786. ROYAL POLOGNE

18 janvier 1760[1] M. de la farelle, lieutenant colonel, doit retirer pour le prix de sa compagnie . . . . 7,500.

Suivant le certificat ci-joint il ne doit rien à l'Etat major.

Mr de Lentilhac. Nommé a une reforme dans ce régiment a déposé 7500. à la caisse de M. de Serilly.

Le 18 juin écrit à M. de Serilly de délivrer à M. de la farelle les 7500 déposés.

Le 19 dud. la lettre a été remise à M. le cher de Forget, capne dans ce régt.

M. de La farelle doit au détail de l'ancienne compagnie une somme de 4.207 l 15 s 6 d.

M. Melin prie Monsieur Louis de ne pas délivrer le prix de la compie.

Il lui revient	7.500.	..	..
Il redoit à l'ancien détail . . .	4.207.	15.	11.
	3.292.	4.	1.

Guerre
1786

RÉGIMENT Ral POLOGNE, Cavie

Remboursement à M. De la farelle Lieutenant colonel dud. Regiment sur les 7500 l montant du brevet de retenue qui luy avoit été expédié sur le prix de Compagnie qu'il avoit déposé 3.292 l 4 s 1 d.

1. Date de l'achat d'une compagnie de cavalerie par M. de la Farelle. (Voir page 148.)

Je soussigné Jean Claude, Cher de forget[1], command[t] général des fauconneries du cabinet du Roy, capitaine de cav[ie] dans le rég[t] royal-Pologne, fondé de procuration de M. Barthélemy Simon François De la farelle, lieutenant colonel dud. régiment.

Reconnois avoir reçu de la caisse de M. de Serilly, trésorier général de la guerre, la somme de trois mille deux cent quatre vingt douze livres quatre sols un denier, dont le remboursement a été ordonné au profit de mond. S[r] De la Farelle suivant lettre du Ministre à M. de Serilly du 18 du présent mois, faisant avec celle de quatre mille deux cent sept livres quinze sols onze deniers, dont le S[r] De la farelle se trouve redevable envers le détail de l'ancienne composition et que conformém[t] à ladite lettre, M. de Serilly payera à sa décharge à la caisse de la liquidation des dettes de l'ancienne composition, la somme de sept mille cinq cent livres montant du brevet de retenue qui avoit été expédié à mond. S[r]. De la Farelle sur le prix de compagnie qu'il avoit déposé.

De laquelle première somme de trois mille deux cent quatre vingt douze livres quatre sols un denier, je quitte

1. Fils ou petit-fils de Claude Forget, baron de Bruslevert, capitaine général des fauconneries du Roi, le chevalier de Forget était cousin par les Dreux de M[lle] du Plessier, qui épousa en 1786 M. de la Farelle. Ce chevalier de Forget fut un des huit officiers du régiment royal-Pologne qui, dénoncés comme royalistes et mis en état d'arrestation dans le château de Pierre-Scise, furent massacrés par la populace de Lyon le 9 septembre 1792. Dans l'*État militaire de France de l'année 1793*, on trouve encore, manquant au régiment royal-Pologne, un grand nombre d'officiers, dont les uns, probablement émigrés, et les autres, à savoir le colonel, le lieutenant-colonel, trois capitaines, un lieutenant et deux sous-lieutenants, furent les huit victimes citées plus haut. — Des détails de cet horrible massacre se trouvent dans les *Mémoires de M. l'abbé Guillon sur les causes secrètes de la Révolution et sur le siège de Lyon*, t. I[er], p. 124. Paris, Beaudouin frères, 1824.

et décharge aud. nom mond. Sr de Serilly et tous autres.

Fait à Paris le 27 juin 1786.

Pour quittance de lad. somme de trois mille deux cent quatre vingt douze livres quatorze sols un denier.

Signé : J. Cl. cher de Forget.

Dès qu'il fut nommé major (24 mars 1774), M. de la Farelle fut proposé pour la croix, mais il fut répondu : « n'a que 20 ans de service, n'est pas dans le cas. »

Il ne fut reçu chevalier de Saint-Louis que près de trois ans plus tard.

Division de M. le prince de Beauveau

porté au travail du Roy du 18 Xbre 1776

Régiment royal Pologne cavalerie

Croix de St Louis

Pour le Sr

De la Farelle, major dud. régiment. cadet des colonies, le 24 avril 1753, dans la Compie entretenue à Rochefort, jusqu'au 24 avril 1755 qu'il est entré volontaire dans le Régiment d'infanterie de Belsunce, Lieutt le 28 février 1756, cape dans Roïal-Pologne du 18 janv. 1760, réformé en 1763, remplacé à une Compie le 5 mai 1772; Major du 24 mars 1774.

23 ans de services.

ff.

avis donné le 20 Xbre 1776 et à M. le Mis de Mailly

Né le 11 Xbre 1736.

Notté, Très bon officier, Instruit.

aprouvé.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

Brevet de chevalier de Saint-Louis

Mons. Barthélemy Simon françois Lafarelle la satisfaction que j'ay de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre de St Louis, Je vous Ecris cette lettre pour vous dire que j'ay commis le S. de Cernay mon Lieutenant à Belfort et Chevalier dud. Ordre

pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de Chevalier de St Louis, et mon intention est que vous vous adressiés à lui pour preter en ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en ladite qualité de Chevalier dud. ordre et recevoir de lui l'accolade et la croix que vous devés doresnavant porter sur l'Estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu : Voulant qu'après cette réception faite, vous teniés rang entre les autres Chevaliers dud. ordre, et joüissiés des honneurs qui y sont attachés. Et la presente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait. Mons. Barthelemy, Simon, françois Lafarelle en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le vingt un Décembre 1776.

Signé : Louis.

Et plus bas : Saint germain.

(Orig. pap.)

(Archives de la famille.)

M. de la Farelle fut breveté en 1786 d'une pension de 500 livres sur l'ordre de Saint-Louis. Le duc de Brissac l'en informa par la lettre qui suit.

à Brissac le 18 août 1786.

C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous informer que le Roi a bien voulu vous accorder

une pension de 500 livres sur l'ordre de St Louis. J'ai celui de vous en faire mon compliment bien sincère et d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Le Duc de Brissac.

301. Département de la Guerre.

Ordre royal et militaire de Saint-Louis

Pension de 500

M. Veytard, Trésorier de l'ordre royal et militaire de St Louis, payera à M. Barthelemy-Simon-François De La Farelle, Lieut. colonel du Rég. Royal Pologne, cave,

la somme de cinq cent livres, pour l'année révolue le 31 Décembre 1787, de la pension de pareille somme, qui lui a été accordée sur les fonds dud. Ordre, en qualité de chevalier, suivant le brevet qui lui a été expédié le 10 août 1786. Laquelle somme est employée dans l'état des pensions de l'Ordre, qui a été arrêté aujourd'hui par le Roi, et sera alloué au Trésorier, dans son compte de lad. année, en rapportant avec le présent, la quittance du Sr de la Farelle.

A Versailles, le 1er janvier mil sept cent quatre vingt huit.

Signé : Melin.

Au bas de cette pièce est écrit :

Je soussigné,

reconnois avoir reçu de M. Veytard la somme de cinq cens livres conformément au mandat ci-dessus.

à Paris ce vingt cinq janvier mille sept cent quatre vingt huit.

Signé : De Lafarelle.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

Dates d'arrivée au corps, De réception et de nomination aux différens Emplois, de Congés et de Grâces de toute espèce.	N° 3134. CAVALERIE Brevet d'Emplois supérieurs Certificat de Lieutenant-Colonel	Campagnes, actions, blessures, et Grâces y ayant rapport.
Capitaine audit Régt le 18 janvier 1760. Major audit Régt le 24 mars 1774. Chevalier de St Louis le 21 Xbre 1776. Lieutenant Colonel le 15 avril 1784. Passé Colonel au Régiment Cavalerie le	Aujourd'hui premier May mil sept cent quatre-vingt-huit : Nous Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, et Président du Conseil d'icelluy ; Certifions à tous qu'il appartiendra, que suivant les registres qui sont entre nos mains, le sr Barthelemy Simon françois Delafarelle a été nommé le 15 avril 1784 à la charge de Lieutenant-Colonel du Régiment de Cavalerie de Royal Pologne où il sert actuellement en ladite qualité. *Signé :* le Cte de Brienne.	A fait les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760 et 1761. Certifié par nous Officiers composant le Conseil d'Administration. D'Esperriere De Loubat De Pellissier De Coquelet Comppez L. f. g. Morel

Attache du Colonel Général	Attache du Mestre-de-camp général
A payé l'attache du Grade de Lieutenant-Colonel	A payé l'attache du Grade de Lieutenant-Colonel

Nota. La date de première arrivée au Corps, ainsi que celles de départ par congé et de retour au Régiment, seront signées par le Commissaire des Guerres.

Les dates de réception à tous les Grades ou Emplois, seront signées par le Commandant du Corps et par l'Inspecteur. Celles de Grâce de toute espèce, le seront par le Commandant du Corps, ainsi que les Lettres de Passe, dont la date et le changement seront inscrits par lui au bas des Brevets, en vertu de la Lettre du Roi qui l'y aura autorisé.

Les événements de guerre seront certifiés par le Conseil d'Administration.

Les Brevets resteront en dépôt à l'Etat-Major du Régiment qui n'en fera expédier que des ampliations, conformément à l'Ordonnance ; mais lorsqu'un Officier se retirera, le Brevet original lui sera remis, et en cas de mort, il sera envoyé à la famille. Lorsqu'un capitaine passera à un Emploi supérieur, on lui donnera son premier Brevet.

(Orig. parch.)
(Arch. de la famille.)

ÉTAT DES CAMPAGNES ET GARNISONS DU RÉGIMENT ROYAL-POLOGNE, DE 1760 À 1791

PENDANT LESQUELLES TRENTE-DEUX ANNÉES M. DE LA FARELLE FIT PARTIE DE CE RÉGIMENT

Le régiment royal-Pologne, qui, en 1756, aussitôt après la déclaration de guerre, était entré en campagne, fait partie en 1760 du corps d'armée du maréchal de Broglie.

En avril 1761, il est à l'armée du prince de Soubise. Peu après, il est envoyé en France et va s'établir en Normandie, à Caudebec, où il est chargé de surveiller la côte jusqu'à la signature de la paix, en février 1763.

Pendant la longue période de paix qui suivit, le régiment royal-Pologne occupe les garnisons suivantes :

En 1763 Niort, en 1764 Philippeville, en 1765 et 1766 Lille, en 1767 Ancenis, en 1768 Gray, en 1769 Belfort, en 1770 et 1771 Metz et Nancy, en 1772 et 1773 Castres et Alby, en 1774, 1775 et 1776 Béfort, en 1777 Metz, en 1778 Vitry, en 1779 Lille et Hesdin, en 1780 et 1781 Commercy, en 1782 Calais et Ardres, en 1783 Châteaudun, en 1784 Niort, en 1785 et 1786 Landrecies, en 1787 et 1788 Niort et Libourne, en 1790 et 1791 Montauban et Agen.

Comme il arrivait souvent sous l'ancien régime que les régiments ne restaient pas toute une année dans la même garnison, nous croyons que l'état ci-dessus, que nous avons établi d'après les *États militaires de France,* ne doit pas être complet.

Le 25 juillet 1791, M. de la Farelle fut nommé colonel du 14e régiment de cavalerie. Voici, à défaut du brevet de ce grade, une lettre relative à cette nomination.

14e Cavie.

Monsieur,

J'ai reçu d'Agen la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, par laquelle il paraît que vous ignorez mon arrivée depuis plus de six semaines à Colmar, où j'ai pris le commandement du 14e Régt de cavalerie conformément à vos ordres.

A la fin du mois d'août je me suis présenté à votre audience. N'ayant pu prendre verbalement vos ordres, j'ai laissé ce billet : Mr de la Farelle ci-devant Lt colonel du 5ie Régt de cavalerie s'est présenté chez Monsieur Duportail[1] pour prendre ses ordres, etc.

J'ai pensé que cette forme équivalait à une lettre de ma part.

Je suis avec respect
Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Lafarelle colonel du 14e Régt de cavie

Colmar ce 20 8bre.

M. de la Farelle, nommé maréchal de camp

Nommé maréchal de camp sur la proposition de Custine, c'est aussi sur la demande de ce général que M. de la Farelle resta à l'armée du

1. Ministre de la Guerre du 16 novembre 1790 au 5 décembre 1791.

Rhin. En effet, dans une lettre du 30 août 1792, Custine écrivait au général Biron, alors commandant en chef l'armée du Rhin :

« . . . .

« Je voudrais bien que vous fissiez faire maréchal de camp M. de la Farelle, colonel du 14e régiment de cavalerie. C'est un bon et ancien militaire. Je voudrais le garder dans ce grade.

« . . . . »

Par une lettre en date du 10 septembre 1792, le ministre de la Guerre répondait à Custine :

M. La Farelle est maréchal de camp comme vous le désiriez. Je lui enverrai bientôt ses lettres. On l'avait mandé pour le camp de Châlons ; vous voudrez bien lui dire de rester auprès de vous.

M. de la Farelle prêta le serment le 21 septembre 1792 d'après la lettre qui suit :

Wissembourg, 20 septembre 1792.

L'adjudant général van Helden
à M. Blanchard.

Je vous préviens que le lieutenant général Custine, commandant en chef l'armée du Bas-Rhin, doit le 21 passer la revue de l'armée de la Lauter. Je vous invite à vous y trouver pour faire prêter le serment à MM. Lafarelle, Neuwinger, Houchard et Laboissière, promus à des grades supérieurs.

(Dépôt de la Guerre, Archives historiques.)

INSPECTION
faite par M.

le 17

RÉGIMENT 14e DE CAVALERIE

ÉTAT DES OFFICIERS DE CE RÉGIMENT QUI SONT SUSCEPTIBLES DE PASSER A DES EMPLOIS SUPÉRIEURS.

NOMS DES OFFICIERS	LEUR GRADE	GRADES DONT ILS SONT SUSCEPTIBLES	OBSERVATIONS
M. De Lafarelle	colonel	Maréchal de camp	M^{r} de lafarelle sert du 24 avril 1753 dans l'infanterie. Cap^{ne} au Rég^{t} Royal Pologne N° 5 le 11 janvier 1760, major dud. Rég^{t} le 24 mars 1774. L^{t} colonel le 24 avril 1784. colonel du 14e Rég^{t} de cavalerie le 25 juillet 1791. a fait les campagnes de 1757, 1758 et 1759. dans le rég^{t} de Belsunce, inf^{terie} devenu flandre et cambrésis N^{o}.... [1]. celles de 1760 et 1761 en qualité de capitaine au rég^{t} R^{al} pologne. Cet officier est susceptible par ancienneté de ses services d'obtenir des bontés de Sa Majesté le grade de maréchal de camp au choix de Sa Majesté. Je ne puis trop faire son éloge sur tous les points.

5 7bre 1792. L'intention du Ministre étant d'accorder le grade de maréchal de camp employé à M. La farelle
on en joint ici l'avis à cet officier
approuvé

1. N°s 19 et 28. (Relevé dans un état des services du général de la Farelle en date du 27 avril 1793.)

(Dépôt de la guerre, Arch. admin.)

AU NOM DE LA NATION.

Brevet de Maréchal-de-Camp

Détail des Services	Campagnes, Actions, Blessures
Pour le Citoyen Barthelemy Simon François Lafarelle Né le 11 Xbre 1736. Entré au Service dans les cadets Gentilshommes de Rochefort le 24 avril. 1753. Volontaire dans Belsunce Dons le 25 avril . . 1755. Lieutenant le 28 février. . . . . 1756. Capitaine dans le 5e Régt de Cavie le 18 janvier. 1760. réformé en . . . 1763. remplacé à une Compagnie le 5. may. . . 1772. Major le 24 mars. 1774. Lieutenant - Colonel le 15 avril . . . . . . 1784. Colonel du 14e Régt de Cavie le 25 juillet . 1791. Maréchal de Camp le 5 7bre . . . . 1792.	a fait les campagnes de 1757, 1758 et 1759 en qualité de Lieutenant au Régt de Belsunce N° 20 et 21. celle de 1760 et 1761 en qualité de capitaine au Régt cy devant Rāl pologne N° 5.

Le Conseil exécutif provisoire, établi en vertu de la Loi du quinze août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté : prenant une entière confiance

dans la valeur, expérience, vigilance, bonne conduite, zèle et fidélité envers la Patrie, dont a donné des preuves, dans toutes les occasions, le Colonel Barthélemy Simon françois La Farelle

l'a promu au grade de Maréchal des camps et armées, pour en faire les fonctions sous l'autorité du Conseil exécutif provisoire, et sous les ordres du Ministre ayant le département de la Guerre.

Le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous Colonels, Officiers, Sous-Officiers et Soldats, de le reconnaître en ladite qualité. Donné à Paris le cinquieme jour du mois de Septembre L'an mil sept cent quatre-vingt-Douze et le premier de la République Françoise.

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

Signé : J. Servan   Le BRUN

(Orig. parch.)
(Archives de la famille.)

Septembre 1792
Armée du Rhin

Ordre de bataille et de marche des troupes bivaquées sous Landau

De la droite à la gauche.

Avant-garde placée à Nussdorf aux ordres de M. Lafarelle, maréchal de camp :
7ᵉ régiment de Chasseurs à cheval.
4ᵉ bataillon des Vosges, une pièce de canon. } une caisse pour
Chasseurs d'infanterie, une pièce de canon. } les deux pièces.

9e régiment de Cavalerie.
19e régiment de Cavalerie.

Aux ordres de M. Neuwinger, maréchal de camp :

1re brigade	1er bataillon du 13e régiment. 4e bataillon du Jura. 2e bataillon du 46e régiment. 1er bataillon des Vosges.	suivis de 6 pièces de 8, 4 obusiers de bataille et leurs approvisionnements.

Puis viennent les 2e, 3e et 4e brigades avec leur composition et les noms des généraux qui les commandent.

Ordre de bataille de l'armée commandée par Adam-Philippe Custine, général de l'armée du Rhin, après son expédition sur Spire [1]

De la droite à la gauche.

1re brigade	1. 3e régiment d'infanterie. 2. du Jura. 1. 57e régiment d'infanterie. 2. de l'Ain	M. Chevalier, colonel du 57e régt d'infanterie	M. Munier, maréchal de camp
2e brigade	1. 36e régiment d'infanterie. 2. Rhône-et-Loire. 1. 93e régiment d'infanterie. 2. Haut-Rhin.	M. Isambert, colonel du 36e d'infanterie	

1. Pièce sans date, probablement des premiers jours d'octobre, Spire ayant été pris le 30 septembre 1792.

Cavalerie	2e régiment. 9e régiment.	Commandant en chef M. Lafarelle, maréchal de camp.

(Dépôt de la guerre, Archives historiques.)

Brevet du Médaillon de deux épées en sautoir

M. de la Farelle reçut en 1795 une décoration appelée Médaillon de deux épées en sautoir, dont on trouve ci-contre le brevet, reproduit en photogravure.

Le Médaillon de deux épées avait été créé, pour l'armée de terre, par ordonnance du 16 avril 1771, ainsi que le porte un brevet de cette décoration, que M. Wignier de Warre a bien voulu nous communiquer, et, par ordonnance du 26 décembre 1774, pour les troupes de la marine. Pour ces troupes, et comme marque distinctive, les deux épées étaient surmontées d'une ancre [1].

L'ordonnance du 16 avril 1771 spécifie que le Médaillon de deux épées fut institué pour les sous-officiers et soldats. Mais, à l'époque de la Révolution, cette décoration se donna aussi aux officiers, comme en font preuve le brevet délivré à M. de la Farelle ainsi qu'un ordre de « remplacer la croix de Saint-Louis par le Médaillon de vétérance, pour tous les grades, après vingt-quatre ans de services ». Il semble que cet ordre, qui fut envoyé en mars 1792 à l'armée du Rhin [2] — et sans doute aux autres armées de la République, — n'eut pas alors d'effet rétroactif et que les titulaires de l'ordre de Saint-Louis continuèrent, sans être inquiétés, de porter la croix, pendant plus d'une année encore après la loi du 6 août 1791 (qui abolissait les ordres de chevalerie), car c'est seulement à la date du 15 septembre 1792 que, dans la correspondance générale de l'armée du Rhin, se trouve un autre ordre, ainsi conçu : «On ne doit plus porter les décorations de l'ancien régime. »

Le Médaillon de deux épées, même en remplaçant la croix de Saint-

1. *Carnet de la sabretache*, juin 1895, page 264.

2. Dépôt de la guerre.

Louis, qui, elle-même, était une décoration ne se donnant qu'après plus de vingt ans de service, ne paraît avoir continué de subsister, encore à cette époque, qu'en tant qu'insigne de vétérance, puisque « les actions d'éclat sont récompensées par des armes d'honneur, à partir de 1792 et jusqu'au 29 floréal an X, date de la création de la Légion d'honneur [1]. »

Quoi qu'il en soit à cet égard, il n'en est pas moins certain que, malgré ce que prétendent plusieurs auteurs, cette décoration n'a pas été supprimée par la loi du 6 août 1791, l'article 2 de cette même loi l'ayant, au contraire, maintenue en stipulant que « les militaires pourront continuer de porter et de recevoir la *décoration militaire* actuellement existante [2]. »

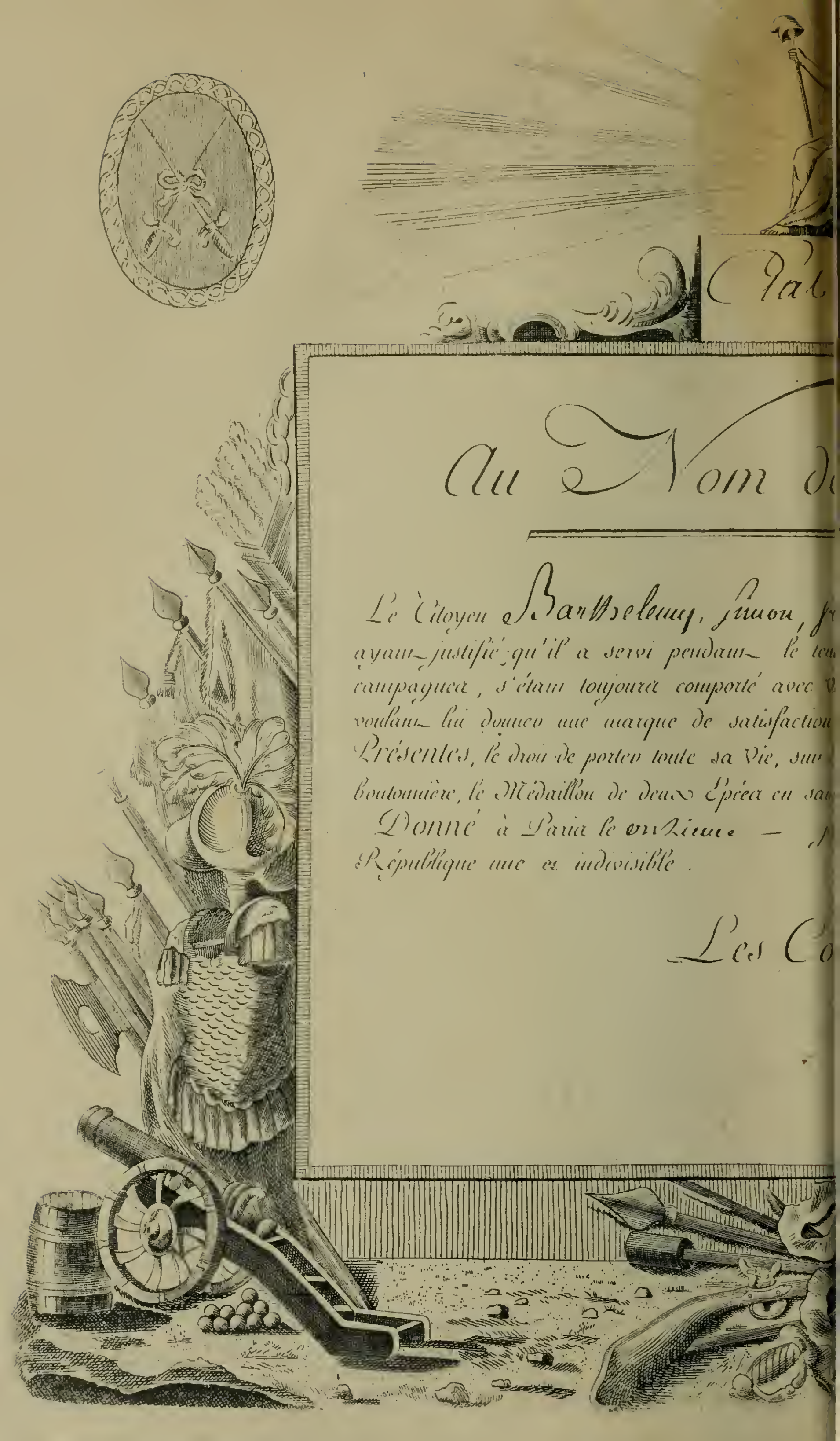
Le brevet, cité plus haut, que nous a communiqué M. de Warre, et qui fut délivré au nom de la Nation, de la Loi et du Roi, *le 12 décembre 1791*, a pour frontispice, au lieu de la figure allégorique de la République, l'écu de France, surmonté de la couronne royale, mais il est encadré des mêmes attributs de guerre que le brevet qui fut délivré à M. de la Farelle au nom de la République.

La reproduction qu'on trouve ici de ce brevet est un peu réduite. Quant aux médaillons figurés à la suite, ils sont de la grandeur des originaux ; les épées et les cadres en sont dorés, et non de cuivre, comme l'étaient les épées et les cadres des médaillons destinés aux sous-officiers et aux soldats.

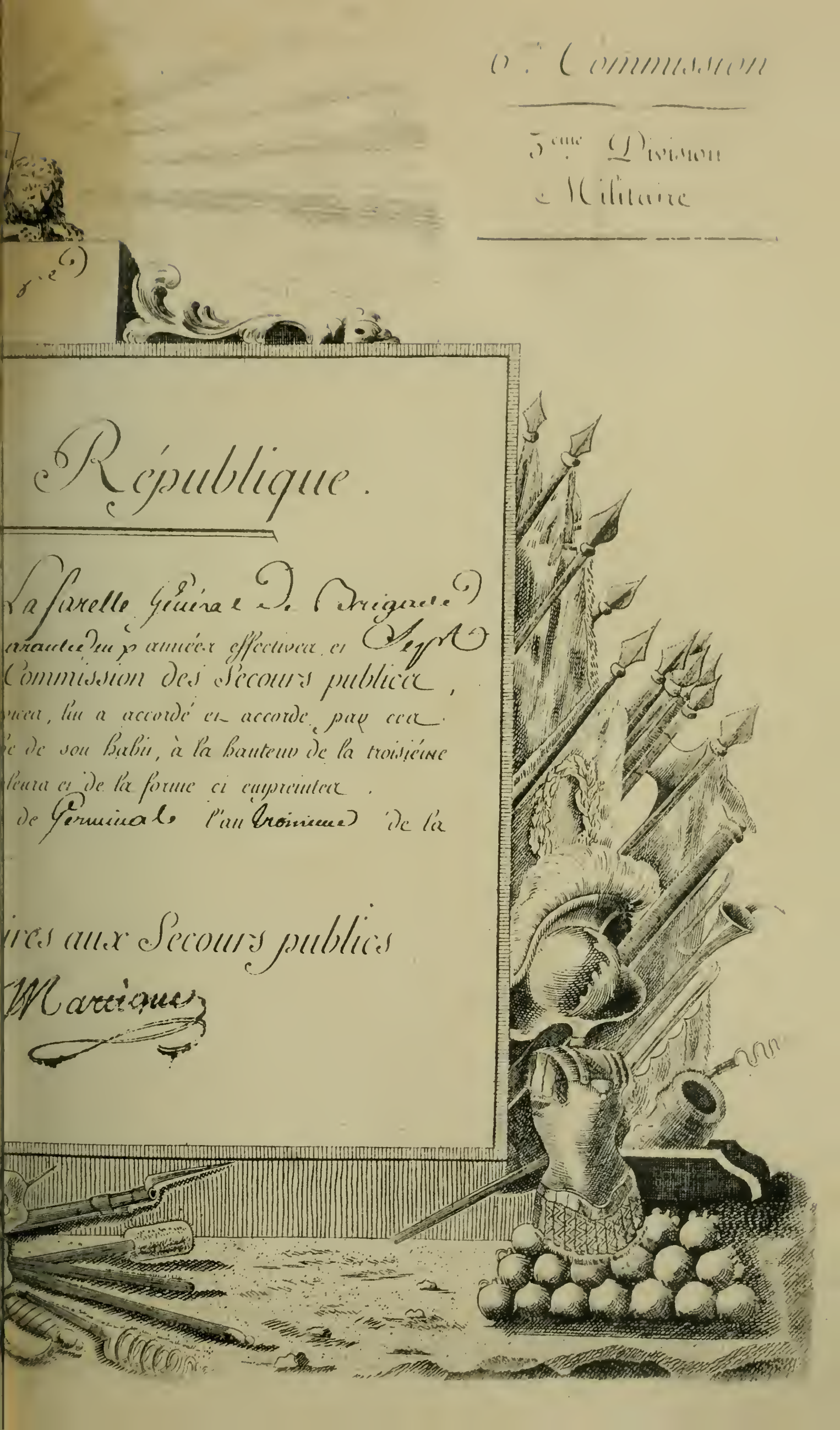
Pour terminer, voici l'explication des deux médaillons ou du médaillon double, conférés à M. de la Farelle. Nous l'empruntons au *Carnet de la sabretache,* cette *revue militaire rétrospective* faisant connaître que deux médaillons portés par le même titulaire témoignaient de quarante-huit ans de service. Cette revue donne même le portrait en buste d'un titulaire du Médaillon de vétérance, qui, « ayant eu plus de soixante-douze ans de présence sous les drapeaux », porte, sur le côté gauche de l'habit, trois médaillons, posés un et deux.

1. *Carnet de la sabretache,* juin 1895, page 272.

2. *Carnet de la sabretache,* juin 1895, page 271.



Au Nom
Le Citoyen Barthelemy, Simon,
ayant justifié qu'il a servi pendant le
campagnes, s'étant toujours comporté avec
voulant lui donner une marque de satisfaction
Présentes, le droit de porter toute sa Vie, sur
boutonnière, le Médaillon de deux Épées en
Donné à Paris le onzième —
République une et indivisible.
Les



6e Commission

3eme Division Militaire

République.

La Sarelle Général de Brigade
avancé du 7 années effectives et Sept
Commission des Secours publics,
...nces, lui a accordé et accorde par ces
...e de son habit, à la hauteur de la troisième
...leurs et de la forme ci empreintes.
de Germinal l'an troisième de la

...ires aux Secours publics

Marique



MÉDAILLONS
délivrés avec le brevet ci-contre.

Brevet de pension de retraite

Le général de la Farelle note qu'antérieurement à sa réintégration par le travail d'organisation des états-majors des armées, en date du 25 prairial an III (13 juin 1795), il avait reçu, par brevet du 14 germinal précédent (3 avril), une pension annuelle de 3.736 livres 13 sous pour quarante-sept ans et vingt et un jours de service, y compris sept campagnes de guerre.

Il ajoute que sa pension fut réduite provisoirement à 3,000 livres, puis réduite, provisoirement encore et sans doute par erreur, à 1.000 livres, traitement d'un chef de bataillon, d'après l'arrêté du ministre de la guerre Millet-Mureau.

Cette pension de retraite fut enfin fixée à 3.956 francs le 20 ventôse an IX (11 mars 1801), après l'évacuation du dépôt de remontes de Mons, où M. de la Farelle avait été employé du 20 décembre 1799 au 21 mars 1801.

La note qui suit et que nous avons relevée au ministère de la guerre prouve que la pension de 3.736 livres, fixée par le brevet ci-dessus mentionné du 14 germinal an III, avait été établie d'après le grade de lieutenant-colonel, M. de la Farelle n'ayant pas eu deux ans d'exercice dans les grades supérieurs à celui-là.

Une lettre du ministre de la Guerre en date du 7 juin 1793 marque au citoyen Lafarelle qu'il est compris dans le nombre de ceux que le Conseil exécutif a suspendu provisoirement de leurs fonctions. Le citoyen Lafarelle observe d'ailleurs que, accablé d'infirmités gagnées par les fatigues de la guerre, ainsi que l'attestent plusieurs certificats, il se trouve dans l'impossibilité de continuer le service et demande en conséquence l'exécution de la loi du 22 août 1790. Comme le citoyen Lafarelle n'a pas, ainsi que l'exige l'article 2 du titre de la même loi, deux ans

d'exercice dans les grades supérieurs à celui de lieutenant-colonel, sa pension sera établie d'après ce grade de la manière suivante :

SAVOIR

pour 30 ans le quart de 4200^{l}.	1050^{l} »»^{s} »»^{d}
pour 17 ans 17-20es des 3/4 Restant . .	2677^{l} 10^{s} »»^{d}
pour 21 jours	9^{l} 3^{s} 9^{d}
La pension serait de	3736^{l} 13^{s} 9^{d}

app. ROLLAND
ad.

D'après la lettre qui suit, M. de la Farelle avait depuis longtemps sollicité sa retraite, et basé sa demande sur des infirmités qui le mettaient hors d'état de continuer un service actif.

ARMÉE DU RHIN SOUS WISSEMBOURG

Schleithal, ce 28 avril 1793 l'an 2e de la République.

Citoyen ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à vos ordres, l'état de mes services, par lequel vous jugerez que je suis un des plus anciens officiers des différentes armées, principalement en grades supérieurs.

Ma mauvaise santé, étant sujet à des douleurs de reins à la suite de marches fatigantes, et, ce qui m'inquiète le plus, l'affaiblissement journalier de ma vue, m'ont fait suspendre ma réclamation du grade de lieutenant général de division (sic), la plus grande partie de mes cadets en étant pourvus. J'ai craint de ne pouvoir en remplir les fonctions

avec l'activité nécessaire, ayant été forcé de garder la chambre une partie de l'hiver, les remèdes restant infructueux.

J'ai attendu la fin de la campagne de 1792 pour faire la demande de ma retraite, fondée sur quarante-sept années de service, y compris mes campagnes de guerre, dont près de vingt de grades supérieurs, mais cette campagne n'a eu aucune interruption.

Je m'en rapporte donc, Citoyen ministre, à votre équité et vous prie de mettre sous les yeux de la Convention nationale la position où je me trouve.

Le général Custine, qui dans ce moment est allé du côté d'Huningue, aurait pu vous convaincre de mon zèle pour le bien de la République ainsi que des contrariétés que ma santé m'a fait éprouver aux postes de Bingen et de Creuznac, que j'ai occupés pendant soixante et cinq jours.

Le général de brigade de cavalerie commandant à Schleithal, près Wissembourg.

Signé : LAFARELLE.

Armée du Rhin sous Wissembourg, ce 10 septembre 1793, 2e de la République

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE LAFARELLE AU CITOYEN XAVIER AUDOUIN, ADJOINT AU MINISTRE DE LA GUERRE

J'ai différé, Citoyen, de vous adresser, conformément à votre lettre, que je n'ai reçue qu'à la fin de juin et dont je joins ici la copie, les certificats nécessaires à l'obtention de ma retraite, dont la demande est fondée sur des infir-

mités constatées et près de quarante-huit ans de service. Je désirais faire des efforts pour finir cette campagne et j'attendais réponse des officiers que je soupçonnais existants et à qui j'avais demandé de nouveaux certificats de mes campagnes de 1757, 58, 59, 60 et 61, pour remplacer ceux que j'ai déposés en 1776 aux bureaux de la Guerre. S'il existe des revues de ces différentes époques, elles pourraient constater la vérité que je les ai faites.

Je compte donc, Citoyen, sur vos bonnes intentions de faire valoir auprès du ministre la justice de ma demande et vous prie de l'engager à m'accorder, en attendant, l'obtention de ma retraite et la liberté d'aller, dans les premiers jours d'octobre, à Roye, et même à Paris pour y consulter sur les moyens de prévenir le malheur de perdre la vue, dont l'affaiblissement journalier m'inquiète.

J'ai éprouvé l'hiver dernier que les mauvais temps me rendaient incapable d'aucunes fonctions actives.

Je vous renouvelle donc, Citoyen, mes instances de remettre, le plus tôt que vous pourrez, sous les yeux du ministre, ma fâcheuse position. Depuis plus de trois ans, je n'ai pas quitté mon poste.

Je suis fraternellement

Le général de brigade de cavalerie

Signé : LAFARELLE.

Au bas de la lettre est écrit :

Pour fixer, Citoyen, la pension de retraite que vous sollicitez, il est nécessaire que vous m'adressiez

1° votre acte de naissance,
2° le certificat de vos campagnes de guerre,
3° le certificat authentique de vos infirmités, visé par le général divisionnaire.

La célérité que vous apporterez à faire l'envoi de ces pièces mettra le ministre à même de vous comprendre dans le premier travail de retraite.

L'adjoint de la 6e division du département de la Guerre,

Signé : Xavier Audouin.

Armée du Rhin, ce 4 novembre 1793, vieux style,
2e année de la République.

Le général de brigade Lafarelle au citoyen Xavier Audouin, adjoint au ministre de la Guerre

Aussitôt que j'ai été instruit, Citoyen, que, depuis la demande que vous m'aviez faite, dans le courant de septembre, des pièces à produire pour l'obtention de ma retraite, fondée sur près de quarante-huit ans de service y compris sept campagnes de guerre et des infirmités, le Ministre exigeait que ce dernier certificat fût signé du général en chef et des chefs du Comité de santé attachés à l'hôpital de l'armée, je me suis conformé à cet ordre en vous l'adressant avec la présente. Je vous prie de le mettre sous les yeux du Ministre ainsi que les autres pièces que je vous ai adressées. C'est avec bien du regret que j'éprouve, malgré mes efforts, que l'arrière-saison, le froid ou les temps humides me privent de l'activité nécessaire à mon grade, etc.

Salut et fraternité,

Signé : Lafarelle.

Certificats des chefs du Comité de santé de l'armée du Rhin

Armée du Rhin

Nous soussignés chirurgiens-majors des deuxième et douzième régiments de cavalerie[1], certifions que le citoyen Lafarelle, général de brigade, est affecté d'une vue très faible et d'engorgements aux jambes, qui deviennent inflammatoires par l'usage des bottes et le réduisent hors d'état de continuer l'exercice du cheval.

A Hoënheim, le 2e jour de la 2e décade du 2e mois de l'an 2 de la République française une et indivisible.

Signé : Muller	Reveilhas
Chirin me du 12e régt de cavie	Chir. major du 2e Régt de cavalerie

Vu par nous, commissaire des guerres à l'armée du Rhin, certifions le présent véritable ainsi que les signatures des deux chirurgiens ci-dessus nommés.

A Hoënheim, le 2e jour de la 2e décade du 2e mois de l'an second de la République française une et indivisible.

Signé : Bechut.

Je soussigné premier médecin de l'armée du Rhin certifie avoir reconnu la vérité de l'énoncé ci-dessus, et j'ajoute que le citoyen général Lafarelle est non seulement

1. Ces deux régiments faisaient partie de la brigade La Farelle.

affecté de faiblesse de vue et d'un engorgement habituel aux jambes, mais encore d'anciens rhumatismes et d'autres infirmités, suite de ses longs services, ainsi qu'il ressort des différents certificats dont il est muni.

Au quartier général de Schiligheim, près de Strasbourg, le 2e jour de la 2e décade du 2e mois de la 2e année de l'ère républicaine.

Signé : Lorcat.

Vu et approuvé par le général en chef.

Signé : Pichegru.

Je soussigné chirurgien en chef de l'ambulance volante de l'armée du Rhin, certifie que le citoyen Lafarelle, général de brigade, est réellement affecté des maladies exposées par les officiers de santé sus-signés et que je n'ai jugé que d'après l'examen le plus exact. En conséquence, il ne peut continuer ses fonctions militaires.

Fait au quartier général de l'avant-garde de l'armée du Rhin le 12e jour de ce 2e mois de l'an 2 de la République française une et indivisible.

Signé : D. Larrey [1].

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

On voit par ce qui précède que M. de la Farelle, nanti enfin de toutes les pièces nécessaires à l'obtention de sa retraite, les envoya au ministère de la guerre le 4 novembre 1793 ; mais, avant que ces pièces eussent eu le temps d'arriver à Paris, il fut arrêté comme suspect [2], et la lettre du 9 frimaire au II (29 novembre 1793), qui lui accordait sa

1. Le célèbre chirurgien des armées de la République et de l'Empire, fait baron après Wagram.

2. Voir page 159 et Pièces justificatives XII.

retraite, arriva à son tour à l'armée du Rhin après que M. de la Farelle avait été emmené prisonnier ; et, bien que cette lettre lui eût été renvoyée à Auxerre, où il était détenu, et qu'il l'eût fait valoir dans celle qu'il écrivit le 19 nivôse au II (18 janvier 1794) [1], ce fut seulement le 28 septembre, après onze mois de détention, que l'ordre de son élargissement fut signé par le Comité de salut public.

M. DE LA FARELLE, EMPLOYÉ A L'ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE

M. de la Farelle venait, sur la demande qu'il en avait faite, d'être mis à la retraite par un décret du 14 germinal an 3, lorsque, deux mois après, le 13 juin 1795, il en fut relevé par décision du Comité de salut public, qui, sur le rapport de la commission des armées de terre, l'avait compris dans le nombre des généraux de brigade employés à l'armée des Alpes et d'Italie.

M. de la Farelle, qui souffrait de rhumatismes contractés au service et qui peut-être, ainsi qu'on le trouve dans une de ses lettres, était encore « abreuvé de dégoût après les injustices et les calomnies dont il fut la victime en 1793 », répondit qu'il ne pouvait suivre cette destination ; et il resta dans sa position de retraite.

Plus tard, et d'après la lettre qui suit, M. de la Farelle demanda à rentrer en activité.

Paris, 29 brumaire an 7.

PRÉVOST, MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF AU CONSEIL DES CINQ CENS ET EX-CONSTITUANT, AU CITOYEN REUBELL, MEMBRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Je me suis présenté plusieurs fois, Citoyen directeur et ancien collègue, pour avoir le plaisir de vous voir, et je n'ai pas été assez heureux pour vous rencontrer. Je viens

1. Voir Pièces justificatives XII.

de recevoir une lettre d'un de mes amis, qui a l'honneur d'être connu de vous, du citoyen Lafarelle, ex-général de brigade. Ce brave militaire, qui a toujours bien servi la République, a été destitué par Saint-Just et Lebas, et, après une arrestation de onze mois, forcé d'accepter une retraite et la pension qui en est la suite. Il est cependant encore en état de bien servir la République ; il le désire et demande a être réintégré. Il espère que, ayant eu l'avantage de servir auprès de vous et de s'en faire connaître, vous voudrez bien faire valoir sa demande au Directoire et charger le ministre de lui en faire un prompt rapport. Si la recommandation d'un de vos anciens collègues peut être de quelque poids auprès de vous, je puis vous assurer que la République ne peut accueillir la demande d'un plus brave ni plus digne citoyen. Ce sera pour moi une grande satisfaction si je puis contribuer à lui faire obtenir ce qu'il demande. Je joins à ma lettre une pétition, que je vous prie de me renvoyer après l'avoir apostillée, pour que je la porte moi-même au ministre de la guerre.

Salut et attachement fraternel.

Signé : Prévost.

M. de la Farelle nommé au service des remontes [1]

D'après le compte rendu qui suit, M. de la Farelle fut nommé au service des remontes, sur le choix du général Clarke.

Compte rendu par les inspecteurs généraux

Armée du Rhin

Lunéville . . . .

Vesoul

1. Voir page 171.

ARMÉE D'ITALIE
LYON — Le général Beaurevoir

ARMÉE DE L'OUEST
TOURS — . . . .

ARMÉE DU NORD
MONS

Le Général Rivaud a commis l'adjudant général pour les opérations.

Cet adjudant général a rendu compte des détails de fournitures à faire et a mandé qu'il était arrivé des chevaux de mauvaise qualité.

Je propose et je crois essentiel de charger le général de brigade Lafarelle de se rendre sur le champ à Mons pour faire le triage et la répartition. (C'est un choix recommandé par le général Clarke.)

TROUPES DE L'INTÉRIEUR
COMPIÈGNE — . . . .

(Ministère de la Guerre, Archives, Remontes, Documents généraux de l'an VIII à l'an X.

3e DIVISION

BUREAU DES REMONTES

Proposition de nommer le général Lafarelle en qualité d'inspecteur général des remontes à Mons et employés sous ses ordres.

Citoyen Delecourt, adjudant général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU MINISTRE

Le 24 ventôse l'an huit de la République française une et indivisible

Le général Estourmel, dans un rapport ci-joint, se plaint de la conduite du citoyen Delecourt, adjudant général chargé de la levée à Mons. Il résulte que, par différents refus, non motivés, sans date, d'admission des chevaux envoyés par les départements, les administrations ont été jetées dans le découragement, ce qui peut compromettre le succès de l'opération.

On voit en effet, par un rapport du général Beguinot, commandant la 2e division militaire, que, sur 58 chevaux renvoyés par l'adjudant général Delecourt, 9 seulement ont été jugés dans une contre-visite susceptibles de rejet.

Cette circonstance fait présumer que cet adjudant général n'a pas les connaissances nécessaires pour remplir cette mission ; il n'a d'ailleurs servi que dans l'infanterie. On croit donc devoir proposer de donner une autre destination à cet officier ; si le ministre juge à propos de le maintenir, d'envoyer à Mons le général Lafarelle, proposé par le général Estourmel, qui sera chargé en chef des opérations au point d'arrivée à Mons.

Si le ministre approuve cette seconde disposition, il est prié de signer les lettres ci-jointes.

Signé : Dinnice.

approuvé. il jouira pendant sa mission des appointements de chef de brigade[1]

Signé : Acor

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

3e DIVISION

Bureau des Remontes

Nota. Les réponses à faire au Ministre doivent relater exactement la date des lettres qu'on en a reçues, et porter en marge l'indication ci-dessus du Bureau afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité

Paris, le 24 ventôse an 8 de la République française une et indivisible.

Le ministre de la Guerre au général de brigade Lafarelle

Je vous préviens, Citoyen général, que je vous ai choisi pour diriger les opérations de la Levée générale, qui doivent s'exécuter au point d'arrivée fixé à Mons.

L'instruction qui vous sera communiquée vous fera connaître la nature de ces opérations.

L'adjudant général Delecourt, chargé en ce moment

1. Ancienneté. Traité comme chef de brigade, n'ayant pas eu deux ans d'exercicé dans le grade de maréchal de camp. (Département de la guerre, 15e division militaire).

desdites fonctions, vous rendra compte de la situation de son travail et sera sous vos ordres.

Vous pourrez concerter auparavant vos dispositions avec le général Estourmel.

Salut et fraternité.

Signé : ALEX. BERTHIER.

(Archives de la Famille.)

LEVÉE DES 40.000 CHEVAUX — LIBERTÉ — ÉGALITÉ

De Compiègne, le 25 germinal an 8 de la République française.

LE GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE CHARGÉ DU CLASSEMENT ET DE LA RÉPARTITION DES CHEVAUX AUX TROUPES DE L'INTÉRIEUR,

AU CITOYEN LAFARELLE, GÉNÉRAL DE BRIGADE, chargé du classement et de la distribution des chevaux de la Levée à Mons.

Citoyen général,

Je reçois aujourd'hui votre lettre du 22. Je suis extrêmement sensible à cette marque de votre souvenir et aux témoignages d'amitié que vous m'y donnez. Je suis aussi fort aise que vous ayez trouvé les choses plus en règle que l'on avait lieu de le croire sous la gestion du citoyen Delecourt.

Je n'éprouve point ici l'indicipline, l'insubordination, et, à quelques vols de licols près, aucune des dilapidations dont vous vous plaignez. Je ne doute pas que vous ne

veniez bientôt à bout de les détruire ; il ne faut souvent pour cela que se montrer ami de l'ordre, ferme et juste, qualités qui vous distinguent.

Je n'ai point éprouvé non plus les pertes en chevaux, qui me paraissent fréquentes à Mons. Jusqu'à cette heure, sur environ 1.500 chevaux que j'ai reçus, je n'en ai perdu que quatre, dont deux ont été tués par mon ordre. Non seulement le changement de nourriture peut y contribuer, comme vous le dites, Citoyen général, mais peut-être aussi leur séjour dans des écuries malsaines, où il y aura eu des chevaux malades et rejetés des armées. Il faudrait alors faire parfumer les écuries en y brûlant des herbes aromatiques. Ce sera une dépense de plus, et je vois que là-dessus, ainsi que nous, vous avez bien peu de moyens et de ressources. J'en ai proposé une au ministre, je ne sais si elle sera agréée, c'est de faire faire une retenue d'un franc par chaque cheval livré, retenue que le régiment, vu l'administration des charrois, payerait sur sa masse de ferrage. Autrement on donne plus que la première ferrure ; en effet, si l'une a été payée au chef-lieu du département, lors de la réception, il ne doit pas encore en être payée une seconde, lors du classement et de la distribution. Le général d'Estourmel est de mon avis ainsi que le chef du bureau des Remontes. Cela soulagerait infiniment notre déficit, et les régiments n'en seraient pas fort lésés. Je joins ici le dernier état des besoins en chevaux que le 2e régiment de Cavalerie m'a fourni ; vous verrez qu'il ne lui en faudra pas un grand nombre pour être completé, et, sans doute, vous pourrez le faire aisément sans que je m'en mêle, ce que d'Estourmel me recommandait. Sur ce qu'il m'a écrit en dernier lieu, je viens de faire partir hier onze charretiers et un haut le pied, qui pourront vous débarrasser de quelques chevaux de trait, qu'ils mèneront à Sampigny. Comme ces gens marchent avec trois sous par

lieue, ils vous arriveront plus tôt qu'en marchant par étape.

Adieu, mon cher général, donnez-moi de vos nouvelles, je serai charmé de rester en correspondance avec vous et d'avoir des occasions fréquentes de vous redire mon sincère attachement.

Salut et fraternité.

Signé : CANELAUX.

Ma femme, sensible à l'honneur de votre souvenir, vous fait mille amitiés.

3e DIVISION — BUREAU DES REMONTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 28 prairial an 8e de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL LAFARELLE, chargé de la répartition des chevaux de la Levée à Mons.

J'ai reçu, citoyen général, avec votre lettre du 10 de ce mois l'instruction provisoire que vous avez cru devoir remettre au chef de brigade Malo [1], commandant en chef du dépôt de Mons.

Je remarque que vous auriez pu, ainsi que ce chef de brigade, vous en tenir littéralement aux dispositions de

1. Les colonels de cavalerie portèrent de 1792 à 1803 le nom de chefs de brigade.

ma lettre du 24 floréal, dont au surplus votre instruction ne s'écarte pas, mais qui se trouve incomplète.

Il convient donc que le chef de brigade Malo, comme commandant en chef, ait la direction de tout ce qui a rapport à l'administration du dépôt, et que vous, citoyen général, vous restiez chargé de la surveillance et des détails relatifs au classement et à la répartition, en vous conformant à ma lettre du 24 de ce mois, en ce qui concerne la mission du général Bourcier à Vesoul, et, pour le surplus, à une circulaire du 14 précédent, adressée aux généraux divisionnaires.

Si vous désirez me transmettre vos vues et observations sur l'administration des dépôts, vous pouvez compter que je leur accorderai tout accueil, et je vous engage même à vous livrer à ce travail autant qu'il vous sera possible.

Salut et fraternité.

Signé : CARNOT.

24e DIVISION MILITAIRE

DÉPOT DES REMONTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Mons, le 16 messidor an 8e de la République française, une et indivisible.

LE CHEF DE BRIGADE MALO, COMMANDANT EN CHEF LE DÉPOT DES REMONTES

AU GÉNÉRAL DE BRIGADE LA FARELLE

L'intérêt du gouvernement exigeant impérieusement que nous mettions la plus grande économie dans tout ce

qui est relatif à l'administration du dépôt de Remontes, dont nous avons, vous, l'inspection, et moi, le commandement, veuillez bien me transmettre vos ordres pour faire faire au bureau tous les états dont vous auriez besoin, soit pour le ministre, soit pour le général Bourcier, inspecteur de la cavalerie de l'armée du Rhin.

J'ai l'honneur de vous observer également que je crois plus économique, si vous le jugez convenable, que vous vous serviez des employés de ce même bureau pour votre correspondance. Vous les connaissez tous, par la copie que je vous ai envoyée du dernier travail du ministre à ce sujet; ils seront à votre disposition lorsque vous le jugerez convenable.

Je vous assure, mon général, que je suis bien décidé à remplir strictement les intentions du ministre en n'employant, pour la surveillance des écuries ou autrement, que ceux nommés par lui et qui sont en nombre suffisant pour le bien du service.

Si, de votre côté, vous étiez autorisé par le ministre à employer une ou plusieurs personnes pour la surveillance de ce même dépôt, je vous prierais de m'en donner connaissance.

Salut et considération.

Signé : Malo.

.. DIVISION

15e BUREAU

REMONTES

Réception de l'état général des livraisons aux corps jusqu'à l'époque du 30 prairial.

Instructions sur le dépôt de Mons.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 22 messidor, an 8 de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE DE LA GUERRE

AU GÉNÉRAL DE BRIGADE LAFARELLE, chargé de la répartition des chevaux de la Levée, à Mons.

J'ai reçu, citoyen général, vos deux lettres des 1er et 4 de ce mois, et, avec la première, les deux états, l'un du mouvement de la décade, et l'autre, de la situation des répartitions et remises aux corps et services militaires à l'époque du 30 prairial.

Je vous adresserai incessamment l'état des mutations qui sont survenues pour la destination de certains contingents de la Levée : vous connaîtrez d'après cet état les quantités sur lesquelles vous pouvez encore compter, et ces quantités, avec celles qui seront livrées par les fournisseurs, pourront suffire pour les plus pressants besoins; je vous confirme à cet égard les instructions précédemment données pour qu'aucune remise ne soit faite sans que vous ayez reçu des ordres du général Bourcier.

L'avis que je vous donne ne doit pas vous empêcher, citoyen général, de correspondre directement avec les préfets pour le reste des contingents qui doivent être dirigés sur Mons.

J'imagine bien que, dans l'intervalle, le général Bourcier

aura remédié à ce qu'il ne reste pas inutilement des hommes en trop grande quantité à Mons pour les chevaux de trait demandés par l'administration de Sampigny, attendu que ce n'est pas au moment actuel qu'elle pourra tirer du point de Mons le plus de ressources en ce genre : elle a reçu avis qu'elle aurait à en faire prendre une assez grande quantité à Vesoul.

Je vois bien par votre lettre du 4 qu'il n'existe plus de difficultés sur les fonctions attribuées au chef de brigade Malo, commandant le dépôt, et à vous ; mais la lettre particulière du 16, que je reçois du citoyen Malo, me donne à croire qu'il reste encore quelque incertitude, et, d'après les observations de ce commandant, je vous préviens que ses fonctions consistent dans la direction et la gestion du dépôt, et que les vôtres s'entendent de la surveillance comme officier général. Il convient donc que les réceptions des chevaux soient faites par le commandant, chef du dépôt, et que ce soit en votre présence, assisté du commissaire des guerres et de l'artiste vétérinaire.

Vous voudrez donc bien, citoyen général, communiquer au citoyen Malo les extraits de marchés qui vous ont été adressés, attendu qu'ils auraient dû lui être envoyés directement ainsi qu'à vous, conformément à l'article 2 de ces traités. Vous continuerez de m'adresser le 30 de chaque mois un état semblable à celui qui était joint à votre lettre du 1er de ce mois.

Je vous salue.

Signé : Carnot.

Le chef du bureau

Signé : Miot.

.. DIVISION

15e BUREAU

REMONTES

RÉPUBLIQUE ERANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 26 messidor an 8e de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE JEMMAPES, A MONS

J'ai reçu, citoyen préfet, votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle, en me rappelant les services du général Lafarelle, vous m'invitez à avoir égard à la position et à l'utilité de cet officier supérieur, et à lui confier les fonctions d'inspecteur des remontes au dépôt de Mons.

Le témoignage distingué que vous rendez du général Lafarelle, citoyen préfet, s'accorde parfaitement avec les renseignements que j'ai par devers moi, j'y aurai le plus grand égard, et je verrai s'il est possible de faire droit à la demande du général Lafarelle, dans le travail général sur le service des remontes, dont je réglerai incessamment l'organisation définitive.

Je vous salue.

Signé : CARNOT.

DÉPARTEMENT
DE LA GUERRE

N° 15

BUREAU
DES
REMONTES

Nota. Chacun oublie de rapporter l'indication du bureau, et il en résulte des erreurs et des retards.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le 22 ventôse an 9e de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL LAFARELLE, FAISANT LES FONCTIONS D'INSPECTEUR GÉNÉRAL A MONS.

J'ai reçu, citoyen général, la lettre que vous m'avez écrite le 13 de ce mois, par laquelle, en me faisant part de la prochaine arrivée à Mons de la légion des Francs du Nord, vous me marquiez avoir été contraint de retarder de quelques jours l'évacuation du dépôt.

L'arrivée d'un détachement de la légion des Francs devant y coopérer, sans aucune espèce de frais, puisque, conformément aux ordres du général Bourcier, ils emmèneront les chevaux qui leur seront propres, je ne puis, citoyen général, qu'approuver le faible retard que vous avez mis à l'exécution de mes ordres.

J'ai trouvé juste votre réclamation tendante à ce que tous les individus composant le dépôt soient payés jusqu'au 1er germinal, et je vous autorise, citoyen général, à faire former la revue comme par le passé et à donner communication de cette lettre au commissaire ordonnateur de la

24e division, afin qu'il ne fasse point de difficulté de l'arrêter.

Quant aux employés non militaires, pour lesquels vous demandez un mois de traitement à titre d'indemnité et frais de route pour se rendre dans leurs foyers, j'aurai égard à leurs bons services et je vous ferai connaître particulièrement la décision que j'aurai prise à leur égard.

Je vous salue.

Signé : ALEX. BERTHIER.

Le chef du bureau

Signé : MIOT.

(Archives de la famille.)

CERTIFICAT DE SERVICES POUR LE GÉNÉRAL DE LA FARELLE

1re DIVISION

BUREAU DES ÉTATS-MAJORS

Enreg. No 104.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

LE MINISTRE

Certifie à tous qu'il appartiendra que le citoyen Barthélemy-Simon-François LAFARELLE est entré au service dans les cadets gentilshommes de Rochefort le vingt-quatre avril mil sept cent cinquante-trois, a été volontaire dans Belzunce, dragons, le vingt-cinq avril mil sept cent cinquante-cinq, lieutenant le vingt-huit février mil sept cent cinquante-six, capitaine dans le 5e régiment de Cavalerie le dix-huit janvier mil sept cent soixante, réformé en

mil sept cent soixante-trois[1], replacé à une compagnie le cinq mai mil sept cent soixante-douze, major le vingt-quatre mars mil sept cent soixante-quatorze, lieutenant-colonel le quinze avril mil sept cent quatre-vingt-quatre, colonel du 14e régiment de cavalerie le vingt-cinq juillet mil sept cent quatre-vingt-onze, maréchal de camp le cinq septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, suspendu le 1er juin mil sept cent quatre-vingt-treize, a été réintégré par le travail de l'organisation des états-majors des armées du vingt-cinq prairial an trois, mais n'a point servi depuis cette époque[2].

En foi de quoi, il a délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le huit messidor l'an huit de la République française, une et indivisible.

Signé : Carnot.

Le chef du bureau

Signé : Combe.

(Archives de la famille.)

1. Employé dans son grade de capitaine à l'école d'équitation de Saumur depuis octobre 1765 jusque mai 1771. (Note de M. de la Farelle.)

2. Cela n'est pas exact, car, ainsi qu'on l'a vu page 171, M. de la Farelle était employé au service des remontes depuis la fin de décembre 1799.

M. de la Farelle, proposé pour le commandement militaire du département de la Somme

Rue Garancière
N° 1106.

A Paris, le 12 vendémiaire an 9.

Le général de division Estourmel au ministre de la Guerre

Citoyen ministre,

Les délégués du département de la Somme m'ont prié, lorsque je partais, de vous remettre la note ci-jointe en faveur du général Lafarelle. J'ai été à même de l'apprécier et je puis vous assurer qu'il sera vu de très bon œil dans le département de la Somme, où je suis domicilié.

Salut et attachement.

Signé : Estourmel.

Au ministre de la Guerre

Citoyen ministre,

Les envoyés du département de la Somme regardent du bien du service de vous demander pour commandant de ce département le général de brigade Lafarelle, chargé du triage et de la répartition des chevaux de la Levée à Mons, leur compatriote. Ils s'appuient du suffrage du général de division Clarke, qui a fait avec lui le siège de

Mayence, et de celui du général de division Estourmel, sous les ordres duquel il a servi comme major et lieutenant-colonel du 5e régiment de cavalerie, il y a vingt ans[1].

Paris, ce 11 vendémiaire an 9.

Signé : BRUNON. MASSEY.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

M. DE LA FARELLE, COMMANDANT DE LA 3e COHORTE DES GARDES NATIONALES DE MONTDIDIER

Amiens, ce 5 frimaire an 14.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,
membre de la Légion d'honneur,

A MONSIEUR LA FARELLE (Simon-Barthélemy), Commandant de la 3e cohorte de la légion de Montdidier, 5e des Gardes nationales de ce département, à Fransart.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser le brevet provisoire de votre nomination.

Agréez mes félicitations sur le titre et le grade que Son Excellence vient de vous conférer au nom de Sa Majesté.

Je vous salue avec considération.

Signé : QUINETTE.

P. S. Vous recevrez incessamment, Monsieur, le brevet que je vous annonce par la présente, laquelle vous en tiendra lieu provisoirement.

1. Le marquis d'Estourmel fut colonel du régiment royal-Pologne du 19 novembre 1782 au 31 décembre 1783.

GARDE NATIONALE
DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Paris, le 5 frimaire an 14.

M. LAFARELLE
3e COHORTE
5e LÉGION

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'article 17 du décret impérial du 8 vendémiaire an 14, ainsi conçu : « Les listes de présentation des Gardes nationales seront transmises à notre Ministre de l'Intérieur, que nous investissons du pouvoir de les nommer, en attendant que nous ayons signé les brevets de nominations. »

Vu la liste de présentation faite en vertu dudit décret pour le département de la Somme et le compte favorable qui a été rendu de la conduite et du zèle de M. Lafarelle (Simon), arrête ce qui suit :

ARTICLE Ier.

M. Simon Lafarelle est nommé chef de la 3e cohorte de la 5e légion de Montdidier.

ARTICLE II.

Le préfet du département de la Somme rendra compte de l'exécution du présent arrêté.

Signé : CHAMPAGNY.

(Archives de la famille.)

IX

M. de la Farelle, lieutenant-colonel commandant le régiment royal-Pologne

M. de la Farelle, comme lieutenant-colonel du régiment royal-Pologne, fut souvent chargé de commander ce régiment [1].

Les lettres qui suivent attestent qu'il en avait le commandement en 1786, 1789, 1790 et 1791.

Pour l'année 1786, voir page 323, lettre du 3 mai 1786.

Pour l'année 1789, voir aux Pièces justificatives, XII, lettre du 19 ventôse an II aux citoyens composant le Comité de salut public.

Pour les années 1790 et 1791, voir les lettres qui suivent.

Régiment royal-Pologne, cavalerie

2 avril 1790.

M. le duc d'Aiguillon.

M. le duc d'Aiguillon, à qui ses occupations actuelles ne permettent point de s'occuper du soin du régiment

1. « On sait que, dans ce temps-là, la direction pratique du service des régiments reposait sur les majors et les lieutenants-colonels, hommes du métier arrivés par la filière régulière des grades, tandis que les colonels, appartenant en règle générale à la noblesse de cour, ne paraissaient guère au corps que dans la belle saison. » (*Carnet de la Sabretache*, mars 1896, page 113.)

qu'il commande, m'ayant autorisé à m'en charger et à faire toutes les propositions, j'ai l'honneur de demander si je peux envoyer les mémoires pour les remplacements à des emplois qui sont vacants depuis plus d'un an, afin de ne point préjudicier plus longtemps aux officiers qui souffrent d'un aussi long retard.

Signé : de la Farelle, lieutenant-colonel commandant le régiment royal-Pologne.

Réponse du duc d'Aiguillon

J'autorise monsieur de la Farelle, lieutenant-colonel commandant le régiment royal-Pologne, cavalerie, à présenter au ministre tous les mémoires relatifs audit régiment.

A Paris, le 5 avril 1790.

Signé : le duc d'Aiguillon.

Lettre de M. de la Farelle au ministre de la Guerre

Monsieur le comte [1]

J'ai l'honneur de vous adresser, d'après l'autorisation de Monsieur le duc d'Aiguillon, les demandes de congé en faveur de messieurs de Cadignan et de Vaucleroy, dont la

1. Comte de la Tour du Pin, ministre de la Guerre du 4 août 1789 au 8 novembre 1790.

position est intéressante, suivant les motifs de leurs demandes.

Il y a près d'un an qu'il se trouve au régiment royal-Pologne plusieurs emplois vacants, les occupations de M. le duc d'Aiguillon ne lui ayant pas permis de s'en occuper. Jugez-vous à propos, Monsieur le comte, que je vous en adresse la proposition suivant les droits et l'ancienneté de chacun?

Je suis avec respect,

Monsieur le comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : DE LA FARELLE, Lt-Colonel commandant le régiment royal-Pologne.

Libourne, ce 16 avril 1790.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

A MONSIEUR LAFARELLE, Lt COLONEL COMMANDANT LE RÉGIMENT DE ROYAL POLOGNE, EN QUARTIER A AGEN

Monsieur,

La Société des amis de la Constitution, sensible au zèle et à l'activité avec laquelle le régiment de royal-Pologne a concouru au maintien de la tranquillité publique dans notre ville, nous a députés vers vous pour remplir un devoir bien cher aux amis de l'ordre et de la paix. Elle nous a chargés, Monsieur, de vous en témoigner sa reconnaissance, et de vous assurer des sentiments fraternels dont elle est pénétrée pour ces braves militaires.

Les Agenois se félicitent chaque jour, Monsieur, et surtout dans les circonstances malheureuses, de les posséder dans leurs murs, mais ce qui augmente encore plus leur confiance, c'est de voir à la tête de ce corps un chef aussi digne de l'estime et du respect de tous les bons citoyens.

Signé : L. CHAMPMAS dép[té] de L. S[té].

A Agen, le 27 juin 1791.

(Archives de la famille.)

X

Le général de la Farelle a l'armée du Rhin

Sous ce titre, nous publions quelques extraits d'*Historiques* de régiments, un assez grand nombre de lettres ou ordres de service adressés à M. de la Farelle ou au général commandant la division dont sa brigade faisait partie, et, en outre, un rapport du général Méquillet au général en chef Beauharnais sur la journée du 27 juillet 1793.

« Le 28 et le 29 mars 1793, l'armée fut harcelée par les troupes légères de l'ennemi. Quelques coups de canon avaient d'abord suffi pour les disperser ; mais bientôt elles se présentèrent en plus grand nombre et leurs attaques devinrent plus menaçantes. Le 30, une action générale eut lieu entre Alzey et Ober-Flersheim.

« Bataille d'Alzey ou Ober-Flersheim, 30 mars 1793. — Vers 3 heures de l'après-midi, une forte colonne d'infanterie, précédée de nombreux escadrons, entre autres ceux des hussards d'Elben et de Goltz, se dirigea sur notre droite pour débusquer le 13e de ligne, qui occupait le plateau d'Ober-Flersheim. L'artillerie légère ayant jeté le désordre dans la cavalerie ennemie, le 1er escadron du 9e d'artillerie s'élança sur elle, mais elle s'ouvrit par un quart de conversion et tomba sur ses derrières. Elle com-

mençait à le sabrer, lorsque quelques coups de canon tirés sur la mêlée et une charge des 2ᵉ et 3ᵉ escadrons dispersa l'ennemi et dégagea les nôtres. Les 2ᵉ et 3ᵉ escadrons avaient fait une marche au galop de plus de trois mille mètres pour se porter au secours du 1ᵉʳ escadron.

« Pendant ce temps, l'infanterie ennemie avait changé de direction, à mi-côte des hauteurs d'Ober-Flersheim, pour tourner notre droite ; le chemin qu'elle suivait formait un défilé ; le 13ᵉ de ligne fut dirigé sur le point où elle devait déboucher. Le régiment s'avança au pas de charge sur la colonne, l'attaqua avec impétuosité et la mit en fuite après un combat très opiniâtre.

« Tandis qu'à notre droite, les troupes rivalisaient d'ardeur et de dévouement, l'arrière-garde soutenait des escarmouches à la gauche. La position avantageuse prise par la brigade Cafarelle[1] (Lafarelle) donna enfin de l'inquiétude à l'ennemi, il cessa ses attaques et l'armée ne fut plus troublée dans sa marche.

« Le combat d'Ober-Flersheim fut le plus sérieux depuis le commencement de la campagne.

« Notre perte s'éleva à 130 hommes, celle de l'ennemi fut de 400 hommes et 600 chevaux tués. »

(A. de Martimprey, *Historique du 9ᵉ régiment de cuirassiers*. Paris, Nancy, 1888.)

1. Voir page 154, note 2.

Lettres ou ordres de service reçus par les généraux de brigade Méquillet et La Farelle, en conséquence des ordres qu'adressa le général en chef Beauharnais au général de division Ferrières[1]

Armée du Rhin

État-major général

Au quartier général à Fackenfeld, le 18 juillet 1793, l'an 2e de la République[2].

Le citoyen général Lafarelle donnera avis au général Méquillet pour qu'avec sa brigade d'infanterie entière, tous les postes étant relevés à l'exception de ceux du quartier général qui rejoindront au nouveau camp, il suive la brigade de cavalerie de droite (brigade Lafarelle), qui partira le 19, à quatre heures du matin, pour aller occuper les hauteurs d'Herxheim avec celle du général Méquillet.

Le général Méquillet enverra les effets de campement et équipages au nouveau camp de sa brigade, qui doit être, la gauche à Insheim, la droite aux bois d'Erlenbach, occu-

1. Le nom de ce général est bien Ferrières, car il signe ainsi. C'est donc à tort que, dans les documents de l'époque, il est souvent désigné sous le nom de général Ferrier.

2. Le même jour, le général Clarke donne l'ordre au général d'artillerie Ravel de faire marcher une demi-compagnie d'artillerie volante à la tête de la brigade du général Lafarelle. (Archives du dépôt de la Guerre.)

pant cependant Herxheim par un bataillon et demi et Insheim par un demi-bataillon.

Les cantonnements de la brigade de cavalerie de droite seront à Insheim et à Inflingen.

Mais les généraux Lafarelle et Méquillet n'iront dans leurs camps et cantonnements nouveaux que quand ils auront reçu les ordres du général Ferrières, qui doit, le même jour et à la même heure, faire une fausse attaque sur Germersheim ; ils pourront seconder utilement cette mesure en exécutant les mouvements que le général Ferrières leur indiquera ; ils agiront suivant sa réquisition en en donnant avis au nouveau quartier général à Landau.

Le général de brigade chef provisoire de l'état-major général

Signé : H. Clarke.

Les troupes se pourvoiront en fourrages pour le 19.

Extrait de l'ordre envoyé par le général en chef au général Ferrières

La brigade de cavalerie de droite et la division aux ordres du général Méquillet seront le 19, à quatre heures du matin, sur la hauteur d'Herxheim, destinées à agir suivant les ordres du général Ferrières, en attendant également pour prendre leurs nouveaux camp et cantonnement, afin de faciliter l'établissement du nouveau camp et d'assurer l'attaque du général Landremont, etc.

Le général Ferrières fera le 19 au matin, vers cinq heures, une fausse attaque sur Germersheim.

Le général Ferrières poussera cette fausse attaque, qui

peut lui servir de reconnaissance pour le jour de l'attaque véritable, aussi loin qu'il le jugera convenable, etc.

En conséquence des dispositions énoncées dans l'ordre du général en chef, dont copie ci-dessus, le général Lafarelle, commandant la brigade de cavalerie de droite, prendra en avant d'Herxheim une position dans laquelle il se mettra en mesure de charger toute troupe de cavalerie ennemie qui déboucherait de Knitelsheim, Ottersheim et Offenbach. Il est prévenu que le chef de brigade La Boissière, ayant à ses ordres le 2e régiment de chasseurs à cheval, le 4e régiment de dragons et quatre pièces d'artillerie volante, observera Belheim et agira avec lui pour charger avec succès les ennemis qui tenteraient à déboucher soit de Belheim soit des trois villages ci-dessus.

Le général Lafarelle et le chef de brigade La Boissière entretiendront entre eux une correspondance exacte pour pouvoir agir de concert pour le succès des opérations, dont les circonstances demanderont l'exécution.

Le général Méquillet fera occuper Herxheim et la hauteur au-dessus de ce lieu par deux bataillons de sa brigade, et il sera laissé par le général Lafarelle un piquet de cinquante maîtres, qui seront aux ordres du commandant desdits bataillons.

Le général Méquillet se portera de sa personne, avec les quatre autres bataillons, directement sur la hauteur d'Herxheim, où il recevra de nouveaux ordres. Il fera en sorte d'être arrivé dans cette position avant cinq heures du matin. Le général Ferrières désire que le général Lafarelle s'y porte de sa personne pour se concerter avec le chef de brigade La Boissière, qui s'y rendra de son côté.

Le général Méquillet est prévenu que l'intention actuelle du général Ferrières (sur laquelle il n'y aura d'autres changements que ceux que des circonstances ou des événements imprévus pourront faire survenir), est qu'il se porte

sur Belheim, en traversant la plaine sous la protection des troupes à cheval aux ordres du général Lafarelle et du chef de brigade La Boissière. Dans le moment où le général Ferrières fera attaquer toute la lisière du bois occupé par l'ennemi dans l'étendue parallèle à celle qui est comprise entre Herdt et Insheim, on fera chauffer par l'artillerie volante et des pièces du parc ledit village de Belheim de manière à forcer les ennemis de l'évacuer. Quand il n'en restera plus, le général Méquillet, laissant un bataillon audit Belheim, lequel sera chargé de garder ce lieu et de couvrir sa gauche, entreprendra de tourner une redoute des ennemis, qu'il trouvera à sa droite, laquelle redoute doit être placée un peu à la gauche du *Pont Rompu,* qui se trouve sur Despiechelbach et sur la direction de la route d'Insheim à Germersheim. Après avoir dépassé ce coin, il continuerait à marcher à la hauteur des colonnes du général Ferrières, ayant soin de prendre les mesures nécessaires pour entretenir une communication exacte avec celle de ces colonnes qui se trouvera à sa droite, de façon à ce que les mouvements respectifs, tant de cette colonne que de celle du général Méquillet, soient parfaitement concertées.

Ces différents détails feront sentir au général Méquillet la nécessité de prendre d'avance tous les renseignements possibles sur la nature du terrain dans lequel il est présumé qu'il aura à opérer. Il devra se pourvoir de bons guides à Kandel, où, sous ce rapport, il trouvera de grandes ressources, et se pourvoir aussi de poutres et madriers, qui seraient portés sur des voitures du pays pour construire un pont, s'il devenait nécessaire d'en établir un, dans l'étendue et suivant les différents progrès de sa marche. Enfin, il est indispensable qu'il fasse rassembler une troupe d'au moins cinquante pionniers, munis de pelles, pioches et haches, lesquels seraient choisis dans sa brigade, et seraient commandés par un officier ou sous-officier ayant

les connaissances nécessaires pour remplir avec intelligence et promptement lesdits objets, exécuter les différentes opérations tendantes à surmonter les obstacles qui se présenteront et à faciliter la marche des troupes.

Le général Méquillet se fera suivre par quelques cavaliers ou gendarmes, qui lui seront donnés par le général Lafarelle, lesquels seront destinés à porter rapidement tous les avis qu'il serait nécessaire de faire passer soit à la colonne qui se trouve à sa droite soit au général Lafarelle, soit enfin au commandant des chasseurs à cheval ou dragons, qui demeurera en observation dans la plaine et qui sera chargé de transmettre rapidement ces avis au général Ferrières. Au surplus, le général Ferrières s'en rapporte volontiers et avec une entière confiance aux talents connus du général Méquillet pour suppléer à tout ce qui n'a pas été prévu dans la présente instruction et à tout ce que les événements qui surviendraient lui paraîtront exiger pour concourir le plus efficacement possible au succès des opérations annoncées et ayant pour objet de pousser les ennemis dans le front indiqué, jusqu'au point où il sera possible sans se compromettre.

Signé : Le général de division

FERRIÈRES.

(Archives de la famille.)

Voici, relativement aux ordres et instructions qui précèdent, ce que nous trouvons dans l'*Histoire du 2e régiment de cuirassiers*.

« Le 19 juillet, l'armée commence son mouvement offensif ; elle marche sur six colonnes, dont trois doivent enlever les positions ennemies, pendant que les trois autres

sont chargées de fausses attaques. Beauharnais écrit à ce sujet :

« Les fausses attaques du corps d'armée du général Ferrier et des brigades des généraux La Farelle et Méquillet sur plusieurs points des lignes de la Queich, ont fait une diversion très utile à mes attaques véritables, en faisant évacuer les villages de Belheim, Knitelsheim et Ottersheim.

. . . .

« Le 25 juillet, Beauharnais, ayant reçu la nouvelle que Mayence avait capitulé le 23, dut modifier son plan de campagne. Il suspendit sa marche en avant, et voulait se borner à rester sur la défensive, en attendant de nouvelles instructions. Mais, le 28, la division Férino, qui formait la droite, se replia sans ordre de Rilzheim à Jockrim, en se voyant menacé par un parti de cavalerie ennemie. Beauharnais, craignant d'être tourné par sa droite, dut se mettre en retraite, et fut vigoureusement attaqué pendant ce mouvement. Mais la brigade du 2e cavalerie (brigade La Farelle) et une autre brigade qui couvraient la retraite ayant repoussé l'ennemi, l'armée put rentrer en bon ordre dans les lignes de Wissembourg. »

Nous relevons, en outre, ce qui suit dans l'*Historique du 12e cuirassiers*.

« Le 23 mai, Custine est remplacé par le général Beauharnais, qui reprend le projet de débloquer Mayence.

« Le 2 juillet, la brigade La Farelle part pour Langenkandel, où elle cantonne ; le 12e de cavalerie a 372 hommes sous les armes et 272 au dépôt. Le 19 juillet, le mouvement commence ; la brigade La Farelle est envoyée faire

diversion sur Herxheim pour couvrir la droite de l'armée, mais Beauharnais est arrêté par la capitulation de Mayence et rentre dans les lignes de Wissembourg. »

Copie d'une lettre du général en chef au général Ferrières

Du quartier général de Landau, le 21 juillet 1793,
à 10 heures du matin.

Je vous préviens, citoyen général, que je pars attaquer, demain 22, la chapelle de Sainte-Anne, poste très important près de Busweiler. Je ferai occuper aussi Dairheim et Bornheim, détruire en même temps beaucoup de redoutes dans la forêt, et peut-être même incendier par des fagots goudronnés une partie des bois qui avoisinent Offenbach. C'est à huit heures du matin que l'attaque doit commencer; observez l'ennemi de votre côté, occupez-le dans la forêt pour que la colonne que j'envoie par Offenbach ne soit pas coupée ni inquiétée du côté de Knitelsheim et Ottersheim.

J'écris au général Lafarelle pour que sa brigade de cavalerie ainsi que la brigade Méquillet soient près des hauteurs d'Herxheim, un peu masquées cependant par le rideau de la hauteur. Ils seront là en réserve soit pour agir sur votre réquisition soit pour observer ce qui pourrait venir le long du bois sur Offenbach et couper les ennemis qui, se fiant sur nos attaques des gorges, s'aventureraient dans la plaine. Il sera nécessaire que votre corps d'armée soit à huit heures du matin assemblé près de Rilsheim, comme les brigades de Lafarelle et Méquillet, au lieu que je viens d'indiquer.

Convenez bien avec Lafarelle par les villages d'Herxheim et Insheim de nos moyens rapides de correspondance.

Signé : Le général en chef d'armée du Rhin

BEAUHARNOIS.

Pour copie conforme à l'original

Signé : SCHERER
Adjudant général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARMÉE DU RHIN

COMMANDEMENT EN CHEF DE L'ARMÉE DU RHIN

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Au quartier général à Landau, le 23 juillet 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

ALEXANDRE BEAUHARNOIS, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU RHIN

AU CITOYEN LAFARELLE

Le citoyen général Lafarelle fera rentrer dans ses cantonnements l'artillerie volante et la cavalerie qu'il avait fait porter sur les hauteurs d'Offenbach, à moins qu'elles n'entendissent encore de la canonnade soit du côté de Bornheim soit du côté d'Offenbach.

Signé : Pour le général Beauharnois et de lui autorisé

MORIZOT
aide de camp.

AU CITOYEN LAFARELLE, GÉNÉRAL DE BRIGADE COMMANDANT LA BRIGADE DE CAVALERIE A INFLINGEN

Au quartier général de Rülsheim, ce 26 juillet 1793
et l'an 2e de la République.

Je vous préviens, citoyen général, que l'ennemi, dans cette soirée, s'est porté en force dans les bois en avant de nous et qu'il paraît sûr que nous serons attaqués cette nuit ou à la pointe du jour.

Le général Ferrières me charge de vous requérir de faire toutes les dispositions nécessaires pour l'aider à résister à l'ennemi, particulièrement pour couvrir sa gauche entre Krœmen et Rülsheim. Il faut aussi tenir la nuit les troupes sous les armes.

Signé : Le capitaine adjoint aux adjudants
généraux de l'armée

VILLEQUET.

AU CITOYEN LAFARELLE, GÉNÉRAL DE BRIGADE, A HERXHEIM

A Thulsheim, ce 27 juillet.

Le général Ferrières me charge, citoyen général, de vous dire de vous retirer. Dans le cas où nous serions attaqués, vous tâcheriez de faire diversion.

Tous les renseignements que nous avons eus hier des habitants qui ont été travailler près du bois et ceux des espions s'accordent à dire qu'il y a beaucoup de troupes dans la forêt, surtout de la cavalerie.

Signé : La Boissière.

Au citoyen Lafarelle, général de brigade

Schwingen, le 1er août 1793, 2e de la République.

Vous avez dit à mon aide de camp que l'on me soupçonnait d'avoir fait un rapport de la journée du 27 dernier, qui chargeait singulièrement le général Ferrières. J'ignore quelle personne a pu vous tenir ce propos, mais vous me connaissez et vous me devez la justice de me croire incapable de nuire à personne. Tranquille et tout entier à mes devoirs, je n'examine que la manière dont remplissent les leurs ceux qui sont sous mes ordres. Le rapport que j'ai envoyé au général Beauharnois était circonscrit dans les faits qui m'étaient personnels et relatifs à la 93e brigade. Pour vous désabuser et me rendre devant mes détracteurs la justice qui m'est due, je vais vous transcrire mot pour mot mon rapport au général en chef.

28 juillet.

Au général Beauharnois

Je vais vous rendre compte des avis que j'ai reçus du général Ferrières, des dispositions que j'ai faites en conséquence et du résultat.

Le 26, entre dix et onze heures du soir, le général

Ferrières me fit prévenir qu'il pourrait être attaqué le lendemain 27. En conséquence, je fis prévenir et prévins moi-même la garde avancée de cavalerie, placée sur les hauteurs d'Herxheim, de doubler de surveillance et d'éclairer ses environs. Je donnai même ordre au bataillon bivouaqué au-dessous de cette cavalerie, et je renforçai la garde des grenadiers de Lot-et-Garonne, qui, toute la nuit, se portèrent, en patrouillant, le plus près possible du bois. Enfin, j'ajoutai à ces dispositions celle de faire tenir en état et prêt à marcher le premier bataillon du 93e, seul disponible, et envoyai même ordre aux quatre bataillons campés à Insheim. Mes ordres furent exécutés. J'attendais le moment où je recevrais celui de me transporter sur le terrain lorsqu'à six heures du matin le général Lafarelle vint me trouver et me dit que, s'étant porté sur les hauteurs d'Herxheim depuis les deux heures du matin [1], il n'avait rien vu ni reconnu de nouveau, que je me tinsse toujours prêt à marcher et qu'au besoin il m'avertirait.

Pendant cette conférence, il reçut ordre du général Ferrières de se retirer avec sa troupe, attendu que l'ennemi ne faisait aucun mouvement [2]. Lafarelle convint avec moi de supercéder d'une heure à sa retraite. Retournés sur la hauteur, nous entendîmes un feu de fil, long et bien nourri, sur la lisière du bois de Belheim. Alors, je me transportai avec mes deux bataillons, attendant les quatre autres venant du camp, et je me disposais à former ma ligne de bataille en appuyant ma droite sur Herxheim-Weyler et ma gauche à la colline. Dans cette situation, je reçus avis d'une vedette que l'ennemi débouchait de la forêt sur trois colonnes. J'envoyai reconnaître par mon aide

1. Voir, page 379, ordre du 26 juillet 1793.

2. Voir, page 379, ordre du 27 juillet 1793.

de camp. Son rapport coïncida avec celui de la vedette, car il vit une colonne de cavalerie, formée sur quatre à cinq cents toises de longueur, sortant entre Ottersheim et Knitelsheim, puis une colonne d'infanterie moins avancée, entre Knitelsheim et Belheim, et enfin, une colonne de poussière, longeant le bois de Belheim. Ma situation était favorable pour battre l'ennemi en flanc. Je m'y disposais lorsque plusieurs avis me convainquirent que l'ennemi occupait Herxheim-Weyler et que j'avais été coupé. J'allais en conférer avec Lafarelle lorsqu'il reçut avis que le général Ferrières s'était retiré sur Hochheim. Comparant ses forces aux miennes et voyant que, par cette retraite, je me trouvais en l'air et presque enveloppé, j'arrêtai la mienne et j'allai l'exécuter lorsque je reçus de vous l'ordre de l'accélérer.

Voilà, mon cher camarade, textuellement mon rapport. Faites-moi l'amitié de me marquer si vous le trouvez conforme à la vérité et s'il est à charge au général Ferrières.

Salut fraternel.

Signé : Le général de brigade
MÉQUILLET.

(Archives de la famille.)

LETTRES OU ORDRES DE SERVICE RELEVÉS AU DÉPOT DE LA GUERRE

13 mars 1793, du quartier général de Frankenthal.

Je m'empresse de vous rendre compte que, conformément à vos ordres, je suis arrivé cet après-midi près le général Meunier. J'y ai trouvé le général de brigade

Vieusseux, qui commande à Oggersheim et qui était venu concerter avec les généraux Meunier et La Farelle les mesures du moment. Elles paraissent urgentes, au point que l'on n'est point sans inquiétude pour cette nuit même. Les rapports annoncent que l'ennemi se prépare à tenter le passage au-dessus de Manheim par le Neckerau, où il a, dit-on, un pont-volant tout prêt et des batteries disposées.

Le général de brigade employé à l'armée des Vosges [1],

Signé : J.-B. MEUSNIER.

14 mars 1793. — Conseil de guerre assemblé à Oggersheim par ordre du général Meunier. On y décide de ses moyens de défense et des mesures à prendre si l'ennemi tentait de passer le Rhin.

Le procès-verbal de ce Conseil est signé :

GAUDIN, capitaine du génie. DUBAYET, commandant de Worms. LAUBADÈRE, colonel adjoint général. RAVEL, colonel d'artillerie. FALCK, maréchal de camp. LA FARELLE, maréchal de camp. MUSNIER, maréchal de camp. VIEUSSEUX, maréchal de camp. MUNIER, lieutenant général.

Pour copie conforme à l'original

Signé : Le colonel adjudant général

LAUBADÈRE.

1. A partir du 14 mars 1793, l'armée des Vosges est réunie à celle du Rhin. (Dépôt de la Guerre.)

Rapport du citoyen Saint-Remond, lieutenant-colonel commandant la 1re division de gendarmerie, au citoyen général La Farelle, en date du 26 mars 1793, 1er *(sic)* de la République

Citoyen général

J'ai l'honneur de vous donner avis que le roi de Prusse est bien certainement parti de Francfort, suivi de quinze charriots chargés de pontons, qu'il espère faire placer sur le Rhin à trois endroits différents, savoir, vis-à-vis Openheim, Germersheim, à 3 lieues de Landau et Strasbourg. La tentative en sera faite sous huit jours au plus tard.

Plusieurs régiments impériaux, qui sont en marche pour cette entreprise, arriveront sous deux jours, s'ils ne le sont déjà, avec leurs effets de campement.

Le lieutenant-colonel commandant la 1re division de gendarmerie

Signé : Saint-Remond.

2 juillet 1793.

Le général de brigade Clarke au général Diettmann

Le prie de donner l'ordre à la brigade du 2e de cavalerie, commandé par le général Lafarelle, de se rendre le 3 juillet à Langenkandel, où elle cantonnera.

Le 8 juillet 1793.

Au général Lafarelle.

Le général en chef Beauharnois, m'ayant chargé, citoyen général, de l'organisation du détachement de cent cinquante hommes de la gendarmerie nationale, destiné à être employé pour l'exécution des jugements des tribunaux militaires[1] et le maintien de la police dans les camps, conformément à la loi du 30 avril dernier, je vous prie en conséquence, citoyen général, de vouloir bien envoyer à Frankenfeld, demain 9, à quatre heures du soir, les gendarmes faisant partie de votre brigade, dont l'état est ci-joint, à l'effet qu'ils soient présents à la formation de ce corps.

Je vous prie également de faire mettre en note sur l'état ci-inclus les motifs d'absence de ceux qui ne seraient pas présents.

Signé : Bourcier.

1. « Un décret du 12 mai 1793 organise deux tribunaux militaires par armée ; chacun d'eux sera composé de : « un accusateur public, 3 juges choisis parmi les juges de paix militaires ou officiers de police les plus à portée ; le plus âgé présidera ; enfin 18 jurés n'appartenant pas au corps du prévenu et comprenant :

« 2 officiers généraux ou supérieurs ;
« 2 capitaines ;
« 2 lieutenants ;
« 2 sous-lieutenants ou adjudants ;
« 2 maréchaux de logis ;
« 2 brigadiers ;
« 2 soldats. Plus 4 jurés du grade du prévenu ; sur ce total une moitié sera exclue par le prévenu.

« Le plus ancien d'âge sera toujours président du jury. »

(Historique du 2e régiment de cuirassiers.)

Le 15 juillet 1793.

Au citoyen Lafarelle.

Le général en chef me charge de vous prévenir qu'une colonne de 4500, venant de Mayence et emmenant avec elle ses équipages, partira demain à six heures du matin de Billigheim et se dirigera par Steinfeld et Schleithal pour se rendre à Obersbach, Niedersbach et Huisbach.

En conséquence, citoyen général, je vous préviens de donner vos ordres afin qu'à l'arrivée de cette colonne aucun des soldats qui la composent ne s'écarte ni ne s'arrête dans les cabarets, et qu'ils passent tous ensemble pour arriver à leur destination.

Signé : Clarke.

25 août 1793.

Au général Lafarelle.

Je vous préviens, citoyen général, que j'expédie les ordres à Haguenau pour laisser partir la forge de campagne et le chariot chargé de la caisse du 12e régiment de cavalerie. Ces objets sont de nature à n'être éloignés du corps qu'à la dernière extrémité.

Quant aux équipages des officiers, le général en chef n'en reconnaît point ; je ne puis en ordonner le transport.

Signé : Bourcier.

29 septembre 1793.

Au général Lafarelle.

Plusieurs rapports, citoyen général, annoncent que l'ennemi a le dessein de nous attaquer cette nuit ou demain matin sur tous les points et qu'il se propose de forcer nos lignes de Wissembourg. Si pareille chose lui arrivait et qu'il vînt en effet à percer au-delà de nos lignes, c'est à la brigade de cavalerie de droite principalement à arrêter la cavalerie ennemie, si elle voulait passer, et à faire rebrousser chemin à l'infanterie par le moyen de son artillerie volante[1], ou, si elle ne pouvait réussir, alors cette brigade protègerait la retraite de l'infanterie en tâchant de lier, autant que possible, avec les troupes de Lauterbourg et celles qui seraient à sa gauche.

Le général Meunier désire en conséquence que vous vous rendiez directement à Schleithal et que vous laissiez l'adjudant général Picard avec la brigade de gauche, dont la position est moins intéressante pour le moment que ne l'est celle de la brigade de droite. Si l'on n'était point attaqué cette nuit ou demain matin, vous pourriez alors revenir à Alstadt.

Il sera utile, citoyen, que vous fassiez seller et charger les chevaux, sans cependant faire monter la brigade à cheval ; et il est absolument nécessaire que vous correspondiez avec le citoyen Cambier, chef de bataillon du 3e régiment d'infanterie, lequel pourra vous avertir de ce qui se passera au moulin de Buenvalier ou dans ses environs.

1. « Ainsi s'appelait à cette époque l'artillerie à cheval. » *(Historique du 10e régiment de chasseurs à cheval,* p. 16.)

Je ne dois pas oublier de vous mander que le ci-devant général Landremont [1], étant destitué par le Conseil exécutif provisoire, est remplacé momentanément par le général de division Meunier, qui me charge de vous écrire la présente.

Signé : CLARKE.

30 septembre 1793.

Au général Lafarelle.

En conséquence de l'ordre du général en chef, je vous préviens, citoyen général, que le citoyen Carcin, général de brigade, commandera la brigade du 9e régiment de cavalerie. Vous voudrez bien le faire recevoir et reconnaître comme tel à la tête de cette brigade.

P. S. Au moyen de cette disposition, le général Lafarelle est invité à rejoindre la brigade du 2e régiment, et l'adjudant général Picard restera à Alstadt.

Signé : CLARKE.

(Dépôt de la Guerre, Arch. hist.)

1. Le 21 août précédent, il avait succédé à Beauharnais comme commandant en chef de l'armée du Rhin. — « Le changement fréquent des généraux en chef produit un très mauvais effet sur l'esprit des troupes. » (Dépôt de la Guerre, armée du Rhin, correspondance générale.)

XI

Le combat de Rilsheim ou Rheinzabern

Extraits des historiques de plusieurs régiments

Voici sur ce combat les relations que nous trouvons dans les *Historiques* des 2e, 12e, 9e cuirassiers et 10e chasseurs à cheval :

« Dans l'espérance d'obtenir un grand succès qui obligeât la Convention à compter avec lui, Custine ordonna, le 16 mai 1793, une attaque générale sur toute la ligne, depuis le Rhin jusqu'à Limbach, où l'armée de la Moselle, commandée par Houchard, devait faire une puissante diversion, tandis que le fort Vauban jetterait quelques troupes sur la rive droite du Rhin. Mais rien ne réussit. Les bateliers s'enfuirent, et le passage ne put avoir lieu. Au centre, Custine avait pris ses dispositions pour cerner à Rilsheim et à Rhinzabern un corps autrichien de 800 hommes. La brigade la Farelle, composée des 2e [1], 12e [2] et 14e de

1. « Le 5 mai 1793, le 2e régiment de cavalerie comptait à Schleithal 27 officiers, 346 cavaliers présents et 388 chevaux. »

2. Le 1er avril 1793, le 12e régiment de cavalerie était à Schleithal et comptait 27 officiers, 366 hommes et 354 chevaux. C'est à Gunzenheim, le 1er décembre 1792, que ce régiment était passé aux ordres du maréchal de camp La Farelle. *(Historique du 12e cuirassiers,* pages 56 et 57.)

cavalerie, fit partie de cette expédition. Elle reçut l'ordre du général Baraguey d'Hilliers de partir le 16 au soir de ses cantonnements et de se rendre à Steinfeld, où le 2ᵉ cavalerie prendra rang dans la colonne aux ordres du général en chef Custine, après le 10ᵉ régiment de chasseurs à cheval.

« Le 17 au matin, l'avant-garde arriva sur le plateau d'Infling et en chassa les avant-postes ennemis ; sa cavalerie se porta sur Knitelsheim et Belheim pour défendre les débouchés de la forêt de Germersheim.

« Pendant ce mouvement de l'avant-garde, le corps de bataille s'était dirigé d'Insheim sur Rilsheim. Vers onze heures, on voit déboucher de ce village quelques bataillons et plusieurs escadrons, qui se retiraient de Rhinzabern. Le 10ᵉ chasseurs s'élança sur cette colonne et mit sa cavalerie en fuite. La brigade la Farelle attaqua l'infanterie et souffrit beaucoup de la mitraille d'une batterie masquée par les blés. Le lieutenant-colonel Clarke, qui commandait le 2ᵉ régiment de cavalerie, eut son cheval tué sous lui, et fut obligé de remettre le commandement au capitaine Le Marchant. Cet officier passa immédiatement sous le feu d'un poste retranché, et chargea deux escadrons de hussards placés derrière ce poste, mit ces hussards en déroute et s'empara de trois canons et cinq caissons. Mais lorsque, après cette charge brillante, il revint vers notre infanterie, celle-ci, le prenant pour un corps ennemi, fit feu sur lui.

« Au même instant, deux de nos pièces traversèrent la ligne et y jetèrent l'épouvante. Plusieurs bataillons se débandèrent et s'enfuirent, n'écoutant plus la voix des officiers, tirant sur Custine et sur le général Diettman, qui essayaient de les ramener au combat. Heureusement, quelques bataillons conservèrent leurs rangs, et leur bonne contenance empêcha l'ennemi de profiter de ce désordre.

La retraite se fit sur Barbel-Roth, et les troupes reprirent leurs anciennes positions, pendant que, de leur côté, les ennemis se repliaient sur Germersheim.

« Notre perte fut de 400 hommes et 260 chevaux. Si quelques corps manquèrent de fermeté, d'autres firent preuve d'intrépidité et de dévouement ; la cavalerie surtout se distingua par des charges vigoureuses. Le général la Farelle eut un cheval tué sous lui[1], etc. »

(Baron Rothwiller, *Histoire du 2e régiment de cuirassiers*. Paris, 1877.)

« Après un mois passé à se refaire, Custine voulut tenter un mouvement pour délivrer Mayence bloquée par les Prussiens. Le 16 mai, la brigade La Farelle, composée des 2e, 12e et 14e de cavalerie, quitte ses cantonnements pour se rendre à Steinfeld. Le 17 mai, elle est devant l'ennemi près de Rhinzabern.

« Herxheim. — Le 12e de cavalerie prend position sur les hauteurs d'Herxheim, sous le feu d'une batterie de quatre pièces qui tirent sur lui à demi-portée ; il essuie aussi le feu d'une redoute garnie d'infanterie, qui le fatigue beaucoup. Enfin, il a l'ordre d'attaquer ; en un instant, l'ennemi est dispersé, les pièces prises, et le régiment revient vers son infanterie en ramenant son beau trophée.

« Un bataillon du Bas-Rhin, qui venait d'arriver sur le champ de bataille, marchait dans des seigles qui dépassaient la hauteur d'homme ; il prend le régiment pour de la cavalerie ennemie et fait sur lui une décharge meurtrière de mousqueterie et de 2 pièces de campagne, qui y

1. Voir page 156, note 1.

sèment un affreux désordre. L'ennemi se rallie au même instant et profite de l'occasion pour charger le régiment, qui est forcé d'abandonner les pièces; par suite de cette déplorable méprise, le 12e de cavalerie perd un officier, 45 hommes et 50 chevaux tués, et plus encore de blessés et de prisonniers. »

(R. de Place, *Historique du 12e régiment de cuirassiers*. Paris, 1889.)

« Le 16 mai, Custine avait réuni à Steinfeld 6,000 hommes d'infanterie et plusieurs régiments de cavalerie pour surprendre un corps autrichien à Rheinzabern.

Combat de Rheinzabern. — 17 mai 1793

« Le 17 mai au matin, le général arriva sur le plateau d'Impflingen et en repoussa les avant-postes ennemis. La cavalerie se porta rapidement sur Knittelsheim et Belheim pour défendre les débouchés de la forêt de Germersheim. Pendant le mouvement de l'avant-garde, Custine s'avançait sur Rilsheim.

« Vers 11 heures, on vit déboucher du village quelques bataillons et plusieurs escadrons qui se retiraient sur Rheinzabern.

« Le 10e chasseurs, lancé sur cette colonne, mit sa cavalerie en fuite. La brigade Cafarelle [Lafarelle][1] attaqua l'infanterie et souffrit beaucoup de la mitraille d'une

1. Voir page 154, note 2.

batterie masquée par les blés; elle exécuta néanmoins plusieurs charges et enleva une pièce de canon. Mais, obligée de se replier sous le feu des autres pièces, elle le fit avec peu d'ordre. L'infanterie, qui venait de se former en bataille, la prenant pour un corps ennemi, fit feu sur elle. Quelques autres bataillons heureusement recueillirent la cavalerie et arrêtèrent l'ennemi, qui voulait profiter du désordre pour la charger.

« Le 9e cavalerie avait été si hardi à l'avant-garde dans la matinée, la brigade Lafarelle s'était montrée si héroïque au début de l'action, que le général en chef oublia un moment de faiblesse pour ne se souvenir que des charges brillantes de sa cavalerie. »

(A. de Martimprey, *Historique du 9e cuirassiers.* Paris, Nancy, 1888.)

« Le 15 mai 1793, le général Custine fut remplacé par le général Diettmann. Voulant couronner la fin de son commandement par une victoire, il résolut d'enlever, par un coup de main hardi, les brigades ennemies de Hotze et de Vioménil, cantonnées, avec une sorte d'imprudence, sur la rive droite de la Queich.

« Le 10e de chasseurs prit part à cette expédition[1].

« Le 16, à 8 heures du soir, Custine et Diettmann partent du camp de Geisberg et se dirigent sur Steinfeld. Arrivés à ce village, ils sont obligés de faire une halte de plusieurs heures pour permettre à l'avant-garde, com-

1. « La colonne expéditionnaire se composait de vingt-six bataillons d'infanterie, de trois régiments de cavalerie, de trois régiments de dragons et de deux régiments de chasseurs : les 9e et 10e ».

mandée par le général Landremont, à qui l'ordre de marche était parvenu tardivement, d'effectuer son mouvement et de précéder la colonne.

Combat de Rilsheim. — 17 mai 1793

« Le lendemain matin, à quatre heures, l'avant-garde, conduite par Custine lui-même et par les généraux Landremont et La Farelle, arrive à hauteur d'Inflingen, alors que la colonne d'infanterie, sous les ordres de Diettmann, est encore à plus d'une lieue en arrière. La marche avait été pénible et fatigante comme toutes les marches de nuit, la matinée était chaude, et nos soldats, partis précipitamment, n'avaient même pas d'eau dans leurs gourdes. Il eut fallu s'arrêter, donner un peu de repos aux troupes et rétablir des distances convenables entre les différents échelons de la colonne. Custine, impatient, prescrit d'accélérer la marche de son avant-garde.

« Au-delà du village d'Insheim, l'avant-garde rencontre les postes avancés du général Hotze. A notre approche, ceux-ci se replient dans la direction de Knittelsheim et de Belheim, où est massé le gros des forces ennemies. L'avant-garde les suit. En traversant Herxheim, elle se heurte contre un détachement de Pandours, qui oppose quelque résistance.

« Le 10e chasseurs venait de dépasser ce village lorsqu'il se trouve tout à coup en présence d'un régiment de hussards autrichiens et de trois escadrons de la Légion de Mirabeau, débouchant de la droite de Rilsheim.

« Custine donne l'ordre au 10e chasseurs de charger cette troupe. La charge est exécutée avec vigueur. Le capitaine Quillet, suivi de quelques hommes, pénètre même dans une redoute ennemie et s'empare de 2 pièces de

canon. Mais cette charge, entreprise sans reconnaissance préalable de l'ennemi, nous coûte cher. Nos chasseurs chargés à leur tour, sont rompus et ramenés, abandonnant les deux pièces de canon dont ils s'étaient emparés. Custine envoie à leur secours une compagnie d'artillerie volante et le 9e chasseurs. Ce régiment souffre d'abord beaucoup du feu de deux pièces de canon et d'un obusier placés en avant de Rilsheim et cachés par des seigles élevés ; il s'engage néanmoins avec résolution, culbute les hussards autrichiens et les escadrons de Mirabeau et les poursuit jusqu'aux retranchements de Rilsheim. Là, il reçoit, presque à bout portant, une fusillade bien nourrie et est chargé à son tour par la réserve de cavalerie ennemie. Il tourne bride. Custine, qui a rallié le 10e chasseurs, arrête la poursuite des Autrichiens et se replie, non sans apparence de désordre, sur la colonne d'infanterie de Diettmann. »

(A. Wolff, *Historique du 10e régiment de chasseurs à cheval.* Paris, 1890.)

Voir, page 163, *Un incident du combat de Rilsheim.*



XII

Arrestation, détention et relaxation du général de la Farelle

Le général de la Farelle, qui, dans sa longue carrière militaire, ne comptait que de loyaux services, fut suspendu de ses fonctions par un arrêté du Comité de Salut public en date du 7 juin 1793, qui, il est vrai, resta sans effet, la conduite du général ayant été reconnue sans reproche.

Un peu plus tard, sous le régime de la Terreur, M. de la Farelle fut arrêté et destitué par les ordres de Saint-Just et de Lebas à leur arrivée à l'armée du Rhin (18 brumaire an II), puis conduit à la prison nationale de Strasbourg, où il resta dix jours, pendant lesquels sa détention fut mise à l'ordre de l'armée ; et, bien que cette mesure n'eût donné lieu à « aucune dénonciation ni suspicion », le 4 frimaire suivant, il fut transféré à la forteresse d'Auxerre avec quelques officiers arrêtés en même temps que lui.

A propos de ces arrestations, M. de la Farelle fait observer que « beaucoup d'officiers avaient demandé leur retraite pour prévenir des dénonciations vagues, dont le seul motif était de faire vaquer des emplois à la nomination du soldat. J'ai été à même, ajoute-t-il, de juger de ces faits dans les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Rhin. »

La même remarque se trouve dans l'*Historique du 23e Dragons.*

« A cette époque, y est-il dit, grand nombre d'officiers du 14e régiment de cavalerie quittèrent l'armée. En effet, l'article 5 du décret du 24 juin 1790 ayant réservé aux sous-officiers des corps la moitié des emplois vacants, les sous-officiers et soldats commencèrent à destituer leurs officiers pour augmenter le nombre des vacances. »

Et, bien que Camille Desmoulins eût dit avec raison qu'il ne fallait pas s'imaginer que tout sergent pût être général, le système de destitution atteignait bientôt les états-majors; et Saint-Just, qui venait d'arriver à Strasbourg, recevait du Comité de Salut public cette lettre en date du 6 brumaire an II (27 octobre 1793) : « Nous voyons, cher collègue, avec une vive satisfaction, les mesures de sagesse et de vigueur que vous prenez pour mettre l'armée du Rhin en état de repousser les ennemis. Il paraît que ce qu'il y a de plus urgent est de renouveler les états-majors. Frappez avec votre énergie ordinaire les aristocrates [1]. »

Quelques jours après réception de cette lettre par Saint-Just, M. de la Farelle était mis en état d'arrestation, détenu d'abord à Strasbourg, puis à Auxerre, où, dès son arrivée, et fort d'une conduite irréprochable, il s'occupa de s'en procurer les attestations en faisant la demande de certificats de son civisme et de son zèle pour le service; et, comme il avait dû, ainsi que tout Français non émigré et surtout comme officier, protester en plusieurs circonstances de son attachement au nouvel ordre de choses, il obtint facilement les attestations qu'il sollicita des corps constitués et des sociétés populaires des communes où il avait résidé depuis 1789.

Déjà, il était nanti de plusieurs certificats, signés, dès le lendemain de son arrestation, par les officiers, sous-officiers et cavaliers composant la brigade sous ses ordres, et contre-signés par le général en chef de l'armée du Rhin.

Quand il fut muni des autres certificats et d' « un tableau de surveillance du lieu de son domicile », M. de la Farelle fit faire des expéditions notariées de ces attestations (dont il garda les originaux), et les envoya au ministre de la Guerre en le priant de les communiquer au Comité de Salut public; mais, tout excellents qu'ils étaient, ces

1. Dépôt de la Guerre.

certificats n'enlevaient pas la qualité de noble à M. de la Farelle, qui, resté suspect, continua d'être détenu comme otage.

Ce ne fut que le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794) qu'un ordre d'élargissement fut envoyé à Auxerre et que M. de la Farelle put enfin recouvrer la liberté, après onze mois de détention, ayant échappé du moins à l'échafaud révolutionnaire, qui ne fit d'ailleurs aucune victime à Auxerre.

On tronvera copie de l'ordre d'élargissement, à la suite des pièces relatives tant à l'ordre de suspension qu'à celui d'arrestation.

Ordre de suspension

Paris, le 7 juin 1793 l'an 2 de la République.

Le ministre de la Guerre au général de brigade Lafarelle

La Convention nationale ayant décrété, citoyen, qu'il serait formé onze armées pour la défense des frontières continentales et maritimes de la République, le Comité de Salut public a présenté à la Convention nationale la liste des onze états-majors, qu'elle a approuvée provisoirement. Je vous préviens que vous n'êtes pas compris dans ce travail, et que le Conseil exécutif a en conséquence décidé que vous cesseriez à partir de ce jour de remplir les fonctions de votre grade à l'armée du Rhin, où vous êtes employé, et que, d'après l'avis du Comité de Salut public en date du 5 juin, vous vous conformeriez aux lois et particulièrement à celle du 21 août 1792 en vous éloignant

immédiatement à une distance de vingt lieues non seulement de cette armée, mais même de toutes autres armées de la République, et des frontières. Vous voudrez bien m'accuser la réception de cette lettre et vous me marquerez quel est le lieu où vous vous proposez de vous retirer, afin que je puisse en rendre compte au Conseil exécutif.

Je dois vous ajouter que, si vous avez l'ancienneté de service prescrite par les lois pour obtenir une pension de retraite, il sera nécessaire que vous m'en adressiez la demande et que vous y joigniez toutes les pièces probantes, qui pourront en établir la légitimité. Dès que votre mémoire sur cet objet me sera parvenu, je vous ferai comprendre dans l'état des officiers susceptibles d'obtenir des pensions, et, lorsque le Conseil exécutif et la Convention nationale s'occuperont du travail des retraites, votre demande et vos services leur seront présentés.

Signé : J. Bouchotte.

Réponse du général de la Farelle

Schleithal, armée du Rhin, ce 18 juin 1793,
2e de la République.

Citoyen Ministre

Je n'ai reçu votre lettre en date du 7 juin que le 17 au soir : j'ai l'honneur de vous en adresser la copie et de vous représenter que j'ignore les motifs de ma destitution, fondée sur l'avis du Comité de Salut public en date du 5 juin ; ma conduite est à l'abri de toutes inculpations,

tant par mon zèle à remplir mes fonctions que par les preuves que j'ai données de mon civisme, et dont les témoins oculaires, généraux et autres, peuvent donner des attestations.

Il est très vrai qu'à la fin de décembre dernier ou au commencement de janvier 1793, étant tourmenté de rhumatismes auxquels je suis sujet, et éprouvant de l'affaiblissement dans la vue, j'ai fait la demande de ma retraite, fondée sur près de 48 ans de service y compris sept campagnes de guerre. Je présume me trouver un des plus anciens officiers supérieurs en activité de toutes les armées. Je n'ai pas cru devoir réclamer mes droits au grade de général de division dans la crainte que ma santé ne me permît point l'activité nécessaire à cet emploi.

Je pense donc, Citoyen Ministre, que, si je suis remplacé ici, vous trouverez juste que vos ordres portent seulement de me retirer chez moi au village de Fransart, entre Péronne et Roye, pour y attendre la décision de la Convention nationale sur la pension de retraite à laquelle peuvent me donner des droits quarante-huit ans de service, dont mes incommodités sont les suites.

L'article de votre lettre qui me prescrit de m'éloigner de vingt lieues des frontières peut me faire soupçonner des torts que je n'ai point.

Je crois devoir vous faire observer qu'il est de toute équité que mes appointements me soient payés jusques à l'époque de mon départ de l'armée. Il y a six mois que je réclame environ un mois d'appointement, qui m'est dû du trimestre d'octobre et que je ne puis obtenir. Si j'étais privé de celui de juin, cela me ferait un vuide qui me priverait des facultés d'attendre la décision ou le paiement de ma pension.

Il est possible, Citoyen Ministre, que le nombre des officiers généraux excède celui prescrit, et je conviens que

ceux qui sont dans la force de l'âge doivent avoir la préférence, mais, dans le cas contraire, ma délicatesse me ferait désirer d'essayer de finir la campagne, soit à cette armée soit à celle du Nord, étant habitant du département de la Somme, à portée de celui du Nord, dont je connais en grande partie les localités.

Je dois vous faire observer, Citoyen Ministre, que les représentants du peuple et le général en chef Beauharnois m'ont prescrit d'attendre votre réponse.

Je joins ici l'état de mes services, demandé par votre lettre du 7 juin.

Le général de brigade de cavalerie,

Signé : Lafarelle.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

Certificats pour le général de la Farelle lors de la suspension de ses fonctions

Nous, général de division, certifions que le citoyen général de brigade Lafarelle, passé à ma division le vingt-sept décembre dernier, a été tourmenté de rhumatismes jusqu'au vingt-quatre janvier à Worms et qu'il rejoignit à cette époque, par ordre du général Custine, mon quartier général à Frankenthal, où il a éprouvé dans le mois de mars de nouvelles souffrances, qui l'ont empêché pendant quelque temps de remplir ses fonctions.

Je certifie de plus que ce général a donné dans toutes les occasions des preuves de son zèle pour le service, ainsi que de son civisme.

Fait à Wissembourg, le vingt-cinq juin 1793, l'an 2e de la République.

Signé : MUNNIER.

Vu par nous, général de division de la cavalerie à laquelle est attaché le général de brigade Lafarelle.

Signé : DIETTMANN.

ARMÉE DU RHIN

BRIGADE DU 2e RÉGIMENT DE CAVALERIE,

composée dudit régiment, du 12e de cavalerie, d'un détachement du 14e et de la 29e division de gendarmerie de Paris.

Nous, officiers supérieurs des susdits régiments et commandants de détachement ci-dessus mentionnés, certifions que le général de brigade Lafarelle a fait en cette qualité la campagne de guerre de 1793 à la tête de la dite brigade, qu'il commande dans ce moment.

Fait à Schnickofen, près Wissembourg, ce 10 septembre 1793, 2e de la République.

Signé : Le chef de brigade du 2e régt de cavrie
DEMARNE

Le chef d'escadron du 2e régt de cavrie
MAGROU

Le chef d'escadron du 2e régt de cavrie
MARCHANT

DE TOUPIA
chef de brigade du 12e régt de cavrie

COLART
chef d'escadron

CUNY
commandant ledit détachement du 14e régt de cavalerie

MONIEY
lieutenant comdt la gendarmerie

Armée du Rhin
sous Wissembourg

Nous, officiers au 14e régiment de cavalerie, certifions que le général de brigade Lafarelle a fait la campagne de guerre de 1792 en qualité de colonel dudit régiment jusques à l'époque du 5 septembre de la même année qu'il a été promu au grade de maréchal de camp employé à l'armée du Rhin.

Nota. Le 14e régiment de cavalerie, faisant partie de la garnison de Mayence, a été fait prisonnier de guerre. Il ne reste à l'armée que trois officiers, soixante et six sous-officiers ou cavaliers, détachés de Mayence avant le blocus, lesquels font présentement le service à la brigade du 2e régiment de cavalerie, commandée par le général de brigade Lafarelle.

A Schnickofen, près Wissembourg, ce 10 septembre 1793, 2e de la République.

Signé : Lasalle, lt, Cuny, lt commandant,
Ginestous, lt.

Nous, général de division employé à l'armée du Rhin, certifions que les représentants du peuple à ladite armée ainsi que le général en chef ont fait un arrêté [1] dans le mois de juin, par lequel il est ordonné au général de brigade Lafarelle de continuer ses fonctions, qu'en conséquence il n'a pas quitté son poste et qu'il y est présentement.

Fait à Wissembourg, ce 5 octobre 1793, 2e année de la République.

Le général de division de la cavalerie.

Signé : Diettmann.

1. Ledit arrêté a été envoyé au ministre de la Guerre. (Note du même certificat.)

Certifié véritable par moi, général de brigade, chef provisoire de l'état-major de l'armée du Rhin.

Signé : G. Clarke.

Vu et certifié véritable par moi, commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Rhin.

Signé : Villemanzy.

Les certificats du général Pichegru, des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée du Rhin, joints à ceux de Libourne, de Colmar et de Fransart, ont été déposés au Comité de Salut public sous les numéros repris au récépissé.

(Archives de la famille.)

Chacun des certificats énoncés au bas de celui qui précède nous ont été communiqués aux archives administratives du ministère de la Guerre. On en trouvera copies à la suite de l'ordre d'arrestation.

Ordre d'arrestation

Copie de l'ordre du général Pichegru, commandant l'armée du Rhin, du 18 brumaire l'an deux de la République[1]

au commandant de la gendarmerie nationale de la force publique

Tu voudras bien, au reçu de la présente, citoyen, prendre les mesures les plus promptes pour mettre en état

1. 8 novembre 1793.

d'arrestation et conduire au Pont-Couvert, à Strasbourg, les citoyens ci-après dénommés :

1° La Farelle, général de brigade de cavalerie ;
2° Bailly, adjudant général provisoire ;
3° Champaux, commandant le 10e régiment de chasseurs à cheval ;
4° Grieux, commandant le 9e régiment de cavalerie ;
5° Marne[1], commandant le 2e régiment de cavalerie ;
6° Vestermann, commandant les hussards de la Liberté,

lesquels seront réunis tous les six au Pont-Couvert.

Tu commanderas un détachement de gendarmerie nationale pour les conduire au premier poste de correspondance, d'où ils seront transférés de poste en poste jusqu'à Auxerre, où ils seront détenus en otage jusqu'à la paix.

Signé : PICHEGRU.

Pour copie conforme à l'original

Signé : FONTAINE, lieutt.

Nota. Le général Pichegru, commandant en chef l'armée du Rhin, a attesté par le certificat déposé au Comité de sûreté générale qu'il ne lui était revenu aucun rapport à la charge du général Lafarelle.

Certifié conforme au certificat dont je suis nanti.

Signé : LAFARELLE.

(Archives de la famille.)

1. Voir page 403.

Auxerre, département de l'Yonne, ce 19 nivôse, l'an 2 de la République, une et indivisible.

Le citoyen Lafarelle au citoyen Bouchotte,

ministre de la Guerre

Je t'adresse ci-joint l'exposé de ma conduite, appuyé des certificats les plus authentiques. Ce n'est pas à titre de plaintes ; mon sang, ma liberté individuelle, sont à ma patrie, et j'ai prouvé que rien ne m'était plus à cœur que la prospérité de mes seuls et véritables principes, l'indivisibilité de la République.

Jette un œil attentif, citoyen, sur l'exposé de ma conduite, et aie la complaisance de le présenter aux citoyens membres du Comité de Salut public, appuyé des notes qui existent sur moi au bureau de la guerre et que l'assurance de ma conscience me dit avantageuses ; rends un père à sa femme et à plusieurs enfants en bas âge, et la liberté, dont il est digne, à un vieux soldat infirme.

Salut et fraternité.

Signé : Lafarelle, ancien général de brigade de cavalerie.

Copie de l'exposé de la conduite du citoyen Lafarelle, envoyé au Comité de Salut public, au Comité de sureté générale et au ministre de la Guerre

A Auxerre, ce 19 nivôse an 2e de la République, une et indivisible.

Liberté Égalité

Le citoyen Lafarelle aux citoyens composant le Comité de Salut publique

Barthélemy-Simon-François Lafarelle, général de brigade de cavalerie commandant celle de droite de l'armée du Rhin, domicilié à Fransart, district de Montdidier, département de la Somme, a été arrêté le 18 brumaire à Hoënheim, en avant de Strasbourg, par ordre du général en chef Pichegru, d'après ceux des représentants du peuple. Il a été conduit à la prison nationale de Strasbourg pour de là être transféré à Auxerre et y être détenu comme otage jusqu'à la paix.

Ce général est resté dix jours dans la susdite prison. Sa détention, mise à l'ordre de l'armée, il n'y a eu aucune dénonciation ni même suspicion portée contre lui.

Le citoyen Lafarelle est muni des certificats les plus authentiques des généraux et des différents corps composant la brigade qu'il a commandée pendant la campagne de 1793 (vieux style)[1]. Son civisme et sa conduite lui ont attiré les témoignages les plus satisfaisants des autorités constituées et sociétés populaires de Libourne, où il a commandé depuis le mois de mars 1789 jusqu'au

1. Il est mis en note : Ces certificats sont joints au présent exposé.

mois de juillet 1790 (vieux style) en qualité de lieutenant-colonel du 5e régiment de cavalerie, et ensuite à Agen, département du Lot-et-Garonne, depuis le mois d'avril 1791 jusqu'au mois d'août 1791 (vieux style) qu'il est parti pour rejoindre en qualité de colonel le 14e régiment de cavalerie, pour lors en quartier à Colmar, où il a commandé l'hiver de 1791 à 1792. Le représentant Reubell, qui, à cette époque, était à la tête du département du Haut-Rhin, peut certifier de sa conduite.

Toutes les pièces relatives au présent article sont entre les mains du citoyen Xavier Audouin, adjoint au ministre de la Guerre

Le citoyen La Farelle était désigné par le ministre de la Guerre pour l'obtention de sa retraite, motivée sur quarante-sept années et demie de services, y compris sept campagnes de guerre et des infirmités constatées par le Comité de santé de l'armée du Rhin. Il lui a été renvoyé de l'armée à Auxerre une lettre en date du 9 frimaire du citoyen Jourdeuil, au nom du ministre de la Guerre, qui l'autorisait à quitter l'armée du Rhin et à se rendre auprès de sa famille pour y rétablir sa santé et y attendre les décisions de la Convention nationale sur les pensions de retraite à accorder aux vieux militaires, conformément à une lettre du 7 juin, par laquelle le ministre l'informait qu'il n'était pas compris sur l'état des généraux employés aux armées. Les représentants du peuple, conjointement avec le général en chef, satisfaits de la conduite du citoyen La Farelle firent un arrêté[1] qui lui prescrivait de continuer ses fonctions.

1. Il est mis en note : Le présent arrêté est entre les mains du ministre de la Guerre.

D'après l'exposé ci-dessus, le citoyen La Farelle, fort d'une conduite invariable, demande qu'il lui soit accordé de répondre aux offres du maire et des officiers municipaux de Fransart, sa résidence, localité distante de plus de vingt lieues de Paris, des armées et des frontières, lesquels lui proposent de l'y recevoir sous leur surveillance et leur responsabilité. Vous le mettrez par là à même de consoler une femme éplorée, chargée de plusieurs enfants en bas âge, et de surveiller son peu de fortune, qui consiste en quelques journaux de terre, qu'il fait valoir par lui-même. Il se rendra utile à sa patrie et ne cessera jamais de coopérer de tous ses moyens à l'affermissement de ses seuls et véritables principes et à l'indivisibilité de la République.

Salut et fraternité.

Signé pour copie conforme :

La Farelle, ci-devant
général de brigade de cavalerie

Certificats pour servir au général de La Farelle après son arrestation et sa destitution

Par devant les notaires publics à Auxerre soussignés.

Le six nivôse l'an deux de la République (vingt-six décembre mil sept cent quatre-vingt-treize (v. s.), après-midi,

Fut présent le citoyen Barthélemy-Simon-François Lafarelle, demeurant ordinairement à Fransart, près Roye, district de Montdidier, département de la Somme, étant de présent en la maison d'otage à Auxerre,

Lequel a représenté aux notaires publics à Auxerre soussignés :

1° un certificat de service en la campagne de mil sept cent quatre-vingt-treize (vieux style), à lui donné le dix-neuf brumaire dernier, par différents officiers composant la brigade de droite, daté de Hoënheim, signé de plusieurs signatures qui contiennent tant la moitié du 1er fol. R°. que la totalité dudit fol. V° et le tiers du 2e fol. R°, et portant pour titre BRIGADE DE DROITE DE CAVALERIE, ARMÉE DU RHIN, certificat commençant par ces mots : NOUS SOUSSIGNÉS OFFICIERS, visé par le commissaire des Guerres chargé du détail de l'armée, signé MARTELLIER, et muni de trois sceaux en cire rouge.

2° Un autre certificat pour même cause, à lui donné le même jour par les généraux, adjudants généraux et adjoints aux adjudants généraux de la dite brigade, daté du même lieu, signé de plusieurs signatures, contenant la moitié du premier fol. R°, portant en tête ces mots : ARMÉE DU RHIN, BRIGADE DE DROITE DE CAVALERIE, commençant par ceux-ci : NOUS SOUSSIGNÉS, GÉNÉRAUX, finissant par sa date, et ayant en marge : Vu par Nous, commissaire des Guerres, chargé du détail de l'armée, signé MARTELLIER.

Requérant Deschamps, l'un desdits notaires soussignés, de s'en charger et les placer au rang de ses minutes pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra, et s'en est ledit Deschamps chargé après avoir lesdits certificats certifiés véritables dudit citoyen Lafarelle et à sa réquisition parafés *ne varietur* des notaires soussignés.

Fait et passé à Auxerre par-devant lesdits notaires publics en ladite commune, soussignés en la maison d'otage rue Helvetius, N°..., Et a signé ainsi qu'il est dit en la minute des présentes, enregistrée à Auxerre le huit nivôse audit an par le citoyen Guénault, qui a reçu vingt sols. Signé : RAMEAU DESCHAMPS

Suit la teneur desdits certificats :

ARMÉE DU RHIN BRIGADE DE DROITE DE CAVALERIE

Nous soussignés, Officiers, Sous-Officiers et Cavaliers des différens corps composant la brigade de droite, Certifions que le général de brigade Lafarelle, avec lequel nous avons fait la campagne de 1793 (vieux style), nous a donné dans toutes les circonstances les preuves les plus marquées de son courage et de son zèle pour le succès de nos armées ; attestons en outre que ledit général a constamment manifesté les sentiments d'attachement à la Liberté et à l'Égalité, sur lesquels repose le gouvernement, et à l'Unité et l'Indivisibilité de la République.

Fait à Hoënheim, le 19 brumaire de la 2e année de la République une et indivisible. Signé enfin : P. JAUME ; S. MARCHANT, chef d'escadrons ; RUDAL, capt ; CRANNEY, capt ; ATTEIT, mal des logis ; GARRIG, maréchal ; PETITOT, mal des logis ; THEL, COUTUREY, HURDY, GUILLEMIN, MAILLARD, BAZILLE, S. LIEFFEL, KUNTZ, LECONTE, GRONER, FOUQUET, REMY, mal des logis ; GUY VATTE ; B.-F. SIMON ; MARSOT, BOITEUX, THOMBOIX, GARRELLE, FERNIET, LOUIS TORRET, lt, etc.

Au-dessous est écrit : ces signatures sont du détachement de la 29e division de gendarmerie nationale à l'armée.

Sont encore apposées au bas dudit certificat les signatures qui suivent enfin : DEMION, gendarme ; SINOT, mal des logis ; LIBER, mal des logis ; CHARLES, lt ; PLOUVIER, mal des logis ; BUNIÈRE, lieutenant ; DIEUDONNÉ, brigadier ;

MARQUISOT, brigadier ; ROCHE, lieutenant ; CAUSSIN, adj[ant] ; TESTARD, brigadier ; etc. ; GINESTOUS, l[t] au 14[e] de cav[ie].

Et au-dessous est écrit : Vu par moi, commissaire des guerres, chargé des détails de l'armée, signé enfin : MARTELLIER.

Sur le premier feuillet, en marge, est encore écrit : Certifié véritable et parafé *ne varietur* au désir de l'acte du dépôt du 6 nivôse l'an 2[e] de la République.

Signé enfin : LAFARELLE et desdits notaires soussignés.

ARMÉE DU RHIN — BRIGADE DE DROITE DE CAVALERIE

Nous soussignés, généraux, adjudants généraux, adjoints aux adjudants généraux, certifions que le général de brigade Lafarelle a donné dans toutes les circonstances les preuves les plus marquées de son courage et de son zèle pour le succès de nos armées, attestons en outre que ledit général a constamment manifesté les sentiments d'attachement à la Liberté et à l'Égalité, sur lesquels repose le gouvernement, et à l'Unité et l'Indivisibilité de la République.

Fait à Hoënheim le 19 brumaire, l'an 2[e] de la République une et indivisible.

Signé enfin : LEGOUVAT ; [g[al]] de division DIETTMANN ; DU BOURE, aide de camp ; PICARD, adj[t] g[al] ; LE CORDIER, adjoint ; Le capitaine adjoint MORIZOT aîné ; l'adjudant général ARBÉ ; l'adjoint aux adjudants généraux V. FANNEAU-LAHORIE ; l'adj[t] g[al] LAMORLIÈRE, etc.

Au-dessous dudit certificat est encore écrit : Le général en chef n'avait jusqu'à ce moment rien appris à la charge

de cet officier, n'étant à cette armée que depuis peu de jours.

Signé enfin : PICHEGRU.

Plus bas est encore écrit : Le général de brigade chef provisoire de l'État-major.

Signé enfin : BOURCIER.

Au-dessous est encore écrit : Le général de brigade, commandant l'artillerie de l'armée du Rhin. Signé RAVEL ; le général de division, signé FERINO ; le général de division provisoire, commandant l'avant-garde, signé DESAIX ; le général de brigade, signé enfin SIBAUD ; l'adjudant général, signé enfin G. PERREUX ; L. BENAVENE, adjoint ; le capitaine-adjoint, signé enfin DUBEDOI ; CHARTREL, capitaine-adjoint, et DEMONT, adjudant général.

CERTIFICAT DES OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE FRANSART

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Fransart, district de Montdidier, département de la Somme, sur la nouvelle qui nous est parvenue du séjour provisoirement désigné au citoyen Lafarelle en la ville d'Auxerre attendu sa qualité de ci-devant noble, ayant connaissance des preuves du plus pur civisme qu'a donné ledit citoyen Lafarelle, après avoir délibéré, étant assemblés en conseil général de commune, sur les moyens de le faire rentrer

dans notre dite commune, lieu ordinaire de son habitation pendant le temps qu'il n'a pas été au service, déclarons à tous ceux à qui il appartiendra que nous nous chargeons, sous notre responsabilité, du susdit citoyen Lafarelle, offrant de le représenter toutes les fois qu'il pourrait en être requis et sous toute garantie de droit.

En foi de quoi, nous lui avons délivré les présents extraits des registres de la commune.

Fait à Fransart le . . frimaire de l'an deux de la République une et indivisible.

Signé : Boulye, pr. de la commune

Becu Pre	Gohan	Soyer maire	Bruyant	
Brovard	Delatte	Dubois	Cagnairt	Loire
Vincent	Leployé	Bruiant	Harlez	Gadiffert
Gance	Courtin	Hue	Gance	Gance
Pierre Villemont	Cavez	Pierre François Courtin		
Charles Grimeaux	Louis de Latte	Gervois		
Duflot	Galloppe, officier	Dupuis, notable		
Dupuis	Louis Soyer	Dubois Pierre	Soyer	
François Pechon	Maingueux	François Gance		
Ruminy	Delatte	Bourbier		

Lesquelles signatures renferment toutes celles des habitants de cette commune, excepté Alexandre Varlet, Jean-Baptiste Feret, Jacques Ployer et Antoine Grimaux, qui se sont présentés et ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés.

Signé : Becu Pre

Vu et approuvé par le Comité de surveillance de la commune de Rethonvillers, chef-lieu du canton d'où

dépend la commune de Fransart, le vingt frimaire l'an 2[e] de la République une et indivisible, observation faite que le présent certificat ne peut être visé en société populaire, attendu qu'il n'en existe point à Rethonvillers ni à Fransart.

Signé : ROBIDA CAVENEL CORNET
VILLAIN BOYARD MOUTON MOUTON
RENOMMÉ
s[re] greffier

Vu par nous, administrateurs du Directoire du district de Montdidier, ce vingt-un frimaire an 2 de la République une et indivisible.

Signé : SANDHEIM et deux autres signatures illisibles.

En marge, sur le 1[er] feuillet, est encore écrit : Vu par moi, commissaire des guerres, chargé du détail de l'armée, signé enfin MARTELLIER.

Au dos dudit feuillet est encore écrit : certifié véritable et parafé *ne varietur*, au désir de l'acte de dépôt du six nivôse l'an deuxième de la République, signé enfin Lafarelle et desdits notaires soussignés.

Signé : RAMEAU DESCHAMPS

Nous, Jacques-Philippe Bérault, juge du tribunal du district d'Auxerre, département de l'Yonne, certifions que les citoyens Rameau et Deschamps, qui ont signé ci-

dessus et des autres parts, sont notaires publics en cette ville et que foi doit être ajoutée à leurs signatures, en témoignage de quoi nous avons signé les présentes à Auxerre en notre demeure, ce neuf nivôse l'an deux de la République française une et indivisible.

Extrait du procès-verbal de la Société régénérée des sans-culottes de Libourne, séance du 4e nivôse l'an 2e de la République une et indivisible

Le président donne lecture d'une lettre du citoyen Lafarelle, écrite à la municipalité de cette commune et envoyée par elle à la Société pour prendre les renseignements sur les demandes qui y sont contenues.

La Société, après avoir entendu plusieurs de ses membres, qui ont parlé avantageusement du citoyen Lafarelle, et personne n'ayant produit aucune allégation ni faits contre lui, a arrêté qu'elle attesterait en son nom qu'elle avait reconnu que le citoyen Lafarelle s'était comporté, pendant son séjour ici et tant qu'il y a resté en garnison avec le 5e régiment de cavalerie, ci-devant royal-Pologne, avec probité, loyauté et civisme, et qu'il a donné des preuves non équivoques de son attachement pour la Révolution.

Délibéré en séance publique les dits jour, mois et an que dessus, signé enfin : Barbot, fils, président ; Constant, sre ; Duperrieux, sre ; Fleury et Gonas, commis sre.

En marge est écrit certifié véritable et paraphé *ne varietur*, au désir de l'acte de dépôt du quinze nivôse l'an 2e de la République, signé enfin : LAFARELLE et desdits notaires soussignés.

Signé : RAMEAU DESCHAMPS

CERTIFICAT DES OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE COLMAR

Nous, les maire et officiers municipaux de la commune de Colmar, au département du Haut-Rhin, certifions à tous et un chacun que le citoyen Lafarelle, ancien général de brigade de cavie a, durant le séjour qu'il a fait ici de 1791 à 1792, en qualité de commandant de la ville et colonel du 14e régt de cavalerie, qui était alors en garnison ici, montré autant de zèle que d'activité pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique dans cette commune et dans celles voisines, et qu'il a constamment manifesté les principes d'un bon citoyen.

En foi de quoi nous avons délivré les présentes à Colmar le dix-septième nivôse l'an 2e de la République une et indivisible. Signé enfin : SIMON, maire ; DUOU, off. m. ; ROCKENSTROH, mpl.; WIMPFFEN, off. m.; ROCHT, major me ; SCHIRMER, off. m. ; FRÉDÉRIC LUCÉ ; RICHARD, off. m. ; BIRETHEL, off. m. ; LIEB, off. m. ; YVES, off. m. ; DEBS, ag. nat. subst. ; et RITTELMEYER, sre greffier.

En marge est encore écrit certifié véritable et parafé *ne varietur*, au désir de l'acte du dépôt du 26 nivôse an 2 de la République, signé enfin : Lafarelle et desdits notaires soussignés.

DUPLENNE DESCHAMPS

DÉPARTEMENT DE LA SOMME — DI

Tableau rempli par le Comité de surve

Nom du détenu, son domicile avant sa détention, son âge, le nombre de ses enfants, leur âge, où ils sont, s'il est veuf, garçon ou marié.	Le lieu où il est détenu, à quelle époque, par quel ordre et pourquoi.	Sa profession avant et depuis la Révolution	Son ... ci
Simon-François-Barthélemy Lafarelle, demeurant à Fransart, âgé de cinquante-neuf ans ou environ, ayant deux enfants, dont un de quatre ans et demi et l'autre de deux ans et cinq mois, mis en état d'arrestation avec leur mère en la maison dite de la Providence, par mesure de sûreté générale. Epoux de la citoyenne Charlotte-Alexandrine Duplessier.	Il a été mis en état d'arrestation le 18 brumaire à Hoënheim et transféré à Auxerre le 4 frimaire, sans doute comme ci-devant noble et par ordre des représentants du peuple.	Le citoyen Lafarelle a toujours été employé au service dans le 5e régt de cavalerie, duquel il était lieutenant-colonel, et dans le 14e, comme colonel, et depuis, en qualité de général de brigade.	A vol reve sa fe taier mil cent n'a depu

Fait par le Comité de surveillance de Rethonvillers, chef-lieu du canton dc ne peut être fait en société populaire attendu qu'il n'en existe point à Reth

Étaient signés : GÉRARD, président du Comité de surveillanc

Vu par nous, administrateurs révolutionnaires du district de Montdidier, le

Étaient signés : JANDHEIM, CORETTE, CŒVERIN, CA

Pour copie conforme du tableau envoyé par le citoyen Varin, agent quatre floréal 2e année républicaine.

NTDIDIER — MUNICIPALITÉ DE FRANSART

ton de Rethonvillers, sous sa responsabilité

Ses relations ses liaisons	Le caractère et les opinions politiques qu'il a montrés dans les mois de mai, juillet et octobre 1789, au 10 août, à la fuite et à la mort du tyran, au 31 mai, et dans les crises de la guerre, s'il a signé des pétitions ou arrêtés liberticides.
Tout le temps qu'il resté à Fransart, il ait tranquillement au n de sa famille et de ; concitoyens. On ne lui a connu nais aucune relation liaison suspecte.	Son caractère est doux et franc. Ses opinions politiques ont toujours paru dirigées vers la liberté et l'égalité. Loin de trahir sa patrie, il l'a toujours servie avec zèle ; employé dans les armées de la République sur le bord du Rhin en qualité de général de brigade, il est resté constamment à son poste jusqu'à l'époque du décret qui a suspendu tous les nobles de leurs fonctions. Il est retiré, comme otage, en la commune d'Auxerre, où il est encore aujourd'hui. Le seul motif de sa suspension est sa qualité de ci-devant noble, mais on peut dire qu'il a emporté avec lui les regrets de toute l'armée; les certificats dont il est porteur et dont nous avons eu connaissance nous en donnent une preuve convaincante.

mmune de Fransart, le 15 germinal l'an 2e de la République, observant que le présent

ansart.

AVENEL, VILLAIN, BOYARD, CARNEZ, RENOMMÉ, Sre greffier.

année républicaine.

rectoire de Montdidier, au Comité de sûreté générale à Paris, délivré à Fransart ce

Signé : BECU Pre.

Copie de l'exposé de la conduite du citoyen Lafarelle, envoyé a la Convention

Simon-François-Barthélemy Lafarelle, ex-général de brigade de cavalerie, commandant celle de droite à l'armée du Rhin, domicilié à Fransart, près Roye, district de Montdidier, distant de plus de vingt lieues des frontières, actuellement en arrestation depuis le 27 brumaire, par mesure de sûreté, comme ci-devant noble, d'après l'ordre des représentants près l'armée du Rhin, espère que vous voudrez bien, citoyens représentants, rendre justice à sa conduite, constatée tant par les certificats qu'il produit, signés depuis le général jusqu'au simple soldat de son arme, que par la réponse du ministre, renvoyée au Comité de sûreté générale sous le n° 988, avec les pièces auxquelles sont jointes les attestations des corps constitués et sociétés populaires des communes où il a résidé depuis 1789, et le tableau de surveillance du lieu de son domicile, où il se proposait de se retirer s'il eût reçu plus tôt la lettre que le citoyen Jourdeuil lui écrivit, de la part du ministre de la Guerre, qui l'autorisait à quitter l'armée, vu son âge et ses infirmités constatées, et de se rendre chez lui en attendant que la Convention se fût expliquée sur les pensions de retraite à accorder aux anciens militaires. La sienne, dont il n'a pu obtenir encore le brevet, étant détenu, lui est absolument nécessaire pour fournir à la subsistance de sa femme et de ses deux enfants, détenus à Amiens par mesure de sûreté générale comme ex-nobles, surtout depuis que la culture de ses terres se trouve abandonnée entre les mains de gens de service qui n'ont pas le même

intérêt pour en tirer le parti le plus avantageux. Il demande donc, si ses services ne sont pas indispensables, à être renvoyé chez lui en réquisition, offrant de s'y rendre en même temps utile à la République si ses vues sont accueillies. Voici son projet.

Ayant remarqué que les troupes à cheval de la République sont plus entreprenantes et plus courageuses que celles de nos ennemis, mais que les nôtres pèchent par le défaut des premières instructions, qui doivent d'abord se communiquer au dépôt de chaque régiment, il se chargerait de l'inspection de ces dépôts une fois tous les deux mois, ou plus souvent, s'ils n'étaient pas fort éloignés les uns des autres. Il dirigerait, surveillerait l'instruction réparatrice, enfin prendrait tous les moyens de renforcer les escadrons de guerre par des envois, à des époques fixes, d'hommes instruits et en état de combattre avantageusement. Il croit cette surveillance bien nécessaire pour les succès des troupes à cheval des armées de la République, ayant observé, pendant ses deux campagnes à l'armée du Rhin, que ceux qui arrivaient des dépôts savaient à peine brider, seller, encore moins se placer à cheval, et que plusieurs de ces recrues ont occasionné des désordres, etc.

Sa santé, quoique parfois mauvaise, peut lui permettre ce genre de service. Il proposerait sa résidence à Fransart ou Roye, et serait à même de surveiller tous les dépôts depuis Abbeville jusqu'à Arras ou autres à portée. Il pourrait donc se rendre utile à la République sans se rendre à charge aux finances. Il se flatterait de remplir les susdites fonctions aussi bien que qui que ce soit, d'après une expérience de quarante-et-un ans de services (non compris sept campagnes de guerre, dont quatre dans la cavalerie), savoir quatorze dans cette arme en qualité de capitaine, dix ans major, sept ans lieutenant-colonel, seize mois colonel, et quinze mois comme général de brigade de cavalerie.

Cette demande d'une charge d'inspecteur de cavalerie fut appuyée par le représentant du peuple Gantois.

Liberté	République française	Égalité
Justice		Humanité

A Verdun, le 2 ventôse, l'an 3 de la République française.

Le représentant du peuple Gantois, dans le département de la Meuse,

au citoyen Lafarelle, général de brigade

Ta lettre, citoyen, datée du 22 du mois dernier, m'est parvenue hier à Verdun, où je suis maintenant pour affaires relatives à ma mission dans le département de la Meuse. Je suis bien fâché de ne plus être à portée de solliciter pour toi auprès du Comité de Salut public la place d'inspecteur de cavalerie de l'armée du Nord ou des dépôts qui se trouvent dans le département de la Somme. Je vais user du seul moyen qui me reste, c'est de renvoyer ta lettre à mon collègue, Dubois-Crancé [1], en le priant de prendre ta demande en considération.

Signé : Gantois.

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

1. Dubois de Crancé fut ministre de la Guerre du 23 septembre 1799 au 10 novembre de la même année.

Ordre d'élargissement [1]

Extrait des minutes déposées au secrétariat du district d'Auxerre

Comité de Salut public

Section de la Guerre

Extrait du registre des arrêtés du Comité de Salut public de la Convention nationale du 7 vendémiaire, l'an 3me de la République française une et indivisible.

Le Comité de Salut public arrête que Lafarelle, ci-devant général de brigade, détenu à Auxerre, sera sur le champ mis en liberté,

Charge l'agent national du district d'Auxerre de l'exécution du présent arrêté.

Les membres du Comité de Salut public

Signé : Merlin de Douai, Carnot, Thuriot, Jean François, Baptiste Delmas, Fournoy, C.-A. Prieur, Charles Cochon.

(Archives de la famille.)

1. Délivré en double, l'un, signé : pour copie conforme Munot, secr., et l'autre, pour copie conforme, signé : Chardon.

Certificat de vie pour servir a M. de la Farelle

Département de la Somme

District de Montdidier

Commune de Fransart

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Fransart, sur l'attestation des citoyens François Delattre l'aîné, Antoine Grimaux, tous deux faiseurs de bas, et de Jean-Baptiste Bruyant, maçon, tous domiciliés en la commune de Fransart,

Certifions que le citoyen Barthélemy-Simon-François Lafarelle, né le onze décembre mil sept cent trente-six (vieux style), est vivant pour s'être présenté cejourd'hui devant nous, qu'il réside en France depuis et même antérieurement au mois de février 1792 (vieux style) jusqu'à présent et sans interruption, qu'en conséquence il n'est pas émigré et qu'il n'est pas détenu pour cause de suspicion ou de contre-révolution.

Certifions en outre que ledit citoyen Lafarelle nous a représenté en bonne forme : 1° sa quittance mobilière d'imposition pour 1793 ; 2° celle de toute sa contribution patriotique ; 3° le certificat de son civisme, que nous lui avons délivré dans les formes prescrites par les lois ; 4° sa déclaration qu'il ne jouit d'aucun traitement d'activité depuis le onze novembre 1793 (v. s.) ni d'aucune pension.

SIGNALEMENT

Taille de cinq pieds six pouces, âgé de cinquante-huit ans et deux mois, cheveux blancs, sourcils et barbe grises,

yeux bleus, bouche moyenne, menton rond, front élevé, visage plein.

Fait en la maison commune de Fransart le neuf pluviôse, 3e année républicaine.

Signé : DELATTRE BRUYANT GRIMAUX
SOYER, maire QUENTIN, officier
BECU Pre LAFARELLE

Vu par nous, administrateurs révolutionnaires du district de Montdidier, ce 11 pluviôse an 3e de la République une et indivisible.

Signé : TRIBOULET SONNE
MALLET LEVAVASSEUR

(Dépôt de la Guerre, Arch. admin.)

XIII

Madame de la Farelle et ses enfants détenus a Amiens

Quelques mois après l'arrestation de son mari, madame de la Farelle fut elle-même arrêtée comme suspecte au château de Fransart, avec ses deux enfants en bas âge [1], et emmenée avec eux à Amiens pour y être détenus dans la maison des Religieuses de Sainte-Geneviève, dite de *la Providence* [2], dont on avait fait une prison.

Elle y entra le 20 février 1794, suivant cet extrait du livre d'écrou :

« Lafarelle, mère, et *ses deux enfants mâles,* entrés à la Providence le 20 février 1794, amenés par le maréchal des logis de Roye. »

Madame de la Farelle avait alors un fils et une fille ; il y a donc, au sujet du sexe des enfants, une erreur dans le livre d'écrou, où il a pu s'en glisser bien d'autres, à cette époque de l'encombrement des prisons, par suite des arrestations en masse de février 1794, dans lesquelles madame de la Farelle s'était trouvée englobée et qui eurent lieu en conséquence des mesures suivantes.

Tous les ci-devant nobles qui se trouvent dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, seront mis en état d'arrestation dans les vingt-quatre heures du présent arrêté.

Les Comités de surveillance desdits départements sont

1. Voir page 420.
2. Aujourd'hui collège des Jésuites, dit de *la Providence.*

chargés de son exécution et en rendront compte au Comité de Salut public.

Arras, le 16 pluviôse l'an 2 de la République, etc.

Les représentants du peuple près l'armée du Nord,

Signé : SAINT-JUST et LEBAS [1].

André Dumont [2] était à Péronne lorsqu'il reçut cet ordre.

« La lecture de cet arrêté m'a glacé d'effroi, écrit-il, dans son *Compte-rendu à mes commettants* [3]; depuis longtemps je voyais s'élever un orage; en ce moment, je crus apercevoir la foudre. Depuis plus de deux ans, je disais à mes amis : on veut faire périr ou déporter tous les individus des castes ci-devant privilégiées. Vous tous, que je fréquentais amicalement alors, vous vous rappelez cette sinistre prédiction. Après un silence de près d'un demi-quart d'heure, je le rompis brusquement et je dis tout haut : On veut sacrifier tous les ci-devant nobles; je trouve un moyen qui pourra peut-être empêcher une telle horreur; je vais outrer la mesure et le publier; je vais y faire comprendre les *femmes et enfants;* nous verrons si on osera accuser de conspiration un enfant au sein de sa mère; et, pour éviter la dévastation des propriétés, j'ordonnerai, pour la forme, un sequestre et un scellé mis en présence sur les effets et papiers, et je rendrai les communes responsables du tout, j'aurai toujours le moyen d'annuler cette mesure.

1. On a vu, page 159, que ce fut aussi par les ordres de Saint-Just et de Lebas que le général de la Farelle avait été arrêté à l'armée du Rhin.

2. Né à Oisemont (Somme), le 23 mai 1764; député de la Somme à la Convention nationale, membre du Conseil des Cinq cents, préfet du Pas-de-Calais pendant les Cent jours. Mort à Abbeville le 21 octobre 1838.

3. Paris, an V.

« Je prends donc cet arrêté en apparence plus sévère; je l'envoie par courrier à la Convention et au Comité; l'insertion au Bulletin en est ordonnée. A cette nouvelle, je respire, et je regarde dès lors la mesure de Saint-Just et Lebas comme ne pouvant plus avoir des conséquences aussi fâcheuses. »

André Dumont réussit, en effet, par l'exagération même de la mesure qu'il avait prise, à rester relativement modéré dans la mission sinistre qu'il remplissait en Picardie, où, suivant son expression, il versa des flots d'encre, au lieu des flots de sang qu'on réclamait de lui et que son collègue Joseph Lebon [1] prodiguait à Arras.

Nous ignorons la date de sortie de prison de madame de la Farelle, qui ne put bénéficier de la faveur de rester en arrestation à son domicile, comme cela pouvait être accordé et le fut, dans une large mesure, à ceux des suspects qui habitaient Amiens [2].

1. Né à Arras le 25 septembre 1765; oratorien puis curé constitutionnel, ensuite maire d'Arras et député suppléant à la Convention. Mort sur l'échafaud à Amiens le 18 octobre 1795.

2. Darsy, *Les doleances du peuple et les victimes. Souvenirs de la Révolution en Picardie.* Amiens, 1887.

XIV

Réclamations du général de la Farelle ayant pour objet les trois chevaux qui furent saisis lors de son arrestation

Quelque temps après avoir recouvré la liberté, M. de la Farelle réclama à plusieurs reprises le paiement des chevaux qu'on lui avait retenus lors de son arrestation en 1793.

On verra, par les pièces dont nous donnons copie ci-dessous, qu'en l'an IX il n'avait pas encore été fait droit à sa réclamation.

Fransart, près Roye, district de Montdidier, département de la Somme, ce 6 nivôse l'an 3e de la République une et indivisible.

Liberté Égalité

Mémoire pour la réclamation du paiement de trois chevaux livrés a Strasbourg en novembre 1793

Le citoyen Lafarelle, ci-devant général de brigade[1], a été employé à l'armée du Rhin tant en cette qualité qu'en celle de chef de brigade du 14e régiment de cavalerie

1. A cette époque, M. de la Farelle n'avait pas encore été réintégré dans son grade. Comme on l'a vu plus haut, il ne le fut que le 25 prairial an III.

depuis le mois d'avril 1792 jusques en novembre 1793, qu'il fut, sans qu'on lui eût donné connaissance d'aucun motif, englobé par les ordres de Saint-Just et de Lebas dans celui qu'ils firent expédier de faire transférer plusieurs officiers en la commune d'Auxerre pour y être détenus comme otages.

Au moment de son départ, il lui a été retenu trois chevaux à Strasbourg sur un simple reçu. Le citoyen Lafarelle fait observer que le gendarme, chargé de l'accompagner jusques à Auxerre, fut, de sa part, demander à Saint-Just et à Lebas l'ordre pour le paiement desdits chevaux, et que l'un d'eux répondit : *Dites-lui que ses chevaux lui seront rendus ou payés s'il n'y a rien à reprocher à sa conduite.*

Il a été en arrestation tant à Strasbourg qu'à Auxerre depuis le 18 brumaire, 2e année républicaine, jusques au 7 vendémiaire de la présente, que le Comité de Salut public a rendu justice à la pureté de sa conduite, attestée par les autorités constituées des différents endroits où il a été employé, ainsi que par le général en chef Pichegru, les généraux, officiers de l'état-major, officiers, sous-officiers et cavaliers de la brigade de droite, qu'il commandait à l'armée du Rhin. Tous ces certificats ont été adressés au Comité de Salut public.

Je prie les citoyens membres du Comité de Salut public de vouloir me procurer le paiement des trois chevaux, dont le commissaire général de l'armée du Rhin doit avoir touché le produit si toutefois ils ont été vendus à l'encan aux plus offrants. Dans le nombre, il y avait un cheval anglais, de l'âge de sept ans, taille de cinq pieds, à courtes queue et oreilles, et d'une tournure distinguée.

Signé : LAFARELLE, cultivateur en la commune de Fransart, district de Montdidier, département de la Somme, par Roye.

A la suite de cette lettre se trouve :

COPIE DU RÉCÉPISSÉ

D'après les ordres des représentants du peuple, communiqués au général Dieschen, je reconnais avoir reçu du citoyen Lafarelle trois chevaux de luxe.

Strasbourg, ce 27 brumaire l'an 2e de la République.

Signé : SIMON, aide de camp du général Dieschen, commandant à Strasbourg.

Pour copie conforme à l'original,

Signé : LAFARELLE.

En marge de cette lettre : 5e DIVon.

Demande par le citoyen Lafarelle en paiement de trois chevaux.

Attendre les pièces que l'on promet.

Rapport aussitôt.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARMÉE DU RHIN

Au quartier général à Vesoul, le 19 floréal an 8e de la République française une et indivisible.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION, INSPECTEUR GÉNÉRAL des troupes à cheval de l'armée du Rhin,

CERTIFIE que, pendant qu'il était chef de l'état-major

de l'armée du Rhin en 1793 et 1794, il est venu à sa connaissance qu'après la destitution du citoyen Lafarelle, prononcée par les représentants du peuple Saint-Just et Lebas, ses trois chevaux lui ont été retenus comme devant être employés à l'un des services de l'armée.

Signé : Bourcier.

Pour copie conforme :

Signé : Le général de brigade

Lafarelle.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15e Bureau — Liberté — Égalité

Remontes

Paris, le 23 thérmidor an 8 de la République française, une et indivisible.

Chef du bureau des Remontes du ministère de la Guerre

au général Lafarelle, chargé de la répartition des chevaux de la Levée, a Mons

Le citoyen Malo vient de m'adresser, citoyen général, avec la lettre que vous m'avez écrite, les copies de celles du général Bourcier et du commissaire ordonnateur de la 24e division, constatant la saisie qui vous a été faite de trois chevaux en l'an 2, lors de votre destitution.

Je désirerais pouvoir déterminer le ministre à vous en accorder le remplacement ainsi que vous le désirez ; mais cela est impossible, les consuls se refusant particulièrement à accorder des remplacements même à des officiers supérieurs qui ont été obligés de laisser leurs chevaux à l'armée d'Égypte.

Je vous engage donc, citoyen général, à vous faire régler une indemnité si vos pièces sont en règle, et, puisqu'on n'accorde plus de chevaux, l'indemnité vous donnera au moins les moyens de vous en procurer.

Croyez, citoyen général, qu'il m'eût été infiniment agréable de faire ce que vous désirez, mais la chose est impossible.

Je vous salue respectueusement.

Signé : Miot.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Remontes
point d'arrivée
établi a Mons

Liberté — Égalité

Au quartier général, à Mons, le 18 vendémiaire 9e année républicaine.

Le général de brigade Lafarelle, chargé de la répartition des chevaux de la Levée, dirigés sur Mons, ainsi que de l'inspection générale des Remontes

au ministre de la Guerre

Citoyen Ministre,

J ai l'honneur de vous représenter que, depuis longtemps, je réclame trois chevaux, dont la saisie m'a été faite le

27 brumaire de l'an 2 à l'armée du Rhin pour le service de ladite armée, d'après les ordres arbitraires des représentants Saint-Just et le Bas.

J'ai produit dans le temps le reçu du citoyen Simon, aide de camp du général Dieschen, commandant à cette époque à Strasbourg. Ce reçu a été déposé entre les mains du citoyen Moreau, chef du bureau des fonds de la Commission des relais militaires et remontes établi à Paris, et enregistré sous les numéros 106 et 3917.

Je joins ici l'attestation du général Bourcier, pour lors chef de l'état-major de l'armée du Rhin, ainsi que celle du citoyen Prieur, ci-devant commissaire ordonnateur de ladite armée, où j'étais employé en ma qualité de général de brigade de cavalerie et d'où j'ai été transféré, sans connaissance d'aucun motif, à Auxerre, sous la dénomination d'otage.

Je réclame donc, citoyen ministre, votre justice soit par l'obtention du paiement de mes trois chevaux ou la restitution de pareil nombre.

Permettez-moi de vous observer que, depuis près de sept mois que je suis employé au dépôt des remontes, je n'ai joui que des appointements de chef de brigade, quoiqu'il m'eût fallu pourvoir aux frais indispensables à mon grade de général de brigade.

Salut et respect.

Signé : LAFARELLE.

Au bas de la lettre est écrit :

La réclamation du général de brigade Lafarelle me paraît fondée. Je prie le ministre de la Guerre de vouloir

bien prendre en considération la demande de cet ancien militaire, qui remplit ses fonctions avec zèle.

Le général de brigade,

Signé : GRANDJEAN.

(Archives de la famille.)

Nous ignorons s'il a été fait droit aux réclamations du général de la Farelle relativement à ses trois chevaux.

XV

Le fils du général de la Farelle tué dans la campagne de Russie

Charles de la Farelle, fils du général, naquit au château de Fransart le 28 septembre 1789. En 1794, pendant la Terreur, il fut détenu à Amiens avec sa mère et avec sa sœur [1].

Charles de la Farelle servit d'abord dans les chasseurs à cheval de la Légion hanovrienne au service de France et passa ensuite au 9e régiment de chevau-légers. Il fit les campagnes de 1809 et 1810 en Espagne, 1811 à l'armée d'Allemagne, et 1812 en Russie, où il trouva la mort à la bataille d'Ostrowno, le 25 juillet 1812, ainsi que l'atteste, avec les deux lettres qui suivent, l'ouvrage intitulé *Tableaux, par corps et par batailles, des officiers tués ou blessés de 1674 à 1893* [2].

Verdun, le 9 mars 1813.

A MONSIEUR DE LA FARELLE, GÉNÉRAL DE BRIGADE EN RETRAITE

Mon général,

J'ai reçu seulement hier votre lettre du 15 septembre dernier, par laquelle vous me demandez des nouvelles de

1. Voir page 429.
2. A. Martinien, 1er vol., 1895.

votre fils. C'est avec peine que je suis obligé de vous apprendre qu'il a été tué à la bataille d'Ostrowno le 25 juillet 1812.

Comme je suis occupé dans le moment des comptes de MM. les officiers, j'aurai l'honneur de vous faire tenir tous les fonds qui revenaient à M. votre fils ainsi que les trois cents francs que vous avez remis à M. Bidant pour son compte.

Recevez, mon général, l'assurance de mon respect.

Le colonel du 9e régiment de chevau-légers [1],
Signé : Bon Gobrecht [2].

Armée d'Allemagne

EMPIRE FRANÇAIS

Brême, le 3 mai 1813.

Les membres composant le Conseil d'administration du 9e régiment de chevau-légers, a monsieur de Bracquemont, ancien officier de cavalerie [3]

Monsieur,

Vous nous demandez par votre lettre du 3 avril dernier des renseignements sur la mort du jeune de la Farelle,

1. De ce régiment, il y eut trois officiers tués à la bataille d'Ostrowno, tous les trois sous-lieutenants, MM. de la Farelle, de Paepo et Corbezier, et quatre officiers blessés, MM. de Vitré, chef d'escadrons, de Waha, capitaine-adjudant-major, Flor, lieutenant, et de Hainel, aussi lieutenant. (A. Martinien, *Loc. cit.*, 1895.)

2. Né à Cassel (Nord), le 11 novembre 1772, mort le 7 juin 1845, Martin-Charles Gobrecht, baron de l'Empire, fut fait général de brigade dans la campagne de Saxe, le 13 juillet 1813, puis lieutenant général le 1er novembre 1826. Il avait épousé à Cassel, le 31 mars 1800, Barbe Joets, dont deux filles ; l'une d'elles épousa M. Herbout, dont postérité.

3. M. de Bracquemont habitait le château de Damery, à une petite lieue de celui de Fransart, qui était l'habitation du général de la Farelle.

qui fut sous-lieutenant au régiment que nous administrons et dont les parents conservent l'espoir qu'il pourrait être tombé au pouvoir de l'ennemi. C'est avec peine, Monsieur, que nous vous donnons la certitude du contraire; il fut blessé d'une balle à la tête et mourut deux heures après. On lui fit rendre les honneurs dus à son rang, et tous les officiers auront à regretter en lui un bon camarade et un excellent militaire.

Veuillez, Monsieur, avec les ménagements nécessaires, donner connaissance de ces faits à la famille.

Recevez l'assurance de notre considération.

Signé : Bon Gobrecht,
colonel.

(Archives de la famille.)

En 1810, Charles de la Farelle était sous-lieutenant dans les chasseurs à cheval de la Légion hanovrienne au service de France. Il faisait partie de l'escadron de dépôt, d'après la lettre suivante :

A Niort, le 18 août 1810.

Favre, capitaine, Q^r^-M^e^-trésorier des chasseurs a cheval de la Légion hanovrienne au service de France,

a monsieur de la Farelle, général de brigade pensionné, a Fransart, par Roye, dép^t^ de la Somme

Monsieur,

Je viens d'être honoré de votre lettre du 14, à laquelle était jointe une reconnaissance de 280 L. pour 240, que

me doit votre fils. Je lui ferai compte de la différence. Ce que je regrette, c'est de ne pas avoir prévu cet envoi et de vous avoir adressé, par l'intermédiaite d'un banquier de Paris, le billet de 240 L., qui m'avait été laissé. Vous êtes fort le maître de le refuser ou de l'acquitter. Dans ce dernier cas, c'est une somme qui serait à la disposition de votre fils, à qui j'en ferais la remise de la manière que vous jugeriez convenable.

Votre fils est parti le 28 juillet pour conduire à Orthez un convoi de 25 chevaux et il doit ensuite rétrograder sur Niort. J'en reçois en ce moment l'assurance du colonel Evers, qui est malade à Auch. Les escadrons de guerre font partie du deuxième corps, sous les ordres de M. le général Regnier ; ils sont près de Badajoz.

Je voudrais pouvoir vous mander si M. le général Palmarol est employé à Tours, mais je n'ai pu encore parvenir à le savoir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que les recommandations sont inutiles à M. votre fils, qui, par sa conduite et par son aptitude à remplir ses devoirs, est assez recommandable par lui-même. Tout ce qui serait peut-être nécessaire, c'est qu'il prît un maître d'écriture, pour se fortifier.

Je suis, Monsieur, on ne peut plus sensible aux offres de service que vous me faites, et, quant à celui que j'ai pu rendre à M. votre fils, je serai toujours prêt à recommencer lorsque cela se trouvera en rapport avec vos intentions.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé : FAVRE.

(Archives de la famille.)

ERRATA

Page 8, ligne 1, lire le 1er décembre au lieu de le 10 décembre.

Page 151, note 2, lire *Historique du 23e dragons* au lieu de *Historique du 29e dragons*.

Page 157, ligne 19, lire Germersheim au lieu de Gersheim.

Page 161, note 1, lire 1895 au lieu de 1896.

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Achevé d'imprimer

PAR

FOURDRINIER & Cie

A ABBEVILLE



Le 1er Septembre 1896


a39003 001237782b

